This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

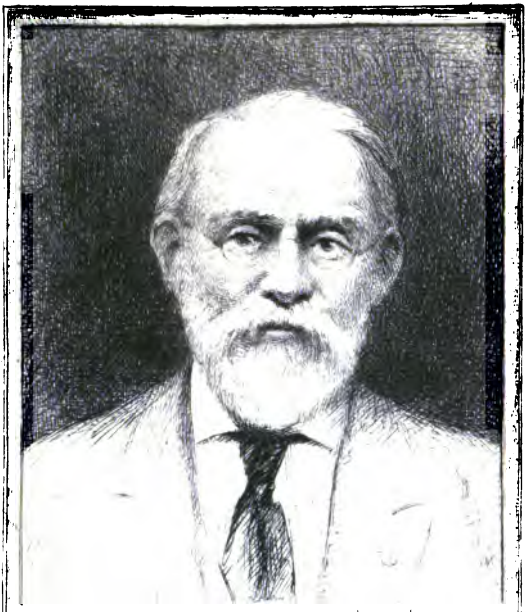

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Z
1007
.B084

BIBLIOTHEQUE
DES
SCIENCES
ET DES
BEAUX ARTS.
POUR LES MOIS
DE
JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE.
M. D C C L X V I I.
TOME VINGT ET HUITIEME.
PREMIERE PARTIE.

A LA HAYE,
Chez PIERRE GOSSE JUNIOR,
ET DANIEL PINET,
Libraires de S. A. S.
M. D. CC. LXVII.

Dunning
Gottschalk
11-27-39
39327

TABLE DES ARTICLES.

ART. I. RECHERCHES SUR L'ESPRIT HUMAIN *d'après les principes du sens Commun par Mr.* REID. . . . page 1.

II. HISTOIRE DE L'ORDRE DU S. *ESPRIT par Mr.* DE SAINT FOIX. . . . . 27.

III. HISTOIRE *de l'Académie des Sciences & B. L. de* BERLIN, Tome XV. . . . . 63.

IV. MEMOIRES *de Henri Charles de la Tremoille*, PRINCE DE TARENTE. . . . . 90.

V. MEMOIRES *de la Société des Sciences de* HAERLEM, Tome IX. . . . . 107.

VI. HISTOIRE *de la Réformation par* JEAN SLEIDAN, *Trad. par le Docteur* LE COURRAYER, Tome I. . . . . 134.

VII. HISTOIRE NATURELLE *Générale & particulière*, Tome XVe. . . . . 159.

VIII. OEUVRES *Posthumes de Mr.* d'ARDENE. . . . 194.

IX. NOUVELLES LITTE'RAIRES. 204.

BIBLIOTHEQUE
DES
SCIENCES
ET DES
BEAUX ARTS,
POUR LES MOIS
DE
JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE,
MDCCLXVII.

ARTICLE PREMIER.

AN INQUIRY INTO THE HUMAN MIND, *on the principles of Common Sense*, *by* THOMAS REID,

D. D. Profeſſor of Philoſophy in King's College, Aberdeen:

C'eſt-à-dire.

RECHERCHES SUR L'ESPRIT HUMAIN *d'après les principes du Sens Commun*, par TH. REID, Docteur en Théologie & Profeſſeur en Philoſophie au Collège du Roi à Aberdeen, avec cette Epigraphe : *C'eſt l'inſpiration du Tout Puiſſant qui les rend intelligens* Job XXXII. ℣. 8. un Vol. *in*-8°. de 541. *pp.* ſans la Dédicace & la Table des Matières. Imprimé à *Edimbourg*, aux dépens de *A. Millar*, & de *A. Kincaid* & *J. Bell.* 1764.

Premier Extrait.

ON pourroit avancer avec aſſez de fondement, que parmi ceux qui ſe ſont appliqués à la Métaphyſique, il en eſt peu qu'elle n'ait conduit tôt ou tard au ſcep-

ti-

ticisme, ou qui après avoir lutté en vain contre les difficultés qu'elle présente, ne l'aient abandonnée pour revenir à de certains principes que le sens commun a établis chez tous les Hommes. S'il en est qui ne soient ni dans l'un ni dans l'autre cas, ce sont ordinairement de ceux qui adoptent implicitement le Système de leur maître, & qui étant parvenus à en saisir l'enchaînement & les parties, s'imaginent que c'est celui de la nature, & ne s'effraient plus des conséquences qu'on peut en tirer ni des difficultés qui en naissent. Quand on lit les Ouvrages de plusieurs Théologiens & Philosophes, l'on est tenté de croire qu'ils ont regardé l'usage du sens commun comme entièrement borné à la conduite ordinaire de la vie. Mais en dépit de leurs efforts, cette faculté conserve un tel empire sur les Hommes, qu'elle détruit souvent toute la force de leurs raisonnemens, & rend leurs décisions sans effet.

L'Ouvrage dont nous allons rendre compte, est destiné à rappeller la Métaphysique aux principes du Sens com-

mun, & par conſéquent à en rendre l'uſage plus général & plus ſûr. Il eſt rempli d'excellentes obſervations ſur la nature & les facultés de l'ame, & de réflexions judicieuſes ſur les ſyſtêmes des différens Philoſophes qui en ont traité. Mais pour qu'il répondit à ſon titre, il auroit fallu que l'Auteur approfondit la nature, les fonctions & les principes du Sens commun; & c'eſt ce qu'il n'a pas jugé à propos de faire. Il a diviſé ſon Livre en ſept Chapitres, qui ſont ſubdiviſés en pluſieurs Sections. Dans le premier, qui ſert d'introduction, il traite de l'importance de la connoiſſance de l'Eſprit humain, de la manière d'y parvenir, des obſtacles qui s'y oppoſent, des travaux des *Des Cartes*, *Mallebranche*, *Locke*, *Berkeley* & *Hume* ſur cette partie de la Philoſophie, des conſéquences de leurs ſyſtêmes, & des moyens d'en prévenir les dangereux effets. Les cinq ſens & les opérations de l'ame relativement aux ſenſations, ſont le ſujet des cinq Chapitres ſuivans; & le dernier contient des réflexions ſur les différentes opinions que les Philoſophes

phes ont eues sur cette matière.

Mr. REID nous apprend dans sa Dédicace les motifs qui l'ont engagé à entreprendre cet Ouvrage. Lorsque le Traité de Mr. *Hume* sur la nature humaine parut (1), il le lut, & surpris d'y voir le Scepticisme établi d'une manière triomphante sur les principes de Locke; il comprit qu'il falloit rejetter ces principes, ou admettre les conséquences que Mr. Hume en tiroit. Dans cette fâcheuse alternative, Mr. REID, qui jusqu'alors n'avoit pas eu le moindre doute *sur la* solidité de ces principes, prit le parti d'en faire un examen sévère. Il reconnut bientôt qu'ils portent tous sur une hypothèse, qui quoique ancienne & reçue généralement par les Philosophes, n'en est pas moins précaire & destituée de preuves. Cette hypothèse c'est que nous n'appercevons rien que ce qui est dans l'entendement, & que ce n'est pas les objets extérieurs que nous appercevons, mais certaines images de ces objets qui se tracent ou s'impriment dans l'a-

(1) En 1739.

l'ame, & auxquelles on a donné le nom d'*impreſſions*, ou d'*idées*. Or s'il eſt une fois prouvé, comme Berkeley & Mr. Hume l'ont démontré, que nos ſenſations n'ont aucune reſſemblance avec les qualités des Corps; il n'eſt plus poſſible de s'aſſurer de l'exiſtence de quoique ce ſoit. Il faut donc redeſcendre dans notre ame, & tâcher d'y porter le flambeau de l'obſervation & de l'expérience. Mais comme elle offre un champ trop vaſte aux recherches d'un ſeul obſervateur, Mr. REID borne les ſiennes aux cinq ſens. Il en examine les organes & les fonctions. Il les compare avec les opérations de l'ame auxquelles ils donnent occaſion, & il entreprend de montrer qu'on n'a jamais donné de preuves ſolides de l'exiſtence des idées, ou de ces images qui reſtent dans l'ame ou dans le *ſenſorium*, qu'elle n'eſt qu'hypothétique, & que cette hypothèſe, loin de ſervir à rendre raiſon des phénomènes de l'entendement, n'a produit que des paradoxes qui révoltent le ſens commun, & qui ſont l'opprobre de la Philoſophie.

Com-

Comme nous ne saurions le suivre dans toutes ces discussions, ni les abréger, nous nous contenterons de donner une idée de la marche qu'il suit dans l'examen de l'odorat, qui est le plus simple & l'un des moins nobles des cinq sens.

Après avoir jetté un coup d'œuil sur l'organe de l'odorat, & fait voir qu'il n'y a rien dans cet organe, ni dans le milieu qui transmet les odeurs, qui ressemble à la sensation même, il passe à l'examen de ce sens considéré abstractivement. La sensation que produit chez nous la présence d'un objet odorant, n'a aucune *ressemblance* avec cet objet. On n'en peut rien inférer sur la nature, la forme, & le lieu de ce qui l'excite. On ne peut *la* comparer à rien, & tout au plus peut-on en inférer qu'elle est l'effet d'une cause inconnue. Il est tout aussi impossible d'assigner à cette sensation une figure, de l'étendue, ou quelque autre qualité des Corps. On ne peut pas plus se la représenter dans un lieu que la tristesse ou la joie, & l'on ne sauroit concevoir son existence que lorsqu'on l'éprou-

ve. C'eſt donc une affection de l'ame ſimple, originelle & inexplicable. Au moment que j'éprouve la ſenſation, je ſuis néceſſairement déterminé à en reconnoître l'exiſtence. Si je l'ai éprouvée, j'en conſerve un ſouvenir qui eſt accompagné irréſiſtiblement de la perſuaſion qu'elle a exiſté. Je puis enfin me la repréſenter ou l'imaginer ſans que cette opération de l'ame ſoit accompagnée de la perſuaſion de ſon exiſtence, & c'eſt ce que les Logiciens appellent *appréhenſion ſimple*. L'on n'a jamais expliqué, & ſans doute l'on n'expliquera jamais, pourquoi cette perſuaſion accompagne la ſenſation ou le ſouvenir de la ſenſation, & n'accompagne pas l'imagination. Tout ce qu'on peut dire c'eſt que telle eſt invariablement la nature de ces opérations. Si l'on demande pourquoi je crois l'exiſtence de la ſenſation actuelle que j'ai d'une odeur, je réponds que c'eſt parce que je la ſens, & je ne puis pas répondre autre choſe. Si l'on demande pourquoi je crois qu'elle a exiſté dans un tel temps, la ſeule raiſon que

je

je puisse en rendre c'est que j'en ai le souvenir. Il n'est donc point vrai dans l'ordre de la nature, que la première opération de l'esprit soit toujours la simple appréhension ou la perception d'une chose, sans aucun jugement ou aucune affirmation ou négation intellectuelle de son existence. La sensation précède la mémoire & l'imagination, & par conséquent l'union de la persuasion ou d'un jugement avec l'appréhension, précède l'appréhension simple, de sorte que celle-ci n'est qu'une abstraction d'une opération toujours composée dans la nature. *Dire avec Locke*, que cette persuasion ou le jugement, n'est que la convenance de l'idée de sensation avec l'idée d'existence; ce sont des mots qui ne répandent aucune lumière dans mon esprit. Je ne distingue rien de tout cela dans la sensation, & j'éprouve à la fois la perception & la persuasion. Je sens aussi une différence essentielle entre la sensation, la réminiscence & l'imagination; & l'évidence qu'opèrent chez moi les deux premières, est une suite de notre

conſtitution primitive, & indépendante de toute autre choſe.

Mr. REID, ayant conſidéré la ſenſation abſtractivement, & relativement à la mémoire & à l'imagination, l'examine relativement à l'ame ou au principe ſentant. L'on auroit de la peine à croire qu'on peut concevoir une ſenſation ſans un principe ſentant, ſi Mr. Hume n'étoit parvenu à force de ſubtilité, à rendre douteuſe l'exiſtence de ce principe, en tâchant de prouver que l'ame n'eſt qu'une ſucceſſion d'idées & d'impreſſions, & non le ſujet qui les reçoit & où elles ſe dépoſent. Il établit cette découverte ſingulière ſur l'hypothèſe reçue, que tout objet de la penſée ne peut être qu'une impreſſion ou une idée, c'eſt-à-dire une foible copie d'une impreſſion antécédente. Mais d'où vient que nous nous regardons comme quelque choſe de diſtinct de ces impreſſions & de ces idées, & que nous avons le ſentiment d'un *moi* identique, lors même qu'elles ont changé? Pourquoi cette opinion eſt-elle enracinée chez toutes les nations

&

& consacrée par toutes les formes du langage? Pourquoi toutes leurs loix, tous leurs usages, & tous leurs actes Civils la supposent-ils? Pourquoi personne ne peut-il remonter en lui-même à l'origine de cette opinion, & à celle de la persuasion qu'il a de l'existence de certains objets extérieurs? L'on ne sauroit la déduire du raisonnement, de l'expérience, ou de l'éducation. Il faut donc en conclurre qu'elle est un effet immédiat de notre constitution. C'est à ceux qui en doutent à montrer par quel autre moyen nous avons pu acquérir les notions d'ame & de ses facultés; & quand ils seront parvenus là, il leur restera encore à faire voir comment nous avons pu nous faire une illusion aussi forte & aussi constante que celle qui nous représente la sensation comme l'attribut d'un sujet sentant. Ce n'est point en comparant ici des idées corrélatives, seul moyen suivant les Philosophes de former nos notions des relations, que nous acquérons celles de l'ame ou du principe sentant & de la sensation. Au

con-

contraire l'un des relatifs, c'eſt-à-dire la ſenſation, nous *ſuggère* immédiatement le corrélatif, ſavoir le principe ſentant. L'Auteur emploie à deſſein le terme de *ſuggérer*, pour déſigner une opération de l'ame qui ſemble juſqu'ici avoir échappé à l'attention des Philoſophes, & qui nous fournit pluſieurs notions ſimples, qui ne ſont ni des impreſſions ni des idées, & qui ſont des principes originaux de la perſuaſion. C'eſt par ſon moyen qu'un changement dans la nature nous *ſuggère* la notion d'une cauſe, & nous force à en croire l'exiſtence. C'eſt par elle encore, comme il le montre dans la ſuite en parlant du tact, que certaines ſenſations nous *ſuggèrent* (2) l'étendue, la ſolidité, & le mouvement, qui ne reſſemblent en rien à ces ſenſations, quoiqu'on les aît confondus avec elles.

Après

(2) Nous ſommes obligés d'employer ici & ailleurs cette expreſſion quoique impropre, comme Mr. REID l'emploie en Anglois; parce que ſans cela il n'y a pas moyen de faire entendre ce qu'il veut dire.

Après avoir considéré l'odorat relativement au principe sentant, Mr. REID le considère relativement aux objets extérieurs de ce sens. Le nom d'*odeur* se donne & à la sensation qu'excite chez nous la présence d'un corps odorant, & à la qualité même de ce corps qui la produit chez nous. Jamais ces deux choses n'ont été confondues par le vulgaire, quoique le mot d'*odeur* désigne plus ordinairement la qualité qui est la cause ou l'occasion de la sensation: & il est à remarquer que cela est vrai aussi de *tous les noms de saveurs, de sons, de chaleur & de froid.* Voici, selon Mr. REID, quelle en est la raison. Nos sensations ont différens degrés de force. Quelques-uns sont si vives, qu'elles nous causent immédiatement beaucoup de douleur ou de plaisir. Dans ce cas-là, c'est la sensation même qui est l'objet de notre attention, & nous lui donnons un nom qui lui est propre, & qui ne désigne point un objet extérieur. Telles sont les sensations douloureuses causées par les maladies, par les blessures, par la

la faim, & par d'autres appétits violens. Mais lorsque la ſenſation ne nous affecte pas aſſez fortement pour attirer toute notre attention, nous ſommes portés naturellement à ne la conſidérer que comme le ſigne de quelque choſe d'extérieur avec quoi elle a une liaiſon conſtante, & à quoi nous donnons un nom dès qu'il nous eſt connu. La ſenſation n'a point alors de nom propre. Elle eſt confondue dans celui de cet objet, & en devient pour ainſi dire l'acceſſoire. De ſorte que quoique ce nom puiſſe déſigner la ſenſation, on ne le donne communément & proprement qu'à la choſe qu'elle indique. L'Auteur termine le Chapitre de l'odorat par l'examen de cette queſtion, *l'ame eſt-elle active ou paſſive dans la ſenſation?* Les Philoſophes modernes la croient entièrement paſſive, & il eſt vrai qu'elle ne peut ni produire chez elle une ſenſation, ni la repouſſer lorſqu'elle eſt vive. Mais d'un autre côté on doit remarquer que nous pouvons ſouvent porter notre attention ſur une ſenſation ou l'en détourner, &

par-

par là en diminuer ou en augmenter la force ; or l'attention eſt dans bien des cas un acte de la volonté: ainſi il paroit qu'on peut avancer avec raiſon, qu'il y a des ſenſations où l'ame eſt & paſſive & active.

La marche qu'a ſuivi Mr. REID, dans l'examen qu'il a fait de l'odorat relativement à la mémoire & à l'imagination, & relativement à l'ame ou au ſujet ſentant, eſt la même pour toutes les ſenſations & pour toutes les opérations de l'ame qui en dépendent. L'odorat a *la même* relation avec la volonté que *toutes les autres facultés* de l'entendement; & celle qu'il a avec la qualité du corps qu'il indique, lui eſt commune avec *les* ſenſations des ſaveurs, des ſons, des couleurs, du chaud & du froid. Ainſi nous ne ferons qu'indiquer le contenu des Chapitres ſuivants, en rapportant cependant avec plus d'étendue quelques obſervations générales que l'Auteur y a fait entrer.

Le ſens du goût fait le ſujet du Chapitre III. Il eſt ſi facile de lui appliquer ce

que

que l'Auteur a dit de l'Odorat, qu'il ne s'y arrête que pour faire quelques remarques sur ce sens & sur les saveurs.

Dans le Chap. IV qui traite de l'ouïe, Mr. REID parle des sons & de leur variété, & montre que c'est par la coutume & non par le raisonnement, que nous apprenons à connoître la place & la distance des corps sonores. Comme les sons articulés par les organes de la voix sont devenus les signes de nos pensées, il en prend occasion de parler du langage, & ce qu'il en dit mérite que nous nous y arrêtions un moment. Les signes de nos pensées sont, comme on le sait, naturels ou artificiels. Ceux là peuvent se réduire à ces trois espèces, les modulations de la voix, les gestes & les traits du visage, qu'on pourroit comprendre sous les gestes. Si les hommes n'avoient par eu originairement un langage naturel, ils n'auroient pas pu en inventer un artificiel. Car un langage artificiel suppose qu'on est convenu d'attacher un certain sens à de certains signes; donc une telle convention doit avoir précédé l'usage de

ces

ces ſignes artificiels. Mais il ne ſauroit y avoir de convention ſans ſignes ou ſans langage ; par conſéquent il faut qu'il y aît eu un langage naturel avant que le langage artificiel aît pu s'introduire. Les ſignes naturels plus communs chez les nations ſauvages, & devenus plus rares & moins énergiques chez les nations civiliſées, nous communiquent avec infiniment plus de promptitude que les ſignes artificiels, les idées & les ſentimens de nos ſemblables. C'eſt d'eux que le langage artificiel tire ſa plus grande force, & plus il en eſt dépourvu & moins il fait d'impreſſion ſur nous. C'eſt ainſi que quelqu'un qui lit, eſt moins affecté que s'il entend lire ; que celui qui nous parle nous affecte plus que celui qui nous lit ; & que s'il joint aux paroles qu'il prononce des accens variés ſuivant les règles de la nature, & que ſes yeux, les traits de ſon viſage & les mouvemens de ſon corps ſoient d'accord avec les ſentimens qu'il exprime, pour lors il produit chez ſes Auditeurs les effets les plus prompts & les plus extraordinaires. Les

signes artificiels au contraire étant seuls, indiquent mais n'expriment point. Ils parlent à l'entendement comme des caractères Algébriques, mais ils ne disent rien aux passions & à la volonté. Ces facultés paroissent plongées dans une profonde léthargie, jusqu'à ce que le langage de la nature vienne les réveiller & les mettre en mouvement. Il seroit aisé de montrer, ajoute Mr. REID, que la musique, la peinture, l'action théatrale & celle de l'Orateur, qui demandent pour produire leurs effets tant de goût, de discernement, d'étude, & d'exercice de la part de ceux qui s'y vouent; ne font que le langage de la nature, dont les élémens naissent avec nous, mais dont nous perdons l'usage & l'intelligence par une longue désuétude, & que nous ne rapprenons qu'avec une peine extrême. Cette remarque paroît juste & à certains égards neuve, & il nous semble qu'on pourroit en tirer un grand parti.

Le Chap. V. traite du tact. Mr. REID y examine les sensations produites par le froid, le chaud, la dureté & la mol-

lesse

teſſe des corps. Il revient enſuite aux ſignes naturels, & paſſe de-là aux qualités primitives des corps, à l'exiſtence du monde matériel, & aux ſyſtêmes que les Philoſophes ont imaginés pour expliquer la nature & les opérations des ſens.

Il eſt ſinguliet, dit l'Auteur, que la ſenſation excitée par la dureté des corps n'ait point de nom dans aucune langue, du moins qui nous ſoit connue. C'eſt cependant une des plus diſtinctes & des plus fréquentes; mais elle paroît ne ſervir qu'à annoncer cette qualité eſſentielle des corps, & l'ame ne s'en occupe que lorsqu'elle eſt ſi vive qu'elle nous cauſe de la douleur. Il n'y a aucun ſyſtême, pas même de ceux qui déduiſent toutes nos notions des ſenſations & de la réflexion, qui indique l'origine de l'idée de dureté, idée qui eſt toujours accompagnée de la perſuaſion que cette qualité eſt réelle. Nous ne ſaurions nous défaire de cette perſuaſion, quoiqu'on n'en puiſſe trouver la raiſon ni dans la tradition, ni dans l'éducation, ni dans l'expérience. Il faut donc en conclure, que

par un des premiers principes de notre conſtitution, une certaine ſenſation du tact *ſuggère* tout à la fois à l'ame la dureté & la perſuaſion de ſa réalité, ou en d'autres termes que cette ſenſation eſt un ſigne naturel de la dureté. Comme les ſignes artificiels n'ont pour la plupart aucun rapport avec la choſe ſignifiée, de même la ſenſation qui *ſuggère* la dureté n'a, autant que nous pouvons l'appercevoir, aucun rapport ou connexion néceſſaire avec cette qualité. La différence de ces deux eſpecès de ſignes conſiſte donc ſeulement en ceci, c'eſt que la *ſuggeſtion* qui eſt l'effet des ſignes artificiels dépend de l'habitude, & que dans les ſignes naturels elle eſt le réſultat de notre conſtitution ou des loix de la nature. L'on peut, dit Mr. REID, réduire à trois claſſes les ſignes naturels. La première comprend *ceux dont le rapport avec la choſe ſignifiée eſt établi par la Nature, mais ne ſe découvre que par l'expérience.* La vraie Philoſophie conſiſte à découvrir ces rapports & à les réduire à des règles générales. C'eſt pourquoi Ba-

Bacon l'appelle avec raiſon l'*Interprétation de la Nature*, & perſonne n'a mieux compris ni plus heureuſement expliqué la nature & les fondemens de cet Art. Ce qu'on appelle communément *Cauſes naturelles*, pourroit avec plus de propriété s'appeller *ſignes naturels*, & on pourroit donner à ce qu'on appelle *effets* le nom de *choſes ſignifiées*. L'on n'a encore découvert aucune efficace ou *cauſalité* eſſentielle dans ce qu'on regarde comme des *Cauſes*; & tout ce que nous pouvons en affirmer avec certitude, c'eſt que la Nature a établi une liaiſon conſtante entre elles & ce qu'on appelle leurs effets, & qu'elle a donné aux hommes une diſpoſition à obſerver cette liaiſon, à en attendre la continuation, & à en faire uſage pour perfectionner leur intelligence & pour augmenter leur pouvoir.

Les ſignes de la ſeconde claſſe ſont *ceux dont le rapport ou la liaiſon avec la choſe ſignifiée eſt établie par la Nature, & ſe manifeſte à nous ſans le ſecours du raiſonnement ou de l'expérience, au moyen d'une diſpoſition que nous avons reçue pour cela*

de la Nature. Tels ſont les ſignes naturels qui indiquent les penſées, les affections &c. & qu'on a appellés plus haut *Langage naturel.* C'eſt aux rapports de ce genre qu'on peut réduire les principes des beaux Arts & du goût. Il faut remarquer que le peu d'habitude que nous avons d'employer ces ſignes naturels depuis que nous leur avons ſubſtitué des ſignes artificiels, en a beaucoup affoibli la connoiſſance & rendu l'uſage difficile.

Le 3. Claſſe comprend *les ſignes qui nous ſuggèrent la choſe ſignifiée, & qui nous en donnent tout à la fois la notion & la perſuaſion, quoique nous n'en euſſions auparavant aucune notion.* Tels ſont ceux qui nous donnent la notion de l'ame ou du principe ſentant; principe qui a toujours la même relation à toutes les penſées & à toutes les affections dont nous avons la conſcience, ou dont nous nous ſouvenons. La notion de l'ame ne reſſemblant à aucune de nos ſenſations, ni à aucune choſe dont nous ayons la conſcience, ne peut être ni une idée de ſenſation ni une idée de réflexion. C'eſt

enco-

encore de la même manière que nous acquérons la notion de la dureté des corps. Il est évident, après les preuves qu'en ont donné l'Evêque Berkeley & Mr. Hume, que nous ne pouvons point, en raisonnant d'après nos sensations, en inférer l'existence des corps, & moins encore aucune de leurs qualités. Il paroît tout aussi évident que la liaison de nos sensations avec les notions & la persuasion que nous avons de l'existence des objets extérieurs, ne peut venir ni de l'habitude, ni de l'expérience, ni de l'éducation, ni d'aucun autre principe reçu par les Philosophes. Cependant cette liaison ou cette connexion est un fait constant. Nous devons donc en conclure pour raisonner juste, qu'elle est l'effet de notre constitution & qu'elle doit passer pour un Principe originel de la Nature humaine, jusqu'à ce que nous en découvrions un plus général, dans lequel il puisse se résoudre. M. Reid remarque au sujet des signes de la 3. Classe qu'ils sont les principes & le fondement du sens commun, partie si peu connue de la na-

ture humaine; comme ceux de la première le ſont de la Philoſophie, & ceux de la ſeconde des Beaux Arts.

Une des plus importantes queſtions de la Philoſophie, eſt ſans doute celle qui a pour objet la manière dont nous acquérons des notions de l'exiſtence des corps, de l'étendue, de l'eſpace, du mouvement &c. & la perſuaſion qui les accompagne. L'Auteur fait voir combien les Philoſophes ſe ſont trompés en prétendant les déduire des ſenſations, & enſuite il leur propoſe une expérience qui doit décider de la vérité ou de la fauſſeté du ſyſtême des idées. Qu'on prenne pour ſujet de cette expérience l'étendue, la figure, le mouvement, ou telle autre qualité première des corps qu'on voudra, ou même toutes enſemble ſi on le veut. Qu'on eſſaye de montrer qu'il y en a une ſeule qui ſoit une idée de ſenſation, ou qui aît la moindre reſſemblance avec une ſenſation; ſi l'on y parvient, dit M. REID, je renonce au projet & à l'eſpoir de réconcilier la raiſon avec le ſens commun, & le Scepticiſme des idées triomphera.

phera. Mais ſi l'on échoue, c'en eſt fait du Syſtême des idées, & il croule pour jamais ſur ſes fondemens. L'Evêque de Cloyne a prouvé que le raiſonnement ne pouvoit point déduire de nos *ſenſations* l'exiſtence de la matière. Mr. Hume a prouvé d'une manière auſſi convaincante, que nous ne pouvions pas même en déduire l'exiſtence de notre ame. Il ne nous reſte donc pas une ſeule vérité à croire, ſi nous ne devons admettre pour vrai que ce qu'on peut établir par le raiſonnement. Mais tout raiſonnement eſt fondé ſur un premier *Principe; & nous* ne pouvons donner d'autre raiſon de ces premiers principes, que la néceſſité où nous ſommes par la *conſtitution* de notre nature de leur donner notre aſſentiment. Ils en ſont des parties auſſi eſſentielles que la faculté de penſer. Ainſi la raiſon qui n'a d'autre appui qu'eux, ne peut ni s'en paſſer, ni les créer, ni les détruire. Nous avons des notions claires & diſtinctes de l'étendue, de la figure, du mouvement & des autres attributs des corps,

& ces notions ne ſont ni des ſenſations, ni ſemblables à aucune ſenſation. C'eſt un fait dont nous ſommes auſſi certains que nous le ſommes que nous avons des ſenſations. Nous ſavons auſſi que tous les hommes ſont perſuadés de l'exiſtence d'un monde matériel, que cette perſuaſion ne vient ni du raiſonnement ni de l'éducation, & que nous ne pouvons pas nous en défaire lors même qu'on l'attaque par les argumens les plus forts en apparence, & que nous n'en voyons aucun pour la défendre. Ces deux faits qui ont toute l'évidence dont ils ſont ſuſceptibles, ſont des phénomènes de la nature humaine, que nous ſommes en droit d'oppoſer à quelque hypothèſe que ce ſoit, & quelque généralement reçue qu'elle ſoit: & au contraire tous les raiſonnemens qu'on peut oppoſer à ces faits d'après une hypothèſe, ne ſauroient ſe concilier avec les règles d'une ſaine Philoſophie.

Nous rendrons compte dans un ſecond Extrait du reſte de cet important Ouvrage.

ARTI-

ARTICLE SECOND.

HISTOIRE DE l'ORDRE DU S. ESPRIT, par Mr. DE SAINT FOIX; Hiſtoriographe des Ordres du Roi. *Paris*, chez la Veuve *Ducheſne* 1767. *in*-12. deux Parties dont la Ie. eſt de 199. *pp.* & la IIde. de 172.

NOus allons juſtifier par quelques détails les éloges que nous donnâmes à cet *Ouvrage* en l'annonçant il y a quelques mois (1), ou plutôt, car on ne manque jamais d'en être cru, ſur le bien que l'on dit des productions de M. DE SAINT FOIX, nous nous propoſons d'orner notre Journal de quelques unes des anecdotes, qui ſont racontées avec tant de graces & de goût dans cette Hiſtoire. Tous ceux qui connoiſſent la manière de notre aimable Auteur, s'attendent bien

(1) *Biblioth. des Sc.* Tom. XXVII. Part. I. *pag.* 231.

bien qu'il ne ſe ſera pas borné aux Généalogies, comme l'ont fait les Ecrivains qui juſqu'à préſent ont parlé de l'Ordre du S. Eſprit. Il a voulu conſerver la mémoire des actions les plus remarquables des Chevaliers, & en rapportant des traits de fermeté, d'intrépidité, d'humanité, de bienfaiſance, de déſintéreſſement & d'amour pour la Patrie, préſenter une ſuite d'exemples honorables à la Nation, & dignes d'un ordre ſi illuſtre. C'eſt ce qu'on trouvera principalement dans la ſeconde Partie & dans celles qui ſuivront. La première contient, outre pluſieurs remarques intéreſſantes ſur l'ancienne Chevalerie, & ſur les divers Ordres qu'il y a eu en France, l'hiſtoire de la fondation de l'ordre du S. Eſprit, ſes Statuts, ſes Cérémonies &c. On y voit l'origine de pluſieurs uſages, des éclairciſſemens importans ſur quelques Statuts de l'Ordre, & la critique de diverſes erreurs conſidérables où ſont tombés les Hiſtoriens. Nous n'extrairons cependant que peu de choſe de cette première Partie, pour nous attacher

prin-

principalement à la seconde, qui sera plus du goût de la plupart de nos Lecteurs.

„ Personne n'ignore que le Gouvernement féodal s'introduisit en France vers la fin du Règne de Charles le Chauve; que Hugues Capet le confirma, & que par cette forme de Gouvernement, tout vassal & arrière vassal devoit être toujours prêt à suivre son Seigneur à la guerre. C'étoit un devoir qu'il falloit remplir, & qui ne conduisoit à aucunes distinctions ; on n'étoit jamais que simple combattant *sous* la bannière de son Seigneur; il n'y avoit *aucuns grades militaires*: mais à leur défaut, le génie guerrier de la Nation imagina un titre d'honneur, un titre éminent, qui seroit la marque & la récompense d'une valeur distinguée, & qui par conséquent exciteroit l'emulation de toute la Noblesse". Voilà l'origine de la Chevalerie & de ses prérogatives: MR. DE SAINT FOIX croit qu'on en doit fixer l'époque dans l'onzième siècle. „ Il étoit naturel que cette nouvelle carrière qu'on ouvroit à l'ambition,

augmen-

augmentât dans les parens le desir de procurer à leurs enfans les avantages de l'education, & ils en trouvoient aisément les moyens: les Cours des Princes, & les Châteaux des riches Seigneurs & des hauts Barons, offroient de tous côtés dans les Provinces, des Ecoles où la jeune Noblesse pouvoit s'exercer & se former au métier des armes. *Tout Chevalier*, dit un ancien Romancier, *doit mettre son fils Page chez un autre Chevalier, il y apprendra mieux le métier de la Chevalerie que dans la maison paternelle.*

„ Lors qu'un jeune homme après avoir été sept ans Page, avoit atteint sa 14e. année, le Seigneur ou le Parent chez qui il étoit, lui donnoit une épée, & il devenoit *Ecuyer*; mais il n'étoit encore rien dans l'Etat: le fils même d'un Souverain, jusqu'à ce qu'il eût été reçu Chevalier, n'avoit ni sceau ni armoiries; on ne lui donnoit que le titre de *Damoisel*, de *Varlet* (2), ou de *Noble homme*; on

(2) Les trois fils de Philippe le Bel, Louis, Philippe, & Charles, sont qualifiés *Varlets* dans un compte de sa Maison en 1313.

on n'appelloit sa femme que *Mademoiselle*, & ils ne pouvoient porter l'un & l'autre que de l'argent sur leurs habits: Les Rois même se faisoient recevoir Chevaliers; c'étoit le plus haut grade d'honneur dans le Militaire, mais on n'y pouvoit parvenir qu'après avoir servi plusieurs années, & s'être distingué dans des occasions périlleuses. D'ailleurs il falloit joindre à une Noblesse au moins de trois races, des mœurs & une conduite sans tache & sans reproche. Un Chevalier étoit qualifié *Monseigneur*, & sa femme *Madame*; il portoit le grand manteau doublé de Menu-vair (3), l'or brilloit sur ses habits & même sur ses éperons: les éperons dorés étoient un des attributs affectés à la Chevalerie. Tout Chevalier avoit le droit d'en faire d'autres, mais on le condamnoit à une amende considérable, si l'on découvroit que celui à qui il avoit conféré cet honneur,

(3) Le Menu vair étoit composé de deux peaux, l'une blanche & l'autre grise.

neur, n'étoit pas noble, & l'on dégradoit ce roturier *en lui coupant les éperons sur un fumier.*

On appelloit Chevalier Banneret celui qui, poſſédant des terres conſidérables pouvoit en temps de guerre amener ſous ſa bannière un certain nombre de Chevaliers & d'Ecuyers ſes vaſſaux.

CHARLES VII. en 1445, établit les Compagnies d'Ordonnance de cent hommes d'Armes; ce Corps de troupes réglées, permanent, ſoudoyé en paix comme en guerre, & qui n'étoit compoſé que de Gentils-hommes (4), produiſit un changement entier dans la Milice Françoiſe; le droit féodal n'eut plus lieu à l'égard du Service Militaire, c'eſt-à-dire que les Seigneurs & les Vaſſaux n'y furent plus obligés, excepté dans les cas extraordinaires de convocation de l'arrière ban; cependant on continuoit toujours de donner l'accolade, & de faire

(4) Chaque homme d'armes avoit avec lui trois Archers, un Ecuyer, & un Page.

re des Chevaliers avant & après les Batailles; mais ce n'étoit plus qu'une simple cérémonie guerrière, un vain souvenir de l'ancienne Chevalerie; elle n'existoit plus que de nom, après avoir fait pendant 500 ans la force des Armées Françoises.

„ Quelques Pélerins, après avoir visité les saints lieux, résolurent d'y rester & de s'associer pour protéger & secourir tous ceux qu'une semblable dévotion y ameneroit. Leur association devint bientôt assez nombreuse; ils firent des statuts, se lièrent par des vœux, & formèrent l'Ordre des Chevaliers Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem; celui des Templiers s'établit aussi à peu près dans le même temps. *A l'exemple de ces personnes dévouées au service de Dieu dans des fonctions Militaires, les Princes*, dit le P. Menestrier, *ont dans la suite institué des Ordres de Chevalerie dévoués à leurs personnes & à leur service, les engageant par serment à être leurs hommes liges, & leur donnant pour marque & symbole de ce dévouement, un collier ou un ruban sur*

l'épaule, ou une médaille sur la poitrine."

La plupart de ceux qui ont écrit sur les Ordres particuliers de Chevalerie, disent que S. Louis institua l'*Ordre de la Cosse de Genest*. Mais Mr. DE SAINT FOIX montre fort bien que ce prétendu Ordre n'étoit qu'une Confrairie de dévotion, & qui ne subsista que pendant la vie de Saint Louis. Pour ce qui est de l'Ordre de la Sainte Ampoule, de qu'on en dit est une fable ridicule qui ne mérite pas d'être refutée.

„ Le premier Ordre Royal de Chevalerie qu'il y ait eu en France, a été celui des Chevaliers *de Notre-Dame de la Noble Maison*. Le Roi Jean l'institua le 6 de Novembre 1351. cette Noble Maison étoit son Palais de S. Ouen, autrement Clichi, entre Paris & S. Denis; les Chevaliers devoient s'y rendre & s'y assembler chaque année le 15. d'Août, fête de l'Assomption de la Vierge. On les appeloit aussi les Chevaliers de l'Etoile, parce qu'ils portoient une Etoile blanche sur leur chaperon & sur leur manteau."

Cet Ordre ne tarda point à s'avilir.

Le

Le Roi Jean en étendant le nombre des Chevaliers jusqu'à 500. ôta presque tout l'éclat qu'il vouloit donner à son Ordre, & l'émulation qu'on auroit pu avoir pour y entrer. Aussi ne voit-on pas que Bertrand Duguesclin, Olivier de Clisson, Tannegui du Châtel & autres grands hommes sous les Règnes de Charles V, Charles VI, & Charles VII, en aient été décorés, preuve certaine qu'ils ne s'en étoient pas souciés.

L'Ordre de S. Michel institué par Louis XI. le 1. jour d'Août 1469, ne fut d'abord *composé que* de 36. Chevaliers, & se soutint *quelque temps* dans le plus grand éclat, parce qu'il n'étoit conféré qu'aux personnes les plus distinguées par leur naissance & par leurs services. Mais sous le Règne de Charles IX. on en augmenta le nombre à un tel point, & l'on y admit tant de gens de peu de naissance & de mérite, que l'on commença à ne le plus regarder comme une marque de distinction, & il acheva de décheoir par l'institution de celui du S. Esprit. *Etant jeune, je demandois*, dit

Montagne, *à la fortune, autant qu'autre choſe, l'Ordre de S. Michel, car c'étoit l'extrême marque d'honneur de la Nobleſſe Françoiſe & très rare; elle me l'a plaiſamment accordé; au lieu de me hauſſer & monter pour l'atteindre.. elle m'a plus gracieuſement traité: elle l'a ravalé & rabaiſſé juſqu'à mes épaules & au deſſous.* Cet Ordre ſubſiſte cependant encore, & il faut même être reçu Chevalier de S. Michel, avant que de l'être de l'Ordre du S. Eſprit.

Celui-ci fut inſtitué par HENRI III. au mois de Décembre 1578. ſous le nom & à l'honneur du S. Eſprit, parce que le jour de la Pentecôte 1573, Henri avoit été élu Roi de Pologne, & qu'à pareil jour en 1574. il avoit ſuccédé à la Couronne de France. Il ſe flattoit qu'au milieu des troubles que la Ligue fomentoit contre lui, il retiendroit dans le devoir & s'attacheroit la Nobleſſe de ſon Royaume, non ſeulement par l'eſpoir d'entrer dans ce nouvel Ordre, & le ſerment particulier que chaque Chevalier lui feroit en entrant, mais encore par

des

des motifs d'intérêt. Il fit demander au Pape ſon approbation, pour mettre en Commanderies Militaires juſqu'à la concurrence de cent mille écus de biens Eccléſiaſtiques, & pour pouvoir conférer ces Commanderies à ſes nouveaux Chevaliers, qui en auroient joui, quoique mariés; le Pape n'y voulut pas conſentir, & le Clergé ne manqua pas de s'y oppoſer, excité d'ailleurs par les Chefs de la Ligue; cependant le Chevaliers de l'Ordre du S. Eſprit continuèrent & ont toujours continué de prendre le titre de *Commandeurs*, conformément à *leur inſtitution*, & ils jouiſſent (5) cha-

(5) Le Roi a 2000. écus comme Chef & Souverain Grand-Maître, le Grand Aumônier a auſſi 2000. écus, c. à d. mille écus comme Commandeur, & mille écus comme Aumônier de l'Ordre; M. le Dauphin de même & tous les Chevaliers n'ont que mille écus. Nous trouvons dans les Additions & corrections que Mr. DE SAINT-FOIX à miſes à la fin de la Seconde Partie, qu'au commencement de cette année 1767. le Roi à augmenté de moitié la gratification annuelle des vingt plus an-

chacun, en attendant les Commanderies, d'une gratification annuelle de mille écus sur le revenu du Marc d'or (6).

„ Les principaux Statuts de l'Ordre du S. Esprit portent, que le Roi en sera le Chef & Souverain Grand Maître, la dite Souveraine & Grande Maîtrise étant à jamais unie & incorporée à la Couronne. Que le lendemain de son sacre, il recevra des mains de celui qui l'aura sacré, le grand manteau & le collier du dit Ordre, après avoir juré sur le Livre des SS. Evangiles d'en observer les Statuts. Qu'il y aura dans le dit Ordre quatre Cardinaux & quatre Archevêques, Evêques ou Prélats, & que le grand Aumônier de France y sera associé par sa place, ainsi que tous ses successeurs. Qu'on ne pourra y être reçu si l'on ne fait

anciens Chevaliers de ses Ordres: elle est à présent de 2000. écus.

(6) Le Marc d'or est un droit qu'on lève sur tous les Offices à chaque changement de Titulaire.

fait profeſſion de la Religion Catholique, Apoſtolique, & Romaine, & qu'après avoir prouvé qu'on eſt Gentilhomme de nom & d'armes de trois races paternelles au moins. Que les Princes y ſeront admis à 25, ans accomplis, & les Ducs & Gentilshommes à 35; c. à d. les Princes Etrangers établis en France, & qui y ſont reconnus pour être de Maiſon Souveraine; à l'égard des Princes du Sang, ils ſont ſuſceptibles de l'Ordre dès qu'ils ont fait leur première Communion; je dis ſuſceptibles, le Roi étant le maître de différer de les y admettre auſſi long-*temps* qu'il le juge à propos. Les Fils de France ont la croix & le cordon bleu dès l'inſtant de leur naiſſance, mais ſans faire nombre parmi les Chevaliers juſqu'à ce qu'ils aient été reçus. — Le nombre des Chevaliers ne peut être augmenté: il eſt & il a toujours été limité à cent, outre le Roi, & y comprenant les 4 Cardinaux, les 4 Prélats, le grand Aumônier de France, le Chancelier de l'Ordre, le Prevôt Maître des Cérémonies, le Grand Tréſorier, & le Secretaire,

re, qui tous ont le titre de *Commandeurs*, & ſont obligés, excepté le grand Aumônier, le grand Tréſorier, & le Secretaire, de faire les mêmes preuves de Nobleſſe que les Chevaliers."

HENRI III. avoit exclu de l'Ordre du S. Eſprit tous les Etrangers, à moins qu'ils ne fuſſent regnicoles & naturaliſés. HENRI IV. dérogea à cette excluſion des Etrangers; *Ordonnons*, dit-il dans ſa Déclaration du dernier Décembre 1607. *que les Rois, Princes Souverains & Seigneurs étrangers non Regnicoles, étant de la qualité* (7) *preſcrite par les Statuts pour nos ſujets, pourront dorénavant tant par nous que par nos Succeſſeurs, être admis, reçus & aſſociés dans notre Ordre de S. Eſprit* &c.

Mr. DE SAINT FOIX obſerve à ce ſujet que chez les anciens Peuples ſeptentrionaux, & chez les Lombards, on ne jouiſſoit d'une pleine & entière conſidération, qu'en montrant des marques de l'eſtime

(7) C'eſt à dire de la Religion Catholique Romaine.

l'eſtime d'un Prince ennemi ou étranger: l'adoption par les armes étoit alors la preuve d'eſtime en uſage. „ Alboin, fils d'Aubouin, Roi des Lombards, avoit beaucoup contribué par ſa valeur au gain d'une Bataille contre les Gépides; il avoit tué de ſa main Turiſmode, fils de Turiſende leur Roi. Le ſoir, les Seigneurs Lombards voyant qu'il ſe tenoit debout pendant le Banquet Royal, ſupplièrent Aubouin de lui permettre de ſe mettre à table: *ne ſavez vous pas*, leur répondit-il, *que la coutume parmi nous ne permet point au fils même du Roi de manger avec ſon père, juſqu'à ce que quelque Prince étranger l'ait adopté par les armes?* Alboin part le lendemain avec une ſuite peu nombreuſe, va trouver le Roi des Gépides, & lui expoſe le ſujet de ſon voyage; ce père infortuné fait taire la nature en faveur d'un uſage qu'on regardoit comme ſacré; il reçoit le Prince Lombard avec bonté, & quoique la vue d'un Guerrier teint du ſang de ſon fils, lui arrache des ſoupirs, il l'admet à ſa table, après l'avoir adopté en lui donnant l'ar-

mure qui avoit appartenu à ce cher Fils, & qu'il arrosé de ses larmes".

„ HENRI III. & HENRI IV, à leur première Communion comme Chefs & Souverains Grands-Maîtres de l'Ordre du S. Esprit, communièrent sous les deux espèces, après les essais ordinaires du pain & du vin ".

Nous voici parvenus à la seconde Partie de cette Histoire; c'est la plus intéressante par les traits & les anecdotes dont elle est parsemée. Mr. DE SAINT FOIX y parle successivement de tous les Chevaliers de la première promotion faite par Henri III. Nous allons les indiquer, & en rapportant quelques unes des particularités de leur vie, nous nous servirons autant qu'il nous sera possible des termes mêmes de notre excellent Auteur.

HENRI III, Fondateur de l'Ordre. La plupart des Historiens ont fait un portrait affreux de ce Monarque. Mr. DE SAINT FOIX n'en pense point si mal. Il le dépeint comme un Prince foible, malhabile & malheureux, & il adopte le jugement

gement qu'en a porté *l'Eſtoile*, Ecrivain très véridique: *C'étoit un bon Roi*, dit-il, *s'il eût rencontré un meilleur Siècle.* On l'a accuſé de mœurs infames; „ mais quels étoient ces hommes, la Marck, Maugiron, Joyeuſe, d'Epernon & autres, qu'on appelloit ſes Mignons? La plupart portoient ſur leurs viſages (8) des preuves de leur valeur; on les avoit vus & on les vit toujours être les premiers à monter aux aſſauts. Dans l'idée de les oppoſer aux Guiſes, il les élevoit aux grandes Charges, leur donnoit des Gouvernemens, & ſon humeur naturellement libérale, tomboit pour eux dans des profuſions que la haine qu'on a preſque

(8) *La Marck*, dit Brantôme, *fut le premier Gentilhomme qui monta ſur la brèche au premier Siège de Rouen*: il avoit au front une large cicatrice de la bleſſure qu'il y avoit reçue. Maugiron avoit perdu un œil d'un coup qu'il reçut en montant à l'aſſaut au Siège d'Iſſoire. Joyeuſe eut la moitié de la machoire emportée ſur la brèche, au Siège de la Fère, & d'Epernon y fut très dangereuſement bleſſé.

que toujours pour les favoris, ne manquoit pas d'exagérer".

A l'article de *Charles Robert de la Mark* (9), nous trouvons une anecdote que nous croyons devoir rapporter ici: „ Henri III. pendant une de ces retraites qu'il faiſoit aſſez ſouvent à Vincennes avec dix ou douze de ſes Pénitens, avoit ordonné un jeune & une abſtinence dont Charles Robert de la Marck s'ennuya. Il vint ſecrètement à Paris, & y acheta lui même, en plein marché, deux belles ſolles, avec tout ce qu'il falloit pour y faire une bonne ſauce. Tandis qu'il l'apprêtoit, l'odorat de Henri III, qui paſſoit par hazard dans le dortoir, en fut frappé, il regarda par le trou de la ſerrure, apperçut la Marck qui ſouffloit le feu du réchaud où étoit ſon plat, lui cria pluſieurs fois *Frère Robert, je vous vois, ouvrez*, en lui reprochant ſa gourmandiſe & ſa déſobéiſſance à la règle. Frére Robert, de fort mauvaiſe humeur, quitta

(9) Part. II. *pag.* 132.

quitta ſon réchaud, s'approcha de la porte, lui déclara nettement qu'il ne vouloit plus être Pénitent; que S. M. & les autres pouvoient faire abſtinence tant qu'ils voudroient; qu'il alloit achever de faire cuire ſes ſolles; qu'il n'ouvriroit qu'après les avoir mangées, & qu'alors on pourroit le chaſſer, ſi l'on vouloit, de ſa cellule & de la Confrairie. Les mêmes Ecrivains qui rapportent ce trait, diſent que Henri III. vouloit en impoſer au Peuple par de prétendus actes de dévotion qu'il ne pratiquoit pas, & que ſes fréquentes retraites au Bois de Vincennes, de Boulogne, & autres lieux, n'étoient que des parties de libertinage & de débauches. Mais, puis qu'il enjoignoit le jeune & l'abſtinence; puis qu'il en reprochoit la transgreſſion; puis que le Marck étoit obligé de ſe cacher pour manger des ſolles, n'eſt-ce pas une preuve que ces retraites n'étoient point des parties de libertinage & de débauches, & que toutes les infamies qu'on diſoit qui s'y paſſoient, n'étoient que des calomnies

lomnies que la rage des Ligueurs répandoit parmi le Peuple".

Chevaliers. I. LUDOVIC DE GONZAGUE, *Duc de Nevers & de Rhetelois.* Dans un combat contre un Parti Huguenot, le Capitaine Beaumont, ſur qui il s'étoit élancé, & qu'il avoit renverſé de deſſus ſon cheval, lui tira un coup de piſtolet qui lui caſſa le genou, & dont il reſta boiteux toute ſa vie. Il empêcha qu'on ne tuât ce Capitaine Beaumont: *tu ajouteras*, lui dit-il, *que je t'ai donné la vie, quand tu raconteras que tu m'as bleſſé & peut-être tué.*

II. JACQUES COMTE DE CRUSSOL, *Duc d'Uzès.* Du vivant de ſon frère, il s'appella le Baron d'Aſſier. Il avoit embraſſé la Religion Réformée (10), & fut un des principaux Chefs des Proteſtans. S'il ſe diſtingua par ſes talens Militaires, il ne fut pas moins recommandable par ſon humanité, ſa probité, & l'honnêteté de ſon ame, dans ces temps affreux où

(10) Il ſe fit Catholique Romain en 1573.

où il sembloit qu'on ne se croyoit pas déshonoré par les actions les plus barbares, les perfidies les plus noires & les plus lâches trahisons. On connoît les cruautés du Duc de Montpensier, & les infamies de son Guidon. Le Baron d'Assier écrivit au Duc de Montpensier: „ J'ai repris Bergerac, personne n'y a été tué de sang „ froid, & qui n'eût les armes à la main; „ les femmes & les filles s'étoient retirées dans une Eglise, je leur ai dit de „ retourner dans leurs maisons, & qu'elles y seroient en toute sûreté; j'en ai „ seulement choisi vingt parmi les plus „ belles, *je vous les envoie pour que* „ vous jugiez si elles n'étoient pas très „ propres à tenter d'user de représailles; „ elles vous diront qu'elles n'ont essuyé „ aucun opprobre. Vous êtes dévot; vous „ avez un Directeur, votre table est toujours garnie de Moines; vous entendez „ chaque jour deux ou trois Messes, & „ vous vous confessez fréquemment: Je „ ne me confesse qu'à Dieu, je n'entends „ point de Messes; je n'ai que des Soldats „ à ma table; l'honneur est mon seul

Direc-

„ Directeur; il ne me conſeillera jamais
„ d'ordonner le viol, de faire tuer un
„ ennemi déſarmé, & de manquer à la
„ parole que j'aurai donnée ".

III. PHILIPPE-EMMANUEL DE LORRAINE, *Duc de Mercœur.*

IV. CHARLES DE LORRAINE, Duc d'Aumale. Dans un Manuſcrit ſigné de ſa main, ſcellé de ſes armes, & trouvé parmi ſes papiers après ſa mort, le Duc d'Aumale dit que *le Duc d'Epernon voyant frapper Henri IV, lui donna lui même un coup de couteau pour l'achever.* On ne peut guère douter, dit Mr. DE SAINT FOIX que le Duc d'Epernon n'aît été un des principaux complices de l'aſſaſſinat de Henri IV, mais eſt-il vraiſemblable qu'il l'aît frappé lui-même? Eſt-il vraiſemblable, répondra-t-on, que le Duc d'Aumale, âgé de 76 ans, qui étoit devenu très dévot, & qui mourut après une aſſez longue maladie, ayant reçu deux fois ſes Sacremens avec beaucoup de piété; eſt-il vraiſemblable qu'il n'eût pas jetté au feu, & qu'il eût laiſſé ſubſiſter une pareille accuſation, s'il n'avoit été

ſûr

sûr que ce n'étoit point une calomnie? Il étoit à Bruxelles, ajoutera-t-on, parmi les Espagnols, & il y a de bonnes raisons pour croire qu'on y sçut mieux toutes les circonstances de l'assassinat de Henri IV, que dans Paris où l'on tremblioit sous le Duc d'Epernon & ses complices.

V. HONORAT DE SAVOYE, *second du nom, Marquis de Villars* &c.

VI. ARTUS DE COSSE', *Maréchal de France.*

VII. FRANÇOIS GOUFFIER, *Seigneur de Crevecœur & de Bonnivet* &c. Catherine de Médicis l'ayant envoyé chercher pour lui annoncer que son fils venoit d'être nommé à un Régiment d'Infanterie, *Madame*, lui dit-il, en se jettant à ses pieds, *il y a un mois que mon fils passant seul vers le soir dans une rue de Paris assez écartée, fut attaqué par cinq hommes; le Capitaine la Vergne, sans le connoître, mit l'épée à la main, & chargea ces assassins avec tant de courage que deux furent tués, les trois autres s'enfuirent; agréez, Madame, que mon fils ne passe point devant son*

bienfaiteur ; vous mettrez le comble à la grace que vous nous accordez en voulant bien en disposer en faveur de la Vergne ... Un cœur aussi reconnoissant que le vôtre, lui repondit Catherine de Médicis, *en gage à ne le pas refuser ; je consens à ce que vous souhaitez, & n'oublierai pas votre fils.*

VIII. FRANÇOIS, COMTE D'ESCARS.

IX. CHARLES DE HALLWIN, *Seigneur de Piennes.* Il pouvoit se vanter d'être le Gentilhomme du Royaume qui avoit le plus versé de son sang au service de ses Rois. Il s'étoit trouvé à quinze siéges, à onze batailles ou combats, & y avoit toujours été blessé. Sa destinée par rapport à ses enfans, n'est pas moins remarquable ; il avoit épousé Anne Chabot, il en avoit eu cinq fils & une fille : deux furent assassinés, les trois autres & le mari de cette fille furent tués :

X. CHARLES DE LA ROCHEFOUCAULT, *Seigneur de Barbezieux &c.*

XI. JEAN D'ESCARS, *Comte de la Vauguyon, Prince de Carenci &c.* C'étoit un des plus braves Hommes de France. Mr. DE SAINT FOIX rapporte de lui une action

tion très mémorable, mais il faudroit plusieurs pages pour transcrire ce qu'il en dit. Pour ne pas trop allonger cet Extrait, nous sommes obligés de supprimer divers faits intéressans des Chevaliers dont nous ne donnons que le nom.

XII. CHRISTOPHE JUVENAL DES URSINS. Dans un Recueil de Pieces imprimé en 1601, on trouve une vingtaine d'articles d'une espece de Journal qu'il avoit fait des six derniers mois de l'année 1572. & du siege de la Rochelle en 1573. En voici un. „ Le 30 Août „ 1572, huit jours après le massacre de „ la S. Barthelemi, j'avois soupé au Lou„ vre chez Mme. de Fresque; la cha„ leur avoit été très grande pendant tou„ te la journée; nous allâmes nous as„ seoir sous la petite treille du côté de la „ riviere, pour respirer le frais; nous en„ tendîmes tout-à-coup dans l'air un „ bruit horrible de voix tumultueuses & „ de gémissemens mêlés de cris de rage „ & de fureur; nous restâmes immobi„ les, saisis d'effroi, nous regardant de „ temps en temps sans avoir la force de

„ parler; ce bruit dura, je crois, près „ d'une demie heure; il eſt certain que „ le Roi l'entendit, qu'il en fut épou- „ vanté, qu'il ne dormit pas pendant le „ reſte de la nuit, que cependant il n'en „ parla point le lendemain, mais qu'on „ remarqua qu'il avoir l'air ſombre, pen- „ ſif, égaré". Mr. DE SAINT FOIX obſerve que ſi quelque prodige doit ne pas trouver des incrédules, c'eſt celui là, étant atteſté par Henri IV: *ce Prince*, dit d'Aubigné, Liv. I. Chap. 6. p. 561, *nous a raconté pluſieurs fois entre ſes plus familiers & privés Courtiſans, (& j'ai pluſieurs témoins vivans qu'il ne nous l'a jamais raconté ſans ſe ſentir encore ſaiſi d'épouvante) que huit jours après le maſſacre de la S. Barthelemi, il vit une grande multitude de Corbeaux ſe percher & croaſſer ſur le Pavillon du Louvre; que la même nuit Charles IX, deux heures après s'être couché, ſauta de ſon lit, fit lever ceux de ſa chambre, & l'envoya chercher, pour ouir en l'air un grand bruit de voix gémiſſantes, parmi d'autres voix furieuſes & menaçantes, le tout ſemblable à ce qu'on entendoit la nuit*

des

des massacres; que tous ces différens cris étoient si frappans, si marqués, & si distinctement articulés, que Charles IX. croyant que les ennemis des Montmorencis & de leurs partisans, les avoient surpris & les attaquoient, envoya un détachement de ses Gardes, pour empêcher ce nouveau massacre; qu'ils rapportèrent que Paris étoit tranquille, & que tout ce bruit qu'on entendoit, étoit dans l'air.

XIII. FRANÇOIS LE ROI, *Seigneur de Chavigny.* Au milieu d'une Cour où la dépravation du cœur & du caractère sembloit être générale, il conserva toujours la candeur & la franchise d'un bon & digne François. Charles IX, qui l'aimoit beaucoup, lui dit un jour que sa mère (Catherine de Médicis) se vantoit qu'il n'y avoit pas dans le Royaume un Gentilhomme de dix mille livres de rente chez qui elle n'eût un espion: *Sire*, repondit-il, *je ne sai pas si les espions font les Tyrans, ou si les Tyrans font les espions, mais je pense qu'ils ne peuvent être utiles qu'à la guerre.*

XIV. SCIPION DE FIESQUE, *Comte de*

Lavogne &c. N étoit parent de Catherine de Médicis: elle voulut le faire Maréchal de France: il refusa de l'être; *Madame*, lui dit-il, *j'ai servi long-temps & sur mer & sur terre, & j'ai assez d'actions pour être toujours honoré comme un bon & brave Gentilhomme; mais je n'en ai pas assez pour l'être comme Maréchal de France, j'aime mieux la considération dont je jouis, qu'un plus haut rang, qui peut être me la feroit perdre.*

Une place de Chapelain de la Reine (Louise de Vaudemont) étoit vacante; un homme vint le prier de la lui faire obtenir, & pour l'engager à lui accorder sa protection, lui remit une Charte qu'un heureux hazard, disoit-il, avoit fait tomber entre ses mains; Mr. de Fiesque, après l'avoir examinée, vit que c'étoit un titre incontestable & qui décidoit absolument contre lui dans un Procès très considerable qu'il avoit pour sa Terre de Leuroux: *je vais*, dit-il à cet homme, *écrire à ma Partie qu'elle a gagné son Procès, & que je suis prêt à lui payer tous les frais & les dédommagemens aux-*

auxquels je dois être condamné; elle recevra, avec ma Lettre, ce titre qui lui appartient & que vous auriez dû lui remettre; vous avez aussi mal pensé de moi que je dois mal penser de vous; soyez.

XV. ANTOINE SIRE DE PONS, *Comte de Marennes.*

XVI. JACQUES DE HUMIERES SR DE MONCHI, *Marquis d'Ancre &c.*

XVII. JEAN D'AUMONT, *Maréchal de France &c.*

XVIII. JEAN DE CHOURSES, *Seigneur de Malicorne.* A la nouvelle de la mort des Guises, tués à Blois, Paris & plusieurs Villes se révoltèrent; le Comte de Malicorne harangua si bien les habitans de Poitiers, qu'ils envoyèrent des Députés à Henri III, pour l'assurer de leur obéissance, & que s'il lui plaisoit de venir dans leur Ville, ils le recevroient avec tous les honneurs & l'obéissance qu'ils lui devoient: il y alla; on lui ferma les portes, & l'on tira même quelques coups de Canon sur la petite troupe qui l'accompagnoit: les prédications fougueuses de l'Evêque & des Moines

avoient entièrement changé les esprits. Ces séditieux promenèrent long-temps le Comte de Malicorne dans les rues, le menaçant, & lui portant à chaque pas leurs Hallebardes à la gorge: *je n'ai jamais commis de lâchetés; le ferment que vous voulez que je fasse en feroit une*, leur répondit-il toujours; *vous pouvez m'ôter la vie, mais vous ne m'ôterez jamais l'honneur.* Ils le menèrent sur le rempart & le firent sauter dans le fossé, en lui criant, *va trouver le Tyran.* L'endroit où il tomba étoit bourbeux & plein d'herbages; il ne se fit aucun mal.

XIX. ALBERT DE GONDI, *Comte & puis Duc de Retz, Pair & Maréchal de France.* Il avoit épousé Claude Catherine de Clermont, Baronne de Retz & Dame de Dampierre; elle ne fut pas moins célèbre par son esprit & son goût pour les Sciences, que par sa beauté. Ce fut elle qui répondit en Latin, pour Catherine de Médicis, aux Ambassadeurs de Pologne qui apportèrent au Duc d'Anjou le Décret de son élection à cette Couronne. *Quelle honte! quel malheureux siè-*

cle,

ele, s'écrie un Savant, *les Seigneurs François ſavoient ſi peu de Latin qu'il ne s'en trouva aucun qui put s'entretenir avec ces Ambaſſadeurs pendant le voyage.* Je crois, dit Mr. DE SAINT FOIX, qu'il en ſe roit de même dans ce ſiècle-ci, & que ce ne ſeroit pas un grand malheur.

XX. RENE' DE VILLEQUIER, *Baron de Clervaux* &c.

XXI. CLAUDE DE VILLEQUIER, *dit* l'aîné, *Seigneur & Baron de Villequier.*

XXII. JEAN BLOSSET, *Seigneur & Baron de Torci.* Ayant ſçu qu'on le ſoupçonnoit d'un commerce ſecret avec le Miniſtère d'Eſpagne, il demanda à Henri III. de tenir un Chapitre de l'Ordre du S. Eſprit, pour y être dégradé, ou déclaré innocent. Après s'être pleinement juſtifié, Meſſieurs, dit-il, je crois que je ſuis à préſent en droit de dire: *Domine ne projicias me a facie tua & Spiritum Sanctum tuum ne auferas a me;* „ Sire ne me banniſſez pas de vo„ tre préſence & ne m'ôtez point votre „ S. Eſprit". C'eſt un verſet de l'Office des Chevaliers de cet Ordre, p. 2.

En 1581, le Grand Seigneur, Amurat III, ayant envoyé un Ambaſſadeur à Henri III, pour le convier d'aſſiſter, par un de ſes Ambaſſadeurs, à la cérémonie de la circonciſion de ſon fils aîné, Mr. de Torci qui aimoit & cultivoit les Belles-Lettres, profita de l'occaſion pour aller à Conſtantinople, d'où il rapporta pluſieurs Mſſ. Grecs.

XXIII. ANTOINE d'ESTRE'ES, *Marquis de Coeuvres.*

XXIV. CHARLES ROBERT DE LA MARCK, *Comte de Braine &c. de Maulevrier, Duc de Bouillon, Prince de Sédan* &c. C'eſt celui dont nous avons parlé plus haut à la page 44.

XXV. FRANÇOIS DE BALZAC, *Seigneur d'Entragues.* Il épouſa en ſecondes noces la belle Marie Touchet, Maîtreſſe de Charles IX. Il en eut deux filles, Henriette célèbre par la paſſion que Henri IV, eut pour elle, & Marie d'Entragues. Leur frère utérin, Charles de Valois, Comte d'Auvergne, depuis Duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX. & de Marie Touchet, ſe remaria en 1644.

à

à l'âge de 71. ans, avec Françoise de Nargonne, & comme elle ne mourut qu'en 1713. âgée de 92. ans, on a dit qu'on avoit vu par une espèce de paradoxe chronologique, une bru mourir 138. ans après son beaupère, Charles IX, père du Comte d'Auvergne, étant mort en 1574.

XXVI. PHILIBERT DE LA GUICHE, *Seigneur de Chaumont.* Ayant fait faire à l'Arsenal la grande porte en face du Quai des Célestins, il fit mettre au haut l'Inscription qu'on y lit, la plus belle, au jugement de M. DE SAINT FOIX, qui soit dans Paris: elle pouvoit faire allusion aux complots que la Ligue formoit déjà contre le Roi:

Etne Hæc Henrico Vulcania tela Ministrat,
Tela gigantæos dechellatura furores.
PHILIBERT DE LA GUICHE,
Grand-Maître de l'Artillerie de France.
M. D. LXXXIV.

XXVII. PHILIPPE STROSSI, *Seigneur d'Epernai.*

Grands

Grands Officiers Commandeurs. PHILIPPE HURAULT, *Seigneur de Chiverni, Chancelier Commandeur des Ordres du Roi, Chancelier & Garde des Sceaux de France &c.* Henri III l'ayant ſoupçonné d'être devenu Ligueur & ami du Duc de Guiſe, lui ôta les ſceaux en 1588. Henri IV les lui rendit en 1590, en lui diſant: *Voilà, M. le Chancelier, deux piſtolets que vous ſavez bien manier, & dont je deſire que vous me ſerviez; vous m'avez fait avec eux du mal pluſieurs fois, mais je vous le pardonne, parce que c'étoit par le commandement & pour le ſervice du feu Roi mon frère: ſervez moi comme vous l'avez ſervi & je vous aimerai autant & mieux que lui, & croirai vos conſeils, car il s'eſt mal trouvé de n'avoir pas voulu les ſuivre; Meſſieurs*, aujouta-t-il en ſe tournant vers les perſonnes qui étoient préſentes, *ces deux piſtolets que je remets à M. le Chancelier, ne font pas tant de bruit que ceux dont nous tirons tous les jours, mais ils frappent bien plus fort & de plus loin; j'en ai l'expérience par les coups que j'en ai reçus.*

GUILLAUME POT, *Chevalier de Rhodes &*

de

de Chemaut, Prevôt-Maître des Cérémonies, Commandeur des Ordres du Roi. Henri III, passant près du Château de Chemaut, s'y arrêta & y dîna : il fut surpris de rencontrer, dans la cour & les jardins, plusieurs hommes à qui il manquoit une jambe ou un bras : *Sire*, lui dit M. de Rhodes, *un Marchand qui croyoit avoir de grandes obligations à mon père, mourut il y a trois ans ; n'ayant que des parens fort éloignés, il me légua par son Testament une somme de 60000 mille livres ; j'ai affecté le fonds & le revenu de cette somme, à la nourriture & l'entretien de 15 Soldats, nés dans mes terres, & que leurs blessures auroient mis hors d'état de servir Votre Majesté.* Cette fondation de M. de Rhodes, fit naître à Henri III. l'idée d'un Ordre de la Charité Chrétienne, pour de pauvres Officiers & Soldats estropiés à la guerre. Les troubles dont le Royaume fut agité, empêchèrent que cet établissement pût se soutenir ; il tomba encore après la mort de Henri IV. qui en avoit repris le projet en 1605 ; il étoit réservé à Louis XIV. d'élever l'Hôtel de Mars avec ma-

gni-

gnificence & sur des fondemens solides.

NICOLAS DE NEUFVILLE, *Marquis de Villeroi, Secretaire d'Etat, Grand Tresorier Commandeur des Ordres du Roi* Mr. DE SAINT FOIX parlera de lui à l'article de Charles de Neufville son Fils, Marquis de Villeroi, Chevalier des Ordres du Roi.

CLAUDE DE L'AUBESPINE, *Seigneur de Verdeville, Secretaire-Commandeur des Ordres du Roi.* Il écrivit à Etienne de Neuilli, premier Président à la Cour des Aydes: „ Vous sollicitez, „ Monsieur, la place de Prevôt des Marchands, je la sollicite aussi; je sais „ qu'hier, dans une audience que vous „ eûtes du Roi, vous n'épargnâtes rien „ pour me rendre très suspect à S. M.: „ si je lui remettois ces deux Lettres & ce Mémoire, vous seriez à jamais perdu dans son esprit, & je serois défait „ d'un concurrent & d'un ennemi; je „ vous renvoie le tout; lorsque vous „ m'écrivîtes ces Lettres, & que vous „ m'envoyâtes ce Mémoire, nous étions „ amis; je ne dois pas abuser de la confian-

„ fiance que notre amitié vous inſpiroit
„ alors ". On lit dans le Journal de Henri III, année 1582. qu'Etienne de Neuilly fut élu Prévôt des Marchands par ordre du Roi, qui dans la ſuite eut de fréquens ſujets de ſe repentir des marques de bienveillance qu'il avoit données en différentes occaſions, à cet indigne Magiſtrat.

ARTICLE TROISIEME.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES LETTRES, Année 1759. à *Berlin* chez *Haude & Sponer*, Libraires de la Cour & de l'Académie Royale, 1766. vol. in 4°. de 612 pages.

ON ſait que les Mémoires de cette Académie ſe partagent en quatre Claſſes, Philoſophie Expérimentale, Mathématiques, Philoſophie Spéculative, & Belles-Lettres. La premiere Claſſe dans

ce Volume comprend ſix Mémoires.

I. *Démonſtration fondée ſur des expériences, que la pierre ſerpentine de Saxe ne doit pas être miſe dans la claſſe de l'argille, & comptée parmi les pierres argilleuſes*; par Mr. MARGGRAF, traduit de l'Allemand.

II. *Rapport des effets de l'acide du Vitriol ſur diverſes pierres, ou eſpèces de terre*; par Mr. MARGGRAF, traduit de l'Allemand.

III. *Expériences Chymiques concernant ce qu'on nomme la dernière leſſive mère incriſtalliſable du ſel de cuiſine, relativement à l'eſpèce de terre qui y eſt contenue*; par Mr. MARGGRAF, traduit de l'Allemand.

IV. *Expoſé de quelques Obſervations Chymiques remarquables*; par Mr. MARGGRAF, traduit de l'Allemand.

Ces Obſervations ſont au nombre de trois, la première *ſur le Vitriol de Mars*, qui par l'addition du cuivre redevient vitriol de cuivre & précipite le fer, comme l'Auteur s'en eſt convaincu par l'expérience. La ſeconde eſt *ſur une réſine produite par le mêlange de l'huile rectifiée de ſuccin, & de l'eſprit acide de nitre concentré, laquelle a une odeur particulière*

de

de musc. La troisième est *sur le Camphre rafiné.* On a cru que c'étoit un secret particulier aux Hollandois, mais ce secret n'est pas grand; il n'y a qu'à prendre trois à quatre parties de Camphre où les mêler avec une partie de chaux vive affaissée à l'air, & les faire sublimer dans un verre convenable à cette opération; on aura par là le plus beau camphre blanc rafiné.

V. *Observations sur quelques Maladies assez rares*; par Mr. MECKEL, traduit du Latin.

Ces Observations roulent 1°. *sur une pierre intestinale qui boucboit le canal des intestins.* 2°. *sur une excroissance singulière du gros intestin heureusement détruite.* 3°. *sur un cas singulier où de l'air dans le Thorax arrêtoit la respiration & a causé la mort.* 4°. *sur un Stéatome du Thorax qui avoit déplacé le cœur, le poumon & les viscères de l'abdomen de leur situation naturelle.*

VI. *Eclaircissemens historiques & physiques sur diverses plantes qui ont été prises pour le véritable Ægolethron de Pline* (12); par

(12) Hist. l. 21. c. 4.

par Mr. GLADITSCH; traduit de l'Allemand.

Il y a cinq Mémoires dans la Classe de Mathématiques, avec deux Supplémens au second Mémoire.

I. *Observations sur l'état présent de la Dioptrique, sur les moyens de perfectionner les lunettes à réfraction, & sur la découverte qu'on annonce d'un nouveau genre d'Objectifs qui les porte au plus haut degré de perfection;* par Mr. le Comte DE REDERN, Curateur de l'Académie.

Le principal but que Mr. le Comte DE REDERN se propose dans ce Mémoire, est de prouver que les excellens téléscopes faits par Mr. Dollond à Londres, sont exécutés d'après la théorie de la lumière & les principes de construction que Mr. Euler avoit établis dans divers Mémoires, & non d'après une théorie & des principes différens, comme le prétendent Mrs. Short & Dollond. Pour prouver cette assertion, Mr. DE REDERN entre dans de grands détails historiques & mathématiques qui ne peuvent pas être analysés.

II. *De*

II. *De la propagation du son*, par Mr. EULER.

Ce Mémoire est suivi de deux Supplémens ou continuations sur le même sujet par le même Auteur.

III. *Recherches sur le mouvement de rotation des Corps célestes*; par Mr. EULER.

IV. *Solution d'une question curieuse qui ne paroit soumise à aucune analyse*; par Mr. EULER.

Dans une Compagnie où s'étoit trouvé Mr. EULER, quelqu'un proposa cette question à l'occasion du jeu d'échecs, *de parcourir avec un cavalier toutes les cases d'un échiquier, sans parvenir jamais deux fois à la même, & en commençant par une case donnée.* On mettoit pour cette fin des jettons sur toutes les 64. cases de l'échiquier, à l'exception de celle où le Cavalier devoit commencer sa route: & de chaque case où le Cavalier passoit en suivant sa marche, on ôtoit le jetton, de sorte qu'il s'agissoit d'enlever de cette façon successivement tous les jettons, sans que le Cavalier revint jamais à une case vuide. En voici un exemple:

42	59	44	9	40	21	46	7
61	10	41	58	45	8	39	20
12	45	60	55	22	57	6	47
53	62	11	30	25	28	19	38
32	13	54	27	56	23	48	5
63	52	31	24	29	26	37	18
14	33	2	51	16	35	4	49
1	64	15	34	3	50	17	36

Les cases sont ici marquées par l'ordre des nombres suivant lequel elles sont successivement parcourues. Ainsi le Cavalier ayant été posé dans la case 1. saute en 2. de là en 3. & depuis en 4. 5. 6. &c. jusqu'à ce que venant enfin dans la case 64. il aura passé toutes les cases. Mr. EULER appliquant ici une analyse toute particulière, indique les moyens de varier & de résoudre le problême en une infinité de manières, sur quoi les curieux pourront consulter le Mémoire.

V. *Recherches sur le dérangement du mouvement*

vement d'une planète par l'action d'une autre planète, ou d'une comète; par Mr. J. A. EULER.

Dans la Classe de Philosophie Spéculative on trouve six Mémoires, qui nous occuperont un peu plus que ceux des Classes précédentes.

I. *Réunion des principaux moyens employés pour découvrir l'origine du langage, des idées & des connoissances des hommes*; par Mr. FORMEY.

Le célèbre Mr. J. J. Rousseau, dans la Préface de son Discours sur l'origine & les fondemens de l'inégalité parmi les hommes, avoit desiré la solution de ce problême; *quelles expériences seroient nécessaires pour parvenir à connoître l'homme naturel? & quels sont les moyens de faire ces expériences au sein de la société?* C'est cette solution que Mr. FORMEY donne ici. Il voudroit qu'un Prince fît prendre un certain nombre d'enfans nés à peu près dans le même temps, & de chaque Sexe, & qu'on les confiât à des nourrices qui en eûssent tout le soin requis, sous la condition expresse de ne ja-

mais prononcer un ſeul mot en leur préſence; qu'à trois ans on raſſemblât ces enfans pour les faire vivre enſemble ſans les gêner en aucune manière, excepté les cas où ils pourroient ſe bleſſer ou ſe maltraiter, & ſans leur donner aucune ſorte d'inſtruction ou de direction; que le lieu où ils ſeroient renfermés fût aſſez ſpacieux pour qu'ils y pûſſent courir librement & voir les principaux objets de la nature; qu'on leur cachât toutes les manœuvres des arts & la préparation de leurs alimens; qu'enfin des Obſervateurs intelligens les ſuiviſſent de manière à dreſſer un journal exact de tout ce qu'on remarqueroit dans chaque individu. Par là on réuniroit les principaux moyens employés déjà pour découvrir l'origine du langage & des connoiſſances des hommes, la Statue ſuppoſée de Mrs de Condillac & Bonnet, les Obſervations Phyſiques & Hiſtoriques faites ſur le cerveau ou d'autres organes de l'homme, ſur les enfans & ſur les ſauvages, moyens qui de la manière qu'ils ont été employés juſqu'ici, ne nous ont pas me-

né

né bien loin dans la connoissance de l'etat primitif & purement naturel de notre ame. Mais que résulteroit-il de l'expérience proposée? quelle en seroit l'issue? Mr. FORMEY croit que ces enfans en devenant hommes, n'inventeroient jamais ni une langue, ni même les choses les plus simples & les plus indispensablement nécessaires à leurs besoins; le tempérament, le naturel fourniroit des diversités, mais qui ne s'étendroient pas loin en comparaison des effets de l'éducation entée sur ces tempéramens & ces naturels; ils sauroient, peut être, satisfaire l'instinct de la propagation, la seule passion, qu'on puisse supposer en eux, mais les mères ignoreroient ce qu'elles devroient faire des enfans qu'elles mettroient au monde, & les soins qu'elles devroient prendre pour les conserver: de pareilles sociétés ne sauroient donc subsister par elles mêmes ni se perpétuer; c'est-à-dire en un mot, que selon Mr. FORMEY, de tels hommes seroient plus bêtes que les bêtes. Sa pensée donc est que l'état de pure nature est une vraie

chimère, que le premier homme & la première femme ont été créés avec l'usage de la parole, auſſi bien qu'avec un certain fonds de connoiſſances, dont la raiſon les a mis en état de tirer tout ce qui étoit neceſſaire à leur conſervation; & que cette vérité hiſtorique ſeroit pleinement confirmée, ſi l'on pouvoit conſtater que l'homme demeure brute ſans ces ſecours primitifs.

II. *Ebauche du ſyſtême de la Compenſation;* par Mr. FORMEY. Ceci, comme porte le titre, n'eſt effectivement que l'ébauche d'un ſyſtême dont la baſe eſt que tout homme éclairé & vertueux, qui ſe fera de juſtes idées de la compenſation à laquelle il peut aſpirer, & qui employera les moyens convenables pour y parvenir, peut ſe promettre une réuſſite infaillible & complette. Il s'agit de la compenſation des maux par les biens dans la vie des particuliers, & indépendamment de celle que promet la Révélation.

III. *Réflexions ſur la nature & les cauſes de la Folie*, par Mr. DE BEAUSOBRE. Premier Mémoire.

Ce

Ce premier Mémoire eſt deſtiné à expliquer la nature de la folie, & à indiquer les marques caractériſtiques auxquelles on la peut reconnoître. Il n'eſt pas auſſi facile qu'on ſe l'imagine de diſcerner ſi un homme eſt fou ou s'il ne l'eſt pas, de fixer les bornes qui ſéparent le domaine de la folie de l'empire de la raiſon: c'eſt ce qui paroît par le détail où notre Auteur entre & où nous allons entrer d'après lui. Il y a trois cas dans leſquels un homme eſt appellé *fou*, & dans leſquels cependant il ne mérite ce titre qu'après bien des modifications & des reſtrictions.

1°. Le premier *cas*, eſt celui où un homme croit ou paroît avoir des ſenſations que n'ont aucun de ceux qui ſe trouvent placés dans les mêmes circonſtances, & comme les ſenſations ne ſont autre choſe que les repréſentations de l'état actuel où nous nous trouvons, cet homme aura ou des repréſentations *fauſſes* de ſon état actuel, ou des repréſentations *vraies*, mais alors cet état ſera dérangé; ou enfin des repréſentations très

obſcures & comme nulles de ce même état. Mais il eſt peut-être impoſſible de déterminer ce qui eſt vrai dans nos perceptions ou qui ne l'eſt pas: qui peut ſavoir ſi les repréſentations de notre ame ſont conformes aux objets dont elles ſont les images, ou ſi elles n'ont avec eux qu'un rapport quelconque? Outre les illuſions reconnues que nous font nos ſens, peut-on nier que des organes différemment conſtitués ne doivent produire des ſenſations différentes? comment donc peut-on s'aſſurer que les repréſentations que cet homme croit ou paroît avoir ſont *fauſſes* & par conſéquent qu'il eſt fou? Il n'y a qu'une ſeule marque infaillible, c'eſt lorſque ces repréſentations ſeroient démenties par le témoignage de pluſieurs autres ſens; qu'elles renfermeroient quelque contradiction ſenſible, & que cet homme s'obſtineroit cependant à les croire vraies. Que ſi ces repréſentations ſont ſeulement différentes des notres, ou de celles que le même homme avoit eues auparavant, comme cette différence peut venir d'une conforma-

tion

tion différente dans les organes, on ne peut la taxer de folie que lorsqu'elle est trop considérable & qu'elle devient sensible par les actions & par les paroles. Cette différence peut encore venir de l'association d'idées étrangères rappellées par l'objet présent & confondues avec les sensations produites par cet objet; l'image principale est alors altérée ou colorée par ces images étrangères: mais on ne peut être censé fou que lorsqu'on prend pour sensation vraie le total, sans pouvoir être détrompé par la voie des sens & du raisonnement. Quant aux représentations *vraies* d'un état dérangé, notre savant Académicien doute qu'il y ait jamais un tel dérangement dans la structure de nos organes, que la conduite de celui qui éprouveroit ces sensations vraies ne fût pas celle des autres hommes dans l'état ordinaire; il voudroit qu'on eût moins négligé les monstres & qu'on eût veillé davantage à leur conservation: il croit qu'on en auroit pu tirer des lumières pour connoître mieux l'ame humaine qu'on ne l'a connue jusqu'à

qu'a préſent. Enfin les repréſentations peuvent être très *obſcures* & comme nulles, & un homme eſt fou lorſque ſes actions prouvent qu'il n'a point ou que très peu d'idées, de repréſentation, ou de ſenſation de ſon état actuel & préſent.

2°. Le ſecond cas eſt celui d'un homme qui paroîtroit raiſonner ou agir d'une manière oppoſée à celle que demanderoient les ſenſations que nous nous voyons obligés de lui ſuppoſer. Mais ce cas revient au premier, car un homme agit & raiſonne toujours conformément à ce qu'il éprouve, ainſi nous devons penſer ou qu'un tel homme n'a pas les ſenſations que nous lui ſuppoſons, ou que celles qu'il s'imagine avoir ne ſont pas celles que nous lui prêtons.

3°. Le troiſième cas eſt celui d'une homme qui ſe perſuade une erreur qui ſauteroit aux yeux de tout autre, & qu'il a toujours reconnue lui même pour en être une. Ce cas paroit le plus embarraſſant, car enfin quelles ſont les erreurs qu'on ne puiſſe, ſans être fou, prendre pour des vérités indubitables? On voit

des

des erreurs qui choquent le ſens commun, & d'autres qui combattent le témoignage des ſens, adoptées par des hommes éclairés & même par des peuple entiers, ſans que cependant on puiſſe les traiter de fous, quand en pourra-t-on donc mériter le nom? Mr. DE BEAUSOBRE ramène encore cette troiſième eſpèce de folie à la première, & il penſe que ce qui décide de la folie dépend de la cauſe qui produit l'erreur. Si cette erreur, dit-il, eſt née de ce qu'une imagination a été priſe pour une ſenſation, ſi l'on a tranſporté ſes rêveries dans le monde phyſique, *on eſt fou;* on ne l'eſt point ſi ſachant fort bien que ce qu'on imagine n'eſt point fondé ſur le rapport des ſens, on admet une erreur parce qu'on raiſonne mal, ou qu'on raiſonne ſur des faits incertains, ou de faux principes. Mais, dira-t-on, la difficulté reſte toujours, l'imagination ajoute & retranche ſans ceſſe quelque choſe à nos ſenſations, notre état préſent ne nous eſt jamais repréſenté tel qu'il eſt, quel ſera donc le point de paſſage de la raiſon à la folie? Ce ſera,

re, répond notre Auteur, celui où l'imagination commence à dénaturer l'objet, à lui prêter des propriétés ou contradictoires entr'elles, ou en opposition avec celles qui sont apperçues, & où ces effets de l'imagination sont pris comme faisant partie de la sensation.

Pour éclaircir ce qu'il avoit dit sur la nature de la folie, notre habile Academicien compare l'état d'un fou à celui d'un homme éveillé, mais plongé dans une rêverie profonde, qui l'empêchant d'appercevoir l'action des objets extérieurs sur ses sens, produit en même temps dans son ame des représentations d'objets qui n'existent point tels qu'il les apperçoit, ou qui ne sont point dans la sphère de ses sensations On peut se former encore une idée de la folie, en considérant un homme agité de quelque violente passion, comme la colère, l'amour ou la haine: dans cet état on entend, on voit tout autrement que lorsque l'on est tranquille; est-ce donc qu'alors la nature des objets ou la structure des organes ont été changées? Non, mais c'est que l'imagi-

nation

tion altère les objets, colore les ſenſations, & confond ſes phantômes avec la réalité ; elle prête aux objets ce qu'ils n'ont point, ou leur ôte ce qu'ils ont néceſſairement, ſans qu'il ſoit néceſſaire de ſuppoſer une action extraordinaire de ces objets ſur les organes. Notre Auteur ne prétend pas néanmoins exclurre les dérangemens phyſiques des cauſes de la folie, il ſoutient ſeulement que des effets ſemblables peuvent avoir lieu ſans de telles cauſes, & par la force de l'imagination toute ſeule. Il termine ſon Mémoire par quelques réflexions ſur les cauſes *phyſiques de la folie*: il a peine à croire que le corps puiſſe influer ſur l'ame d'un homme & déranger ſes facultés juſqu'*au point de le rendre fou*; il ne comprend pas qu'un pareil effet puiſſe être produit ni par la diſette ou l'abondance, le cours trop rapide ou trop lent des eſprits animaux, ni par quelque mouvement irrégulier né dans le cerveau; ni dans les organes même & les nerfs; & il fait ſentir l'impuiſſance de toutes ces cauſes dans le cas préſent. Il ſouhaiteroit

cepen-

cependant que quelque habile Anatomiſte, s'occupât du ſoin de chercher la véritable cauſe de la folie qui pourroit naître d'un dérangement ſurvenu dans la machine du corps humain. Mrs. *Meckel* & *Battie* s'en ſont occupés, le premier dans un Mémoire inſéré dans le XXe. Volume de l'Hiſtoire de l'Académie; le ſecond dans un Traité dont on a pu voir un Extrait dans le IXe. Volume de cette Bibliothèque. Mais notre Auteur avertit qu'on doit diſtinguer le cadavre du corps animé, que la ceſſation du mouvement vital peut faire changer & même diſparoître la forme des parties preſqu'inſenſibles, que les microſcopes peuvent tromper, que l'Anatomiſte doit avoir étudié la Pſychologie, & ne doit pas croire avoir tout dit quand il a ſuppoſé du mouvement & de la matière, comme un certain Profeſſeur en Médecine, habile d'ailleurs, qui prétendoit que la réunion de deux mouvemens accompagnoit les repréſentations & les propoſitions affirmatives, & que la diviſion d'un mouvement

ment en deux autres accompagnoit les négatives.

IV. & V. *Second & troisième Mémoire sur la nature & les causes de la Folie*; par Mr. DE BEAUSOBRE.

L'étendue qu'a déjà cet Extrait, & le compte que nous devons rendre du reste de ce Volume, ne nous permettent pas d'analyser ces deux Mémoires. L'Auteur y recherche les altérations & les changemens qu'éprouvent dans l'état de folie les différentes facultés de l'ame, l'imagination, la mémoire, les idées distinctes, & la raison; il entre pour cet effet dans des détails métaphysiques sur la nature & les opérations de ces facultés.

VI. *Explication d'un paradoxe Psychologique; que non seulement l'homme agit & juge quelquefois sans motifs & sans raisons apparentes, mais même malgré des motifs pressans & des raisons convaincantes*; par M. SULZER.

Le paradoxe que Mr. SULZER s'est proposé d'expliquer, est fondé sur des faits dont chacun a pu se convaincre par

ſa propre expérience. Il eſt certain que dans bien des cas nous ne ſommes pas les maîtres d'exécuter, ou nous exécutons malgré nous les actions, tant externes qu'internes, qui dépendent le plus de notre volonté, & cela ſans qu'il y ait aucun dérangement dans nos organes; les muſcles que nous voulons faire agir ſe refuſent à notre commandement, ou agiſſent contre notre volonté, ſans que tout le pouvoir de l'ame ſoit capable de les arrêter. La fraycur rend quelquefois immobile, & quelquefois elle nous entraîne vers le danger que nous voudrions éviter. Nos yeux ſe ferment malgré nous au moindre péril. Dans combien d'occaſions la langue ne refuſe-t-elle pas ſon obéiſſance? On bâille quand on voit bâiller, quoiqu'on faſſe pour s'en défendre. Dans une certaine eſpèce de mélancholie, on fait des choſes pour leſquelles on a la plus grande horreur au moment même qu'on les fait. L'Auteur a connu un homme d'une grande probité & très éclairé, qui ne pouvoit, pendant un temps, entendre nommer l'Etre Suprême

qu'il

qu'il adoroit de tout son cœur, sans lâcher contre lui quelques traits de blasphême.

Le même paradoxe a lieu par rapport au jugement: il y a des cas où l'ame n'a pas la liberté de croire ce dont elle est pourtant bien convaincue. On a vu des gens très persuadés de la mortalité de l'ame, qui avoient peur des revenans. On a des exemples d'Athées superstitieux. La seule idée d'un grand danger fait quelquefois frémir de frayeur, quoiqu'on soit positivement assuré qu'on ne risque rien; qu'on suspende un homme au sommet d'une haute tour avec les chaînes les plus fortes, il n'en sera pas moins saisi de peur, quoiqu'assuré qu'il n'a rien à craindre.

Après avoir établi par des faits qu'il y a des forces en nous supérieures à celles de notre volonté, Mr. SULZER recherche 1°. d'où viennent ces forces? & 2°. comment il arrive qu'elles l'emportent toujours sur les effets de la volonté?

1. Pour résoudre la première question, l'Auteur a recours à la théorie des per-

ceptions obſcures, introduite par Leibnitz & développée par ſes Diſciples. Outre les perceptions claires dont l'ame ſe rend compte & qui fixent ſon attention, il y en a en même temps un très grand nombre d'autres plus ou moins obſcures, dont elle ne s'apperçoit point ou ſi foiblement qu'elle ne les démêle pas. Ces perceptions obſcures produiſent ſouvent des effets très ſenſibles, auſſi bien que tous les autres actes pareils de l'ame, car il y a auſſi des jugemens obſcurs, des ſentimens obſcurs, des deſirs obſcurs, des averſions obſcures. Ce ſont ces *je ne ſai quoi* que tout le monde ſent quelquefois. N'arrive-t-il pas ſouvent qu'on eſt de bonne ou mauvaiſe humeur ſans ſavoir pourquoi? C'eſt que dans ces cas l'on ſent, l'on juge, l'on deſiré ou l'on abhorre quelque objet que l'on ne ſe repréſente qu'obſcurément. Or il eſt très poſſible qu'en enviſageant un objet d'un certain côté par des perceptions claires, nous l'enviſagions en même temps du côté oppoſé par des perceptions obſcures, & que par là les deux jugemens

que

que nous en portons ſe trouvent oppoſés l'un à l'autre. C'eſt ce qui arrive ſouvent dans les paſſions déclarées, ſur-tout quand le ſentiment obſcur & contraire à la raiſon tient à des faits paſſés depuis long-temps. On a quelquefois des prédilections & des averſions dont on chercheroit en vain les cauſes, parce qu'elles tiennent à quelque idée ou à quelque fait dont l'époque remonte juſqu'à notre enfance, & que le temps les a obſcurces. Il en eſt de même de certains préjugés groſſiers, qu'on remarque quelquefois dans des perſonnes très éclairées d'ailleurs & très pénétrantes: ils procèdent aſſurément de quelque idée obſcure cachée dans le fond de l'ame.

2. Mais pourquoi ces idées obſcures ont-elles plus de pouvoir ſur nous que les idées claires & diſtinctes? C'eſt que plus une perception ſe préſente diſtinctement, moins elle a de force pour émouvoir; & qu'au contraire plus une perception eſt confuſe, plus elle a de force ſur le ſentiment. Mais pourquoi cela, encore une fois? Pour en découvrir la

raiſon phyſique il faut remarquer d'abord, que dans la ſimple perception il n'y a que les nerfs du cerveau qui agiſſent; que plus la perception eſt compoſée, plus le nombre de ces nerfs eſt grand; que quand le nombre de ces nerfs du cerveau ébranlés à la fois eſt grand, leur mouvement ſe communique aux nerfs de la poitrine, & qu'alors la perception ſe change en ſentiment: le cerveau donc eſt le ſiège des penſées, & le diaphragme celui du ſentiment & des forces exécutrices de l'ame. Obſervez enſuite que dans les perceptions diſtinctes, les parties en ſont ſéparées & fixées chacune à part; que l'ame en les ſéparant les conſidère l'une après l'autre, de ſorte qu'il n'y a toujours qu'une ſeule idée ou notion ſimple qui ſoit bien claire, & qu'alors par conſéquent il n'y a qu'un ſeul nerf du cerveau qui ſoit ſenſiblement ébranlé. Il en eſt tout autrement des perceptions obſcures & confuſes: les parties ou idées ſimples qui les compoſent, ſont mêlées dans une ſeule maſſe & apperçues à la fois; il y a donc alors pluſieurs nerfs du

cer-

cerveau ébranlés à la fois, d'où réſulte l'ébranlement des nerfs de la poitrine & le ſentiment plus fort que la ſimple perception de l'ame. Lors donc que deux perceptions ſe préſentent en même temps, celle qui eſt obſcure ne fait point d'effet ſur l'eſprit, elle conduit immédiatement au ſentiment, pendant que celle qui eſt diſtincte affecte l'eſprit au moins pendant quelques inſtans, & c'eſt pendant ces inſtans que la perception obſcure s'empare de l'ame & produit l'action. C'eſt par là que le ſentiment ſurprend la raiſon; & c'eſt par de tels principes que l'Auteur croit pouvoir expliquer la puiſſance tyrannique des paſſions, des préjugés, de tant d'autres ennemis de la raiſon: ils ſont poſtés, dit-il, dans les régions obſcures de l'ame, où, ſi l'on découvre leurs manœuvres ce n'eſt que lorſqu'il eſt trop tard pour s'y oppoſer. Il explique de la même manière bien des paradoxes dans les opinions, les mœurs, les coutumes & la conduite des hommes. Ce qu'on entend & ce qu'on voit avant l'âge de réflexion, ſe place dans

l'esprit sans aucun obstacle, des mots vuides de sens rempliſſent l'imagination, & le jugement reçoit un grand nombre de propoſitions gratuites ou contradictoires ſous l'apparance de réalités & de vérités. Toutes les fois donc que la mémoire nous rappelle ces mots ou ces propoſitions, elle nous rappelle auſſi, quoiqu'obſcurément, l'apparence de réalité & de vérité ſous laquelle nous les avons autrefois reçus, & cela nous empêche de les ſoumettre à l'examen de la raiſon. Mr. SULZER termine ſon Mémoire par deux remarques. L'une ſur les moyens d'inſpirer à un peuple ſimple & non prévenu des opinions & des ſentimens raiſonnables; il ne faudroit que lui donner des conducteurs éclairés & vertueux. L'autre remarque eſt ſur les moyens de faire triompher la raiſon du préjugé & du ſentiment: il n'y a qu'à répéter très ſouvent le même raiſonnement, & peſer le même motif juſqu'à ce que l'un & l'autre ſoit devenu très familier.

La Claſſe de Belles Lettres ne préſente que deux Articles I. *Eſſai dans lequel on ſe*

se propose de déterminer le nombre des habitans de Londres & de Paris, par Mr. SUSSMILCH; traduit de l'Allemand.

Pour déterminer le nombre des habitans de Londres, l'Auteur se sert des listes des morts. Il pose en fait que dans les grandes Villes, il en meurt un sur 24. ou 25. Il prend ensuite un nombre moyen de dix ans des morts à Londres, & ce nombre multiplié par 25. donne celui des des vivans: ainsi de 1741 à 1750. le nombre moyen des morts a été de 25352. qui multiplié par 25 donne 633800 habitans. Pour Paris, Mr. SUSSMILCH employe les listes des baptêmes. Dans les grandes villes, il n'y a jamais plus de 30 ou 31. vivans pour un enfant qui naît: le nombre moyen des baptêmes à Paris ne va pas au delà de 19000, qui multipliés par 30 ou 31. donneront environ 600000 habitans.

II. *Eloge de Monsieur* DE MAUPERTUIS.

Cet Eloge lu dans l'Assemblée publique du 24. Janvier 1760. fut imprimé aussitôt après à Berlin, & réimprimé ensuite à Paris, avec quelques additions & cor-

rections de Mrs. de la Condamine & Trublet; c'eſt ſur cette dernière Edition qu'on le publie ici de nouveau. Comme la plupart de nos Lecteurs ont ſans doute vu déjà cet Eloge, & qu'on peut l'avoir à part, il n'eſt pas néceſſaire que nous en parlions ici plus au long.

ARTICLE QUATRIEME.

MEMOIRES DE HENRI CHARLES DE LA TREMOILLE, PRINCE DE TARENTE, 1767. grand in-12. de 380. pp. ſans la Préface Hiſtorique, qui en a 72. *Liège* chez *Baſſompierre*.

CEs Mémoires doivent naturellement attirer l'attention du Public. C'eſt un des plus grands Seigneurs de France, qui, dans la vue d'inſtruire ſes enfans, leur raconte les principales circonſtances de ſa vie. C'eſt le petit-Neveu de Frédéric-

derie-Henri, Prince d'Orange, qui fait ſes premières armes ſous ce grand Capitaine, & qui paſſe la plus grande partie de ſa jeuneſſe en Hollande, où il s'attire l'eſtime & la confiance des Etats-Généraux. C'eſt l'ami fidèle du grand Condé, qui commande pour lui dans la Xaintonge, pendant que ce Prince faiſoit la guerre en Guienne; qui combat avec lui à la journée de Saint-Antoine, & qui ſoutient ſes intérêts avec une conſtance & une fermeté inébranlables, juſques à ſouffrir la priſon, & l'exil, plutôt que de l'abandonner dans ſes diſgraces.

Nous ne diſſimulerons pas cependant, que l'on ſe tromperoit ſi l'on croyoit trouver dans cet Ouvrage beaucoup d'anecdotes nouvelles ſur l'hiſtoire de ce temps-là. La plupart des évenemens que le Prince de Tarente raconte, ſont déjà très connus; mais on ſera bien aiſe de voir ce qu'il en penſoit lui-même, & d'apprendre quelques particularités de ſa propre vie.

Ces Mémoires ont été copiés ſur un Manuſcrit qui vient certainement de lui,

lui, quoiqu'il ne ſoit pas de ſa main, & qui a été communiqué par feu M. le Prince de Talmond, ſon petit-fils.

Le R. P. H. G. (1), Editeur de ces Mémoires, n'a rien changé à la ſubſtance des faits, il a ſeulement corrigé quelques fautes de ſtyle, & retranché divers détails peu propres à intéreſſer le Lecteur. A la tête de l'Ouvrage il a mis une Préface Hiſtorique ſur le Maiſon de la Tremoille. Ce morceau eſt bien fait, & contient pluſieurs anecdotes intéreſſantes ſur les Hommes illuſtres de cette Maiſon, depuis Guy de la Tremoille, qui mourut en 1398, & qui étoit le huitième Ayeul du Prince de Tarente.

Celui-ci étoit fils de Henri, Duc de la Tremoille, Pair de France, qui avoit épouſé en 1619, Marie de la Tour d'Auvergne ſa Couſine Germaine, fille cadette du Maréchal de Bouillon, Prince Souverain de Sédan, & d'Eliſabeth de

(1) C'eſt ainſi que l'Editeur eſt déſigné dans l'Approbation: nous ne le connoiſſons point d'ailleurs.

de Naſſau, ſa ſeconde femme. Claude de la Tremoille, père de Henri, avoit épouſé Charlotte-Brabantine de Naſſau, Sœur d'Eliſabeth, & fille de Guillaume I, Prince d'Orange.

Le Prince de Tarente étoit donc arrière petit-fils du Fondateur de la République des Provinces-Unies, & petit Neveu de Frederic Henri. Il nâquit à Thouars le 17 Décembre 1620. Il eut un aſſez mauvais Gouverneur, dont il ſe dégoûta au point que pour ſortir de ſes mains, il ſe détermina à ſe retirer en Hollande auprès de Fréderic-Henri. Il prit *d'autant plus* volontiers ce parti, que ſa mère lui ayant ſouvent témoigné le deſir qu'elle avoit de lui voir embraſſer *la Religion* Proteſtante (1), il étoit

à

(1) Le Duc de la Tremoille, Père du Prince de Tarente, avoit auſſi été Réformé, mais au ſiège de la Rochelle, en 1628. il fit abjuration entre les mains du Cardinal de Richelieu, & il obligea ſon Fils à ſuivre ſon exemple. Celui-ci embraſſa la Religion Réformée à la Haye, parce, dit-il fort naïvement, que la Religion Catholique Rom. auroit *mis* un obſtacle invincible à ſa fortune en Hollande.

à présumer qu'au fond de son cœur elle ne seroit pas fâchée de le savoir dans un pays où cette Religion dominoit. Frédéric-Henri le reçut très bien & lui promit de le traiter comme son Fils. Le Prince de Tarente auroit fort souhaité de devenir effectivement fils de ce Héros, en épousant l'aînée des Princesses d'Orange, pour laquelle il avoit pris une forte inclination. Elle n'en avoit pas moins pour lui; mais Frédéric-Henri & sur-tout la Princesse sa Femme, vouloient que leur Fille épousât l'Electeur de Brandebourg; & ce qui achéva de ruiner les espérances des jeunes Amans, ce fut que le Prince Guillaume, Fils de Frédéric Henri, piqué de ce que sa sœur avoit refusé de lui faire confidence de son inclination pour le Prince de Tarente, les traversa de tout son pouvoir. On lira avec plaisir dans ces Mémoires les détails de cette intrigue. La Princesse d'Orange se soumit enfin, mais avec beaucoup de peine à la volonté de ses parens, & se maria avec l'Electeur. Pour le Prince de Tarente il épousa

dans

dans la suite une Princesse de Hesse-Cassel (3).

Nous ne parlerons pas des campagnes qu'il fit sous Frédéric Henri, cela nous meneroit trop loin; mais nous ne saurions passer sous silence une avanture qui lui arriva en 1645. Le Prince d'Orange ayant fait camper son Infanterie dans une grande plaine à une demi-lieue de Gand, chargea son petit-neveu de la couvrir avec deux Régimens de Cavalerie. Ils firent la garde avec le Prince de Tarente, & toute la nuit il eut ses sentinelles à la portée du pistolet de la *porte de Gand*, sans que les ennemis se missent en devoir de les repousser. Le matin, étant retourné à son Quartier, il apprit que l'Armée étoit sur le point de se mettre en marche. Il se jetta tout habillé sur son lit; & lors qu'il eut dormi près d'une heure, il fut éveillé tout à coup par le bruit des Trompettes. Dès qu'il eut les yeux ouverts il vit entrer dans

(3) C'est cette même Princesse de Tarente dont il est tant parlé dans les Lettres de Mme. de Sévigné.

dans sa chambre le Curé du village où il étoit logé, qui lui dit que la peste étoit dans ce village, & que le Prince d'Orange lui avoit ordonné de faire déloger au plus vîte ceux qui demeuroient dans des maisons infectées; qu'il croyoit que celle du Prince de Tarente étoit de ce nombre & que si l'on cherchoit bien, on trouveroit le corps du maître & de la maîtresse, qu'on n'avoit pas eu le temps d'enterrer, parce que l'Armée étoit arrivée trop subitement. Il ne se trompoit pas, car le lit du Prince ayant été défait on trouva ces deux corps dans la paillasse: il avoit reposé fort tranquillement une bonne heure sur eux.

Après la mort de Fréderic Henri, le Prince de Tarente retourna en France. Il s'attacha d'abord au Cardinal Mazarin, quoique MM. de Bouillon & de Turenne, ses oncles, levâssent des Troupes pour le service des Princes que le Cardinal avoit fait arrêter. Mais lors qu'il vit qu'au lieu des graces qu'il espéroit de la Cour, il ne pouvoit tirer du Ministre que de belles paroles, & des promesses

meſſes vagues, & ſans effet, il commença à ſe lier avec le Prince de Condé & bientôt il devint un de ſes plus zélés partiſans. Il lui rendit pendant la guerre civile de grands ſervices, commanda pour *lui dans* la Xaintonge, paya de ſa perſonne au fameux combat de Saint-Antoine, & dans pluſieurs autres occaſions où il ſe diſtingua beaucoup.

Mais en acquérant de la gloire il dérangeoit ſa fortune & s'endettoit. Il faiſoit conſcience de demander de l'argent au Prince de Condé, ſachant qu'il en avoit beſoin pour lui même & pour ſes *Troupes qui étoient* presque réduites à rien, car les Eſpagnols prenoient alors fort peu de ſoin de le contenter. Le Prince de Tarente prit donc le parti d'aller paſſer l'hiver en Hollande, pour y chercher les moyens de ſubſiſter pendant la campagne ſuivante. Il n'avoit point été payé, pendant pluſieurs années, de ſes appointemens de Capitaine au ſervice de la République, & il avoit encore de plus grandes ſommes à demander ſur ceux qu'il devoit toucher comme Colo-

nel. D'un autre côté il avoit des créanciers en Hollande, dont il falloit prévenir les poursuites. Il leur devoit près de 80000 francs, & il n'apportoit que 50 écus en Hollande. Il ne crut donc pas devoir aller à la Haye sans savoir auparavant s'il ne courroit pas risque d'y être arrêté pour ses dettes. Il envoya un homme de confiance pour s'en informer. Celui-ci lui manda qu'il n'avoit aucune sorte de poursuite à craindre de la part de ses Créanciers, qui lui offroient même de bonne grace tout ce qu'ils avoient. Il n'eurent pas sujet de s'en repentir; car il se vit en état de les satisfaire peu de temps après. Il n'eut pas moins de sujet d'être content des Etats de Hollande: non seulement ils lui firent toucher tout ce qui lui étoit dû de ses appointemens, mais ils rétablirent même ses gages pour l'avenir, malgré la résolution qu'ils avoient prise, & qui s'exécutoit à l'égard des autres de ne rien payer aux absens. „ J'ai voulu, „ *dit-il à ses enfans*, que les bons traite- „ mens que je reçus alors de Messieurs

„ les

„ les Etats, demeurâssent consignés dans
„ ces Mémoires, & je vous charge de leur
„ en témoigner votre reconnoissance, si
„ jamais vous vous trouvez à portée de
„ *les servir* utilement, sans manquer à
„ ce que vous devez au Roi".

Il fit encore la Campagne suivante *sous le Prince de Condé*, mais sur la fin de l'année 1653. il se détermina, quoi qu'avec beaucoup de répugnance, à se retirer à cause du mauvais état de ses affaires. „ J'avois, *dit il*, épuisé mon
„ crédit & celui de mes amis, dans l'es-
„ *pérance que les* Espagnols regleroient
„ mes appointemens, & qu'ils me met-
„ troient en état de suivre mon inclina-
„ *tion; mais* quand je sus que Lenet qui
„ revenoit d'Espagne n'apportoit rien
„ de certain sur les secours que j'en de-
„ vois attendre, je conçus qu'il ne m'é-
„ toit plus possible de subvenir à une in-
„ finité de dépenses que ma place de
„ premier Lieutenant-Général rendoit
„ indispensables. L'indisposition de M.
„ le Prince le retenoit à Rocroy, & je
„ commandois son Armée en chef. Je

„ la voyois réduite à un état déplorable;
„ les deux tiers de la Cavalerie ſans en
„ excepter les Officiers, étoient à pied;
„ les ſoldats manquoient de tout, & j'é-
„ tois hors d'état de les ſoulager dans
„ leurs plus extrêmes beſoins. Ma ſi-
„ tuation devint ſi cruelle, que je réſo-
„ lus de tout quitter, plutôt que de
„ voir une Armée entière dépérir entre
„ mes mains, au riſque d'être ſoupçon-
„ né ou accuſé d'avoir contribué à ſa
„ ruine par ma dureté ou par ma négli-
„ gence. Je fis demander mon congé à
„ M. le Prince par Lenet, & enſuite l'é-
„ tant allé trouver moi même, je lui dis
„ que j'étois au déſeſpoir d'être obligé de
„ le quitter; que mes ſentimens pour
„ lui ſeroient toujours les mêmes, & que
„ rien ne ſeroit capable de me détacher
„ de ſes intérêts, quelle que pût être la
„ longueur & l'opiniâtreté de ſes diſgra-
„ ces; mais que je ne pouvois ſupporter
„ plus long-temps les rigueurs de ma ſi-
„ tuation & l'affreuſe diſette où je me
„ trouvois réduit".

Le Prince de Tarente tint parole, & quoi

quoi qu'il eût obtenu son amnistie de la Cour, il dissimula si peu ses sentimens, que le Cardinal de Mazarin ne doutant pas qu'il n'entretint un commerce secret & continuel avec M. le Prince, se détermina à le faire arrêter & conduire à la Citadelle d'Amiens. Il y demeura empriſonné assez long-temps, mais enfin les sollicitations des Etats Généraux, du Landgrave de Hesse-Cassel, & de l'Electeur de Brandebourg engagèrent le Cardinal à lui rendre la liberté.

Le Prince de Tarente continua cependant à intriguer pour son Ami jusqu'à la Paix des Pyrenées. Les détails que l'on trouve dans ces Mémoires sur cette Paix, sur l'accommodement du Prince de Condé, sur le caractère & sur la mort du Cardinal Mazarin, sur la disgrace du Sur-Intendant Fouquet &c. sont trop connus pour que nous devions nous y arrêter. Par la même raison nous croyons devoir omettre ce que le Prince de Tarente dit des troubles de la Hollande pendant quelques années qu'il y pas-

sa (4) des partis qui divisoient la République, du caractère du Pensionnaire de Witt, de la Guerre contre l'Angleterre & contre l'Evêque de Munster, de la Triple Alliance, du mécontentement que Louis XIV en eut, des préparatifs qu'il fit contre la Hollande &c. sur tout cela notre Auteur paroît très instruit, & il devoit l'être; mais dans le fonds il ne dit rien qui ne se trouve dans la plupart des Mémoires de ce temps là.

Prévoyant l'orage qui alloit fondre sur les Provinces-Unies, le Prince de Tarente crut devoir retourner en France. Il quitta donc la Hollande, avec l'agrément des Etats Généraux, dans le dessein de n'y plus revenir. Peu de temps après son arrivée en France, il se fit Catholique Romain. „ Ainsi, *dit-il*, „ j'ai d'abord été Protestant, ensuite „ Catholique, pour obéir à mon père; je „ redevins Protestant par les conseils & „ les insinuations de ma mère: mais ce fut

(4) Les Etats lui avoient donné le Gouvernement de Bois-le-Duc.

„ fut par le choix le plus libre & le
„ plus réfléchi, que dans un âge beau-
„ coup plus avancé, j'embraſſai pour
„ toujours la Religion Catholique ". Il faut eſpérer qu'il n'en fût pas de cette dernière démarche comme il en avoit été de celle qu'il avoit faite en Hollande, & qui de ſon propre aveu, ainſi que nous l'avons vu plus haut, n'avoit eu pour principe que des vues d'intérêt & de fortune. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les raiſons qu'il donne de ſa dernière abjuration, montrent qu'il n'étoit pas à beaucoup près auſſi verſé dans la Science de la Religion que dans l'Art Militaire.

Le Prince de Tarente ne ſurvécut que deux ans à ſon abjuration. Il mourut à Thouars le 14. Septembre 1672. dans la 52e. année de ſon âge. Sa mort précéda de deux ans celle du Duc de la Tremoille ſon père, qui n'arriva qu'en 1674.

A la fin de ce Volume l'Editeur a mis des Notes hiſtoriques & critiques ſur les Mémoires qu'il publie. Elles ſont judi-

cieuſes & bien écrites, mais elles n'apprendront rien de nouveau à ceux qui ſont au fait de l'hiſtoire de ce temps là. Ce qu'on verra avec le plus de plaiſir, ce ſont les jugemens très ſolides que le R. P. H. G porte de quelques célèbres perſonnages dont il parle. Voici ce qu'il dit des Mémoires du Cardinal de Retz. „ Le Cardinal de Retz s'eſt peint lui même dans ſes Mémoires tel qu'il étoit avant ſa retraite, avec des traits qu'on ne peut imiter, & une ſincérité qu'on a de la peine à comprendre : il n'y diſſimule pas ſon libertinage, ni les égaremens de ſon eſprit & de ſon cœur; ils ſont pleins de ſaillies vives & brillantes; ſes expreſſions coulent de ſource & rien n'approche de l'énergie & de la nobleſſe de ſon ſtyle; il y jette ſans affectation une multitude de réflexions fines & profondes, qui ſont beaucoup plus neuves & plus ingénieuſes que celles du Duc de la Rochefoucaut. Les principaux perſonnages qui ont eu le plus de part aux évenemens qu'il raconte, y ſont peints avec des traits de maître, qui expri-

ment

ment en peu de mots les différentes nuances de leurs caractères. Il n'y a que le portrait de la Reine Mère, & celui du Cardinal Mazarin, qui paroiſſent tracés par une main ennemie, que la *paſſion* emporte au delà des bornes de l'exacte vérité. Ce Livre eſt, ſans contredit, un des plus excellens morceaux d'hiſtoire qui aît paru en notre langue; & l'on ne ſait s'il en eſt aucun qui le ſurpaſſe parmi les Ouvrages des plus célèbres Hiſtoriens de l'antiquité. Il adreſſe ſes Mémoires à une Dame dont on *ignore* le nom, quelque recherche que l'on aît *faite* pour le ſavoir. Le Cardinal de Retz étoit Damoiſeau, c. à d. Seigneur de Commerci; c'eſt là qu'ils *ont été* compoſés : il en remit le manuſcrit original à Dom Enneſſon, Abbé Régulier de S. Mihel, en Lorraine, dans le voiſinage de Commerci, qu'il avoit choiſi pour ſon Confeſſeur. Ce Religieux les ayant examinés, trouva dans les endroits où il décrit les péchés de ſa jeuneſſe, des détails & des expreſſions qui lui parurent trop libres pour un homme

élevé aux premières dignités de l'Eglise; & il eut soin de les effacer si parfaitement, qu'il a été impossible de les déchiffrer: c'est delà que sont venues les lacunes que l'on trouve dans le premier Volume".

Nous terminerons cet Extrait par une bonne Traduction Latine que le R. P. H. G. rapporte de ces vers si connus, qui furent faits lors que M. de Turenne fut enterré, par ordre exprès du Roi, dans l'Abbaye de S. Dénis:

Turenne a son tombeau parmi ceux de nos Rois;
Il acquit cet honneur par mille beaux exploits.
Louis voulut ainsi couronner sa vaillance,
Afin qu'aux siècles à venir
On ne mit point de différence
Entre porter le Sceptre & le bien soutenir.

Voici la Traduction: elle n'avoit pas encore été imprimée, & elle méritoit bien de l'être;

Regum inter tumulos magni jacet urna Turenni;
Egregiæ hoc illi facta tulêre decus.
Posteritas, hinc disce, parum distare, coronam
Sustineat ne caput, sustineat ne manus.

ARTI-

ARTICLE CINQUIEME.

VERHANDELINGEN *uitgegeeven door de Hollandſche Maatſchappye der Weetenſchappen, te Haerlem IX. Deel.* C. à d. DISSERTATIONS publiées par la SOCIETE' Hollandoiſe DES SCIENCES, à HAERLEM, IXe. Tome en deux Volumes contenans cinq Réponſes à la Queſtion: *Comment doit-on diriger l'Eſprit & le Cœur des Enfans, pour les faire parvenir un jour à l'état d'hommes heureux & utiles?* par Meſſieurs FORMEY, HULSHOFF, CHATELAIN, VAN DER PALM & **. à *Haerlem*, chez *J. Boſch*.

L'Ouvrage de Mr. FORMEY qui a été couronné n'eſt point un ſimple Diſcours, c'eſt un Traité approfondi d'Education morale. L'Auteur s'y

s'y eſt ſurpaſſé lui même, & nous n'avons pû le lire ſans admiration. Il occupe tout le premier Volume de ce IXe. Tome.

Mr. FORMEY ſe propoſe d'y répondre à quatre Queſtions. 1°. Comment faut-il former l'eſprit? 2°. Comment faut-il former le cœur? 3°. Comment peut-on rendre l'homme heureux? 4°. Comment peut-on rendre l'homme utile? Ces quatre Queſtions ſe réuniſſent & s'identifient, de maniére que la bonne Education réſulte de l'exactitude dans laquelle on remplit ces quatre objets.

Avant que d'entrer dans la diſcuſſion de ces quatre Articles, l'Auteur remarque avec ſoin que l'Education morale ſuppoſe l'aptitude à la recevoir; qu'il n'y a point d'Education univerſelle, à cauſe de la diverſité des talens naturels, des caractères, & des circonſtances, & à cauſe que le ſavoir univerſel eſt une chimére pour des Etres auſſi bornés que nous le ſommes, & que chacun a ſa ſphère dans laquelle il doit ſe renfermer; qu'il ne s'agit donc pas pour répondre à

la

la Queſtion propoſée, d'imaginer une théorie d'Education univerſelle, mais de chercher la théorie de la meilleure Education poſſible, & pour ainſi dire d'une Education circonſcripte de manière qu'il n'y ait aucun individu qui ne puiſſe en profiter, aucune famille où l'on ne puiſſe la mettre en uſage; enfin il obſervo que cette Education ne doit pas trop s'écarter des uſages reçus, parce que, s'il eſt facile d'appercevoir leurs défauts, il eſt pourtant très difficile de les réformer d'une manière avantageuſe; d'un côté il y a une foule d'idées admirables dans la ſpéculation, mais réellement impraticables; de l'autre en voulant corriger des uſages défectueux, on ſe jette dans des extrêmités oppoſées, & l'on tombe dans des inconvéniens imprévus & dangereux.

Après ces Remarques préliminaires, notre Auteur nous montre comment on doit cultiver l'eſprit des Enfans, & comment on doit s'y prendre pour faire naître dans leur ame un grand nombre d'idées claires & diſtinctes, & pour augmenter par

degrés

degrés le trésor des connoissances qu'il leur convient d'acquérir. C'est nuire au développement de leurs facultés que de les accabler de caresses ridicules, & d'avoir pour eux des complaisances outrées. Le premier soin, nécessaire également pour leur santé & pour leur communiquer des idées, est de les amuser par une grande diversité de jouets qui occupent leurs yeux & leurs mains. Le second est d'entretenir chez eux cette docilité qui leur est naturelle, & sans laquelle ils ne feroient dans la suite aucun progrès. On rend les Enfans indociles lorsqu'on les tracasse, qu'on interrompt brusquement leurs petits-plaisirs, qu'on les mortifie: faut-il s'étonner qu'alors ils se montrent mécontens, qu'ils s'emportent, & qu'ils ne veuillent pas se ranger. Au lieu que si avec douceur & d'un air riant, on leur ôtoit de temps en temps leurs jouets, & qu'au moindre signe de mécontentement on y substituât d'autres objets agréables, on les satisferoit en continuant à les amuser, & cependant on les accoutumeroit à se priver sans peine

peine des choſes qu'on voudroit leur enlever, & ils ſe formeroient ainſi à l'obeiſſance & à la ſoumiſſion. Qu'on ne les agace, qu'on ne les harcèle, qu'on ne les tourmente jamais par des eſpiégleries, pour jouir de leur embarras ou de leurs frayeurs : on les aigriroit, on les exciteroit à rendre la pareille, on les rendroit ou trop hardis ou quelquefois ſtupides. Mais ſi l'on juge néceſſaire de les priver de leurs amuſemens, il faut aller ſon train, ſans ſe ſoucier de leurs cris ; quand ils voient que l'on ne prend point garde à leurs pleurs, ils ſentent que c'eſt une néceſſité de ſe plier à ce qu'on exige d'eux & ils deviennent ſouples. S'il en eſt d'un tempérament indocile, il faut les dompter de bonne heure, ou renoncer à leur donner quelque éducation. S'ils ont des fantaiſies, qu'on leur réſiſte avec fermeté & qu'on ne leur cède jamais ; s'ils ont des frayeurs, qu'on les accoutume à voir d'abord de loin & enſuite de plus près, les objets qui les épouvantent ; s'ils ont des dégoûts & des répugnances, qu'on examine

mine quelle en est la source, pour travailler à les surmonter, s'il est possible, & pour y renoncer si l'on ne voit ni nécessité ni moyen de les vaincre.

Quels que soient les soins qu'on se donne pour bien élever les Enfans, ils contractent toujours quelques vices, ils commettent des fautes dont il est important de les corriger. Il y a bien des cas où l'on doit fermer les yeux sur ce qu'ils font, parce que cela ne tire point à conséquence ; mais dès qu'ils tombent dans des écarts dangereux pour les suites, on doit y mettre ordre. Mais comment? Faut-il les châtier? Oui, sans doute. Des punitions infligées de loin en loin, toujours à propos, sans colère & sans passion, ne peuvent que graver profondément dans l'esprit des Enfans, les leçons qu'on leur donne. Il y a des gens qui s'imaginent qu'il n'y a qu'à se faire aimer des Enfans pour en obtenir tout ce qu'on veut; c'est une erreur. Il faut s'en faire respecter. Un Enfant qu'on vient de châtier à juste titre, & à qui l'on pardonne ensuite sa faute, lorsqu'il la recon-

reconnoît, eſt beaucoup plus porté à l'affection filiale & à l'obéiſſance que celui qui découvre la foibleſſe de ſes Parens dans les careſſes qu'il en reçoit, & de qui on n'exige que ce qu'il veut bien accorder. Il y a des gens qui croient que le raiſonnement ſuffit pour conduire un Enfant au bien, & qui ſe diſpenſent de lui infliger jamais aucun châtiment. C'eſt encore une erreur bien évidente. On ſermonne des Enfans pour leur faire ſentir leurs fautes & les ramener au devoir; qu'arrive-t-il? Les Enfans ne comprennent ou n'écoutent pas ce qu'on leur dit; *ils s'ennuient* ou rient ſous cape, & le ſermon eſt à pure perte. Ils doivent être conduits par la voix de l'autorité, ſoutenue de châtimens adminiſtrés avec ſageſſe; l'on ne peut eſpérer que le raiſonnement les corrige, que lorſqu'on l'emploie gravement pour leur faire ſentir la juſtice & la néceſſité des punitions qu'on leur a infligées. Mais comme l'on doit châtier les Enfans de ſens froid, ſans humeur, ſans emportement, auſſi doit-on prendre garde de ne

leur point infliger de châtimens qui puiſſent faire des impreſſions nuiſibles à leurs corps; au lieu de bâtons, de nerfs de bœuf, de courroies, de férules de bois, de coups de pieds ou de ſoufflets, il faut ſe ſervir de la verge; c'eſt preſque le ſeul inſtrument qui ne puiſſe point faire d'autre mal que celui qu'on a intention de faire. Pour être utile le châtiment doit auſſi être rare, mais quelles que ſoient les larmes ou la réſiſtance des Enfans, on ne doit jamais ſe déſiſter d'un châtiment commencé; autrement on perd tout le fruit de ſes ſoins. Quand des Enfans châtiés ont reconnu leurs fautes, on ne doit plus bouder ni montrer de l'irritation, on courroit riſquer d'aliéner leur attachement. Dans l'adminiſtration des châtimens, un Père & une Mère ne doivent jamais ſe croiſer; leur accord eſt le ſeul moyen de faire ſentir aux Enfans l'équité des punitions qu'ils reçoivent & d'en aſſurer le ſuccès. Enfin on ne ſauroit déterminer le temps où les Enfans ne ſont plus châtiables, parce que cela dépend du naturel des ſujets qu'on

élève

élève & de la manière dont on s'y prend pour les élever; mais en général plus on aura montré de fermeté aux Enfans, plus on aura apporté de soin à les plier de bonne heure au joug de l'autorité, & plus aussi on parviendra tôt à l'époque heureuse où l'on n'aura plus besoin d'user de sévérité, & où la raison, l'idée des devoirs, & les sentimens affectueux dispenseront d'avoir recours aux châtimens.

Les récompenses sont placées, dans le système de la meilleure Education, vis-à-vis des châtimens, mais encore ici il y a plusieurs observations à faire. Promettre une chose à un Enfant à condition qu'il en fera une autre, c'est faire de la sagesse & de l'obéissance une espèce de trafic, qui éloigne l'idée du devoir, de la vertu, & de la soumission, pour y substituer celles de l'intérêt & de l'égalité de parties contractantes. En promettant des choses qui flattent ou qui annoncent du plaisir, on fait naître ou l'on nourrit des passions déréglées. On ne doit faire aux Enfans d'autres pro-

meſſes que celles qui peuvent leur inſpirer une noble, une généreuſe émulation. Quand ils s'acquitent de leurs devoirs, il eſt convenable de les récompenſer, mais on ne doit le faire que lorſqu'ils l'ont bien mérité, & par conſéquent fort rarement, lorſqu'ils s'y attendent le moins, & par des préſens utiles qui animent leur zéle à faire de nouveaux progrès.

Dès que les Enfans commencent à babiller, il faudroit parler avec eux, mais au lieu de leur faire des contes abſurdes, effrayans, ſuperſtitieux ou de ne leur dire que des riens, on devroit les amuſer en leur diſant des choſes tout à la fois vraies, inſtructives & divertiſſantes.

Les Enfans ſont naturellement curieux, il faut profiter avec adreſſe de cette envie de tout connoître & de tout ſavoir, en la fixant, pour qu'elle ne dégénère point en légereté, & en la déterminant vers les choſes qu'ils doivent principalement apprendre. Des Enfans queſtionneurs, importuns, fatiguans doivent être

répri-

réprimés, en refuſant de répondre aux queſtions qu'ils font mal à propos, & en les rangeant ſous les loix de la bienſéance, de la politeſſe & de la diſcrétion. Enfin il eſt important de borner leur curioſité par rapport aux choſes qu'ils ne doivent ou qu'ils ne peuvent pas encore connoître Il eſt néceſſaire d'inſpirer de bonne heure aux Enfans une vénération profonde pour Dieu, pour la Religion & pour la vertu; mais on ne doit pas répondre aux queſtions qu'ils pourroient faire ſur des choſes qu'ils ſont incapables de ſaiſir: à cet égard il faut ſe contenter de leur promettre qu'en temps & lieu ces objets leur ſeront développés & éclaircis.

Pour ce qui eſt des inſtructions néceſſaires à tous les membres de la ſociété, Mr. F. croit que les choſes ſont aſſez bien arrangées dans les Pays policés pour enſeigner la Lecture, l'Ecriture, l'Arithmétique & ce qu'on nomme le Catéchiſme. Seulement il voudroit que par le moyen des Images & des Eſtampes, on s'appliquât à donner aux Enfans

un plus grand nombre d'idées sur différens objets de la Nature & des Arts, pour les préparer à recevoir dans la suite plus aisément des Instructions plus étendues. Les méthodes ordinaires sont longues & lentes: il ne faut pas s'en affliger, parce qu'un Enfant qui à douze ans sauroit tout ce qu'un autre ne sait qu'à vingt, ne pourroit également pas être occupé utilement pour la société, & qu'en attendant l'âge compétent, il perdroit un temps considérable & peut-être se dégoûteroit dans l'oisiveté.

C'est une question depuis long-temps agitée, savoir laquelle est préférable de l'*Education publique* ou de l'*Education particulière*. Notre Auteur opine pour la première, non pas qu'il veuille que des Parens se déchargent du soin de leurs Enfans en les plaçant dans des Collèges, dans des Séminaires ou dans des Pensions: ces moyens d'Education sont sujets à des inconvéniens trop redoutables; mais il voudroit qu'on les envoyât dans des Ecoles & des Collèges publics où ils ne logeâssent point, & que restans

dans

dans la maison paternelle & sous les yeux de leurs Parens, ils sentent certains qu'on veille incessamment sur leurs manieres, sur leurs mœurs & sur leurs études; ils s'apperçoivent aisément qu'on les observe, lorsqu'on les fait suivre, qu'on entretient une correspondance exacte avec leurs maîtres, & qu'on les examine de temps en temps pour juger de leurs progrès; cela suffit pour prévenir qu'ils ne contractent des liaisons dangereuses & qu'ils ne fassent des équipées funestes.

L'Education domestique a de très grands inconvéniens, quand ce ne seroit que celui de la vie sédentaire qui n'est ni saine ni gaie. Un Enfant qui sort tous les jours plusieurs fois du logis, s'endurcit contre les intempéries de l'air, il se fortifie, il s'égaie avec ses camarades, & acquiert une certaine fermeté d'ame que la vie sédentaire & la solitude ne donnent point. D'ailleurs un Pere est ordinairement peu propre à instruire ses Enfans; pour peu qu'il soit occupé d'autres affaires, il sera inexact à leur donner ses leçons; il n'a point cette

routine qu'ont les Régens ou les Maîtres, & qui facilite l'inſtruction, & il ſeroit à craindre qu'à force de ſe voir & d'être enſemble, l'un toujours attentif à endoctriner, l'autre toujours gêné à recevoir des inſtructions & des remontrances, le Père & le fils ne ſe dégoûtâſſent l'un de l'autre, & ne perdiſſent ce ſentiment d'affection & de plaiſir qu'ils ſe doivent réciproquement. On peut donner aux Enfans des Précepteurs, mais cette méthode a encore bien des inconvéniens. Il eſt ſi rare de trouver des Précepteurs qui aïent toutes les qualités propres à exercer cet emploi; il eſt ſi rare de voir des Parens qui ſentent le prix d'un bon Précepteur & qui le ſecondent; il eſt ſi nuiſible aux Enfans de changer ſouvent de Précepteurs, que cette méthode n'eſt point à conſeiller, & d'autant moins qu'elle expoſe les jeunes gens aux dangers de la vie ſédentaire & ne leur fournit point d'occaſions de vivre avec des gens de toute ſorte de caractères, ce qui pourtant leur eſt important pour apprendre à connoître les hommes & à manier

sier toute sorte d'esprits On pourroit peut-être réussir mieux en donnant aux Enfans divers maîtres qui eûssent leurs heures réglées ; mais l'expérience ne montre que trop qu'il y a peu de ces habiles maîtres qu'on pourroit employer avec succès, & que leurs leçons données en courant, ne communiquent jamais à leurs Disciples que des connoissances mal arrangées & très superficielles. Enfin l'Education publique est préférable sur-tout parce qu'elle excite, elle nourrit, elle enflamme l'émulation qui est le grand principe des plus généreux efforts.

Il est naturel que des Parens aient quelqu'influence sur le choix que font leurs Enfans d'un état, d'une profession, d'un genre de vie. Mais c'est un travers à un Père de destiner son fils, sans le consulter, à un genre de vie qui seroit éloigné de son goût ou auquel il ne seroit point propre. Quoiqu'il soit vrai en général que les fils doivent rester dans la classe de leurs Pères, il y auroit néanmoins de l'absurdité à un Père de pré-

tendre que, parceque'il eſt lui même Avocat & qu'il y a eu toujours des Juriſconſultes dans ſa famille, ſon fils doive abſolument étudier en Droit, quoique ſes talens, ſon goût, ſon génie le portent au Commerce, à la Médecine, ou à l'Art Militaire. Un Père doit ſans doute éclairer ſes Enfans ſur les divers partis qu'ils peuvent prendre, & les engager par de bonnes raiſons à choiſir celui qui leur convient le mieux; mais qu'il voie chez eux un penchant bien décidé, une paſſion forte pour certaine profeſſion, dès qu'elle n'eſt point aviliſſante, il doit ſe prêter à leurs deſirs, parce qu'on réuſſit toujours dans ce qu'on entrepréend avec goût, & que dès qu'on excelle, on acquiert toujours de la conſidération dans le monde.

Il faut de grandes précautions dans le choix des Compagnies qu'on donne aux Enfans. Rien de plus dangereux que de les laiſſer avec les Domeſtiques. Il y a même peu de Gouvernantes ou de *Demoiſelles* à qui on puiſſe les confier ſans riſque. Il faut donc que des Enfans

ſoient

ſoient avec leurs Parens, autant que cela eſt poſſible; & ſi, comme il convient, pour les récréer, on leur permet de voir d'autres Enfans, on doit bien prendre garde que ce ne ſoient que des Enfans qui aient de bonnes manières & de bonnes inclinations. Une ſeule converſation avec des Enfans mal élevés, peut produire dans de jeunes cœurs les effets les plus ſiniſtres, & y jetter les ſemences des plus grands déſordres. Dans leurs Jeux, ils doivent toujours avoir des ſurveillans, qui ne leur en permettent jamais que d'innocens, & qui, ſans faire ſemblant de les appercevoir, ſans les gêner, ſoient attentifs à appaiſer leurs petites diſputes & à prévenir tout ce qui pourroit tendre au relâchement des mœurs.

Quand l'âge eſt venu où les jeunes gens peuvent entrer dans le monde, c'eſt à leurs Parens à les y introduire & à leur y faire trouver de l'agrément, afin de les éloigner de plaiſirs plus dangereux. Et ſi on leur permet de faire des parties avec leurs jeunes amis, il eſt important

de

de prendre de bonnes mesures pour être informé de toutes leurs démarches, & de les persuader que de manière ou d'autre on ne les perd jamais de vue, afin de resserrer leur liberté, s'ils en abusent. On ne sauroit aussi être trop circonspect dans le choix des Gouverneurs auxquels on les confie. Enfin ce qui est sur-tout essentiel, c'est d'inspirer de bonne heure aux Enfans des principes de Religion & des sentimens de piété, qui les fassent parvenir à l'état d'hommes raisonnables, de Chrétiens éclairés & vertueux, & de Citoyens zèlés pour le bien public.

L'esprit est le guide du cœur, desorte que de jeunes gens bien cultivés & bien instruits de la nature & de l'importance de leurs devoirs, se porteront toujours au bien. La culture du cœur dépend donc, en grande partie, de la culture de l'esprit; cependant on peut ajouter ici divers préceptes propres à conserver l'innocence dans des cœurs qui sont faits pour elle. D'abord on suppose ici comme un préalable absolument nécessaire, que des Parens, des Gouverneurs,

neurs, des Maîtres ne donnent à leurs Elèves que des exemples de vertu, & qu'ils evitent avec ſoin juſqu'aux moindres apparences de relâchement dans la Morale. C'eſt de l'exemple que les leçons tirent leur force; les plus belles maximes deviennent infructueuſes, dès qu'on les dément, qu'on les détruit aux yeux des jeunes gens, par des diſcours ou par des actions qui leur montrent le peu de cas qu'on en fait ſoi même.

Cela poſé, voici les maximes qu'on doit ſuivre pour diriger le cœur des Enfans du côté de la vertu. 1°. Qu'on travaille à leur inſpirer de l'horreur pour le menſonge, ſoit en le puniſſant avec rigueur toutes les fois qu'ils y tombent, ſans le pardonner jamais, ſoit en en parlant devant eux comme du vice le plus honteux & le plus mépriſable, ſoit en leur montrant les ſuites funeſtes de ce crime flétriſſant. 2°. Qu'on leur inculque les Loix d'une probité délicate & ſévère, d'une droiture ſcrupuleuſe & invariable; & qu'on en faſſe ſentir la néceſſité, en diſcourant en leur préſence

ſur

ſur la gloire & le bonheur que les hommes intégres ſe procurent à eux mêmes, & qu'ils procurent à la famille & à la ſociété dont ils ſont membres : en donnant à leurs yeux les plus grandes marques de diſtinction & d'eſtime aux gens de probité, préférablement aux gens riches, ou élevés en dignités, ou brillans par les talens de leur eſprit; en leur détaillant enfin ſoit par des réflexions touchantes, ſoit par des traits d'hiſtoire bien choiſis, les mauvais effets de l'infidélité & de la fourberie. 3°. Qu'on s'attache à graver dans l'ame des jeunes gens un caractère ineffaçable de bonté & de bienfaiſance. Ce ſeroit peu de les former à cette politeſſe douce, à ces manières prévenantes, à cette complaiſance facile qui ſe prêtent au goût des perſonnes que l'on voit; ces apparences de bonté ſont ſans contredit néceſſaires, mais elles ne ſuffiſent pas, ſi l'on ne corrige pas cet excès d'amour propre qui rapporte tout à ſoi & qui rend le cœur dur & inſenſible aux maux ou aux droits des autres; il faut donc y joindre une

bonté

bonté réelle qui s'intéresse vivement au sort du prochain, & s'empresse à contribuer avec ardeur au bonheur des autres. 4°. Qu'on les accoutume à pardonner aisément, & à vaincre cet excès de sensibilité d'un cœur chatouilleux qui se croit blessé lorsqu'il ne l'est pas, ou qui exagère les offenses reçues. Il faut humilier les Enfans qu'on voit ombrageux, défians, présomptueux, hautains, vindicatifs; & saisir toutes les occasions capables de les convaincre que ces défauts tournent toujours à la honte & au préjudice de ceux qui s'y abandonnent. 5°. Qu'on s'applique à leur faire observer les bienséances. La décence est un vernis qui embellit toutes les actions; elle est de plus une qualité vertueuse, parce qu'elle est dictée par un cœur noble & généreux qui sent sa dignité naturelle, & qui ne veut s'abaisser à rien qui y déroge. Chaque état a un *decorum* qu'on ne perd jamais de vue sans s'avilir. 6°. Qu'on donne aux jeunes gens une vue nette des objets du monde, qu'on leur apprenne à les apprécier au juste, afin que

dans

dans la ſuite ils ne les eſtiment & ne les recherchent qu'à proportion de leur prix réel. C'eſt la négligence de cette maxime, qui fait que tant d'hommes d'un âge mûr demeurent néanmoins enfans par la frivolité de leurs goûts, & par l'excès avec lequel ils ſe paſſionnent pour des choſes vaines & inutiles qui ne méritent point leurs regards. 7°. Qu'on les inſtruiſe à prévoir les évenemens & à ſe réſigner à toutes les ſituations où ils pourront ſe trouver. C'eſt le ſeul moyen de n'être jamais ſurpris par aucun accident, de ſoutenir avec courage les calamités & de trouver des remèdes ou des conſolations qui les adouciſſent. 8°. Enfin qu'on leur inſpire une vraie grandeur d'ame, & qu'en leur faiſant connoître la nobleſſe de leur origine, l'excellence de leur nature & la gloire de leur deſtination, on les anime à tendre ſans ceſſe à la perfection, à faire conſiſter leur bonheur dans l'exercice des vertus les plus ſublimes, à s'élever au deſſus des miſères du ſiècle, & à rechercher l'immortalité.

De

De jeunes gens qui auroient reçu toutes ces Leçons & qui sauroient les mettre à profit, ne seroient ils pas par cela même dans la route du bonheur? N'y marcheroient-ils pas d'un pas ferme? Eclairés sur tous les objets qu'il leur importe de connoître, satisfaits par le doux sentiment de cette paix intérieure que goûte une ame qui n'a point de reproches à se faire & qui s'enveloppe de sa vertu; pleins de santé & de force, par cela même qu'ils meneroient une vie active & s'éloigneroient de tout excès; estimés des honnêtes gens & de la société entière dans laquelle ils vivroient & dont ils feroient les délices; indépendans des objets sensibles, parce qu'ils se rendroient supérieurs aux evénemens de ce monde; toujours consolés & réjouïs par l'attente certaine de la félicité réservée aux Enfans de Dieu, n'auroient-ils pas atteint le plus haut degré de bonheur dont l'homme puisse jouïr sur la terre?

Heureux en eux mêmes, ils se rendroient encore utiles à la Société & à l'Eglise. C'est d'eux seuls qu'elles peu-

vent espérer une utilité réelle & constante. Eux seuls peuvent devenir bons Fils, bons Frères, bons Maris, bons Pères, bons Maîtres, bons Serviteurs, bons Princes, bons Sujets, bons Magistrats, bons Citoyens, bons Généraux, bons Soldats, bons Pasteurs, bons membres de l'Eglise. Dans quelque situation qu'ils soient placés, le Public & les Particuliers en tireront le plus grand avantage possible, parce qu'ils seront formés à faire de bon cœur & avec zèle tout le bien dont ils seront capables; & à s'acquiter de tous leurs devoirs dans le plus haut degré d'exactitude & de perfection que leur génie & leurs talens leur permettront d'atteindre. „ La vie des sau-
„ vages à qui les lumières manquent,
„ est, quoiqu'on en puisse dire, une vie
„ misérable, une vie pour laquelle l'hom-
„ me n'a point été fait. La vie que me-
„ neroient ensemble des Athées, des
„ Déistes réunis en société, ne pour-
„ roit qu'être troublée par les effets des
„ passions, auxquelles on ne contestera
„ pas qu'ils ne soient sujets comme les

„ au-

„ autres hommes, & qu'ils ne sauroient
„ réprimer par les motifs que puisent
„ dans l'idée de l'Etre suprême ceux qui
„ reconnoissent son existence, ses per-
„ fections, sa Providence, mais sur-tout
„ auxquelles ils ne peuvent opposer les
„ secours que fournit la Religion révé-
„ lée à ceux qui la professent avec une
„ salutaire conviction, & la pratiquent
„ avec une religieuse fidélité. On ne
„ peut compter en général que sur les
„ honnêtes gens : tous les autres ne
„ tiennent qu'à leur propre intérêt, &
„ dès que cet intérêt cesse, ils cessent
„ de remplir leurs devoirs, de satisfai-
„ re à leurs obligations ; bien plus, si
„ cet intérêt les y engage, ils emploie-
„ ront le mensonge & la fraude, la tra-
„ hison & le parjure, l'oppression & la
„ violence. Mais si la probité doit être
„ de bon aloi, pour m'exprimer ainsi,
„ & parvenir à son plus haut degré, c'est
„ quand elle a pour baze la piété, quand
„ on ne fait rien que pour plaire à un
„ Dieu dont l'amour nous embrase,
„ pour obéir à un Sauveur qu'on recon-

„ noit pour son maître, qu'on choisit
„ pour son modelle, de qui l'on a tout
„ reçu & de qui l'on attend tout. Les
„ vertus Chrétiennes sans exception
„ sont des vertus faites pour le bonheur
„ de la société, destinées à y entrete-
„ nir le plus précieux de tous les biens,
„ la paix & la concorde, propres à en
„ bannir les causes du malheur des par-
„ ticuliers, de la ruine des familles, du
„ bouleversement des Etats, l'ambition
„ rongeante, l'avarice qui est la racine
„ de tous les maux, la sensualité, ce
„ gouffre où tant de choses s'absorbent,
„ l'orgueil, le faste, le luxe, la colère,
„ la haine, l'esprit de vengeance, la
„ médisance, la calomnie, pour substi-
„ tuer à ces honteux égaremens toutes
„ les choses qui sont *vénérables*, *véri-*
„ *tables*, *aimables*. Ennemis acharnés
„ de la Religion! voilà à quoi la Reli-
„ gion est bonne, voilà à quoi elle rend
„ l'homme bon & utile"! C'est donc
là le grand objet que doit se proposer la
meilleure Education.

Nous n'avons pu tracer qu'une légère

ef-

esquisse du grand Tableau que Mr. FORMEY nous présente. Il seroit à souhaiter que son Discours fût entre les mains de tout le monde & que toutes les personnes intéressées à se former un bon plan d'Education, méditâssent avec soin les détails lumineux & frappans où il entre sur tous les objets que nous n'avons fait qu'indiquer. Cet Extrait n'est déjà que trop long; c'est ce qui nous empêche de faire passer en revue aux yeux de nos Lecteurs, les excellens Discours de MM. *Hulshoff*, *Chatelain* & *van der Palm*, quoiqu'ils renferment aussi des choses admirables & très bien exprimées, sur-tout celui de Mr. *Chatelain* dont on ne sauroit dire trop de bien, ni trop recommander la lecture.

ARTICLE SIXIEME.

HISTOIRE DE LA RE'FORMATION, ou Mémoires de JEAN SLEIDAN, ſur l'état de la Religion & de la République ſous l'Empire de Charles Quint, traduits de nouveau en François, par PIERRE FRANÇOIS LE COURRAYER, Docteur en Théologie. Avec des Notes. *La Haye* chez *Fréderic Staatman* 1767. *in* 4°. Tome I. *pp.* 448. ſans les Préfaces qui en ont 42.

DEux grands noms, très dignes l'un de l'autre, ſont aſſociés dans ce titre. SLEIDAN eſt inconteſtablement un des meilleurs Hiſtoriens qu'il y aît eu depuis le rétabliſſement des Lettres. Pour le Dr. LE COURRAYER, ſi connu par ſes Ouvrages, & ſur-tout par ſon excellente Traduction de l'*Hiſtoire du Concile*

cile de Trente par *Fra Paolo*, il n'y a perſonne qui ne vénère en lui des qualités bien ſupérieures à l'art d'écrire, la candeur, le déſintéreſſement, l'impartialité, la modération, l'amour de la tolérance & de la paix, un caractère en un mot qui a beaucoup de rapports avec celui du grand Eraſme, & qui n'en diffère qu'en ce que le Docteur François a peut-être plus de droiture encore & plus de courage que le Docteur de Rotterdam.

Pendant que Mr. LE COURRAYER travailloit à ſa Traduction de *Fra-Paolo*, ce fut pour lui une néceſſité de relire avec beaucoup de ſoin l'Ouvrage de SLEIDAN. La connexion des matières exigeoit qu'il comparât conſtamment une de ces Hiſtoires avec l'autre, afin d'en vérifier les faits, & d'en mieux établir la certitude. Il ne penſoit cependant pas alors à traduire SLEIDAN. Heureuſement une perſonne de rang & de mérite lui propoſa ce nouveau travail, & le détermina enfin à l'entreprendre. Il eſt vrai qu'on avoit déjà une Traduction Françoiſe de cet Ouvrage, mais elle étoit devenue ſi

imparfaite par les changemens arrivés dans cette Langue, que perſonne n'avoit le courage de la lire. Quant à celle du Dr. LE COURRAYER, nous ne dirons pas qu'elle eſt exacte, claire, élégante; il ſuffit que l'on ſache qu'elle eſt de lui: toute autre louange ſeroit très ſuperflue.

Les Notes qu'il a faites ſur ſon Auteur, ſont dans le même goût que celles dont il avoit enrichi la Traduction de *Fra-Paolo*. Il s'y trouve pourtant une différence occaſionnée par la nature des deux Ouvrages commentés. Ils ſont, à la vérité, l'un & l'autre hiſtoriques. Mais dans celui de *Fra-Paolo*, l'Hiſtoire n'eſt proprement que l'incident, & la doctrine fait eſſentiellement le fond de l'Ouvrage. Celui de SLEIDAN au contraire eſt proprement hiſtorique, & la doctrine n'y eſt traitée que par incident.

Pour s'accommoder donc au différent caractère de ces deux Hiſtoires, Mr. LE COURRAYER a fait des Notes plus Théologiques dans la Traduction de *Fra-Paolo*, & plus Hiſtoriques dans celle de SLEIDAN. La plupart de ces dernières ont

pour

pour but de faire connoître les principales perſonnes dont il eſt parlé dans cette Hiſtoire. D'autres ſervent à fixer quelques dates, ou à éclaircir quelques faits que SLEIDAN n'avoit fait qu'indiquer. „ Quelques unes enfin, *continue le Traduc-* „ *teur*, ſont deſtinées à donner ſur des „ matières de Religion, ou ſur les diſ- „ putes de ces temps, des idées plus „ exactes & plus modérées que celles „ que l'on trouve dans les Ecrits des „ Théologiens de l'Egliſe Romaine, ou „ dans ceux des premiers Réformateurs „ dont SLEIDAN nous donne quelquefois „ des Extraits, & dont il ſemble ſou- „ vent avoir adopté les notions —. Dans „ cet Ouvrage, comme dans celui de la „ Traduction de *Fra-Paolo*, j'ai obſervé „ la même impartialité, ne m'éloignant „ des idées des Catholiques ou des Pro- „ teſtans, qu'autant qu'elles m'ont pa- „ ru s'éloigner de la vérité, ou de la „ modération. Je hais les excès en tout, „ & encore plus en matières de Reli- „ gion qu'en toute autre choſe. Je ſai „ bien, à la vérité, que ce n'eſt pas or-

„ dinairement le moyen le plus propre
„ pour ſe concilier l'eſtime, & s'attirer
„ l'approbation. Mais je n'en ambition-
„ ne aucune aux dépens de la vérité;
„ & content de celle de ma conſcience,
„ j'y uſe d'une liberté qui ne doit offenſer
„ perſonne, parce que je laiſſe à chacun
„ celle de faire uſage de ſon propre juge-
„ ment, dût-il le porter à condamner
„ ſur cela mes propres diſpoſitions. Tout
„ ce que je deſire eſt, qu'on me traite
„ ſur cela avec la même équité que je
„ traite les autres; qu'on ne blâme pas
„ en moi une liberté, que chacun ſe
„ croit en droit de prendre pour ſoi mê-
„ me, & qui eſt un privilège acquis à
„ tous ceux qui vivant ſous la protec-
„ tion des Loix d'un Etat qui n'impoſe
„ point de joug ſur les conſciences, ne
„ ſe révoltent point contre ces Loix,
„ & ne troublent point l'ordre de la ſo-
„ ciété".

Il faudroit être bien paſſionné pour refuſer à Mr. LE COURRAYER la juſtice qu'il demande; & ſi ſes Notes ſur *Fra-Paolo* ont trouvé il y a quelques années

tant

tant d'approbateurs, il eſt à eſpérer qu'aujourd'hui que l'on ſecoue de plus en plus le joug des préjugés, & que les principes de moderation & de tolérance ſont plus répandus encore qu'ils ne l'étoient il y a dix ans, on applaudira aſſez généralement à la généreuſe liberté de notre reſpectable Docteur, & à l'impartialité de la plupart des jugemens qu'il porte. Ce n'eſt pas qu'il ſoit toujours également exact dans ſes Notes Théologiques: il a quelquefois mal ſaiſi la Doctrine des Proteſtans ſur certains points; mais s'il erre c'eſt toujours de bonne foi, jamais il ne ſe permet ni paſſion, ni invectives: c'eſt conſtamment l'amour de la vérité & de la paix qui le guide.

Pour ce qui eſt de ſes Notes Hiſtoriques, ceux qui ſont bien verſés dans l'Hiſtoire de ces temps-là n'y apprendront rien de nouveau, mais le nombre de ceux qui étudient l'Hiſtoire du ſeizième Siècle devient de plus en plus petit dans le dixhuitième. D'ailleurs ceux même qui ſont les plus inſtruits, verront avec un vrai plaiſir les jugemens

que

que l'habile Traducteur porte des Hommes célèbres dont SLEIDAN parle. Il les caractériſe en peu de mots, mais toujours avec beaucoup de juſteſſe & d'impartialité. Nous en produirons des exemples dans un ſecond Extrait; pour à préſent il faudra que nous nous bornions à la Préface que le Dr. LE COURRAYER a miſe à la tête de ſa Traduction. Outre le compte qu'il y rend de ſon propre travail, & dont nous avons déjà parlé; il y donne un abrégé de la vie de SLEIDAN, & il juſtifie cet excellent Hiſtorien des reproches d'infidélité que divers Ecrivains Catholiques Romains lui ont faits. L'injuſtice de ces reproches a été reconnue par d'autres Catholiques plus modérés, qui ont loué l'Hiſtoire de SLEIDAN comme également exacte & ſincère; & la ſeule lecture peut juſtifier en cela le jugement de M. *de Thou*, & de quelques autres, qui ont mis notre Hiſtorien au rang de ceux ſur l'autorité deſquels on peut ſe repoſer avec confiance.

„ En effet, ſi l'on conſidère que ſon Hiſtoire n'eſt preſque qu'un tiſſu d'Actes

tes & de Monumens publics, dont on ne peut conteſter l'authenticité; qu'il a été témoin oculaire d'une bonne partie des faits qu'il y rapporte; que dans pluſieurs autres il a été acteur lui même, & que les affaires dont il y parle ont paſſé par ſes mains; que dans grand nombre d'autres il a eu les informations de *Jaques Sturmius* (5), conſtamment employé par ſa République dans preſque toutes les tranſactions de ſon temps, qui comprennent preſque tout celui de ſon Hiſtoi-

(5) Voici ce que le Dr. LE COURRAYER dit dans un autre endroit de *Sturmius*: „ Perſonne ne pouvoit être plus en état d'inſtruire exactement SLEIDAN de ce qui s'étoit paſſé en Allemagne de ſon temps que cet excellent homme, qui à la tête de la République de Strasbourg, avoit été employé dans preſque toutes les Négociations d'Etat & de Religion qui s'étoient faites de ſon temps; & qui ayant eu un caractère de probité & de véracité qui n'a jamais été conteſté de perſonne, ne nous laiſſe aucun lieu de douter de la vérité des faits qui ſont rapportés ſur ſon autorité, puis qu'il les a revus & certifiés lui même avant ſa mort".

Hiſtoire; & qu'enfin dans toutes les affaires étrangères, ſes liaiſons & ſes correſpondances avec les perſonnes les mieux inſtruites de ſon Siècle, l'ont mis en état d'en parler avec une parfaite connoiſſance: ſi dis-je, l'on conſidère toutes ces choſes, on ſe perſuadera aiſément qu'il n'étoit guère poſſible que notre Hiſtorien s'écartât de la vérité; d'autant plus qu'ayant lui même publié ſon Ouvrage de ſon vivant, il eſt extrêmement improbable qu'il eût oſé y avancer de gaieté de cœur des fauſſetés, dans le temps qu'il y avoit autant de témoins de ce qu'il y rapporte qu'il pouvoit avoir de lecteurs, & qu'un homme de ſon caractère & de ſa réputation eût voulu s'expoſer à ſe voir convaincre de faux, par quiconque avoit été ſpectateur comme lui des faits rapportés dans ſon Hiſtoire".

Ce n'eſt pas cependant que le Dr. LE COURRAYER veuille donner SLEIDAN pour un Ecrivain tout-à-fait exempt de partialité. Si dans les faits qu'il rapporte, il eſt communément exact & ſincère, on

on ne peut désavouer que dans ses réflexions il ne soit assez souvent plus favorable aux Protestans qu'à leurs Adversaires. Mais c'étoit une conséquence naturelle du parti où il étoit engagé. Et comme il ne donne pas son jugement pour la règle de celui des autres, c'est au lecteur à juger, par les faits qu'il rapporte, de la justesse de ses réflexions, sans se croire obligé d'en former le même jugement que lui, quand la nature de ces faits n'exige pas qu'il se conforme à celui de l'Historien". Il suffit pour l'honneur de SLEIDAN qu'on puisse le justifier contre ceux qui l'accusent de mensonge & de fausseté dans le rapport des faits, d'infidélité dans l'exposition des Ecrits & des raisons dont chaque parti appuyoit sa cause, de réflexions injurieuses & d'invectives contre les ennemis de la nouvelle Religion, & d'une passion trop marquée en faveur de son parti, ou contre celui des autres. „ Ce sont de pareils défauts dont il est facile de justifier SLEIDAN, dont l'Histoire ne présente par-tout qu'un grand air d'équité & de

modé-

modération. — On ne peut qu'être surpris qu'il aît gardé tant de ménagemens sans s'abandonner à l'esprit de violence & d'emportement, qui dans son siècle avoit infecté tous les esprits à un tel point, que c'étoit presque courir le risque de passer pour être sans Religion, que de ne pas regarder toutes les disputes & les contestations qui s'agitoient alors, comme autant de points fondamentaux, sur lesquels il n'étoit pas permis de montrer d'indifférence, quelque indépendante que fût la Religion de la plupart de ces controverses — Au milieu de toutes ces disputes, on faisoit cependant profession de part & d'autre de n'écouter que J. C. & sa Doctrine, & de croire qu'on n'étoit racheté & justifié que par lui, que la foi dans le Médiateur, & la pratique de ses commandemens suffisoient pour obtenir la vie & l'immortalité, & qu'enfin l'Evangile étoit la règle de notre croyance & de nos mœurs. Mais si réellement on croyoit ce qu'on faisoit ainsi profession de croire, c'étoit bien mal-à-propos qu'on se déchi-

déchiroit ſi violemment pour quelques diſputes ſur leſquelles on pouvoit ſe partager ſans conſéquence, tandis qu'on étoit d'accord ſur ce qu'il y a d'eſſentiel dans la Religion. Mais ce n'eſt pas d'aujourd'hui, que chacun fait conſiſter ſon Orthodoxie dans la cenſure qu'il fait des opinions des autres, & c'eſt un mal dont ſe plaignoit l'Evêque *Facundus* dès ſon temps. *Omnes ex hoc docti & Catholici volumus videri*, dit-il Livre XI. *ſi alios reprehendamus, & impios judicemus.* En ceci les Théologiens modernes des différens partis, ont parfaitement imité l'exemple de ceux du ſiècle de *Facundus*; & jamais on n'a moins épargné la qualification d'impiété dans la cenſure qu'ils ont faite des opinions oppoſées les uns des autres".

On ne verra rien de pareil dans l'Ouvrage de SLEIDAN. Il n'y fait mention de ces excès qu'en Hiſtorien. Si la nature de l'Hiſtoire ne lui permet pas de paſſer ſous ſilence ce qui s'eſt fait & ce qui s'eſt dit de violent de part & d'au-

tre, c'eſt à ſa qualité d'Hiſtorien, & non à ſon inclination, qu'on doit s'en prendre, & il y auroit de l'injuſtice à le rendre reſponſable des emportemens qu'il rapporte, & qu'il étoit bien plus diſpoſé à déſapprouver qu'à juſtifier lui-même. Tout Hiſtorien qui ſe contente de rapporter les faits, & qui a pris toutes les meſures néceſſaires pour en être pleinement informé, a fait tout ce qu'il faut pour mériter la créance du public. Inſtruit de la plupart des choſes par lui même, informé des autres par des perſonnes qui avoient été conſtamment employées dans les Tranſactions du temps, guidé d'ailleurs par les Actes publics dont ſon Hiſtoire eſt toute tiſſue, il n'étoit guère poſſible qu'il pût s'écarter de la vérité; & je ſerois fort porté à croire ce qu'on fait dire à CHARLES-QUINT, qu'il falloit ou que quelqu'un de ſes conſeillers le trahît, & découvrît ſes deſſeins à SLEIDAN, ou que quelque Eſprit familier les lui révélât: *Conſtat Carolum ipſum de Sleidano dixiſſe; aut proditores habemus*

con-

consiliorum, aut Scriptor ipse familiaris spiritûs revelatione illa didicit (6)".

SLEIDAN naquit en 1506. à *Sleiden*, ville du Duché de Juliers, d'où après y avoir été instruit dans les premiers élémens des Sciences, il passa à Liège, & de là à Cologne, pour y continuer ses études. Si l'on en croit *Sagittarius*, le Comte *de Manderscheidt*, Seigneur de *Sleiden*, lui confia ensuite l'éducation de son fils. Ceci à la vérité ne s'accorde pas avec ce que dit *Varillas*, copié en cela mal-à-propos par le Continuateur de Mr. *Fleury*, que SLEIDAN fut envoyé dès l'âge de 12. ans à Paris, où il étudia en portant au Collège les Livres de MM. *du Bellay*, au service desquels il étoit entré. Mais on sait quel peu de fonds il y a à faire sur les récits de cet Auteur. Outre que MM. *du Bellay* étoient plus âgés d'une vingtaine d'années que SLEIDAN, cet Historien lui même, dans son Epitre Dédicatoire à l'Electeur Auguste de Saxe,

(5) *Philip. Andreæ, Manip. Imp. Rom. Germ.*

xe, dit qu'il n'a demeuré en France qu'environ neuf années. Or comme il ne quitta la France que vers l'an 1539. ou 1540. il faut qu'il aît eu 24. ou 25. ans lors qu'il vint y étudier. De là il alla achever ſes études à Orléans où il prit ſes Degrés. Enſuite à la recommandation de *Sturmius* il entra dans la famille de MM. *du Bellay*, & y demeura auprès du Cardinal de ce nom, qui lui fit une penſion pour s'attacher un homme de ſon mérite, & profiter de ſa converſation & de ſes lumières. Là, ſelon Mr. de Thou, *il fit & apprit de grandes choſes*; & il eſt à préſumer, qu'étant auprès d'un Prélat ſi employé par ſon Prince, & ſi fort au fait des affaires publiques, il eut toutes les facilités poſſibles de s'inſtruire de tout ce qui ſe paſſoit de plus ſecret dans cette Cour, auſſi bien que dans la plupart de celles de l'Europe, dont les intérêts étoient ſi liés les uns avec les autres.

Aucun Hiſtorien ne marque de quelle Religion il faiſoit profeſſion lors qu'il vint en France. Il y a apparence que s'il étoit encore indécis ſur ce point, il étoit

du

du moins Catholique à l'extérieur, puis qu'il n'eſt pas vraiſemblable, que s'il eût été Proteſtant déclaré, le Cardinal du Bellay, eût voulu le retenir dans ſa famille, & l'admettre comme il faiſoit dans ſa confiance. Mais il faut que dès lors il eût marqué quelque penchant pour les nouvelles doctrines, puis qu'auſſi-tôt qu'il s'apperçut qu'on commençoit à perſécuter en France ceux qui étoient ſuſpects de Luthéraniſme, il prit le parti de ſe retirer à Strasbourg, où ſes liaiſons avec *Sturmius*, & la protection qu'il s'en promettoit lui firent choiſir ſa retraite, parce que cette ville étoit depuis quelque temps ouvertement déclarée pour la nouvelle Religion.

SLEIDAN ne fut pas trompé dans l'eſpérance dont il s'étoit flatté de la part de *Sturmius*, qui prévenu d'eſtime & d'amitié pour lui, lui procura une réception très favorable, & bientôt après une place de Profeſſeur, qu'il exerça avec beaucoup de réputation. Ce fut auſſi à la ſollicitation de ce grand Magiſtrat, qu'il entreprit l'Ouvrage dont Mr. LE

COURRAYER nous donne la Traduction. Pour l'y encourager davantage *Sturmius* lui promit son assistance & ses lumières, & personne, comme nous l'avons dit plus haut, ne pouvoit lui en fournir de plus considérables. SLEIDAN commença donc cet Ouvrage, & y travailla avec tant de diligence & d'application, que dès l'an 1545, comme il le dit lui même, il en envoya les premiers Essais aux Princes Protestans assemblés à Worms. Ils en furent si contens qu'on le pressa plus fortement que jamais de continuer, le croyant plus capable que personne de s'en acquiter avec succès. Soutenu dans son travail par cette approbation, il le continua avec un nouveau zèle, jusqu'à ce qu'interrompu par les troubles qui désolèrent peu après toute l'Allemagne, il se vit forcé de le suspendre jusqu'au retour de la Paix. Mais aussi-tôt après la pacification de Passau, il le reprit avec plus de vivacité que jamais, & ne cessa d'y travailler qu'après qu'il l'eut mis en état de paroître, ce qu'il fit en 1555, un an environ avant

sa mort. Cependant avant d'y mettre la dernière main, il eut soin d'en communiquer la lecture à *Sturmius*, sur les observations duquel il réforma tout ce qui pouvoit manquer d'exactitude.

Dans le temps qu'il étoit le plus fortement occupé de la composition de cette Histoire, il ne laissa pas d'en être distrait par quelques commissions publiques. Car dès l'an 1545. les Princes Protestans d'Allemagne, qui pour se procurer des ressources contre les entreprises qu'ils appréhendoient de la part de l'Empereur, vouloient procurer une réconciliation entre François I. & Henri VIII., le choisirent pour un des Députés qu'ils envoyèrent à ces Princes. En 1552. il fut aussi un des Commissaires que la ville de Strasbourg envoya à Henri II. Mais la commission la plus considérable dont il fut honoré, fut sa Députation au Concile de Trente, où il fut envoyé tout chargé de la procuration de sa ville, & de quelques autres, pour y soutenir les intérêts des Protestans, conjointement avec les Envoyés de Saxe, & ceux

de Wirtemberg. Il falloit qu'on eût une haute idée de ſa capacité pour l'employer dans une affaire ſi délicate, & qui exigeoit tant d'habileté & de dextérité. Il s'y conduiſit en effet d'une manière qui ſatisfit entièrement les Ambaſſadeurs de l'Empereur; & s'il n'eut pas le ſuccès dont il pouvoit ſe flatter auprès des Légats & des Pères, c'eſt que ſa commiſſion ne pouvoit plaire à des gens, qui étoient réſolus de ne point conférer avec ceux qu'ils traitoient d'hérétiques, & de n'écouter de leur part aucunes difficultés contre les dogmes qu'ils propoſoient, & qu'ils vouloient qu'on reçut aveuglément ſur leur autorité".

De retour dans ſa Patrie SLEIDAN mit la dernière main à ſon Hiſtoire; mais il ne la fit paroître en public qu'après qu'elle eût été revue par *Sturmius*, comme on l'a dit, & qu'elle eut été lue dans le Sénat de Strasbourg, qui après l'avoir trouvée véritable, lui permit de la publier.

Mr. LE COURRAYER dit que cette première Edition, imprimée à Strasbourg par

par *Ribelius* en 1555, du vivant de l'Auteur, ne contenoit d'abord que XXV. Livres, mais que dans une autre publiée en 1559. par le même Libraire, trois ans après la mort de SLEIDAN, elle parut augmentée d'un XXVIe. Livre, donné sans doute sur les Mémoires qu'il avoit laissés. Il semble que notre Docteur ne connoisse qu'une Edition de 1555. Il y en eut cependant quatre dans la même année, deux *in folio*, & deux *in* 8°. qui toutes les quatre sortirent des presses de *Ribelius*. C'est ce que M. *Am-Ende* a fort bien prouvé dans des Mémoires curieux, que le célèbre M. *Schelhorn* a insérés dans les Tomes II. & III. de ses *Amenités de l'Histoire Ecclésiastique & de la Littérature*. Il est fâcheux que Mr. LE COURRAYER n'ait point connu ces Mémoires: il y auroit trouvé des particularités dont il auroit pu faire usage pour éclaircir divers passages de SLEIDAN. Deux de ces Mémoires sont destinés à constater l'existence des quatre Editions dont nous venons de parler, à les faire connoître, & à montrer avec une exactitude éton-

nante, & pour dire le vrai minutieuse, les différences qu'il y a entr'elles. Dans le 3. Mémoire, Mr *Am Ende* parle d'un Exemplaire de SLEIDAN qui avoit appartenu à *Jean Schertlin de Burtenbach*, fils de *Sebastien Schertlin*, l'un des plus grands Capitaines du XVI. Siecle, homme très savant, & contemporain de SLEIDAN. Son fils *Jean Schertlin*, célebre aussi tant par ses exploits militaires que par son érudition, avoit chargé les marges de son exemplaire de SLEIDAN de diverses notes curieuses, dont M. *Am Ende* rend compte. Enfin il s'agit dans un quatrième Mémoire d'un autre Exemplaire plus précieux encore, dont le célebre *Erasme de Minckwitz*, Chancelier de Jean Frederic le Magnanime, avoit été autrefois possesseur. Cet homme illustre avoit écrit de sa propre main sur les marges de son exemplaire quantité de remarques intéressantes. Dans les unes il relève quelques mépris de SLEIDAN; dans d'autres il confirme comme témoin oculaire les récits de cet Historien; le plus souvent il ajoute quelques circonstances, quelques

ques faits que SLEIDAN avoit ignorés, & dont le Chancelier *de Minckwitz* avoit une parfaite connoissance, ayant eu grande part aux principaux évenemens & aux plus importantes négociations de ce temps là. On sent combien ces notes marginales doivent être curieuses; & quelle obligation on a à M. *Am Ende* de les avoir communiquées au Public. Nous aurons occasion d'en rapporter quelques unes le Trimestre prochain.

Revenons à SLEIDAN. On assure que l'application qu'il apporta pour rendre son Histoire accomplie, usa si fort son esprit, que sur la fin de sa vie il avoit perdu la mémoire, & qu'il avoit oublié le nom même de ses enfans. C'est ce que rapporte Mr. *Teissier* dans ses Additions aux Eloges de M. de Thou. Ce fait paroit fort suspect au Dr. LE COURRAYER. Il observe que SLEIDAN ne publia son Histoire qu'environ un an avant sa mort, & que dans l'intervalle qui se trouve entre cette publication & sa mort, il prépara encore le XXVI. Livre qui fut publié dans les Editions postérieures, &

fit paroître ſon Apologie contre quelques envieux qui cherchoient à décrier ſon Ouvrage. Or il ne paroît ni dans cette Apologie, ni dans cette continuation aucun affoibliſſement de ſon eſprit. S'il étoit donc arrivé quelque choſe de pareil, il faudroit que c'eût été l'effet de la maladie qui l'emporta le dernier jour d'Octobre de l'an 1556. Mais cette maladie, qu'on traite de peſte, & qui fut du moins une ſorte de maladie épidémique, fut ſi courte, que l'anecdote en queſtion paroît entièrement fabuleuſe.

„ Il faut qu'avant la publication de ces Ouvrage, ſa réputation eût déjà beaucoup d'éclat, puis qu'outre les commiſſions dont il fut chargé par ſa République, & la penſion qu'il eut des Princes Proteſtans pour l'encourager à continuer ſon Hiſtoire, il en avoit de plus une de François I, & une d'Edouard VI. Roi d'Angleterre, & vraiſemblablement auſſi de quelques particuliers. Cet Ouvrage ne contribua pas peu à rendre encore ſon nom plus célèbre, puis qu'en peu de temps il fut traduit en Allemand,

en

en Italien, en Anglois, en François, & en d'autres Langues; & qu'il fut également bien reçu par tout, & eut peu de cenſeurs, & beaucoup de panégyriſtes".

Varillas a oſé dire que dans les Editions de SLEIDAN, qui ſuivirent la première, on retrancha ce qu'il y avoit de favorable aux Catholiques, & qu'on y ajouta quantité de choſes en faveur des Proteſtans. C'eſt une pure calomnie. Dans la collation qu'a faite de toutes ces Editions le ſavant M. *von der Hardt*, Profeſſeur de Helmſtad, il aſſure qu'il n'a trouvé d'autres changemens dans le Texte que ceux de quelques inexactitudes, ou de quelques mots mis les uns pour les autres, ou de quelques fautes d'impreſſion, qu'il a fallu néceſſairement réformer, mais pas un ſeul dans ce qui regarde les Catholiques Romains ou les Proteſtans. Nous ajouterons que M. *Am Ende* dont nous avons parlé plus haut, a pris la peine de comparer près de 80. Editions en diverſes Langues, & qu'il n'en a pas trouvé une ſeule où l'on

ait fait le moindre changement pour favoriser les Proteſtans.

On doit quelques autres Ouvrages à SLEIDAN. Outre les Traductions Latines du petit Catéchiſme de *Bucer*, de l'Hiſtoire de Louis XI. par *Philippe de Comines*, du Traité de la République des François par *Claude de Seyſſel*; il a auſſi abrégé & mis en Latin l'Hiſtoire de *Froiſſard*, & l'Ouvrage de *Platon* de la République & des Loix. On a encore de lui une Relation de la priſe de *Bude* par Soliman en 1542; des Traductions de quelques Epigrammes Grecques; & des Diſcours adreſſés ou à Charles Quint, ou aux Princes d'Allemagne. Mais ſon Ouvrage le plus conſidérable après ſon Hiſtoire, eſt un petit Abrégé excellent de l'Hiſtoire Univerſelle, ſous le titre *Des quatre grands Empires*. Ce Traité, où SLEIDAN rapporte en peu de mots ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable dans le Monde, contient les ſucceſſions & les révolutions des Empires juſqu'au temps de Charles-Quint, & ſur-tout pour les

der-

derniers temps les différens des Empereurs avec les Papes, & quantité de fausses maximes du Droit Canon. M. *Teissier* l'a traduit en François.

ARTICLE SEPTIEME.

HISTOIRE NATURELLE, Générale & particulière avec la Description du Cabinet du Roi. TOME QUINZIEME, à *Paris* de l'Imprimerie Royale 1767. 4°. *pp.* 207. outre les Tables qui en contiennent 324.

CE Volume, comme nous l'avons dit dans le second Extrait du précédent, continue l'Histoire des animaux *quadrumanes* auxquels on donne improprement le nom commun de *Singes*. Il s'agit uniquement dans celui-ci de ceux du nouveau monde, connus sous les noms génériques de *Sapajous* & de *Sagoins*. Ceux dont on a donné la description dans le *Tome quatorzième*, appartiennent exclu-

exclusivement à l'ancien continent, & sont compris sous les noms génériques de *Singes*, *Babouins* & *Guenons*. On ne trouvera pas mauvais, sans doute, que nous revenions sur nos pas, pour suivre quelques momens M. DE BUFFON dans l'histoire de ces derniers animaux, avant de parler de ceux dont il s'occupe dans le XVe. Tome.

Entre les Singes proprement dits (1), les *Orang-outangs* ou le *Pongo* & le *Jocko*, sont ceux qui ressemblent le plus à l'homme, & qui, par conséquent, sont les plus dignes d'être observés. On les présente ensemble, parce qu'il est fort apparent qu'ils ne forment qu'une seule espèce, & ne diffèrent entr'eux que par la grandeur. Le *Jocko* pourroit bien être une variété constante, c. à d. une race beaucoup plus petite que celle du *Pongo*, que M. DE B. distingue, pour cette raison,

(1) Voyez la définition qu'en donne Mr. DE B. p. 131. & *suiv.* de la 1e. Part. du Tom. XXVIIe. de cette *Bibliothèque*.

ſon, par le nom de grand *Orang-Outang*. Il ne parle de celui-ci que d'après les deſcriptions & les relations des Voyageurs, auxquelles il n'ajoute pas foi ſans examen; mais il a vu le *Jocko* vivant & voici ce qu'il en dit. „ Il avoit près de deux pieds & demi de hauteur. Le ſieur Nonfoux auquel il appartenoit, m'aſſura qu'il n'avoit que deux ans: il auroit donc pu parvenir à plus de cinq pieds s'il eût vécu, en ſuppoſant ſon accroiſſement proportionnel à celui de l'homme.... Il marchoit toujours debout ſur ſes deux pieds, même en portant des choſes lourdes; ſon air étoit aſſez triſte, ſa démarche grave, ſes mouvemens meſurés, ſon naturel doux & très différent de celui des autres ſinges: Il n'avoit ni l'impatience du magot, ni la méchanceté du babouin, ni l'extravagence des guenons: il avoit été, dira-t-on, inſtruit & bien appris, mais les autres que je viens de citer & que je lui compare, avoient eu de même leur éducation: le ſigne & la parole ſuffiſoient pour faire agir notre Orang-outang, il

falloit le bâton pour le babouin, & le fouet pour tous les autres qui n'obéissent qu'aux coups. J'ai vu cet animal présenter sa main pour reconduire les gens qui venoient le visiter; se promener gravement avec eux & comme de compagnie; je l'ai vu s'asseoir à table, déployer sa serviette, s'en essuyer les lèvres, se servir de la cuiller & de la fourchette pour porter à sa bouche, verser lui-même sa boisson dans un verre, le choquer, lorsqu'il y étoit invité, aller prendre une tasse & une soucoupe, l'apporter sur la table, y mettre du sucre, y verser du thé, le laisser refroidir pour le boire; & tout cela sans autre instigation que les signes ou la parole de son maître, & souvent de lui-même. Il ne faisoit du mal à personne, s'approchoit même avec circonspection, & se présentoit comme pour demander des caresses: il aimoit prodigieusement les bonbons, tout le monde lui en donnoit; & comme il avoit une toux fréquente & la poitrine attaquée, cette grande quantité de choses sucrées contribua sans doute à abréger

sa

sa vie: il ne vécut à Paris qu'un été, & mourut l'hiver suivant à Londres: il mangeoit presque de tout, seulement il préféroit le fruits mûrs & secs à tous les autres alimens: il buvoit du vin, mais en petite quantité, & le laissoit volontiers pour du lait, du thé ou d'autres liqueurs douces". Pour distinguer en tout cela ce qui appartenoit en propre à cet animal, de ce qu'il avoit reçu de son maître, ce qu'il tenoit de la nature de ce qu'il devoit à l'éducation, Mr. DE B. compare ces faits, dont il a été témoin avec ceux que nous ont donnés les Voyageurs les moins crédules & les plus véridiques, qui ont vu ces animaux dans leur état de nature, en liberté & en captivité. Il résulte de cette comparaison, que, indépendamment de l'éducation, il y a une ressemblance étonnante entre leurs actions & les actions de l'homme. Il y en a beaucoup aussi dans la conformation des membres & des parties tant extérieures qu'intérieures du corps: elle est telle que, l'*Orang-outang* a plus de conformité avec l'homme qu'avec au-

cun des animaux, plus même qu'avec les babouins & les guenons, dont les espèces cependant paroissent si voisines de la sienne, qu'on les a toutes désignées par le nom de *Singes*: „ ainsi, ajoute Mr. DE B: „ les Indiens sont excusables de „ l'avoir associé à l'espèce humaine par „ le nom *d'Orang-outang*, (homme sau- „ vage, puis qu'il ressemble à l'homme „ par le corps plus qu'il ne ressemble „ aux autres singes ou à aucun autre a- „ nimal".

Il est cependant distingué & éloigné de l'espèce humaine par plusieurs différences essentielles, que le savant Naturaliste expose, ainsi que les conformités avec autant de précision & d'exactitude que de détail. Sans le suivre dans cette exposition, bornons nous à cette réflexion par laquelle il termine l'énumération des parties ressemblantes dans l'une & l'autre espèce..... „ On ne peut les „ comparer sans admiration, & sans „ être étonné que d'une conformation „ si pareille & d'une organisation qui est „ absolument la même, il n'en résulte

„ pas

„ pas les mêmes effets. Par exemple la „ langue & tous les organes de la voix „ ſont les mêmes que dans l'homme, „ & cependant l'*Orang-outang* ne parle „ pas; le cerveau eſt abſolument de la „ même forme & de la même propor- „ tion, & il ne penſe pas: y a-t-il „ une preuve plus évidente, que la „ matière ſeule, quoique parfaitement „ organiſée, ne peut produire ni la pen- „ ſée ni la parole qui en eſt le ſigne, à „ moins qu'elle ne ſoit animée par un „ principe ſupérieur ".

Un autre Singe qui approcheroit encore aſſez de la figure humaine, ſi la longueur exceſſive de ſes bras ne le rendoit pas difforme, c'eſt le *Gibbon*. „ Il ſe „ tient toujours debout lors même „ qu'il marche à quatre pieds, parce que „ ſes bras ſont auſſi longs que ſon corps „ & ſes jambes pris enſemble, en ſorte „ que l'animal étant debout ſur ſes pieds „ de derrière, ſes mains touchent enco- „ re à terre ſans que ſon corps ſe pen- „ che. On peut préſumer qu'il parvient „ au moins à quatre pieds de hauteur:

„ il a tout autour de la face un cercle de „ poils gris, de manière qu'elle ſe pré- „ ſente comme ſi elle étoit environnée „ d'un quadre rond, ce qui donne à ce „ ſinge un air très extraordinaire: il n'a „ nulle apparence de queue: ſes yeux „ ſont grands, mais enfoncés, ſes oreil- „ les nues & bien bordées, ſa face eſt „ applatie, de couleur tannée & aſſez „ ſemblable à celle de l'homme .... car „ dans l'état de nature l'homme auroit „ auſſi une mine bien étrange: les che- „ veux & la barbe, s'ils étoient négli- „ ges, formeroient autour de ſon viſage „ un cadre de poil aſſez ſemblable à celui „ qui environne la face du Gibbon".

Ce ſinge, que nos Auteurs ont vu vivant, leur a paru d'un naturel tranquille & de mœurs aſſez douces: „ſes mouvemens n'étoient ni trop bruſques ni trop précipités, il prenoit doucement ce qu'on lui donnoit à manger; on le nourriſſoit de pain, de fruits, d'amandes &c. il craignoit beaucoup le froid & l'humidité, & il n'a pas vécu longtemps hors de ſon pays natal: il eſt originaire

ginaire des Indes Orientales, particulièrement des terres de Coromandel, de Malacca & des Moluques".

Entre le genre du singe & celui du babouin, se trouve une espèce intermédiaire qui n'est précisément ni l'un ni l'autre, mais qui participe des deux: c'est le Magot (2). „ Cet animal est de tous les singes, c. à d. de tous ceux qui n'ont point de queue, celui qui s'accommode le mieux de la température de notre climat: nous en avons nourri un pendant plusieurs années..... Quoiqu'il ne fût pas délicat, il étoit toujours triste & souvent maussade, il faisoit également la grimace pour marquer sa colère ou montrer son appétit: ses mouvemens étoient brusques, ses manières grossières & sa physionomie encore plus laide que ridicule; pour peu qu'il fût agité de passion, il montroit & grinçoit les dens en remuant la mâchoire: il rempliſſoit les poches de ses joues de tout ce qu'on lui don-

(2) V. *Bibl. des Sc.* T. XXVIIe. I. Part. *pag.* 137.

donnoit, & il mangeoit généralement de tout, à l'exception de la viande crue, du fromage & d'autres choſes fermentées &c.....

Ce ſinge peut avoir deux pieds & demi, ou trois pieds de hauteur lorſqu'il eſt debout ſur ſes jambes de derrière: la femelle eſt plus petite que le mâle, il marche plus volontiers à quatre pieds qu'à deux; lors qu'il eſt en repos il eſt preſque toujours aſſis, & ſon corps porte ſur deux calloſités très eminentes qui ſont ſituées au bas de la région où devroient être les feſſes" &c. (3).

Le Babouin ne reſſemble à l'homme que par les mains: il a une queue, des ongles aigus, un gros muſeau, &c. il a l'air d'une bête féroce & l'eſt en effet. Mr. DE B. a vu vivant celui qu'il décrit ici: „ il n'étoit point hideux, *dit-il*, „ & cependant il faiſoit horreur: grinçant „ continuellement les dens, s'agitant, ſe

(3) V. les caractères qui le diſtinguent des précédens *Bibl. des Sc.* ubi ſup.

ſe débattant avec colère: on étoit obligé de le tenir renfermé dans une cage de fer, dont il remuoit ſi puiſſamment les barreaux avec ſes mains qu'il inſpiroit de la crainte aux ſpectateurs. C'eſt un animal trappu, dont le corps ramaſſé & les membres nerveux indiquent la force & l'agilité, qui couvert d'un poil epais & long, paroît encore beaucoup plus gros qu'il n'eſt: mais, qui dans le réel, eſt ſi puiſſant & ſi fort qu'il viendroit aiſément à bout d'un ou de pluſieurs hommes, s'ils n'étoient point armés: d'ailleurs il paroit continuellement excité par cette paſſion, qui rend furieux les animaux les plus doux: il eſt inſolemment lubrique & affecte de ſe montrer dans cet état ..... il a les feſſes nues & d'un rouge couleur de ſang, les bourſes pendantes, l'anus découvert, la queue toujours levée: il ſemble faire parade de toutes ces nudités, préſentant ſon derrière plus ſouvent que ſa tête, ſur-tout dès qu'il aperçoit des femmes, pour leſquelles il déploie une telle effronterie, qu'elle ne peut naître que du deſir le plus

immodéré. Le magot & quelques autres ont bien les mêmes inclinations; mais comme ils ſont plus petits & moins pétulans, on les rend modeſtes à coup de fouet, au lieu que le babouin eſt non ſeulement incorrigible ſur cela, mais encore intraitable à tous autres égards.

Quelque violente que ſoit la paſſion de ces animaux, ils ne produiſent pas dans les pays tempérés; la femelle ne fait ordinairement qu'un petit, qu'elle porte entre ſes bras & attaché, pour ainſi dire, à ſa mamelle .... Au reſte, ces babouins quoique méchans & féroces, ne ſont pas au nombre des animaux carnaſſiers: ils ſe nourriſſent principalement de fruits, de racines & de grains: ils ſe réuniſſent & s'entendent pour piller les jardins: ils ſe jettent les fruits de main en main & par deſſus les murs, & font de grands dégâts dans toutes les terres cultivées": Il y a trois eſpèces de ces animaux: nous en avons indiqué les noms d'après M. DE B. (4)

On

(4) *Bibl. des Sc.* T. XXVIIe. Part. I. p. 136.

On a remarqué plus haut, que le Magot, remplit l'eſpace intermédiaire entre le genre du ſinge, & celui des babouins: il y a de même un intervalle entre ceux-ci & les guenons, dans lequel nos ſavans Naturaliſtes placent le Maimon. „ Il reſſemble aux babouins par ſon gros & large muſeau, par ſa queue courte & arquée: mais il en diffère & s'approche des guenons par ſa taille, qui eſt fort au deſſous de celle des babouins, & par la douceur de ſon naturel. On l'a nommé *Singe à queue de cochon;* ce caractère particulier ſuffit pour le faire reconnoître, car il eſt le ſeul de tous les babouins & guenons qui ait la queue nue, menue & tournée comme celle du cochon. Il eſt à peu près de la grandeur du magot,.... Il a la face nue & baſanée; les yeux châtains, les paupières noires, le nez plat, les lèvres minces, avec quelques poils roides, mais trop courts pour faire une mouſtache apparente.... Il eſt doux, traitable & même careſſant: on le trouve à Sumatra, & vraiſemblablement dans les autres parties de l'Inde méri-

méridionale, auſſi ſouffre-t-il avec peine le froid de notre climat".

Le genre des Guenons comprend neuf eſpèces, dont on peut voir les noms dans notre premier Extrait (5). Nous ne nous arrêterons qu'à la dernière de ces eſpèces, ſavoir le Douc (6), qui ſans être préciſément des trois genres que nous avons parcourus, participe cependant de tous. „ Il tient des guenons par ſa queue longue, des babouins par ſa grande taille, & des ſinges par ſa face plate: il a de plus un caractère particulier, & par lequel il paroît faire la nuance entre les guenons & les ſapajous, ayant comme ceux-ci les feſſes couvertes de poil; il leur reſſemble auſſi par l'applatiſſement du muſeau: mais en tout, il approche infiniment plus des gue-

(5) *Bibl. des Sc.* ubi ſup. p. 138.

(6) Nom de cet animal à la Cochinchine, & que nous avons adopté: ce nom que nous ignorions nous a été donné par M. *Poivre*, auſſi-bien que l'animal même. *Sifac* à Madagaſcar: *Note des Auteurs.*

guenons que des ſapajous, deſquels il diffère, en ce qu'il n'a pas la queue prenante (c. à d. muſclée de manière qu'ils peuvent s'en ſervir comme d'un doigt pour ſaiſir & prendre ce qui leur plaît), & par pluſieurs autres caractères eſſentiels: d'ailleurs l'intervalle qui ſépare ces deux familles eſt immenſe, puiſque le Douc & toutes les guenons ſont de l'ancien continent, & que les ſapajous ne ſe trouvent que dans le nouveau.... Le Douc a des caractères particuliers par leſquels il eſt très remarquable, & fort aiſé à diſtinguer de tous les ſinges, babouins, guenons, ou ſapajous, même au premier coup d'oeil: ſa robe variée de toutes couleurs, ſemble indiquer l'ambiguité de ſa nature, & en même temps différencier ſon eſpèce d'une manière évidente. Il porte autour du cou un collier d'un beau pourpre; autour des joues une barbe blanche; il a les lèvres & le tour des yeux noirs: la face & les oreilles rouges, le deſſus de la tête & le corps gris, la poitrine & le ventre jaune, les jambes blanches en bas, noires en haut; la queue blanche

avec

avec une large tache de même couleur sur les lombes; les pieds noirs avec plusieurs autres nuances de couleur.

MR. DE B. croit, que le Douc & l'Ouanderou sont les espèces de grands singes des parties méridionales de l'Asie, dans l'estomac desquels les Voyageurs disent que l'on trouve des bézoards d'une qualité supérieure à celle des bézoards des chèvres & des gazelles.

Le Tome XVe. auquel nous passons maintenant, contient, outre l'histoire & les descriptions des Sapajous & des Sagoins, une notice *de quelques animaux dont il n'a pas été fait mention expresse dans le corps de cet Ouvrage*; une *Description des choses qui sont arrivées dans le Cabinet depuis l'impression des articles auxquels elles ont rapport*, & quatre Tables, savoir 1°. *Concordance & Table Alphabétique des noms pour les animaux quadrupèdes*; 2°. *Table des Auteurs & des Voyageurs cités dans l'Ouvrage*; 3°. *Table des matières contenues dans les quinze Volumes de cette Histoire Naturelle*, & enfin 4°. Table *des matières contenues dans la description du Cabinet*

binet &c dans celles des Animaux. Les trois premières ſont de Mr. DE BUFFON & la dernière de Mr. D'AUBENTON.

Les Sapajous & les Sagoins forment les deux claſſes d'animaux du nouveau continent, auxquels on a improprement donné le nom de *Singes.* „ Les uns & les autres ont les pieds conformés à peu près comme ceux des ſinges, des babouins & des guenons; mais ils diffèrent des ſinges, en ce qu'ils ont des queues: ils diffèrent des babouins & des guenons, en ce qu'ils n'ont ni poches au bas des joues, ni calloſités ſur les feſſes: enfin ils diffèrent de tous trois, c'eſt à dire, des ſinges, des babouins & des guenons, en ce que tous ceux-ci ont la cloiſon du nez mince, & les narines ouvertes à peu près comme celles de l'homme au deſſous du nez; au lieu que les Sapajous & les Sagoins ont cette cloiſon des narines fort large & fort épaiſſe, & les ouvertures des narines placées à côté & non pas au deſſous du nez: ainſi les Sapajous & les Sagoins ſont non ſeulement ſpécifiquement,

mais

mais même génériquement différens des singes, des babouins & des guenons. Ils diffèrent auſſi entr'eux par quelques caractères généraux. Tous les Sapajous ont la queue prenante.... ils la plient, l'étendent, en recoquillent ou développent le bout à leur volonté: elle leur ſert principalement à s'accrocher aux branches par ſon extrêmité; elle eſt ordinairement dégarnie de poil en deſſous & couverte d'une peau liſſe. Les Sagoins au contraire ont tous la queue proportionnellement plus longue que les Sapajous, & en même temps ils l'ont entièrement velue, lâche & droite, en ſorte qu'ils ne peuvent s'en ſervir en aucune manière, ni pour ſaiſir ni pour s'accrocher; cette différence eſt ſi apparente qu'elle ſuffit ſeule pour qu'on puiſſe toujours diſtinguer un Sapajou d'un Sagoin".

On réduit tous les Sapajous à 5 eſpèces: la première comprend *l'Ouarine* ou *Gouariba* du Breſil, le plus grand des Sapajous; & *l'Alouate* qui lui reſſemble à tous egards excepté pour la couleur: le

pre-

premier a le poil noir, & l'autre l'a rouge. La ſeconde eſpèce eſt le *Coaita*, noir comme l'ouarine, mais moins grand, & dont *l'Exquime* paroît être une variété: la troiſième eſt le *Sajou* ou *Sapajou* proprement dit, qui eſt de petite taille, d'un poil brun, & qu'on connoît vulgairement ſous le nom impropre de *Singe capucin*; il a dans cette eſpèce une variété que nos Auteurs appellent le *Sajou gris*, qui ne diffère *du Sajou brun* que par cette couleur du poil: la quatrième eſpéce eſt le *Saï* que les Voyageurs ont appellé *le pleureur*, il eſt un peu plus grand que le Sajou, & il a le muſeau plus large; on en connoît deux qui ne diffèrent que par le poil, l'un eſt d'un brun noirâtre, & l'autre d'un roux blanchâtre: enfin la cinquième eſpèce, eſt *le Saïmiri*, vulgairement appellé *Singe aurore* ou *Sapajou orangé*: c'eſt le plus petit & le plus joli de tous les Sapajous.

On compte ſix eſpèces de Sagoins: dont le premier & le plus grand eſt *le Saki*; il a la queue couverte d'un poil ſi long & ſi touffu qu'on l'a nommé *Singe*

à queue de renard: nos Auteurs conjecturent qu'il y a variété dans cette espèce pour la grandeur; ils en ont vu deux qui paroissoient adultes, dont l'un étoit presqu'une fois plus grand que l'autre. Le second Sagoin est le *Tamarin*, il est ordinairement noir avec les quatre pieds jaunes: le troisième *l'Ouistiti*, remarquable par les larges toupets de poil qui accompagnent sa face, & par sa queue annelée. Le quatrième est le *Marikina*, autrement nommé *petit lion*, parce qu'il a une crinière autour du cou & un floccon de poil au bout de la queue comme le lion. Le cinquième est le *Pinche*, qui a la face d'un beau noir, avec des poils blancs qui descendent du dessus & des deux côtés de la tête en forme de cheveux longs & lisses. Le sixième & le dernier est le *Mico*, c'est le plus joli de tous; son poil est d'un blond argenté, & il a la face colorée d'un rouge aussi vif que du vermillon.

La plupart de ces animaux n'étoient encore ni décrits, ni dénommés, ni connus: ils le seront désormais graces à l'élégante

legante plume de MR. DE B. qui donne l'hiſtoire de chacun d'eux, & à l'exactitude des deſcriptions de Mr. D'AUBENTON. Les lecteurs inſtruits ſavent d'avance ce qu'ils peuvent attendre de ces deux illuſtres Académiciens, les autres trouveront un attrait de plus dans la nouveauté des objets qu'on leur préſente dans ce Volume.

„ L'*Ouarine* & l'*Alouate*, ſont les plus grands animaux *quadrumanes* du nouveau continent: ils ſurpaſſent de beaucoup les plus groſſes Guenons, & approchent de la grandeur des Babouins: ils ont la queue prenante, & ſont par conſéquent de la famille des Sapajous, dans laquelle ils tiennent un rang bien diſtinct, non ſeulement par leur taille, mais auſſi par leur voix qui réſonne comme un tambour & ſe fait entendre à une très grande diſtance". A en croire *Marcgrave* (8) les Ouarines s'aſſemblent tous les jours, matin & ſoir dans les bois, l'un

(8) *Hiſt. Braſ.* p. 226.

l'un d'eux prend une place élevée, fait ſigne aux autres de s'aſſeoir autour de lui, leur fait à voix haute & précipitée qu'on entend de fort loin, un diſcours qu'ils écoutent en grand ſilence, juſqu'à ce qu'il leur faſſe ſigne de répondre: alors ils ſe mettent à crier tous enſemble, juſqu'à ce que, par un autre ſigne de la main, il leur impoſe ſilence: ils obéiſſent d'abord, le premier reprend ſon diſcours qu'ils écoutent très attentivement, & quand il a fini, ils ſe ſéparent & rompent l'aſſemblée. „ Ces faits, *dit Mr.* DE B., pourroient bien être exagérés & aſſaiſonnés d'un peu de merveilleux: le tout n'eſt peut-être fondé que ſur le bruit effroyable que font ces animaux: ils ont dans la gorge une eſpèce de tambour oſſeux, dans la concavité duquel le ſon de leur voix groſſit, ſe multiplie & forme des hurlemens par echo, ce qui a fait donner à ces Sapajous le nom de *burleurs*. Voici la deſcription des Ouarines d'après le même *Marcgrave*, car nos Auteurs n'ont pas vu cet animal. „ Il a la face large & carrée, les yeux noirs & bril-

brillans, les oreilles courtes & arrondies, la queue nue à ſon extrêmité, avec laquelle il s'accroche & s'attache fermement à tout ce qu'il peut embraſſer: les poils de tout le corps tout noirs, longs, luiſans & polis: des poils plus longs ſous le menton & ſur la gorge lui forment une eſpèce de barbe ronde, le poil des mains, des pieds & d'une partie de la queue eſt brun. Le mâle eſt de la même couleur que la femelle, & il n'en diffère qu'en ce qu'il eſt un peu plus grand. Les femelles portent leurs petits ſur le dos, & ſautent avec cette charge de branches en branches & d'arbres en arbres: les petits embraſſent avec les bras & les mains le corps de leur mère dans la partie la plus étroite, & s'y tiennent fermement attachés tant qu'elle eſt en mouvement. Au reſte, ces animaux ſont ſauvages & méchans, on ne peut les apprivoiſer ni même les dompter: ils mordent cruellement, & quoi qu'ils ne ſoient pas du nombre des animaux carnaſſiers & féroces, ils ne laiſſent pas d'inſpirer de la crainte, tant par leur voix

effroyable que par leur air d'impudence, comme ils ne vivent que de fruits, de légumes, de graines & de quelques insectes, leur chair n'eſt pas mauvaiſe à manger". Tous ces faits ſe trouvent confirmés par les relations des Voyageurs qui ont parlé de ces animaux: on en cite ici quelques paſſages, entr'autres de Dampierre & d'Oexmelin.

Le *Coaita*, le plus grand des Sapajous après l'Ouarine & l'Alouate, diffère beaucoup de ceux-ci par ſon naturel doux & docile, il en diffère encore en ce qu'il n'a pas, comme eux, une poche oſſeuſe dans la gorge: il eſt de plus le ſeul des Sapajous qui n'ait que quatre doigts aux mains, & à qui le pouce manque: ce ſeul caractère & ſa *queue prenante* le font ſuffiſamment diſtinguer des guenons, qui toutes ont la queue lâche & cinq doigts aux mains.

L'*Exquima* forme, ſelon Marcgrave, une eſpèce différente du Coaita; MR. DE B. montre que ce n'eſt qu'une variété dans l'eſpèce de celui-ci, auquel il reſſemble par le naturel, par la grandeur,

par

par la couleur & par la queue prenante: „ la seule différence remarquable, *dit-il*, c'est que l'Exquima a du poil blanchâtre sur le ventre, & qu'il porte au dessous du menton une barbe blanche longue de deux doigts". Les Coaitas que MR. DE B. a vus, n'avoient rien de pareil; mais cela ne prouve pas la différence d'espèce, car il paroît par le témoignage des Voyageurs, qu'il y en a de blancs & de noirs, les uns sans barbe & d'autres avec une barbe.

„ Ces Sapajous (le Coaita & l'Exquima) sont intelligens & très adroits, ils vont de compagnie, s'avertissent, s'aident & se secourent: la queue leur sert exactement d'une cinquième main, il paroît même qu'ils font plus de choses avec la queue, qu'avec les mains ou les pieds: la Nature semble les avoir dédommagés par là du pouce qui leur manque. On assure qu'ils pêchent & prennent du poisson avec cette longue queue, & cela ne paroît pas incroyable..... Ils ont l'adresse de casser l'écaille des huîtres

pour les manger (8), & il eſt certain qu'ils ſe ſuſpendent pluſieurs les uns au bout des autres, ſoit pour traverſer un ruiſſeau, ſoit pour s'élever d'un arbre à un autre (9). Ils ne produiſent ordinairement qu'un ou deux petits, qu'ils portent tou-

(8) *Voyages de Damp.* T. IV. pag. 288.

(9) „ En allant à Panama, dit *Joſeph d'Acoſta*, *Hiſt. Nat. des Indes p.* 200. je vis en Capira qu'une de ces guenons ſauta d'un arbre à un autre, qui étoit de l'autre côté de la rivière, ce qui me fit beaucoup émerveiller : elles ſautent où elles veulent, s'entortillant la queue en une branche pour ſe branler, & quand elles veulent ſauter en un lieu éloigné & qu'elles ne peuvent y atteindre d'un ſaut, elles uſent alors d'une gentille façon, qui eſt qu'elles s'attachent à la queue les unes des autres, & font par ce moyen comme une chaîne de pluſieurs, puis après elles s'élancent & ſe jettent en avant, & la première étant aidée de la force des autres, atteint où elle veut & s'attache à un rameau, puis elle tire & ſoutient tout le reſte, juſqu'à ce qu'elles ſoient toutes parvenues, attachées, comme je l'ai dit, à la queue les unes des autres". *Citat. des Auteurs.*

toujours sur le dos: ils mangent du poisson, des vers & des insectes, mais les fruits sont leur nourriture la plus ordinaire".

Disons encore un mot du *Saïmiri*, cinquième & dernière espèce des Sapajous (10): „Par la gentillesse de ses mouvemens, par sa petite taille, par la couleur brillante de sa robe, par la grandeur & le feu de ses yeux, par son petit visage arrondi, il a toujours eu la préférence sur tous les autres; & c'est en effet le plus joli, le plus mignon de tous;..... Sa queue, sans être absolument inutile & lâche comme celle des sagoins, n'est pas aussi musclée que celle des (autres) sapajous; elle n'est, pour ainsi dire, qu'à demi prenante, & quoi qu'il s'en serve pour s'aider à monter & descendre, il ne peut ni s'attacher fortement, ni saisir

(10) On le nomme aussi *Sapajou aurore*, *Sapajou jaune*, *Sapajou orangé*. On le trouve indiqué par quelques Voyageurs sous le nom de *Sapajou de Cayenne*, peut-être parce qu'il est assez commun à la Guiane.

ſir avec fermeté, ni amener à lui les choſes qu'il deſire; & l'on ne peut plus comparer cette queue à une main". Le Saïmiri paroît, particulièrement par ce caractère, faire la nuance entre les Sapajous & les Sagoins.

Entre ces derniers il y en a un, nommé par nos Auteurs *Marikina*, & aſſez vulgairement connu ſous le nom de petit *Singe-Lion*. MR. DE B. n'admet point cette dénomination compoſée, parce que le Marikina n'eſt point un ſinge, mais un ſagoin, & que d'ailleurs il ne reſſemble pas plus à un lion, qu'une allouette reſſemble à une autruche, & qu'il n'a de rapport avec lui que par l'eſpèce de crinière qu'il porte autour de la face, & par le petit flocon de poils qui termine ſa queue. Il a le poil touffu, long, ſoyeux, & luſtré: la tête ronde, la face brune, les yeux noirs, les oreilles rondes, nues & cachées ſous les longs poils qui environnent la face: ces poils ſont d'un roux vif, ceux du corps & de la queue ſont d'un jaune très-pâle & presque blanc: cet animal a les mêmes ma-

nières

nières, la même vivacité & les mêmes inclinations que les autres sagoins, & il paroît être d'un tempérament un peu plus robuste, car nous en avons vu un qui a vécu cinq ou six ans à Paris, avec la seule attention de le garder pendant l'hiver dans une chambre où tous les jours on allumoit du feu".

Le dernier Sagoin dont s'occupent nos savans Auteurs, est le *Mico*. On donne ce nom, dans les terres de l'Orenoque, aux plus petites espèces de sagoins; Mr. DE B. l'applique à celui-ci pour le distinguer des autres. C'est à Mr. de la Condamine qu'il en doit la connoissance, & c'est d'après lui qu'il en parle. On en trouve la description dans le *Voyage sur la rivière des Amazones, par Mr. de la Condamine p.* 165. *& suiv.*

La Notice *des animaux dont il n'a pas été fait mention expresse dans le cours de l'Ouvrage*, contient vingt & un articles. 1. *L'Ours blanc.* 2. *La Vache de Tartarie.* 3. *Le Tolai.* 4. *Le Zisel.* 5. *Le Zemni.* 6. *Le Pouc.* 7. *Le Pérouaska.* 8. *Le Souslik.* 9. *La Taupe dorée.* 10. *Le Rat d'eau blanc.* 11. *Le Cochon*

Cochon de Guinée. 12. *Le Sanglier du Cap verd.* 13. *Le Loup du Mexique.* 14. *L'Alco.* 15. *Le Tayra ou le Galera.* 16. *Le Phalandre de Surinam.* 17. *L'Acouchi.* 18. *Le Tucan.* 19. *La Muſaraigne du Breſil.* 20. *L'Apérea.* 21. *Le Tapeti.*

Voilà tous les animaux quadrupèdes dont nos ſavans Naturaliſtes n'ont pu ſe procurer une connoiſſance exacte: ils ne ſont pas en grand nombre, il y en a même pluſieurs d'entr'eux qu'il faut rapporter comme des variétés aux eſpèces dont on a parlé. „ Auſſi, *dit Mr.* DE B., ce „ n'eſt ni par l'utilité ni par l'attrait du „ ſujet, mais uniquement pour éviter le „ reproche de n'avoir pas dit dans un Ou„ vrage auſſi étendu, tout ce que l'on ſait „ ou que l'on croit ſavoir ſur les ani„ maux, que je me ſuis déterminé à a„ jouter les notices ſuivantes ".

L'Ours blanc, à en juger par ce qu'en ont dit Martens & quelques autres Voyageurs, paroît, au premier coup d'oeil, être d'une autre eſpèce que celui des Alpes; mais Mr. DE B. examine les caractères ſur leſquels on croit pouvoir fon-

fonder cette différence, & montre que les uns ſont nuls ou inſuffiſans, que d'autres ſont équivoques, ou peuvent avoir été mal ſaiſis. Il a vu lui même deux petits ours blancs, apportés de Ruſſie, & qui, nonobſtant la couleur, étoient très certainement de la même eſpèce que notre Ours des Alpes. Il ne décide cependant pas abſolument qu'il en ſoit ainſi de tous les autres, il ſe borne à expoſer ſes doutes & leurs raiſons, qu'il faut voir dans l'Ouvrage même. L'Hiſtoire Naturelle des Animaux ne peut que gagner beaucoup à être traitée & étudiée de cette manière.

Mr. Gmelin a donné, dans les nouveaux Mémoires de l'Acad. de Pétersbourg (Tom. V.), la deſcription d'une Vache de Tartarie qui ſemble d'abord d'une eſpèce différente de toutes celles dont il a été fait mention à l'article du Buffle: Mr. DE B. rapporte au long cette deſcription & n'y trouve qu'un ſeul caractère qui pourroit indiquer que ces Vaches de Calmouquie ſont d'une eſpèce particulière, c'eſt le grognement au lieu

du

du mugiſſement: pour tout le reſte elles reſſemblent ſi fort aux biſons, qu'on ne peut douter qu'elles ne ſoient de leur race. Ce grognement même paroît encore équivoque à MR. DE B. „ car, *dit-il*, l'Auteur avoue qu'elles grognent très rarement; & c'étoit peut-être une affection particulière de l'individu qu'il a vu, car Rubruquis & les autres qu'il cite, ne parlent pas de ce grognement: peut-être auſſi les biſons, lorſqu'ils ſont irrités, ont-ils un grognement de colère: nos taureaux même, ſur-tout dans le temps du rut, ont une groſſe voix entrecoupée qui reſſemble beaucoup plus à un grognement qu'a un mugiſſement. Je ſuis donc perſuadé que cette Vache grognante (*Vacca grunniens*) de Mr. Gmelin, n'eſt autre choſe qu'un biſon & ne fait pas une eſpèce particulière".

MR. DE B. examine avec la même exactitude chacun des animaux, qui font l'objet des notices que nous avons indiquées, diſtinguant toujours avec ſoin les caractères qui leur ſont communs avec les eſpèces déjà décrites, ou qui n'indiquent qu'une

qu'une variété dans l'eſpèce, d'avec ceux qui conſtituent une eſpèce réellement différente & il conclut enfin que ces notices, quoique compoſées de vingt un articles, ne contiennent réellement que neuf ou dix eſpèces d'animaux différens. „ Ainſi, *dit-il*, en ajoutant ces dix eſpèces à cent quatre vingt ou environ dont nous avons donné l'hiſtoire, le nombre de tous les animaux quadrupèdes, dont l'exiſtence eſt certaine & bien conſtatée, n'eſt tout au plus que de deux cents eſpèces ſur la ſurface entière de la terre connue ".

La *deſcription des choſes qui ſont arrivées au Cabinet du Roi depuis l'impreſſion des articles auxquels elles ont rapport*, offre entr'autres un objet très intéreſſant; ſavoir une momie trouvée en Auvergne en 1756, c'eſt, dit MR. D'AUBENTON, une des pièces les plus curieuſes qui ſoient au Cabinet du Roi, ce qu'on a vu de plus merveilleux en ce genre, le chef d'œuvre de l'art des embaumemens, & la plus parfaite de toutes les momies qui ont été connues juſques à préſent: il

le

le prouve par la deſcription détaillée qu'il en donne. Ce ſeroit peut-être la gâter que de tenter de l'abréger: bornons nous à en détacher quelques particularités. On ne connoiſſoit que deux ſortes de momies, dont les unes ſont des corps deſſéchés ſans aucune préparation, tels que ceux qu'on trouve dans les caveaux de l'Egliſe des Cordeliers de Toulouſe & dans les ſables brûlans de l'Afrique; les autres ont été vuidées de leurs viſcères, remplies au dedans & enduites au dehors de différentes ſubſtances, telles ſont celles qui nous viennent d'Egypte. La momie qui fait l'objet de cet article l'emporte de beaucoup ſur celles là. Lorsqu'elle fut tirée de ſon tombeau, le corps avoit des formes régulières; les chairs avoient de la couleur & de la flexibilité; les viſcères étoient entiers; la peau avoit la ſoupleſſe & le coloris qu'elle a ſur un corps mort depuis peu de temps; le bas-ventre cédoit ſous la main lorſqu'on le touchoit; toutes les articulations étoient flexibles, excepté celles des jambes avec les pieds; les doigts s'étendoient

doient d'eux-mêmes lorſqu'on les avoit pliés. Tous les ongles ſubſiſtoient, on voyoit diſtinctement les lignes qui ſont ſur les jointures des doigts, ſur la paume des mains & la plante des pieds: les os des bras & des jambes étoient mous & plians, ceux du crane au contraire avoient conſervé leur dureté. Cette momie avoit toutes ſes dents, la langue & les oreilles s'étoient conſervées en bon état. Il y a toute apparence qu'elle eſt fort ancienne, mais comme on n'a rien trouvé ni dans le tombeau ni ſur la momie même, qui ſerve à en indiquer l'époque, on ne ſauroit la fixer. On ne devine pas mieux le procédé de ces embaumemens, qui ſeroit très-remarquable en Egypte même, & doit par conſéquent être ſurprenant en Auvergne. MR. D'AUBENTON ne craint point d'affirmer qu'aujourd'hui avec tous les ſecours de nos arts & de nos ſciences on n'en feroit pas un pareil.

Nous ne dirons rien des Tables qui terminent ce Volume, ſi ce n'eſt que celles des matières de l'Hiſtoire Naturelle

eſt à tous égards digne de cet Ouvrage immortel, dont elle pourroit en quelque ſorte tenir lieu d'abrégé. C'eſt dans ſon genre un chef d'œuvre, qui donne à MR. DE B. de nouveaux droits à la reconnoiſſance & à l'admiration de ceux qui voudront profiter des ſavantes recherches de cet Illuſtre Naturaliſte.

ARTICLE HUITIEME.

OEUVRES Poſthumes de Mr. D'ARDENE, Aſſocié à l'Académie des Belles Lettres de Marſeille 1767. ſe vend à Marſeille, chez *Jean Moſſy*. 4 *Vol.* in 12. dont le 1r. eſt de 346, *pp.* le 2d. de 384. le 3e. de 307, & le 4e. de 363.

ESPRIT JEAN DE ROME D'ARDENE né à Marſeille le 3 de Mars 1684, y mourut le 27. de Mars 1748. Dans une Préface Hiſtorique qu'on a miſe à la tête de ſes Oeuvres, on rapporte quelques particularités de ſa vie: elles n'ont rien d'aſſez

d'assez intéressant pour que nous devions nous y arrêter. Il suffira de dire qu'estimable par les qualités de son esprit, il l'étoit sans comparaison plus encore par celles du cœur; qu'il vécut tantôt à Paris, tantôt à Marseille ou à sa campagne, jouissant d'une fortune honnête qui le dispensa de prendre d'autre état que celui d'Homme de Lettres; qu'il eut des liaisons avec divers Beaux-Esprits de son temps, Mrs. *de Fontenelle*, par ex. *Racine*, *Danchet*, *Du Bos* &c. qu'il se fit quelque réputation par des Ouvrages de vers & de prose, par des Discours Académiques, dont quelques uns furent couronnés, & sur-tout par des Fables que Mr. l'Abbé *Du Bos* l'engagea à publier. Elles eurent du succès. Voici ce qu'en dit Mr. *de la Visclède*. Mais il faut se souvenir qu'il étoit ami de l'Auteur, & qu'il faisoit son Eloge dans une Académie (1). „ Que ne pourrois-je pas dire du Recueil de Fables qu'il a donné au Public, & du Discours préliminaire

(1) De Marseille.

minaire dont elles ſont précédées? Dans le Diſcours, quel fond de connoiſſance de ſon ſujet! quelles lumières! quelle élégance! Dans les Fables, quelle naïveté! quelle aménité! quelles images! quel tableau de la nature! Un de nos confrères l'a dit (2), il avoit véritablement hérité du génie de la Fontaine". Cette louange exceſſive revient dans une Epitaphe compoſée par Mr. *Guis*:

Les Parques à la terre ont enlevé d'Ardene;
C'eſt ici ſon tombeau. Rival de la Fontaine,
Il a par ſes talens égalé cet Auteur:
Comme lui naïf, ſimple, & plein de modeſtie;
Mais plus heureux que lui, nul écart, nulle erreur,
N'ont terni l'éclat de ſa vie.
Les graces à l'envi formèrent ſon génie;
La ſageſſe forma ſon cœur.

Toutes les Fables de Mr. D'ARDENE, tant celles qui étoient déjà imprimées, que celles qui n'avoient pas encore paru, for-

(2) Mr. *Dulard*, Auteur du Poëme intitulé: *La grandeur de Dieu dans les merveilles de la Nature.*

forment avec le Discours préliminaire sur la Fable, le premier Volume des Oeuvres que nous annonçons. Le second contient les Pièces Académiques. Les deux autres présentent un mélange des petits Ouvrages détachés que l'Auteur avoit faits en diverses rencontres & sur divers sujets. Nous ne parlerons pas des trois derniers Tomes, parce que, pour dire le vrai, nous n'avons pas eu le courage de les lire. Nous nous sommes bornés à parcourir le premier; & trois ou quatre Fables que nous allons en tirer montreront que, quoique les éloges que l'on a donnés à Mr. D'ARDENE soient sans doute fort outrés, il ne laisse pas de tenir quelque rang entre les Fabulistes modernes. Mais nous ne devons pas dissimuler, qu'il s'en faut bien que toutes ses Fables ne soient aussi bonnes que celles que nous allons transcrire.

LE LAPEREAU ET LA SANGSUE.

Pour le Royaume de Pluton.
Partoit un Lapereau peu content du voyage.
Le sang le suffoquoit. Quoi! mourir à cet âge,

Disoit le jeune compagnon?
Qu'on mande la Sangsue. Au lit elle se traîne,
Fait son office, se démène,
Un peu trop, on l'arrête. Eh! n'ayez nul souci,
Je sais mon métier, Dieu merci.
Puis à part la fine commère:
C'étoit bien ici mon affaire!
A jeun depuis près de deux jours,
O combien un pareil secours
Etoit-il propre à me refaire!
Du danger cependant le Lapin délivré.
Paya l'obératrice & lui fut encor gré.
Ne creusons point dans un service,
Si nous ne voulons être ingrats,
Tel qui nous rend un bon office
A nous souvent ne pense pas.

LE MAGISTRAT ET LE LIBERTIN.

Un Juge qui n'ignoroit pas
Les devoirs qu'impose sa charge,
Sans cesse étudioit & Bartole & Cujas,
Et la plume à la main les notoit à la marge.
Mais le savoir n'est presque rien,
Si le Juge n'y joint de la fermeté d'ame;
Sans elle il bronchera. Jamais argent, ni femme
Ne purent ébranler le mien.
Il faut de plus qu'à la paresse
Tout Magistrat ferme son cœur:

Sans

Sans relâche occupé, le nôtre avec ſageſſe
Expédioit promptement ſon plaideur.
O! que voilà de grands exemples!
Sont-ils ſuivis? je n'en dis mot.
Au point du jour dès qu'on ouvroit nos Temples,
Le Magiſtrat en robe y couroit auſſitôt;
C'eſt de là qu'implorant la divine aſſiſtance,
Il alloit enſuite aux mortels
Diſpenſer ces décrets que ſon ame en ſilence
Minutoit au pied des autels.
Un Libertin à la même heure
Sortoit tous les matins de certaine demeure,
Maiſon qui récelloit des plaiſirs dangereux:
Là vis-à-vis du Temple ils ſe trouvoient tous deux.
Que cet adoleſcent eſt ſage!
Diſoit le pieux Magiſtrat:
Dès l'aurore levé, modeſte, & ſans éclat,
Il rend au Créateur un diligent hommage.
Ciel! à ſon tour diſoit le ſcélérat;
Se peut-il qu'un homme à cet âge,
(Homme de plus portant rabat)
Plongé dans le libertinage,
Regagné ſi tard ſon grabat?
Réſiſtons au penchant extrême
Qui nous entraîne preſque tous;
Ne jugeons point: ou bien ſouvenons-nous
Qu'on ne doit point juger des autres par ſoi-même.

L'AVEUGLE ET LA BOUGIE.

Un aveugle chargé d'un vase précieux
Le portoit d'une main, de l'autre une bougie.
Il étoit nuit. Quelqu'un qui passoit par ces lieux
Lui dit : à quoi te sert ce flambeau, je te prie ?
C'est, dit-il, afin d'empêcher
Qu'un étourdi ne me heurte, de sorte
Que du choc venant à broncher,
Je ne brise à ses pieds le vase que je porte.
Le sage ne doit pas, je croi,
Se défier moins d'autrui, que de soi.

LE CANARD ET L'HIRONDELLE.

Plus diligent que tous ses frères,
Un Canard quitta son pays,
Vint habiter des terres étrangères :
Mais pour lui ce fut bien tant pis.
L'hiver par ses fréquens ravages
N'avoit point inondé, puis refroidi nos champs,
Presque plus d'eau dans tous les marécages,
Point de glace au bord des étangs.
Le Canard, qui de sa nature,
N'aime pourtant qu'à se mouiller,
Qu'à barboter, qu'à se géler,
Fut pris pour dupe, & de cette avanture
N'eut personne avec qui se pouvoir consoler,

Pen-

J'entends par là nul camarade.
Voilà donc le Canard malade
De ſéchereſſe & de langueur,
En un mot ſans qu'aucun chaſſeur
Eût eu le temps d'attenter ſur ſa vie,
Par ce ſeul contre-temps elle lui fut ravie.
A peu près dans le même temps,
Une Hirondelle pareſſeuſe
Gardoit encor nos villes & nos champs
La ſaiſon devint rigoureuſe,
Elle voulut chercher d'autres climats:
Mais, ſerviteur; la neige, les frimats
Fondirent ſur la paſſagère,
Qui périt en chemin de froid & de misère.
Pareſſe, excès d'empreſſement
Nuiſent par fois également

LA MAISON QUI CROULE.

Une maiſon tomboit de vétuſté,
Tandis que le propriétaire,
Par le Dieu Plutus mal doté,
Inquiet ne ſavoit qu'y faire:
Il s'adreſſe au vieux bâtiment,
Le conjure bien poliment,
De ne tomber qu'au préalable
Il ne l'eût averti: l'édifice traitable
Le lui promet, A quelque temps de là

Un mur principal s'éclata :
L'homme y court, enduit la surface
Du transparent, plus de crevasse
Mais au lieu d'une, au bout de quelques jours,
Il s'en fit deux : au plâtre on eut recours,
Et voilà la truelle en danse,
On couvre bien légèrement
Le nouveau jour du bâtiment,
Qui, peu content d'une telle assistance,
Ne pouvant durer plus long-temps,
Tombe à l'envers sur ses vieux fondemens.
L'homme étoit pour lors en voyage,
Il en eût dû remercier les Dieux ;
Mais de retour, en furieux,
Au défunt bâtiment il vous tint ce langage ;
Trompeur, toi que j'avois chargé de m'avertir,
Qui me l'avois promis, manquer à ta parole....
A ma parole ! moi, mentir,
Ta plainte est injuste & frivole.
Cà réponds-moi combien de fois
T' ai-je annoncé ma prochaine disgrace !
Mon toit endommagé, maint trou, mainte crevasse,
Qu'étoit-ce donc ? si non autant de voix
Qui te disoient, je tombe ; & toi sourd, ou tranquille
A ces avis intéressans,
Tu ne daignas.... Mon Dieu ! tu fais comme ces gens
Qui, prêts à sortir de la vie,
Se plaignent hautement qu'elle leur est ravie

Sans

Sans que la mort ait daigné seulement
Les pressentir sur cet embarquement.
Les impudens! sont-ils sincères?
Est-ce que de la mort les tristes émissaires,
Les maux & les langueurs dont ils sont investis.
La défaillance, le grand âge,
Ne les ont pas mille fois avertis
De se préparer au voyage?

LA RE'PUBLIQUE DES ANIMAUX, OU LA TAXE BIEN IMAGINE'E.

Dans un certain coin de l'Afrique,
Messieurs les animaux ayant bien consulté,
Formèrent une République
Où regna l'ordre & la tranquillité.
Tout s'y régloit avec poids & mesure.
Par je ne sais quelle avanture
L'Etat républicain eut besoin de secours,
D'argent s'entend. Comme il visoit toujours
Au bien public, on délibère,
Sur la façon d'avoir ce subside important
Sans trop engraisser le traitant.
Messieurs, dit lors un Bœuf consulté dans l'affaire,
Taxez les vices, les défauts
De Nosseigneurs les Animaux,
Et pour le mieux qu'ils se jugent l'un l'autre.
Deux biens en naîtront surement,

Le

Le profit de l'Etat, puis leur amendement.
L'avis eſt bon. Voici le nôtre,
Dit un vieux Renard: écoutez
Et peſez ce que je propoſe:
Taxez plutôt les belles qualités,
Et que chacun ſoit juge dans ſa cauſe.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

VENISE. *Del Celibato, overo riforma del Clero Romano, Trattato Teologico-politico del C. C. S. R. con annotazioni del medeſimo Autore. In* Venezia *per* Gian Franceſco Garbo 1766. *con lizenza de' Superiori* in 8°. Nous donnâmes il y a quelques années (1) l'Extrait d'un Livre ſingulier publié en France ſous ce titre: *Avantages du Mariage, & combien il eſt ſalutaire aux Prêtres & aux Evêques de ce temps-ci d'épouſer une fille Chrétienne.* Ce Livre d'ailleurs groteſquement écrit, contenoit des choſes très-juſtes & très-fortes contre le célibat des Eccléſiaſ-

(1) *Biblioth. des Sc.* Tom. XI. Part. II. *Art.* XI.

cléſiaſtiques. Mais alors le temps de dire la vérité n'étoit pas encore venu en France, ou peut-être qu'on fut ſcandaliſé du ſtyle burleſque & quelque fois indécent de l'Auteur : le pauvre Abbé *des Forges* fut renfermé au Château de Vincennes. Nous eſpérons que l'Auteur de l'Ouvrage Italien dont nous venons de donner le titre ſera plus heureux, & il mérite de l'être. Il eſt plus grave, plus ſage, plus ſavant, & les raiſons qu'il allègue contre le célibat des Eccléſiaſtiques ne perdent rien de leur force pour être propoſées avec plus de décence,

Un autre Ouvrage qui ne ſera guère du goût de la Cour de Rome, paroît chez *Joſeph Bettinelli* ſous ce titre: *Diſſertazione iſagogica intorno allo ſtato della Chieſa & la podeſtà del Romano Pontefice e de' Veſcovi*, in 8°. L'Auteur, qui eſt abſolument dans les idées du célèbre *Febronius*, réduit à très-peu de choſe l'autorité des Papes. Leur juriſdiction ſpirituelle eſt, ſelon lui, renfermée, comme celle des autres Evêques, dans les limites de leur Diocèſe; les biens & les revenus des Egliſes doivent être adminiſtrés par leurs propres Evêques, ſans que le Pape ait rien à y voir; les entrepriſes des Papes ſur les Droits Epiſcopaux & ſur les biens

des

des Egliſes, doivent être vigoureuſement repouſſées; & il n'eſt pas néceſſaire d'attendre pour cela la convocation d'un Concile. Les Princes eux-mêmes peuvent & doivent s'oppoſer à l'ambition & à l'avidité des Evêques de Rome; ces Evêques n'ont aucune autorité ſur les Princes: ils ſont ſujets à ſe tromper, à pécher & à commettre des injuſtices, & il eſt abſurde de les regarder comme infaillibles &c. Sur tout cela l'Anonyme s'explique avec une liberté qui ne doit pas déplaire ici, puiſque ce Livre, auſſi bien que le précédent, eſt imprimé *con licenza de' Superiori*, & qu'on voit à la fin une Approbation ſignée des trois Réformateurs de l'Univerſité de Padoue MM. *Contarini*, *Tron*, & *Grimani*, où ils déclarent que dans cet Ecrit ils n'ont rien trouvé de contraire à la Sainte Foi Catholique.

Albrizzi à imprimé: *Di una Statua diſotterrata appreſſo gli antichiſſimi Bagni d'Abano & d'altre anchibita ivi ſcoperte &c. diſcorſo di G. Z V.* 1766. *in* 4o. Cette Statue, trouvée dans les Bains d'Abano, a trois pieds de hauteur. Elle eſt de marbre & très-bien travaillée. C'eſt un Eſculape, s'il faut en croire l'Auteur de cette Brochure.

VERO.

VERONE *Moroni* a imprimé: ANTONII FRACASSINI *Tractatus Theoretico-practicus de Febribus, Editio secunda revisa & locupletata* 1766. *in* 4o *pp.* 385. Ce Traité des Fièvres étoit estimé, & les additions que l'Auteur y a faites dans cette nouvelle Edition, & qui sont assez considérables, lui donnent un nouveau prix. A la tête du Volume Mr. FRACASSINI a mis un court mais bon Abrégé de toute la Physiologie, d'après les principes de *Boerhaave* & de *M. de Haller.*

RAVENNE. Nous parlâmes il y a quelque temps (2) d'un Ecrit sur la *Rotonde* de cette Ville. En voici un autre: *Ravenna liberata dai Goti, o sia Opuscolo su la Rotonda di Ravenna provata Edifizio Romano ne mai Sepolcro di Teoderico Rè de Goti, offerto all' Eminen. Principe il Sign. Card. Ignazio Crivelli, Legato a Latere di Romagna, Esercito di Ravenna, dal Conte* RINALDO RASPONI, *Patrizio Ravignano*, chez *Laudi* in 4°. *pp.* 56. Cet Ouvrage est curieux & bien écrit. Mr. le Comte RASPONI tâche d'y prouver que la Rotonde n'est pas un édifice Gothique, & qu'ainsi elle ne sauroit être le Tombeau

(2) *Biblioth. des Sc.* Tom. XXVI. Part. I. pag. 237.

beau du Roi Théodoric, mais un Tombeau Romain. Il se fonde sur des raisons historiques, & principalement sur des raisons d'Architecture, ce qui lui donne lieu de faire un parallèle entre les monumens Romains & les Gothiques. Pour rendre ces observations sensibles, il a enrichi son Ouvrage de huit Estampes où l'Eglise *Santa maria della Rotunda* est représentée sous différens aspects.

FLORENCE. Le Libraire *Allegrini*, qui avoit publié il y a quelque temps les portraits & la vie des célèbres Florentins, va faire la même chose à l'égard des Hommes illustres de toute la Toscane. Le premier Volume qui se distribue déjà est très bien exécuté : *Serie di Ritratti d'Vomini illustri Toscani : con gli Elogi istorichi dei medesimi, consacrata a sua A. R. il Serenissimo Pietro Leopolde Principe Reale d'Ungheria e di Boemia. Volume primo*, grand *in folio.*

L'infatigable M. BANDINI a fait imprimer chez *Moucke* Θεογνιδος Μεγαρεως Γνωμαι, Φωκυλιδε Ποιημα νουθετικον Πυθαγορου χρυσα Επη. *Theognidis Meg. Sententiæ, Phocylidis Poema Admonitorium, Pythagoræ Aurea Carmina. Græcis ex adverso Latina Interpretatio adpositа,*

adpoſita, multis in locis correctior quam antea prodierit: accedit Italica Verſio metrica, curante AUG. MAR. BANDINIO &c. 1766. *in* 8°. *pp.* 172.

Autre production du même Auteur. A. M. BANDINI, *J. V. D. Laur. Bas. Can. ibidemque R. C. Magni Eturiæ Ducis Bibliothecarii &c. Epiſtola de celeberrimo Codice Tacticorum Bibliothecæ Laurentianæ ad Cels. S. R. J. Principem Joſephum Venceſlaum de Lichtenſtein, Oppaviæ & Carnoviæ Ducem* &c. 1767. *in* 8°. *pp.* 48.

LIVOURNE. Le P. FRIZI Profeſſeur de Mathématiques à *Milan*, a fait imprimer ici, chez *Coltellini*, un Eſſai ſur l'Architecture Gothique, *Sagio Sopra l'Architettura Gothica*, in 12. *pp.* 32. Ce petit Ecrit contient d'excellentes Obſervations ſur l'Architecture Gothique, ſur ſon hiſtoire, ſur ſes caractères comparés avec les principes de l'Architecture. A la fin le ſavant Auteur rapporte les jugemens de quelques autres habiles gens ſur les Edifices de cet ordre, *Ceſar Ceſariani*, par ex. *George Voſari*, *Scamozzi*, *Blondel*, *Baratriari* &c.

FRANCE.

PARIS I. *Des Etudes Théologiques, ou Re-*

cherches sur les abus qui s'opposent au progrès de la Théologie dans les Ecoles, & sur les moyens possibles de les réformer en France, par un Docteur Manceau; chez *Vente* 1767. *in* 12. *pp.* 220. Il y auroit sans doute bien d'autres réformes à faire, que celles que l'Auteur propose, mais en attendant on feroit bien de profiter de la plupart des avis qu'il donne.

Le Pasteur instruit de ses obligations, éclairé sur les fonctions de son Ministère, fixé sur tous les droits qui en dépendent; ou Institution des Curés: Ouvrage utile à tout Prêtre qui est dans l'exercice du S. Ministère, à tous les Ecclésiastiques qui y sont destinés, & même à tous les fidèles. 1767. chez *Saillant* trois Vol. *in* 12. dont le 1r. est de 507. *pp.* le 2d. de 500. & le 3e. de 509. Les Ecclésiastiques Catholiques Romains ne sauroient mieux faire que de lire & de méditer ce bon Ouvrage, où ils trouveront tout ce qu'il importe à un Curé de savoir & de faire pour le bon gouvernement d'une Paroisse, tant dans les choses spirituelles que dans les affaires temporelles. L'estimable Auteur a recueilli ce qu'il y a de plus essentiel sur le sujet qu'il traite, dans les Ouvrages des

Pères,

Pères, dans les Canons des Conciles, dans les Théologiens & les Canoniſtes, dans une foule d'Auteurs modernes qui ont écrit ſur les matières Eccléſiaſtiques, ſur les devoirs & ſur les fonctions des Paſteurs. Peu de Curés peuvent ſe donner une ſi grande multitude de Livres, & moins encore ont aſſez de loiſir pour les lire. Il ſera donc bien commode pour eux de pouvoir puiſer, à peu de frais, dans une ſeule ſource, toutes les richeſſes qui ſont éparſes dans une infinité d'Ouvrages. Celui-ci eſt diviſé en cinq Parties. On voit dans la 1e. quel eſt l'état des Cures & des Curés, l'origine & la nature des Paroiſſes, les perſonnes qui peuvent les fonder, les diviſer &c. & la Stabilité du Miniſtère paroiſſial. La 2e. Partie inſtruit des qualités néceſſaires pour poſſéder une Cure, & apprend la conduite qu'on doit garder pour y faire du fruit. La 3e. montre la manière dont il faut entrer dans une Paroiſſe, & les formalités qu'on doit obſerver pour en prendre poſſeſſion. La 4e. donne des règles pour toutes les fonctions curiales. La 5e. établit les droits & les privilèges des Eccléſiaſtiques, & particulièrement des Curés, la manière de les ſoutenir & l'uſage qu'on en doit faire.

Oeuvres ſpirituelles & Paſtorales de M. CARRELET, *Dr. en Théologie, & Curé de la première Paroiſſe de Dijon, contenant une Collection choiſie de Diſcours variés ſur les plus grands monumens de l'Hiſtoire Sacrée, ſur les Dogmes de la Foi, ſur les plus beaux traits de la Morale, ſur les différentes ſolemnités & Cérémonies de l'Egliſe* &c. A. *Dijon*, chez *Deſventes*, & à *Paris* chez *Deſaint* 1767. quatre Vol. *in* 12. On dit du bien de cet Ouvrage.

II. *Traité d'Optique, par M.* SMITH. *Profeſſeur d'Aſtronomie & de Philoſophie Expérimentale à Cambridge, traduit de l'Anglois, & conſidérablement augmenté.* (Par M. *le Roy*, Profeſſeur de Mathématique des Gardes Marines) A. *Breſt* chez *Romain Malaſſis*, & à *Paris* chez *Durand* 1767. in 4°. *pp.* 752. avec un grand nombre de figures. Cette Traduction eſt ſupérieurement faite, & les notes du Traducteur achèvent de rendre cet Ouvrage le meilleur Traité d'Optique qui ait paru juſqu'ici. L'impreſſion eſt auſſi parfaitement belle.

L'Arithmétique & la Géométrie de l'Officier, contenant la Théorie & la Pratique de ces deux Sciences, appliquées aux différens emplois de l'homme de guerre, par M. LE BLOND,

BLOND, *Maître de Mathématique de Mr. le Dauphin, & de MMgrs le Comte de Provence & le Comte d'Artois, Professeur en la même Science des Pages de la grande Ecurie du Roi; seconde Edition corrigée & augmentée*, chez *Jombert* 1767. 2 vol. in 8o. avec figures. Nous n'avons pas encore vu cet Ouvrage; mais s'il faut en juger par la grande réputation de l'Auteur, & par les progrès rapides qu'on assure que ses augustes Disciples ont faits en suivant sa méthode, il n'y a aucun Livre de ce genre qui doive être plus recommandé aux jeunes officiers.

Dictionnaire des Graveurs anciens & modernes, depuis l'origine de la Gravure, avec une notice, des principales Estampes qu'ils ont gravées, suivi des Catalogues des Oeuvres de Jaques Jordans, de Corneille Visscher, & de Rubens; par F. BASAN, *Graveur*; chez *Saillant* &c. 3 vol. in 12. Cet Ouvrage sera recherché par les Amateurs & par tous ceux qui forment des Cabinets d'Estampes. M. BASAN, habile Graveur lui-même, y a rassemblé les noms de tous les Artistes au nombre de près de 1200., qui depuis l'invention de la gravure ont manié la pointe ou le burin chez toutes les Nations de l'Europe. Il fait connoître leurs meilleures

eſtampes, il les explique & les apprécie; il apprend à les diſtinguer des contrefactions &c. Outre les objets indiqués dans le titre, on trouve encore dans cet Ouvrage une *Vie de Rubens*, fort exacte & très-bien écrite. Nous allons en détacher un morceau qu'on verra ſans doute avec plaiſir: „ Perſonne n'a mieux exprimé que *Rubens*, ni plus à propos, les caractères des différens âges, des différens Sexes & conditions; il a ſçu donner un caractère ſublime à ſes Divinités, de la grandeur à ſes Héros, de la nobleſſe aux perſonnages diſtingués, de la naïveté aux gens ordinaires, de la ſimplicité, de la baſſeſſe aux perſonnes du dernier ordre. Quant aux paſſions de l'ame, ſi l'on entre dans la Cathédrale d'Anvers, & que l'on conſidère cette fameuſe *Deſcente de Croix* qui fait tant d'honneur à ce grand Peintre, on y verra tout ce que la triſteſſe, & la douleur ont de plus touchant, exprimé ſur le viſage de la plus tendre des mères, qui, par ſa vive inquiétude, par ſes empreſſemens, ſemble craindre encore qu'on ne bleſſe ſon Fils mort, que l'on deſcend de la Croix. Si de là on porte ſes pas aux Dominicains de la même ville, & qu'on jette les yeux ſur J. C. prêt à foudroyer la terre in-

infectée de crimes, il n'y a perſonne qui ne ſe croie anéanti à l'aſpect de ce Dieu irrité. Le mauvais larron de l'Egliſe des Récolets, offre un tout autre ſpectacle; aux coups de barre qu'un bourreau lui donne pour lui caſſer les jambes, tous les muſcles de ſon corps ſe contractent, les efforts qu'il fait, lui font arracher un pied malgré le clou qui le perce, & celui-ci chargé de dépouilles ſanglantes, reſte attaché à la croix. Ce n'eſt pas tout: la face de ce malheureux tournée en arrière, & tellement de profil qu'elle ne préſente qu'un œil égaré, farouche, étincelant, eſt l'image de la ſcélérateſſe & du déſeſpoir. Les coups qu'il reçoit lui font ouvrir une bouche effroyable; & l'on croit entendre les cris horribles que la douleur lui fait pouſſer.

Le Sieur FESSARD, Graveur ordinaire du Cabinet du Roi, ſe propoſe de joindre le Roman de *Pſyché* par *la Fontaine*, à l'Edition de ſes *Fables* gravées en taille-douce, ce qui formera deux Volumes de plus. Il offre en conſéquence une nouvelle ſouſcription, dont voici les conditions. On payera 96. livres en totalité, c. à. d. 58. livres en recevant le 1r. le 2d. & le 3e. Volume; Dix livres à chaque livraiſon des trois au-

tres; Et quatre Livres à chaque Volume de Pſyché. Les perſonnes qui n'auront point ſouſcrit payeront 144. livres. On ſouſcrit chez l'Auteur, & chez divers Libraires.

III. *L'Ordre naturel & eſſentiel des Sociétés Politiques.* L'Ordre eſt la loi inviolable des eſprits; & rien n'eſt réglé, s'il n'y eſt conforme. MALEBR. *Fr. de Mor. Ch. II. Part. XI.* A. *Londres*, chez *Jean Nourſe*: & ſe trouve à *Paris* chez *Deſaint* 1767. grand in 12. deux Vol. dont le 1r. eſt de 353. *pp.* & le 2d. de 547. Nous nous propoſons de rendre compte de cet excellent Ouvrage: on le doit à Mr. MERCIER DE LA RIVIERE, ancien Conſeiller au Parlement, ci-devant Intendant de la Martinique (1).

Oeuvres de M. le Chancelier D'AGUESSEAU, *Tome V. contenant les Plaidoyers, Mémoires, Diſſertations, & autres Ouvrages*; chez *Hériſſant* &c. 1767. *in* 4°. *pp.* 753. Ce Volume contient un Plaidoyer dans la cauſe de l'Héritier de la Comteſſe *de Boſſu*, & des Héritiers du Duc *de Guiſe*; le précis d'un Plaidoyer ſur un Teſtament ſuggéré; un Mémoire

(1) Il eſt actuellement à Petersbourg, où l'Impératrice l'avoit invité de ſe rendre, pour l'aider de ſes conſeils dans l'adminiſtration de ſes Etats.

moire où l'on prouve que les Cardinaux François ſont ſoumis à la Juriſdiction Royale; un Mémoire concernant le Droit de joyeux avénement à la Couronne ſur l'Egliſe Métropolitaine de Cambray, celles d'Arras, & de St. Omer; un Traité ſur l'état des perſonnes; une Diſſertation ſur l'erreur de droit; un Mémoire ſur *l'Aſſiſe du comte Geoffroy*; des Maximes ſur la compétence des Juges en matière criminelle & ſur quelques autres objets. Il ſeroit bien ſuperflu de faire l'éloge de ces divers morceaux: il ſuffira de dire que le Roi donne à tous les Chefs de ſes Parlemens, un Exemplaire des Ouvrages de M. D'AGUESSEAU, comme s'il vouloit, dit l'Editeur, que cet illuſtre Chancelier fût toujours préſent à la Magiſtrature, & ne ceſſât point de la diriger par l'eſprit de ſageſſe & d'intelligence que reſpirent tous ſes Ecrits.

Oeuvres du feu P. ANDRE, *Profeſſeur Royal de Mathématiques, de la Société des Belles-Lettres de Caen*, chez *Ganeau*, 1767. quatre Vol. *in* 12. Il y a une grande Variété dans ces Oeuvres, Religion, Morale, Belles-Lettres, Phyſique, Mathématiques, rien n'étoit étranger au P. ANDRE; s'il n'approfondiſſoit pas également tous les ſujets qu'il traitoit,

il disoit cependant toujours des choses instructives, intéressanes, & marquées au coin du Génie.

Elémens de l'Histoire de France depuis Clovis jusqu'à Louis XV. par M. l'Abbé MILLOT, *ancien Grand-Vicaire de Lyon, Prédicateur ordinaire du Roi, des Académies de Lyon & de Nancy*, chez *Durand* 1767. *in* 12. deux Vol. dont le 1r. est de 445. *pp.* & le 2d. de 477. Parmi cette multitude d'Ouvrages élémentaires qu'on a publiés depuis quelques années, celui-ci nous paroît devoir tenir un rang distingué. L'Auteur remplit très-bien l'idée qu'il donne des bons Elémens d'Histoire: „ Pour être également utiles & agréables, ils ne doivent ni embrasser un trop grand nombre d'objets, ni passer trop légèrement sur les choses dignes d'attention. Tout ce qui n'intéresse point les mœurs, l'esprit national, la constitution de l'Etat, tout ce qui ne mène point à la connoissance des hommes, tout ce qui fatigue, & même tout ce qui amuse sans profit, étoufferoit sous un tas de superfluités les semences d'instructions salutaires. Une briéveté excessive les empêcheroit de même de prendre racine. C'est en développant les idées, qu'on les imprime dans un esprit superficiel & encore

core neuf. Les événemens les plus célèbres, dépouillés de circonſtances, y laiſſent à peine quelque trace. Une narration ſuivie, courte, rapide, dégagée de détails minutieux, pleine de traits mémorables enchaînés avec méthode, paroît de tous les moyens le plus propre à faire impreſſion; elle raſſemble ſous un point de vue les objets épars & comme noyés dans un abrégé chronologique; elle en forme des tableaux qui frappent l'eſprit; elle montre la liaiſon des effets avec leurs cauſes; elle apprend ainſi à connoître les principes du bien & du mal, à raiſonner ſur les intérêts & ſur les devoirs de l'homme & du citoyen". On devoit déjà à Mr. l'Abbé *Millot* quelques Diſcours Académiques, & une très-bonne Traduction des *Harangues d'Eſchine & de Démoſthène ſur la Couronne.* L'Ouvrage que nous annonçons ne peut qu'augmenter ſa réputation. En le parcourant nous ſommes tombés ſur l'endroit où l'Auteur parle de la Révocation de l'Edit de Nantes. Le morceau eſt un peu long: nous le tranſcrirons cependant, bien ſûrs que nos Lecteurs verront avec plaiſir l'heureuſe révolution qui s'eſt faite dans la façon de penſer des Eccléſiaſtiques Catholiques Romains eux-mêmes

mes ſur cet événement ſi déshonorant pour l'humanité & ſi funeſte à la France. „ Dans le temps même de ſes démélés avec Innocent XI., Louis XIV. Signala ſon zèle pour la Catholicité, en portant le coup mortel au Calviniſme. Depuis la priſe de la Rochelle, les Calviniſtes, hors d'état de former des factions, jouiſſoient paiſiblement de leurs privilèges ſans inquiéter le Gouvernement. Le Monarque ne les craignoit point, & profitoit de leurs ſervices. Mais on lui perſuada aiſément que ſa gloire & l'intérêt de la Couronne demandoient l'extinction de l'Héréſie, qu'il pouvoit tout, que tout céderoit à ſa volonté. Plein de ces idées flatteuſes, ambitionnant d'ailleurs le mérite de ſervir la Religion malgré ſes griefs contre le Pape, il commença par gêner les Proteſtans, par reſtreindre de plus en plus leur liberté, & employa bientôt la violence, qui ne ſupplée jamais à la perſuaſion. Les Miſſionnaires envoyés dans les Provinces, & l'argent diſtribué aux convertis, ne produiſant pas un effet aſſez rapide, on envoya des Troupes pour inſpirer la terreur. Le Chancelier le Tellier & Louvois ſon fils, étoient naturellement portés aux voies dangereuſes du deſpotiſme. La mort de Colbert, qui avoit pro-

protégé les Calviniſtes comme citoyens, laiſſoit à ces deux Miniſtres tout pouvoir de ſuivre leur penchant. Louvois l'exprima ainſi dans des lettres écrites de ſa main: *Sa Majeſté veut qu'on faſſe éprouver les dernières rigueurs à ceux qui ne voudront pas ſe faire de ſa Religion, & ceux qui auront la ſotte gloire de vouloir demeurer les derniers, doivent être pouſſés juſqu'à la dernière extrémité*: comme ſi la façon de penſer dépendoit d'un ordre de la Cour. Les Troupes chargées de la commiſſion, les Dragons ſur-tout ne l'exécutèrent que trop bien. L'Europe retentit des plaintes excitées par leurs Violence. Dans les Egliſes Proteſtantes, la *Dragonade* étoit comparée aux perſécutions de l'ancienne Egliſe. Cette rigueur produiſit l'effet ordinaire; elle changea d'abord en enthouſiaſme le zèle des Calviniſtes. Ils ne regardoient plus leur patrie que comme une nouvelle Babylone; & plus on prenoit de précautions pour les empêcher de s'enfuir, plus ils ſe croyoient obligés de rompre leurs fers. Enfin Louis XIV. révoque le fameux Edit de Nantes, donné par Henri IV. & confirmé par Louis XIII. La liberté de conſcience eſt ôtée aux Proteſtans, leurs Temples ſont démolis, & les enfans arra-

chés

chés des bras de leurs pères & méres, pour être élevés dans la Religion Catholique. Les défenſes de ſortir du Royaume, les gardes répandus en foule ſur les côtes & les frontières, l'amour du pays natal, les liens du ſang, l'intérêt de la fortune, rien ne peut arrêter des hommes qu'entraîne le fanatiſme ou le déſeſpoir. Ils déſertent par milliers. La Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne, leur tendent les bras. Ils y emportent des ſommes immenſes, une induſtrie plus précieuſe encore. les manufactures qui enrichiſſoient le Royaume. En peu d'années la France perdit environ cinq cents mille citoyens, quelques uns diſent huit cents mille: perte difficile à réparer. C'étoit ſans doute un grand bien que de rétablir l'uniformité de culte & de croyance. Mais c'étoit un grand mal, & pour le Roi, & pour la Religion même, que d'allumer la haine d'une infinité de François, devenus dès lors les plus implacables ennemis de la Patrie & de l'Egliſe. Pluſieurs, par eſprit de zèle, ont admiré cette démarche de Louis XIV. La politique humaine, en balançant le pour & le contre, préfere la conduite de de Henri IV. Il eſt impoſſible d'ailleurs de concilier avec les maximes évangéliques, bien

bien différentes de celles du Miniſtre Louvois, des cruautés qui révoltent au lieu de convertir. Ce ne fut qu'après ces vexations que les Calviniſtes remuèrent dans l'Etat. La Reine Chriſtine écrivit de Rome, où elle avoit abjuré le Proteſtatiſme: *Je conſidère aujourd'hui la France comme un malade à qui on coupe bras & jambes, pour le guérir d'un mal qu'un peu de patience & de douceur auroit entièrement guéri; mais je crains fort que ce mal ne s'aigriſſe, & ne devienne enfin incurable &c.*

Tableau hiſtorique des Gens de Lettres, ou Abrégé Chronologique & Critique de l'Hiſtoire de la Littérature Françoiſe conſidérée dans ſes diverſes révolutions, depuis ſon origine juſqu'au dix-huitième Siècle, par Mr. l'Abbé DE L*** 1767. chez *Saillant* deux Vol. *in* 12. La ſeconde partie du Titre explique la première, mais dans le fond le Titre eſt inexact; car une Hiſtoire de la Littérature Françoiſe n'eſt pas un Tableau *des Gens de Lettres*: il y a des Gens de Lettres ailleurs qu'en France. Du reſte l'Ouvrage eſt intéreſſant & inſtructif, & l'on doit en ſouhaiter la continuation. Dans ces deux premiers Volumes l'Auteur parle des Gens de Lettres qui ont illuſtré ſa Nation avant l'E-

re

re Chrétienne & jusqu'à la fin du sixième Siècle, Il les caractérise très-bien, il fait leur histoire, il apprécie leurs Ouvrages &c.

Par quelles causes & par quels dégrés les Loix de Lycurgue se sont-elles altérées chez les Lacédémoniens, jusqu'à ce qu'elles aient été anéanties. Dissertation qui a remporté le prix dans l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, le 28, Avril 1767, avec des notes concernant les principaux traits de l'Histoire de Lacédémone; par Mr. MATHON DE LA COUR, *le Fils* A. *Lyon* & se trouve à *Paris* chez *Durand* & *Vallat la Chapelle* 1767. in 8o. *pp.* 100. Ce Discours très-bien écrit, renferme dans sa briéveté quantité de recherches intéressantes, & de réflexions sages & judicieuses. L'Auteur y montre que la décadence des Loix de Lacédémone doit être attribuée à ces 4 causes principales: 1o. l'essence même de ces Loix qui étoient trop contraires à la nature, qui ne tendoient qu'à former une Nation guerrière, ignorante, superbe & féroce, qui introduisoient la pauvreté & l'égalité difficile à maintenir, qui favorisoient l'indécence des mœurs &c. 2e. la création des Ephores, Magistrats factieux, semblables aux Tribuns de Rome, & qui oserent se mettre au dessus des Loix; 3e.

la

la guerre des Perſes, qui obligea les Spartiates à avoir commerce avec les autres Peuples; 4o. la priſe d'Athènes par Lyſandre, qui priva Lacédémone d'une rivale néceſſaire, & y introduiſit les richeſſes, le luxe &c.

Eloge de Charles V. Roi de France. Diſcours qui a remporté le Prix de l'Académie Françoiſe en 1767. *Par M.* DE LA HARPE; chez la Veuve *Regnard* in 8°. *pp.* 39. L'Auteur continue à mériter des prix & des critiques. Ses ennemis, & il en a beaucoup, ne peuvent diſconvenir qu'il n'y ait dans ce diſcours beaucoup d'eſprit, de philoſophie, de traits ingénieux & frappans; mais ils lui reprochent un Style découſu, coupé, ſententieux, par là même un peu ſec, & ils n'ont pas tout à fait tort.

Remarques ſur la Langue Françoiſe, par Mr. l'Abbé D'OLIVET; chez *Barbou* 1767. in 12. *pp.* 417. Trois excellens Ouvrages ſont raſſemblés dans ce Volume: *La Proſodie Françoiſe*; les *Eſſais de Grammaire ſur les Noms, l'Article, les Pronoms, & les Participes*; les *Remarques ſur Racine*.

Nouveaux Contes Moraux, ou Hiſtoriettes Galantes & Morales; par Mr. C*** A *Amſterdam* & ſe trouvent à *Paris*, chez *Delalain*, & à *Dijon* chez la Veuve *Coignard de*

la Pinelle, & *Louis Frantin* 1767. grand in 12. deux Parties dont la 1e. eſt de 142. pp. & la 2e. de 144. *Démophon & Téglis*, ou *le prix de l'hoſpitalité*, & *les effets d'un beau ſonge*; *Lucile*, ou *la Fermière en petite maiſon*; *La Mere & la Fille*, ou *les honneurs du Louvre*; *Amaſis & Laodice*, ou *le Rival généreux*. Voilà les titres des quatre Contes contenus dans ces deux Parties. Ils ſont effectivement moraux: la morale en eſt bonne, & le deſſein de l'Auteur eſt manifeſtement d'inſpirer la vertu & de la faire aimer. Mais avec beaucoup d'honnêteté & les meilleures intentions du monde, on peut faire des Contes très-médiocres. Tels ſont ceux de Mr. C***: il y a trop de merveilleux dans le premier, peu de vraiſemblance dans le ſecond, peu d'intérêt dans le troiſième, beaucoup de froideur dans le dernier, des longueurs, des réflexions triviales, des fautes de Style dans tous.

Nous trouvons dans une des Feuilles périodiques de cette Ville, une nouvelle qui ne ſera pas indifférente à pluſieurs de nos Lecteurs.

„ La maniére dont Tobie recouvra la vue vient de ſe renouveller à Paris. La femme du Sr. *Baradelle*, habile Artiſte pour les

les instrumens de Mathématique, voyant passer il y a deux mois un homme qui avoit du poisson à vendre, lui acheta trois *Barbeaux* vivans. Elle les vuidoit pour les faire cuire, quand son fils, qui étoit présent, lui demanda le fiel de ces poissons, pour en essayer l'effet dans un mélange de couleurs qu'il vouloit préparer. Sa mère en lui donnant le fiel, lui rappella que c'étoit là le remède qu'avoit employé le jeune Tobie pour guérir l'aveuglement de son père. Le nommé *Cenfier*, Ouvrier du Sr. Baradelle & compagnon horloger, ayant entendu ce qu'on disoit du fiel de poisson, pria la Dame B. de lui donner celui ci, pour en éprouver la vertu sur la Veuve *Germain*, sa belle mère, dont les yeux depuis six mois étoient affligés d'ulcères & couverts d'une taye qui la rendoient totalement aveugle. Dès qu'on lui eut remis le fiel, il en exprima la liqueur, la mit dans une petite phiole, & le soir même il en fit entrer avec le bout d'une plume dans les yeux de sa belle-mère. Cette liqueur lui causa d'abord une douleur très-vive qui dura plus d'une demi heure, mais qui se dissipa peu à peu, & ses yeux rendirent beaucoup d'eau. Le lendemain matin le gendre, curieux de voir

l'effet de ſon remède, examina les yeux de l'Aveugle. Comme elle ne pouvoit les ouvrir, parce que les ſérosités qui en étoient ſorties les tenoient collés, il les baſſina ſimplement avec de l'eau, & la Veuve Germain commença à voir de l'œil où l'on avoit introduit le plus de liqueur. Le Gendre, bien content de l'expérience, lui remit le ſoir de ſon fiel. L'inflammation ſe diſſipa, le blanc des yeux, devenu rouge, reprit inſenſiblement ſa couleur, & la vue ſe trouva bien fortifiée. Il réïtéra une 3e. fois, & cette dernière application eut un plein ſuccès. En un mot, la Veuve Germain a recouvré la vue, ſans autre remède. Le bruit de cette guériſon n'a pas été plutôt répandu, que le Sr. Baradelle, qui demeure Quai de l'horloge du Palais, & la Veuve Germain logée chez ſon gendre, rue Mouffetard, fauxbourg S. Jaques, à côté de la Braſſerie Angloiſe, dans la maiſon d'un Aubergiſte, ont eu l'un & l'autre la viſite d'une infinité de perſonnes curieuſes de vérifier le fait. On ne ſait pas préciſément quel étoit le poiſſon dont le jeune Tobie prit le fiel par le conſeil de l'Ange qui l'accompagnoit dans ſon voyage. *Dom Calmet*, dans ſon Commentaire ſur le 14e. verſet du Chap.

Chap. XIe. du Livre de Tobie, cite un grand nombre de Médecins & de Naturaliſtes, qui prétendent que le fiel de poiſſon, principalement celui du Brochet & de quelques autres, eſt non ſeulement très bon pour le mal des yeux, mais encore pour en amortir & en faire tomber les tayes. L'hiſtoire de cette guériſon eſt entièrement falſifiée & défigurée dans quelques Gazettes étrangères. On peut compter ſur le détail que nous en donnons: il nous vient de ſource".

La Veuve Germain eſt âgée de 52. ans. Elle avoit été jugée aveugle par les Chirurgiens de l'Hôtel-Dieu. Cet aveuglement étoit venu à la ſuite de pluſieurs remèdes pour détruire d'abord des rougeurs qu'elle avoit aux yeux, & enſuite une inflammation cauſée par une maladie du Sexe. L'aveuglement & la parfaite guériſon ont été vérifiés par ordre de M. le Lieutenant Général de Police. Depuis quelques ſemaines que la Veuve Germain eſt guérie, elle a reconnu que ſa vue s'eſt fortifiée, & qu'elle n'a jamais été plus claire, avant même ſon accident. Au reſte pour éprouver ſi le fiel de Barbeau peut endommager les yeux, on en a mis dans ceux d'un chien & d'un chat; ces

animaux ont éprouvé sur le champ des douleurs aiguës, à en juger par leur agitation. Leurs yeux ont été enflammés pendant trois jours; mais ils sont revenus ensuite dans leur état naturel comme auparavant.

ALLEMAGNE.

BERLIN. On a tant écrit sur la spiritualité & l'immortalité de l'ame, qu'il paroît bien superflu de composer encore des Ouvrages sur cette matière. Il vient cependant d'en paroître ici un, que tous ceux qui entendent l'Allemand liront sans doute avec la plus grande satisfaction. Aussi a-t-il pour Auteur le célèbre philosophe Juif, Mr. MOYSE, dont nous avons déjà eu occasion de parler diverses fois, & qui est regardé comme un des premiers Métaphysiciens de ce siècle. Voici le titre de cette nouvelle production, supérieure encore à tout ce qu'on avoit déjà de lui; *Phædon, oder uber die Unsterblichkeit der Seele in drey Gespraechen. Von Moses Mendelssohn* c. à. d. *Phædon; de l'Immortalité de l'Ame, en trois Dialogues, par* MOYSE, *fils de Mendel.* Nous comptons bien de revenir sur cet incomparable Ouvrage. A l'exemple de Platon notre

tre habile Auteur introduit Socrate s'entretenant dans ſes dernières heures avec ſes Diſciples ſur l'immortalité de l'ame. Mr. MOYSE a ſuivi le *Phædon* autant qu'il lui a été poſſible, il en a conſervé la forme, la méthode, l'éloquence; mais aux preuves métaphyſiques du philoſophe Grec, il en a ſubſtitué de plus ſolides, faiſant toujours parler Socrate, comme il l'auroit fait, s'il avoit vécu dans un ſiècle auſſi philoſophique que le nôtre. A la tête du Volume il y a une excellente vie de Socrate. Le tout mériteroit bien d'être traduit en François. Mais il faudroit qu'un *Formey*, ou un *Sulzer* s'en chargeaſſent. Nous prenons la liberté de les y inviter, & nous ſommes bien ſurs qu'ils ne regarderont pas ce travail comme au deſſous d'eux.

BRESLAU. Le Libraire *Meyer* a tout nouvellement imprimé: ABRAHAM GOTTLOB ROSENBERGS, *gewesenen Paſtors in Mertſchütz &c. Schleſiſche Reformations Geſchichte, nach des Seligen Herrn Verfaſſers Abſterben von einen deſſen Freunde zum Drucke befordert* c. à. d. *Hiſtoire de la Réformation de la Siléſie, par feu Mr.* ROSENBERG, *Paſteur à Mertſchütz* 1767. grand *in* 8o. Cet Ouvrage poſthume eſt très-eſtimable, & ſeroit plus par-

fait encore qu'il ne l'eſt, ſi la plupart des MSS. de l'Auteur, les Pièces juſtificatives, les documens rélatifs à cette Hiſtoire, n'avoient été brûlés, auſſi bien que ſa Bibliothèque, lors des calamités que cette ville éprouva en 1761.

LEIPSICK. Deux nouveaux Ouvrages que Mr. J. N. CRANTZ a publiés, montrent qu'il continue à cultiver la Botanique avec ſuccès: CLASSIS *Umbelliferarum emendata*, chez *Krauſen* 1767. grand 8o. de 126. *pp.* *Stirpium Auſtriacarum Faſciculus III.* chez le même Libraire, 1767. grand 8°. de 128. *pp.* avec 6. planches.

JENA Mr. KOECHER vient de publier un très bon Ouvrage ſur les Controverſes des Catholiques Romains & des Proteſtans: *Obſervationes ſelectæ, controverſias, quæ inter Pontificios & Proteſtantes agitantur, illuſtrantes* 1767. *in* 8°.

FRANKENHAUSEN *J. Kölèr* a imprimé M. CONR. NAHMACHERI, *ſuperint. in Comit. Hohenſtein.* *Pædagogii Ilfeldenſis Directoris*, Theologia Ciceroniana. *Accedit Ontologiæ Ciceronis Specimen* 1767. *in* 8o. *pp.* 160. Cet Ouvrage eſt très-curieux. Bien des gens ſeront ſurpris d'y voir juſques où s'étendoient les lumières de Cicéron ſur l'Exiſtence & les Per-

Perfections de Dieu, sur la Providence, sur l'Immortalité de l'Ame &c. Mais ce grand Homme, qui parloit quelquefois en homme inspiré, étoit-il bien persuadé lui-même de l'existence de Dieu? Divers savans en doutent, fondés sur les objections qui sont répandues dans les Livres *de la Nature des Dieux*. Mr. NAHMACHER montre fort bien qu'il n'y a aucune conséquence à tirer de là contre Cicéron, puisque son but dans ces Livres n'étoit pas de prouver ou de nier l'existence de Dieu, mais uniquement de montrer la foiblesse des raisonnemens des philosophes sur ce grand sujet. Le vrai sentiment de Cicéron se voit manifestement dans la Préface de ses Livres sur la *Nature des Dieux* Liv. I. Chap. I.

HAMBOURG. Il paroit ici depuis le 11. de Mai de cette année une Feuille hebdomadaire Allemande intitulée *Hamburgische Dramaturgie*. L'objet en est d'examiner les Pièces Dramatiques Allemandes & étrangères, de faire sentir les beautés & les défauts de celles qui ont eu le plus de succès; de donner des préceptes aux jeunes Auteurs, & aux Acteurs, de former le goût de ceux qui fréquentent le Théatre &c. Cette Feuille est très-bien écrite. L'Auteur paroit avoir

une profonde connoissance de l'Art Dramatique. Les règles qu'il prescrit sont judicieuses, & ses critiques presque toujours justes quoique sévères. Un peu plus de modestie lors qu'il juge les Maîtres de l'Art, *Mr. de Voltaire* par exemple, ne lui siéroit pas mal.

MARBOURG. *Commentatio Philologico-Critica de Pentateucho LXX. Interpretum Græco non ex Hebræo sed Samaritano Textu converso*, *Auctore* JOH. MATTH. HASSENCAMP, 1766. *Ex officina Typographica Univers. Acad. Mulleriana*, in 4°. pp. 82. La Version Grecque du Pentateuque par les LXX. Interprètes, s'éloigne en plus de 500. endroits du Texte Hébreu, & s'accorde parfaitement dans ces mêmes endroits avec le Texte Samaritain (1). Cela a fait conjecturer à quelques savans en petit nombre (*Postell*, *Selden*, *de Dieu*, *Hottinger*, & *Whiston*), que cette Version

(1) Par le Texte Samaritain il ne faut pas entendre ici celui qui est écrit en Langue Samaritaine, mais celui dont les caractères seuls sont Samaritains, quoique la Langue dans laquelle il est écrit soit l'Hébraïque. Cet Exemplaire en caractères Samaritains diffère beaucoup de ceux qui sont écrits en lettres Hébraïques.

sion du Pentateuque, car il ne s'agit pas de celle des autres livres du V. Testament, avoit été faite sur un Exemplaire Samaritain. Mais personne jusques ici n'avoit produit tant de preuves de ce sentiment, & ne l'avoit rendu aussi spécieux, que Mr. HASSENCAMP dans la savante dissertation que nous annonçons, & qui est une des meilleures que nous ayons vues depuis long-temps. Il en promet une seconde Partie, où il répondra aux objections qu'on pourroit lui faire, & où il montrera les avantages que fournit son système pour lever diverses difficultés assez considérables.

MANHEIM. *Sur les rechûtes & sur la Contagion de la petite Vérole. Deux Lettres de M.* MEDICUS, *Conseiller Aulique & Médecin de S. A. S. Mgr. le Duc de Deux-Ponts Membre de l'Académie Electorale Palatine &c. à Mr.* Petit *Docteur Régent, & ancien Professeur, de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, Membre des Académies Royales des Sciences de Paris & de Stockholm* &c. 1767. De l'Imprimerie de l'Académie, petit 8o. de 88. *pp.* Ces Lettres seront vraisemblablement continuées. Mr. MEDICUS y propose en François le Système singulier qu'il avoit déjà exposé dans un Ouvrage

vrage Allemand, dont nous rendîmes compte il y a quelques années (2).

GOTTINGEN. Mr. JEAN BECKMANN, Profeſſeur en Hiſtoire Naturelle, a publié ſur la Science qu'il enſeigne deux Ouvrages qui lui font honneur : *De Hiſtoria Naturali Veterum*, *Lib. I.*, chez *Dietrich*, 1766. Volume *in* 8°. de 246. *pp.* Le but principal de l'Auteur eſt de montrer que les Anciens ſe ſont appliqués avec beaucoup de ſoin à l'Hiſtoire des Animaux, qu'ils y ont été plus exacts qu'on ne le penſe communément, & qu'ils avoient bien plus d'occaſions que nous de cultiver avec ſuccès cette Science.

L'autre Ouvrage de Mr. BECKMANN eſt à l'uſage de ſes Diſciples, ce ſont les *Principes de l'Hiſtoire Naturelle*; (*Anfangs-Grunde der Natur-Hiſtorie*) chez *Forſter*, 1767. *in* 8o. *pp.* 302.

Mr. le Conſeiller & Profeſſeur PUTTER vient de publier en Allemand un *Nouvel Eſſai d'une Encyclopédie Juridique* (*Neuer Verſuch einer Juriſtichen Encyclopedie*), 1767. chez la Veuve *van den Hoeck*, grand 8°. de 270. *pp.* Nous n'avons pas encore vu cet Ouvra-

(2) *Biblioth. des Sc.* Tom. XXI. Part. I. *Art.* IV.

Ouvrage : on assure que les jeunes Jurisconsultes ne sauroient faire une meilleure acquisition.

Nous donnâmes il y a quelques années (3) un Extrait du premier Volume des *Dissertations* de Mr. MICHAELIS. Cet Homme célèbre vient d'en publier un nouveau Tome dont voici le titre JOANNIS DAVIDIS MICHAELIS *Syntagma Commentationum*, *Pars secunda*, 1767. in-4o. *pp.* 293. En attendant que nous en rendions un compte détaillé, voici le titre des dissertations : 1. *De mente ac ratione Legis Mosaicæ ujuram prohibentis.* 2. *Dissertat. duæ ad* Marc. X: 42. & XV; 25. ac Johan. XIX: 14. 3. *Commentatio de Battologia ad* Matth. VI: 7. 4. *Lex Mosaica* Deuteron. XX: 6, 7. *ex Historiâ Naturali & moribus Ægyptiorum illustrata.* 5. *Paralipomena contra Polygamiam.* 6. *Secunda contra Polygamiam Paralipomena.* 7. *Oratio de connubiis felicibus aliarum disciplinarum cum Philologia Orientali.* 8. *Memoria* Joannis Math. Gesneri. 9. *Duo Programmata nomine Prorectorum Georg. Aug. Magistratu decedentium belli tempore scripta.* 10. *Pro-*

(3) *Biblioth. des Sc.* Tom. XIII. Part. II. *Art.* IX.

Programma de principio indiscernibilium. 11. *Oratio de magnitudine ejus, quod ab anno hinc* 1756. *gestum est, bello.* 12. *Testimonium de variolarum insitione dictum.* 13. *Dissertatio de indiciis Gnosticæ Philosophiæ tempore LXX. Interpretum, & Philonis Judæi, nunc primum edita.* 14. *De Philosophia Orientali Gnosticorum Systematum fonte & origine, recitatio C. G. F. Walchii d.* 4. *Aug.* 1764. *Societati Regiæ Scientiarum exhibita.*

Le Libraire *van der Hoeck* a imprimé: JOANNIS ANDREÆ MURRAY *Historia insitionis Variolarum in Suecia ad novissimum tempus protracta* 1767. *in* 8°. *pp.* 188. A l'exception de l'Angleterre, il n'y a point de Pays où l'on se soit plus généralement affranchi des préjugés vulgaires contre l'Inoculation, qu'en Suède. On y a fondé des Hôpitaux pour y recevoir ceux qui devoient être inoculés; on a frappé des Médailles à l'honneur de cette pratique; les Médecins, les Ecclésiastiques, les Grands, l'ont favorisée à l'envi; on a publié divers Ouvrages pour la recommander & pour la défendre contre ses adversaires &c. Mr. MURRAY entre sur tout cela dans des détails également intéressans & instructifs, il donne la liste des personnes qui ont été inoculées, il rapporte

la

la méthode qu'on a suivie, les succès qu'on a eus, les cas singuliers qui se sont offerts &c. De ses observations & de ses calculs il résulte qu'en Suède l'inoculation a presque toujours été heureusement pratiquée, qu'elle n'a jamais eu de mauvaises suites, qu'elle n'a communiqué aucune autre maladie, qu'elle n'a point occasionné d'épidémie, qu'aucun de ceux à qui l'on a donné la petite Vérole par insertion, ne l'a eue ensuite naturellement &c. Tous les Médecins de Suède assurent, qu'ils n'ont jamais vu d'exemple de gens qui aient eu deux fois la vraie petite Vérole. Dans l'espace de onze ans cette cruelle maladie a emporté 25101. personnes dans ce Royaume.

HANNOVRE. Mr. BALLHORN continue avec beaucoup de succès ses notices des Livres rares. Il vient d'en publier un troisième Cahier: *De Libris quibusdam rarioribus eorum maxime, qui Latinas litteras adamarunt eumque cognitione dignis, Prolusio III.* Les Livres dont M. B. parle dans cette Brochure sont: J. J. Scaligeri. *Opuscula varia antehac non edita, Paris* 1610. *in* 4. *& Francof.* 1612. J. F. Gronovii *Observationum Libri tres, Lugd. Batav.* 1662. *in* 8. & *Observationum Liber novus, Daventr.* 1652. *in* 12. Stephani Doleti *Phrases & formulæ linguæ*

linguæ Latinæ elegantiores, *Argentor.* 1585. *in* 8°.

FRANCFORT ſur le Mein. *Corpus Juris Civilis reconcinnatum in tres partes diſtributum auctore* EUSEBIO BEGERO *J. C. Licenciato & Reip. Ulmenſis Conſiliario* 1767. grand *in* 4°. Le fameux Corps du Droit Romain (*Corpus Juris*) a été, comme l'on ſait, rédigé ſans ordre & ſans méthode. Une multitude de paſſages qui traitent des mêmes ſujets ſont confuſément diſperſés dans les Inſtitutes, les Pandectes, le Code, & les Novelles. Divers Juriſconſultes célèbres comme *Vigelius*, *Conſius*, *Leibnitz* &c. ont tâché de remédier, à ce déſordre en raſſemblant ces membres épars; mais perſonne ne l'avoit fait avec tant de ſuccès que Mr. BEGER dans le grand Ouvrage dont nous annonçons le premier Volume. Il poſe pour fondement les Inſtitutes, & il y rapporte tout ce qu'il y a d'analogue dans le Code & les Novelles. De tout cela il forme un Texte dont les Pandectes ſont le commentaire. Il a ſoin auſſi d'indiquer les nouvelles Loix de l'Empire qui traitent des mêmes ſujets; de ſorte qu'il préſente la ſuite des Conſtitutions continuée juſques au temps préſent. Dans ce premier Tome il s'agit: 1°. *de dignitatibus*

pa-

publicis tam in sacro palatio & in urbe, quam in provinciis Imperii Romani; 2°. *de dispositione civitatum seu administrandæ reipublicæ præceptis*; 3°. *de jure Fisci & Ærarii*; 4°. *de jure circa sacra*; 5°. *de jure militari*. A la tête du Volume se trouve une excellente Préface de Mr. le Baron *de Senkenberg*, où il montre les défauts de la méthode de Justinien, & les avantages de celle de Mr. BEGER.

FRANCISCI JOSEPHI DE OBERKAMP *Philosophiæ Magistri, Medicinæ Doctoris, Serenissimi ac potentissimi Electoris Palatini Consiliarii intimi & Archiatri, in antiquissima Universitate Heidelbergensi Professoris P. O. Sacri ac Cæsarei Palatii Comitis, Academiæ Palatinæ Electoralis Socii, Collectio Dissertationum Inauguralium Lugduno-Batavorum, quas Auspice Deo Trino & Uno excudi curavit.* Tomus Ius. *Impensis* J. G. Eslingeri 1767. *in* 4°. *pp.* 646. Mr. DE OBERKAMP a formé une entreprise qui ne lui coûtera que peu ou point de peine, & qui ne laissera pas d'être utile & à lui & au public. Il possède un bon nombre de Dissertations Inaugurales publiées à Leyde en différens temps, & qu'il avoit rassemblées pendant qu'il faisoit ses études dans cette Académie sous

les *Boerhaave*, les *Albinus*, les *Gaubius*, les *van Royen* &c. Plusieurs de ces Dissertations, parmi lesquelles il y en a d'excellentes, sont devenues très-rares, ce qui est assez le sort des Pièces Académiques. Le Professeur de Heidelberg se propose de faire réimprimer les meilleures, & il donne actuellement le premier Volume de son Recueil. Comme il n'y fait d'autre façon que de rassembler ces Dissertations, sans observer aucun ordre, & sans les accompagner de remarques, il est à croire que les Volumes se succéderont assez rapidement. Celui-ci renferme les Pièces suivantes : 1. Guilielmi Ostens, *de elementis corporum*. 2. *Davidis Gaubii, idea generalis Solidarum corporis humani partium*. 3. Jacobi Sacrelaire, *de communibus Corporis humani tegumentis*. 4. Frederici Hulsebusch, *de fabrica panniculi adiposi sive membranæ cellulosæ, ejusque, & contenti olei, usu, morbis*. 5. Jani Guilielmi van Steenbergen, *de Cerebro*. C. Nicolai Stumphii, *de Cerebro*. 7. J. M. van Berkmann, *de actione Secretoria Cerebri, Cerebelli, Medullæ spinalis*. 8. Roberti Parter, *de natura vasorum in Corpore humano*. 9. Joannis Anman, *de Venis in corpore humano bibulis*. 10. Cromwell Mortimer, *de ingressu humo-*

humorum in Corpus humanum. 11. Hermanni Bernard, *de eo quo differt circuitus sanguinis fœtus, ab illo hominis nati* 12. Joann. Osterdick Schacht, *de Secretione animali.* 13. N. C. A. de Courcelles, *de Nutritione.* 14. R. Jones, *de motus muscularis causa.* 15. F. Winter, *de motu musculorum.* 16. F. W. Mencelii, *de Structura mammarum.* 17. A. Noot, *de Structura & usu tenum.* 18. R. Power, *de uriné Secretione & excretione.* 19. J. van Beekhoven de Wind, *de Ureteribus & vesica urinaria.* 20. Jobi Baster, *de Osteogenia.*

PROVINCES-UNIES.

ZUTPHEN. La République des Lettres & l'humanité viennent de faire une grande perte en la personne de Mr. JOOST SCHOMAKER, *Docteur en Droit, Drossard ou Bailli de la ville & de la Seigneurie de Borkelo, Avocat-Fiscal des Finances du Comté de Zutphen, Stadhouder du Tribunal du grand Bailliage du même Comté* &c. Il est mort à sa Maison de campagne près d'ici le 12. Août, âgé d'environ 82. ans. Ses lumières supérieures, ses talens, & ses vertus qu'une piété solide & sincère couronnoit, lui

avoient mérité l'eſtime générale & la plus grande conſidération. On ſait que les Ouvrages dont il a enrichi la Juriſprudence univerſelle, le faiſoient regarder, même dans les Pays étrangers comme un des plus grands Juriſconſultes de ſon temps. Les principaux de ſes Ouvrages ſont:

JODOCI SCHOMAKERI. *Selecta JCti Conſilia & Reſponſa Juris, tam ad reſolutionem quæſtionum Juris dubii propoſitarum, quam ad earum deciſionem in contradictorio, maximam partem coram illuſtribus Ducatus Gelriæ & Comitatus Zutphaniæ Tribunalibus ventilatarum, pertinentia; ab eodem tum ſeparatim, tum junctim cum celeberrimis Juris & conſuetudinis peritis, paucis aliis inſertis conſcripta, collecta, & in lucem edita, cum epitomis & ſummariis unicuique conſilio præfixis, nec non indice rerum in fine operis ſubjuncto inſtructa & aucta*, in 4o. Il a déjà paru 5. Volumes de cet excellent Ouvrage; le ſixième eſt ſous preſſe, & l'on dit que Mr. SCHOMAKER en a encore laiſſé quelques autres en manuſcrit, dont Mrs. ſes Fils font eſpérer la publication, auſſi bien que de quelques autres Ouvrages.

Rechtkundige Aanmerkingen over de Ordonnantie, waar naar in 't Graafſchap Zutphen

gebe-

gebeven wörd den impoſt, op alienatien van onroerende goederen en collaterale ſucceſſien gëemancerrt, met een voorafgaande Recht Staatkundig Vertoog over 's Lands Schattinge in 4°. Feu Mr. SCHOMAKER étoit né à Lochem le 22. Novembre 1685. d'une ancienne Famille Patricienne.

UTRECHT. *A. van Paddenburg* diſtribue la dernière Partie de la Traduction Hollandoiſe de l'*Analyſe des Ouvrages des principaux Déiſtes par le Dr.* JEAN LELAND: *Beſchouwing van de voornaamſte Schriften der Deiſten &c. uit het Engelſch vertaald door* Engelbert Noteboom: *Tweede Deels Tweede Stuk* 1767. grand 8o. Nous ſaiſiſſons cette occaſion pour recommander encore cet excellent Ouvrage dont on devroit faire l'acquiſition dans toutes les Familles.

Le même Libraire a imprimé: MOSIS AMYRALDI *Exercitationes duæ, altera in Orationem Dominicam, in Symbolum Apoſtolorum altera; Editio ſecunda, priori nitidior, correctior & emendatior* 1767. grand 8o. de 418. pp. M. *Auchillan. &c.* a dit qu'il ne s'eſt jamais fait deux Editions d'aucun Livre d'AMYRAUD, excepté de celui qui a pour titre: *Traité des Religions contre ceux qui les eſtiment indifférentes.* C'eſt une erreur, com-

me l'a remarqué *Bayle* (3) qui indique quelques autres Traités d'AMYRAUD qui ont été imprimés plus d'une fois. Il eſt cependant vrai que la plupart des Ouvrages de ce Théologien, l'un des plus ſavans & des plus judicieux que les Réformés aient jamais eus, n'ont pas été réimprimés, quoi que preſque tous le méritaſſent. Celui ſur-tout que nous annonçons à préſent méritoit ſingulièrement cet honneur. Outre qu'il étoit devenu fort rare, il peut être de la plus grande utilité aux jeunes Théologiens, & aux Miniſtres qui ont encore leurs Sections à compoſer.

Des preſſes du Sr. *van Paddenburg*, eſt encore ſortie une nouvelle Edition du Traité de PORPHYRE, de *l'abſtinence de la chair des Animaux*, que l'on doit aux ſoins de Mr. DE RHOER. Nous pourrons y revenir dans la ſuite & en parler avec plus de détail; nous nous bornons en attendant à en tranſcrire le titre: ΠΟΡΦΥΡΙΟΥ ΦΙΛΟΣΟΦΟΥ ΠΕΡΙ ΑΠΟΧΗΣ ΕΜΨΥΧΩΝ ΒΙΒΛΙΑ ΤΕΣΣΑΡΑ. PORPHYRII *Philoſophi de abſtinentia ab Eſu Animalium. Libri quatuor cum notis integris* Petri Vic-

(3) *Dictionn. Hiſt. & Crit.* Art. AMYRAUD, Remarque T.

Victorii Johannis Valentini, *& interpretatione Latina* Joannis Bernardi Feliciani. *Editionem curavit & suas itemque* Joannis Jacobi Reiskii *notas adjecit* JACOBUS DE RHOER. *Accedunt IV. Epistolæ de Apostasia* Pontificum: Trajecti ad Rhenum 1767. *Vol. in* 4. de *pp.* 397. sans les Préfaces & les Indices.

Elementorum Matheseos puræ Volumen III. Analysin Infinitorum sive Calculum Differentialem & Integralem complectens. Auctore J. F. HERMERT, *Phil. D. Matheseos &c. Prof. Ord. Societatis Harlem Socio.* Ex Officinâ A. van Paddenburg, petit 8. de 333. *pp.*

GRONINGUE. Mr. le Professeur VAN DER MARK, continue à former des Disciples dignes de lui. L'un d'eux, M. MERKELBACH, a publié une Dissertation, qui peut être regardée comme un Traité complet sur la matière qu'il a choisie. L'Auteur a beaucoup lu; mais on voit qu'il a plus médité encore, qu'il pense par lui-même, & qu'il est aussi bon Philosophe, qu'habile Jurisconsulte. Sa Dissertation est intitulée: *Dissertatio Juris Publici Universalis exhibens, genuina fundamenta, quibus Jura Majestatica, imprimis vero Jus puniendi & aggratiandi nituntur; quam annuente D. O. M. Præside viro Celeberr.*

heer F. A. van der Mark &c. ad diem 17. Junii 1767. in audit. Juris. publicae defendet Auctor. C. M. MEERMANNUS, Hussa Rheinfeldiensis Jurium Candidatus. Apud H. Spandaw 1767. in 4o. pp. 158.

Un autre Disciple de Mr. VAN DER MARK, vient de prendre la défense de ce célèbre Professeur, dans un Ecrit très-bien fait & très-intéressant, dont nous rendrons compte le Trimestre prochain. En voici le Titre: *Onderzoek van het Gevoelen van den Heere Prof. van der Mark, benevens der tegenwerpingen tegens het zelve ingebracht nopens de Vraagen: I. Of het met de regelen van eene gezonde Staatskunde overeenkomstig zy, het Romeinsch Recht in ons Vaderland tot een Bijhulprecht* (Jus Subsidiarium) *aan te nemen* —— *Dan, of het met die regelen beter overeenkome de natuurlyke billikheit te volgen? II. welk een nut en gezag het Romeinsch Recht hebbe in het beslissen van Pleitzaken in de Provincie van Groningen en Ommelanden?* Door ALETHOPHILUS ELEUTHERIUS; chez *L. Huisingh* 1767. grand 8o. de 135. pp.

PETRI CAMPER *Epistola ad Anatomicorum Principem magnum Albinum*, Apud H. Crébas 1767. in 4o. pp. 29. Il seroit difficile de donner en peu de lignes une idée de la petite

tion dispute qui s'est élevée entre Mrs. Albinus & Camper, & nous avons trop peu d'espace pour en parler avec une certaine étendue. A dire le vrai, le sujet en est trop peu important, & quoique M. Albinus ait traité dans cet Ecrit avec les égards & le respect qui lui sont si justement dus, le Public auroit vu avec plus de plaisir que Mr. Camper, qui marche avec tant de succès sur les traces de ce grand Homme, & qui s'est déjà fait une si belle réputation, eût employé plus utilement les heures qu'il a données à la composition de cette Brochure.

AMSTERDAM. *J. H. Schneider*, a imprimé & débité : *Dialogues des Morts*, par *Mylord* LYTTELTON. *Traduction nouvelle, faite sur la quatrième Edition, qui est considérablement augmentée dans le corps de l'Ouvrage, & de quatre nouveaux Dialogues* 1767. grand 8°. de 378. *pp.* Les Anglois n'ont assurément pas à se plaindre que les François n'accueillent pas bien leurs Ouvrages. Celui de Mylord Lyttelton est sans doute estimable, nous doutons cependant fort que, s'il eût été composé par un François, on se fût avisé d'en faire trois Traductions différentes en Angleterre. Quoi qu'il en soit, celle que nous annonçons à présent ne le cède en rien aux précédentes ;

& ce qui la fera surtout rechercher c'est, non seulement les additions considérables, qui s'y trouvent, mais aussi la Préface dont le nouveau Traducteur l'a enrichie. Cette Préface est intéressante. Il y discute sur le genre du Dialogue. C'est, selon lui, une espèce de Drame, qui, à bien des égards, a les mêmes règles que les Pièces de Théâtre. „ Il faut qu'il soit naturel, simple sans bassesse, éloquent sans enflure, soutenu, varié: il faut qu'il ait une sorte d'intrigue, une action vive qui attache le Lecteur, & un intérêt qui augmente jusqu'à la fin; il faut surtout que l'Auteur dise des choses nouvelles ou qui le paroissent par son art de peindre; car il s'agit de plaire & d'instruire, de toucher le cœur & de l'éveiller par de nouveaux ressorts. Mais le grand point est d'indiquer aux hommes les routes trop ignorées, ou trop négligées, du vrai bonheur & de la vertu. Un Auteur qui n'amuse que l'esprit, est un bouffon presque aussi utile qu'un singe: celui qui commande en quelque sorte aux passions des hommes & les rend raisonnables, tient ici bas la place de la Providence, si l'on peut s'exprimer ainsi ".

Le Traducteur fait ensuite passer en revue les divers Ecrivains qui se sont exercés

dans

dans le genre du Dialogue, *Lucien*, *Platon*, *Fénelon* & *Fontenelle* (1). Il les caractérise assez bien, hors Mr. de *Fontenelle* qu'il juge avec trop de sévérité & même d'injustice. Mais il y a une si prodigieuse différence entre la manière d'écrire de *Fontenelle* & celle de Mylord LYTTELTON, qu'il falloit bien déprimer le premier pour mieux exalter le second, pour lequel le Traducteur s'enthousiasme, & qu'il loue avec exagération & au delà de toute mesure. „ Mylord LYTTELTON, *dit-il*, n'a point de Héros galans, qui parlent avec toute la finesse possible le fade jargon des ruelles, parce qu'il ne vouloit pas amuser des caillètes, ou les hommes qui leur ressemblent; ce ne seroit pas la peine d'évoquer les Morts. Tous ses sujets sont généraux & propres à tous les hommes & à tous les siècles: c'est une leçon continuelle de sentimens généreux & de grandeur d'ame. Il pense toujours noblement & fortement: c'est le privilège particulier des pays libres, où l'on s'exerce à dire, comme à faire de grandes choses. Avec une profonde connoissance du cœur humain

(1) Mr. *Remond de Saint-Mard*, quoique plein de défauts, écrit si agréablement, avec tant d'esprit & de goût, qu'il ne devoit pas être oublié.

main & de son histoire, il examine nombre de principaux caractères anciens & modernes; il juge leurs actions, leurs vices, leurs erreurs, leurs vertus, comme la Philosophie & la vérité les jugeroient. Lorsqu'il évoque un grand homme, ce n'est pas pour en faire un mauvais plaisant, ainsi que Fontenelle; c'est pour instruire solidement par un grand exemple. Sa diction est simple, facile, naturelle, éloquente sans affectation; le Dialogue est si bien ménagé, si bien conduit, que chaque Interlocuteur, ne dit que ce qu'il faut, & comme il le faut; on l'écoute avec autant de plaisir que de fruit: il éleve l'ame, il attache, il touche le cœur. Jamais Ecrivain ne représenta mieux la gloire d'un homme de bien & la honte d'un méchant: c'est-là, je crois, le vrai but de l'art d'écrire; les sages doivent prononcer, dès ce monde l'arrêt qui consolera le juste & condamnera l'impie. Il y a quelques Dialogues qui n'attaquent que des ridicules, ou des vices plus ridicules que coupables, & alors Mylord LYTTELTON emploie une plaisanterie fine & délicate, qui en fait sentir toute la sottise: mais pour le crime, il l'écrase avec toute l'indignation de la vertu. La Nation Françoise tient ici son coin en

dif-

différens endroits : on y parle librement, mais avec bienséance, de sa Littérature, de son esprit, de sa politique, de ses usages, de ses folies & de ses travers. En exposant le mal, on indique généreusement le remède ; les malades raisonnables doivent en profiter, tandis que les frénétiques crieront, à l'ordinaire contre le Sage Médecin ".

Le même Libraire distribue déjà le IXe. Tome de l'*Histoire Naturelle Générale & Particulière avec la Description du Cabinet du Roi, par Mrs.* DE BUFFON & DAUBENTON. Ce Volume, qui est aussi bien exécuté que les précédens, & qui contient 23 Feuilles d'impression, 41 belles Planches, & 2 Vignettes, ne se vend que 4 flor. & 7 Sols.

Le Sr. *Schneider* a encore imprimé ; *Nouvelle Méthode courte & facile pour apprendre à lire aux Enfans* 1767. *in*-12. *pp.* 62.

LEYDE. Ceux de Mrs. les Professeurs de notre Université, qui sont chargés de l'administration du legs de feu Mr. *J. Stolp*, ont eu le 13. d'Octobre leur Assemblée ordinaire, pour prononcer sur les Dissertations qui leur ont été addressées en réponse à cette question proposée au Mois de Février de l'année passée : *Peut on tirer de l'idée d'un Etre, qui existe nécessairement, & qui possède*

les attributs qu'on a démontrés lui appartenir nécessairement, une preuve à priori de son existence actuelle?

Deux de ces Dissertations leur ont paru avoir mieux éclairci la question que les autres. L'une a pour devise, *Indagatio rerum tum maximarum, tum etiam occultissimarum habet oblectationem*; l'autre est caractérisée par cette Sentence, *Nemo sine Numine felix.* Les suffrages ont été partagés sur le mérite de ces deux pièces; & comme, en cas d'égalité de Voix, le Testateur a ordonné que la décision fût remise au sort, on a été obligé d'y avoir recours, & il a été favorable à la première de ces Dissertations. A l'ouverture du billet cacheté qui y étoit joint, on a trouvé que son Auteur étoit Mr. *Jean Lorinus Goedenius*, Citoyen de Brême, demeurant à Stade; & on lui a en conséquence adjugé le prix, qui consiste en une Médaille d'Or de la valeur de 250 florins, argent de Hollande.

Messieurs les Administrateurs ont aussi jugé que trois autres Dissertations méritent d'être imprimées, outre celle qui a été couronnée. La première est celle qui a concouru au prix, mais que le sort n'a pas favorisée: la seconde a pour devise la Senten-

ce

ce Grecque, *Connoissez-toi toi-même*; la troisième est ornée sur le titre de quatre vers tirés de l'*Anti Lucrece* dont le premier est :

Quæ tenet æternum propriis à viribus ævum.

Si les Auteurs de ces trois Dissertations souhaitent qu'on publie leurs noms, ils sont priés de le faire savoir avant le commencement de l'année prochaine, à Mr. le Professeur *Ewald Hollmann*, Secretaire actuel des Loges. Après ce terme, s'ils n'ont point jugé à propos de se faire connoître, les billets cachetés qui contiennent leurs noms, seront brûlés sans être ouverts, ainsi qu'on en a usé à l'égard de tous les autres billets, appartenant aux Dissertations qu'on ne fera point imprimer.

LA HAYE. P. *van Thol* & *H. Vieroos*, Libraire à *Amsterdam*, ont tout nouvellement imprimé : *Der de Godsdienst de Ziel van een Staat eyt, beweezen door den Wel Eerw. Zeer geleerden Heere* CAREL FREDERIK WEGENER, *Inspector te Koning's-Wynsterbuisen. Uit het Hoogduitsch vertaald. Door een opdragt aan Zyne Doorluchtige Hoogheid* WILLEM DEN V. *Prince van Oranje en Nassau, Erf Stadhouder, Capiteyn en Admiraal Generaal enz. enz. enz. der Nederlanderen aangeprezen door Ne-*

NOLAAS

NOUVEAU BARNEY, *Docteur en H. Godgeleerdheit, thans Hoogduitsch Predikant in de Gemeente van 's Gravenhage*, c'est à dire, *La Religion est l'ame d'un Etat: Ouvrage traduit de l'Allemand de Mr.* WEGENER, *recommandé aux Hollandois dans une Epître Dédicatoire à S. A. S. Mgr. le Prince Stadhouder &c. &c. &c. par Mr.* BARNEY, *Docteur en Théologie, & Pasteur de l'Eglise Allemande de la Haye.* 1767. grand 8°. de 96 pp. C'est un préjugé bien favorable pour cet Ouvrage que d'être recommandé par Mr. le Dr. BARNEY, dont les lumières, les talens, & la piété sont si avantageusement connus (*s*)

(*s*) Nous avons eu occasion de parler de lui dans le Tome XV. de cette *Bibliot.* Part. II. *pag.* 365. On lui doit la *Nouvelle Bibliothèque de Breme*, dont on regretteroit fort la discontinuation, si on n'avoit lieu d'espérer qu'elle sera remplacée par un autre Ouvrage de même genre qu'il publiera bientôt sous le titre de *Bibliotheca Hagana*. Lorsqu'appellé ici l'année dernière, il quitta la Chaire de Théologie qu'il remplissoit à Breme avec beaucoup de distinction, il prit congé de l'Académie par une savante Dissertation, où divers passages du Livre des *Actes* sont très-heureusement expliqués. *Dissertatio Valedictoria, Exegetico-Theologica, ad illustrationem quorundam locorum ex variis*

l'Original a eu beaucoup de succès en Allemagne, & nous ne doutons pas qu'il ne réussisse également bien dans ces Provinces. On souhaiteroit peut-être un peu plus de précision dans certains endroits, & moins de longueurs dans d'autres; mais à tout prendre l'Ouvrage est bien pensé & bien écrit. Le Style en est élégant, animé, souvent fleuri. Mr. WEGNER démontre parfaitement sa thèse, il présente la Religion dans toute sa beauté, & fait voir l'influence qu'elle doit naturellement avoir sur le bonheur tant de l'Etat que des particuliers. La plupart des Lecteurs sautent d'ordinaire par dessus les Epîtres Dédicatoires, & ils n'ont pas tort: celle qui est à la tête de ce Livre mérite d'être lue. Outre qu'elle est sensée & judicieuse, Mr. BARKEY y caractérise très-bien l'Ouvrage qu'il recommande.

P. van Cleef a imprimé & débité: *Handleiding*

tus prioribus Actorum Apostolicorum Capitibus, quam Deo favente Præses N. BARKEY *S. Th. D. & Professor Ordinarius, Ecclesiastes ad Ædem D. Stephani, Hagam Comitum evocatus, V. D. M. & Respondens* J. G. Lautsch *A. D. 15 Aprilis 1766, placide Eruditorum Examini submittunt* in 4. *pp.* 52. chez *Meier*,

leiding tot de Kennis en Geneezing van de Ziekten der Kinderen. Ten nutte van het algemeen, op verzoek van de Koningl. Sweedſche Adad. der Weetenſch. in het Sweedſch geſchreeven door den Heere N. ROSEN VAN ROSENSTEIN, *Lyf Artz des Konings van Sweeden en Ridder van de Noordſter-Orde. Vertaald, met Aanmerkingen en Byvoegſelen vermeerdert door* Eduard Sandifort, *Med. Doct. Lid van de Keizerlyke Acad. der Natuur-Onderzoekers, en andere Geleerde Genoodſchappen*, c. à. d. *Directions pour la connoiſſance & pour la cure des Maladies des Enfans. Ouvrage écrit en Suédois pour l'utilité publique, à la réquiſition de l'Académie Roy: des Sciences de Suède, par M.* ROSEN DE ROSENSTEIN, *Médecin du Roi de Suède, & Chevalier de l'Etoile Polaire: Traduit en Hollandois, & augmenté de remarques & de diverſes additions, par Mr.* Sandifort, *Dr. en Médecine, Membre de l'Acad. Impér. des Curieux de la Nature, & d'autres ſavantes Sociétés*, grand 8°. de 670. *pp.* Si la multitude d'Ouvrages dont nous avons à rendre compte nous le permet, nous nous ferons un plaiſir de parler de celui-ci, dont on ne ſauroit dire trop de bien, & que nous recommandons à tous les Chefs de famille.

J.

J. A. Bouvink, distribue une Brochure intitulée: *Proef van enzydige Aanmerkingen over de Hiſtorie der Pauſen van den Heer Archibald Bower*, c. à d. *Eſſai de Remarques impartiales ſur l'Hiſtoire des Papes, par A. Bower* 1767. grand 8°. de 40. *pp.* L'Auteur de cet Ecrit paroît avoir beaucoup d'eſtime pour l'Ouvrage de M. *Bower*, mais il ne laiſſe pas d'y trouver bien des fautes qu'il ſouhaiteroit que quelque habile Homme, entreprit de corriger. Lui-même ſeroit bien en état de s'en charger, comme il paroît par cet Eſſai où il relève quelques mépriſes de *Bower* ſur le Pape Damaſe. Ces Obſervations ſont ſavantes, & juſtes, mais un peu longues & quelquefois de nature à n'intéreſſer que fort médiocrement la plupart des Lecteurs. Si l'Auteur continue ſes remarques, il faut eſpérer qu'elles ſeront dans la ſuite moins prolixes & moins ſèches.

On regrette fort feu Mr. THOMAS SCHWENCKE Docteur en Médecine, & Profeſſeur d'Anatomie & de Chirurgie dans cette Ville. Il eſt mort le 11e. Août âgé de près de 73. ans, étant né à Maſtricht le 12. Octobre 1694. Beaucoup d'acquis & plus encore de naturel, du génie, une grande ſagacité, un coup d'œil ſûr, une habileté extraordinaire

dans la Science du pronoſtic, une longue & heureuſe pratique, le faiſoient regarder comme un des plus grands Médecins de l'Europe. Comme la pratique l'occupoit beaucoup, étant journellement conſulté tant par les habitans de cette Ville que par une multitude d'étrangers, il n'a pu compoſer que peu d'Ouvrages; mais tous ſont excellens & marqués au coin du génie. En voici la liſte.

Diſſertatio Inauguralis Medica de Saliva, Lugd. Batav. 1715. in 4°.

Rari Caſus explicatio Anatomico-Medica, Hagæ Comitum 1733. in 8°.

Hæmatologia ſive Sanguinis Hiſtoria, experimentis paſſim ſuperſtructa. Accedit Obſervatio Anatomica de acetabuli ligamento interno, caput femoris firmante: cum binis Tabulis adjectis, Hagæ Comit. 1743. Cet Ouvrage a été traduit en Hollandois par M. le Dr. *A. Weſterheff* en 1744.

Eſſai ſur certains remèdes & ſur leurs effets, en Hollandois, la Haye 1745. in 8°. réimprimé & conſidérablement augmenté en 1753.

Avis néceſſaire ſur l'Inoculation de la petite Vérole, en Hollandois, la Haye 1756. in 8°. On ſait que M. Schwenke étoit un grand partiſan de l'Inoculation, & qu'il l'a toujours pratiquée avec ſuccès.

Diver-

Diverſes pièces très-intéreſſantes dans les Mémoires de la Société de Haarlem, dont il étoit membre,

Outre les nombreuſes & belles inſtitutions charitables en faveur des pauvres des vieillards infirmes & des Orphelins, qui font tant d'honneur aux habitans de ces Provinces, on a encore dans preſque toutes nos villes des fondations connues ſous les noms de *Bourſes de Veuves*, *Sociétés de prébendes* &c. &c. formées par des aſſociations & des contributions particulières. Tous ces fonds pourroient être fort utiles & d'une très-grande reſſource en pluſieurs cas, s'ils étoient auſſi bien calculés & auſſi ſolidement établis, que les vues de leur inſtitution ſont ſages; mais c'eſt ce qui n'arrive pas toujours, du moins s'il faut en croire l'Auteur d'un petit Traité qui vient de paroître ici chez van *Os* ſous le titre ſuivant; AANMERKINGEN *over de onbeſtaanbaarheid van Weduwe Beurſen, Prebende Societeiten en diergelyke Fondſen.* ALS *meede middelen op welke men diergelyke Fondſen beſtaanbaar kan maaken, uitgereekent na Tafelen van Levenskragten door vermaarde Autheuren uitgegeeven*, door F. H. VAN DER BEETS, Capitein ten dienſten der Vereenigde Nederlanden, grand 8o. de

138. *pp.* La matière eſt intéreſſante pour les habitans de ce pays, elle eſt de plus fort bien traitée. L'habile Auteur ne ſe borne pas à montrer les défauts, il indique les moyens d'y remédier. Ses intentions ſont droites, ſes vues ſages & utiles, ſes raiſonnemens & ſes calculs très-dignes de l'attention de ceux qui ont, ou qui déſirent d'avoir quelque part dans les fonds dont il s'agit.

SEIZIEME SUITE DU CATALOGUE DE LIVRES NOUVEAUX ET AUTRES,

Qui ſe trouvent à la Haye chez PIERRE GOSSE Junior & DANIEL PINET, Libraires de S. A. S. Mgr. le Prince Stadhouder Héréditaire.

Livres Anglois.

Atterbury's (Lew) Sermons on ſelect ſubjects, Now firſt Published from the originals with a Brief account of the Author by Eduard Yardley, 8. 2 *vol. London* 1743.

Barrow's (John) Collection of Authentic, Uſeful, and Entertaining Voyages, and Diſcoveries, digeſted in a Chronological Series, 12. 2 *vol. London* 1765.

Bible (the Holy) Containing the Old Teſtament and the New, 12. *London* 1684.

Bible (the Holy) 4. *Amſt.* 1700.

Blackwel (Eliſab.) Curious Herbal, Containing 500 Cuts of the moſt uſeful Plants, *fol.* 2 *vol. London* 1739.

Bay

Boyle's (R.) Defence of Natural and Revealed Religion: Being an Abridgment of the Sermons, Preached at the Lecture, 8. 4 *vol. London* 1737.

Browne's (John) The Divine Authority of the Chriſtian Religion, and the Natural Deity of Jeſus Chriſt; Aſſerted in Eight Sermons, Preached at the Cathedral Church of St. Paul London, 8. *London* 1729.

Burnet's Thougts on Education, Now firſt printed from an original Manuſcript, 8. *London* 1761.

Butler's (J.) Analogy of Religion natural and revealed to the conſtitution and courſe of Nature, 8. 2 *vol. Glasgow* 1764.

Caſtle (The) of Otranto, a Story Translated by William Marſchal, from the original Italian of Onuphrio Muralto, 12. *Dublin* 1765.

Collection (a new) of Voyages, discoveries, and Travels: containing Whatever is Worthy of Notice, in Europe, Aſia, Africa and America, with the Manners and Cuſtoms of the Several inhabitants, their Government Religion, Arts, Sciences, Manufactures, and Commerce, The whole conſiſting of ſuch Engliſch and Foreing Authors as are in moſt Eſteem; including the Deſcriptions and Remarks of Some late celebrated Travellers, notte befound in any other collection, *illuſtrated with a Variety of accurate, Maps, Plans, and Elegant Engravings*, 8. 7 *vol. fig. London* 1767.

Doddridge's (Ph.) Riſe and progreſs of Religion in the Soul, to wich is annexed Chriſt's invitation to thirſty ſoul's: A Sermon dedicated to the Rev. Mr. James Hervey, *the twelfd Edition*, 12. *London* 1767.

Eſſays (Select) on Husbandry extracted from the Muſeum Ruſticum, and Foreign Eſſays on Agriculture, containing a variety of Experiments, all of which have been found to ſucceed in Scotland, 8. *Edimb.* 1767.

Foot's (Sam.) commic Theatre, being à Frée Translation of all the Beſt French Comedies, 12. 5 *vol. London* 1762.

Fordyce's (Jam.) Sermons to Young Women, 12. 2 *vol. London* 1766. *The Fifth Edition.*

Gay's Poems on Several Occaſions, 8. 2 *vol. London* 1763.

Gay's Fables, 12. 2 *vol. London* 1767.

Harris (John) Lexicon Technicum; or, an univerſal English Dictionary of Arts and Sciences explaining Not only the Terms of Art, but the Arts Themſelves, the fifth Edition Now digeſted in to one Alphabet: with very conſiderable Additions and Improvements from later Diſcoveries in Mathematicks and Philoſophy, &c. *Illuſtrated with Several additional Copper Plates and many new Diagrams, fol.* 2 *vol. London* 1736.

Henrietta by Mrs. Charlotte Lennox, 12. 2 *vol. London* 1761.

Hiſtories (The) of Lady Frances S**. and Lady Caroline S**. Written by the Miſs Miniſies of Fairwater in Somersthire, 12. 3 *vol. Dublin* 1766. *the ſecond Edit.*

Hiſtory (The) of Miſs Indiana Danby, *the ſecond Edition*, 12. 2 *vol. London* 1767.

Milton's (J.) Paradiſe Loſt, and Regaind: a Poem in four Books to which is added Samſon Agoniſtes and Poems upon Several Occaſions with a Tractate of Education, the Eigth Edition corrected, 8. 2 *vol. London* 1742.

Milton's Paradiſe Loſt, a Poem in Twelve Books, 12. *Edimb.* 1765.

Pop-

Popple's (Henry) a Map, of the British Empire in America, with the French and Spanisch Settlements adjacent Thereto, *in* 20 *Sheets*.

Proteſtant Syſtem (the) containing Diſcourſes, on the Principal Doctrines of Natural and Revealed Religion, compiled from the Works of the following Proteſtant diſcuters &c. to wich are added four Diſcourſes never before printed, 8. 2 *vol. London* 1757.

Robbertſon's (Will.) Hiſtory of Schotland, during the Reings of Queen Mary and of King James VI, Till his Acceſſion to the Crown of England, with à Review of the Scottiſch Hiſtory previons to thad period and an Appendix containing original Papers, 8. 2 *vol. London* 1761.

Thompſon's (Andr.) Fortunate Villager, 12. 2 *vol. Dublin* 1765.

Vicar (the) of Wakefield à Tale Suppoſed to be written by Himſelf, 12. 2 *vol. Lond.* 1766.

Livres François.

Abregé de la Theorie Militaire, à l'uſage de ceux, qui ſuivent le Parti des armes, ou ſont detaillés les maximes Principales de la guerre, 8. *Vienne* 1766.

Abregé (nouvel) de l'hiſtoire de France, à l'Uſage des jeunes Gens, par Madlle d'Eſpinaſſy, 12. 3 *vol. Paris* 1767.

Ami (l') des jeunes Gens, par Mr. G**. Sec. Edit. revue corrigée & augmentée par l'Autheur, 12. 2 *part*, *Lille* 1767.

Amuſemens dramatiques de Monſieur le Baron de Bielfeld, 8. 2 *vol. Leyde* 1768.

Antiquités de la Ville de Lyon, 12. 1738.

Art (l') de ſe rendre heureux par les Songes, 8. *Francf.* 1746.

Art

Art des Armes par Mr. Danet, 8 2 *vol. Paris* 1767.

Aſtronomie des Marins, ou nouveaux Elemens d'Aſtronomie, à la portée des Marins, tant pour un Obſervatoire fixe, que pour un Obſervatoire mobile, 8. *Avignon* 1766.

Atlas du Danube, par le Comte Marſigli en XXXI Cartes très fidelement gravées d'après les Deſſeins originaux, &c. par Bruſen la Martiniere, *folio Hoye* 1741.

Autorité (de l') du Clergé, & du pouvoir du Magiſtrat politique ſur l'Exercice des fonctions du Miniſtère Eccleſiaſtique, 12. 2 *vol. Paris* 1767.

Bible (Sainte) ſur la Vulgate par Mr. le Maitre de Saci, 4. 2 *vol. Mons* 1713.

Bon (le) Fermier, ou l'Ami des Laboureurs, par l'Auteur de la bonne Fermiere, 12. *Lille* 1767.

Cacomonade (la) ouvrage poſthume du Docteur Pangloſs, ſervant du ſupplement au Chapitre quatrieme de l'optimisme, Sec. Edit. augmentée d'une Lettre du même Auteur, 12. *Londres* 1767.

Candide en Dannemarc, ou l'optimiſme des honnêtes Gens, 12. *Geneve* 1767.

Caracteres (les vrais) du ſentiment ou Hiſtoire d'Erneſtine par Madame Riccoboni, 8. *Liege* 1765.

Charlot, ou la Comteſſe de Givry, Piece Dramatique, jouée au Chateau de F.... le Samedi 26. Sept. 1767.

Chronologiſte (le) Manuel, dans le quel on trouve les principales Epoques de l'hiſtoire de chaque Peuple, la Succeſſion des Patriarches, Juges, & Rois Hebreux, de tous les Souverains des grandes & petites Monarchies de l'Antiquité, des Empereurs Romains,

mains, des Empereurs d'Orient & d'Occident, des Papes, des Monarques de l'hiſtoire Moderne, des poſſeſſeurs des Grands Fiefs, des grands Maitres de Malthe &c.... Ouvrage d'une Utilité generale & d'un Uſage Journalier, 12. *Paris* 1765. *Imprimé en Cadres.*

Clary, ou le Retour a la Vertu recompenſé, Hiſtoire Anglaiſe par Mr. d'Arnaud, 8. *fig. Paris* 1767.

Comedies (les) de Plaute par Geudeville, 12. 10 *vol. Leyde* 1719.

Commentaire ſur le Livre des Delits & des Peines par Mr. de Voltaire, 8. *Geneve* 1767.

Confeſſions de St. Auguſtin, traduites en François par Mr. Arnaud d'Andilly, avec le Traité de la vie heureuſe du Meme Saint, 12. *Bruxelles* 1767.

Cours de Chymie par le Fevre, 12. 5 *vol. Paris* 1751.

Delaſſemens (les) Champetres, ou Melanges d'un Philoſophe ſerieux a Paris, & badin à la Campagne, 12. 2 *vol. Haye* 1767.

Demonſtrations élémentaires de Botanique, contenant la Deſcription des Plantes Uſuelles, rangées ſuivant la Methode de Mr. de Tournefort, l'Indication de la Claſſe, & de l'ordre, qu'elles occupent dans le Syſteme du Chev. Von Linné, leurs uſages & leurs proprietés dans la Medicine, 8. 2 *vol. Lyon* 1767. *fig.*

Deſcription & Details des Arts & Metiers, ou Art du Meunier, du Vermicelier & du Boulanger, avec une hiſtoire abrégée de la Boulangerie & un Dictionnaire de ces Arts par Mr. Malouin, *fol. fig.* 1767.

Deſ-

Deſcription ou Art du Peruquier, contenant la façon de la Barbe, la Coupe des Cheveux, & la Conſtruction des Perruques d'hommes & de Femmes: le Peruquier en vieux, & le Baigneur Etuviſte, par Mr. Garſault, *fol. fig.* 1767.

Deſcription d'une machine pour Blanchir le Linge très commodement & à moins de frais qu'on ne fait ordinairement. Trad. de l'Allem. de Mr. Schæffer, (*Strasbourg*) *Paris* 8. 1767.

Deſcription du Danube par le Comte de Marſigli, *fol. 6 vol. Haye* 1742. *avec beaucoup de fig. forme d'Atlas.*

Deſcription hiſtorique & critique de l'Italie ou nouveaux memoires ſur l'Etat actuel de ſon Gouvernement, des Sciences, des Arts, du Commerce, de la Population & de l'Hiſtoire Naturelle, par Mr. l'Abbé Richard, 12. 6 *vol. Paris* 1766.

Deſtruction des Jeſuites en France, ſeconde partie, ou Lettre à Mr***. Conſeiller au Parlement de ***. pour ſervir de ſuplement a l'Ouvrage, qui eſt dedié a ce même Magiſtrat & qui a pour titre ſur la Deſtruction des Jeſuites en France, 8. 1767.

Dialogue des Morts par Mylord Littleton, 8. *Amſt.* 1767.

Dictionnaire des Proverbes François & des façons de parler comiques, burleſques & familieres, &c. avec l'Explication & des Etymologies les plus avarées, 12. *Paris* 1758.

Dictionnaire de Muſique, par JJ. Rouſſeau, 8. *Paris* 1768. *fig.*

Diſſertation hiſtorique & critique ſur le pretendu Cartel ou Lettre de Defi envoyé par C. L. Electeur Palatin au Vicomte de Turenne,

renne, par M. Colini, 8. *Mannheim* 1767.

Ecarts (les) de la jeuneſſe, hiſtoire Morale, 8. *Amſt.* 1767.

Ecole (l') du Jardinier Fleuriſte, Nouv. Ed. 12. *Tverdon* 1767.

Elemens de la Philoſophie Rurale, 12. *Haye* 1767.

Elemens de l'hiſtoire de France, depuis Clovis juſqu'à Louis XV. par Mr. l'Abbé Millot, 12. 2 *vol. Paris* 1768.

Eleve (l') de la Nature, 8. 2 *part. Tverdon* 1767.

Entretiens d'une Ame Penitente avec ſon Createur, melés de Reflexions & de Prieres relatives aux divers Evénemens de la vie dediés à la Reine, 12. *Lille* 1767.

Ephemerides du Citoyen ou Bibliotheque raiſonnée des Sciences Morales & Politiques, 12. 1767. *tom.* 6 a 9. *Paris* 1767.

Etrennes aux Deſœuvrés, ou Lettre d'un Quaker à ſes Freres & à un grand Docteur. 8. *Londres* 1767.

Expoſé Succint de la Conduite des Citoyens & Bourgeois repreſentants de Geneve, 8. *la Haye* 1767.

Extrait du Dictionaire Hiſtorique & Critique de Bayle, diviſé en *deux Volumes* avec une Preface, 8. *Berlin* 1767.

Faunillane, ou l'infante Jaune, Conte, 12. *Baldinopolis* 1767.

Fragment des Inſtructions pour le Prince Royal de ***. 8 *Londres* 1767.

Geographie Univerſelle à l'uſage des Colleges, par Mr. Robbert, 12. 2 *vol. Paris* 1767.

Grammaire (la) Allemande de Mr. le Profeſſ. Godſched miſe en François par G. Quand, Seconde Edition corrigée & augmentée, 12 *Vienne & Prague* 1766.

Hiſ-

Hiſtoire Critique de Manichée & Manicheïſme par Beauſobre, 4. 2 *vol. Amſt.* 1734.

Hiſtoire (l') Naturelle éclaircie dans une de ſes Parties principales l'Ornithologie, qui traite des Oiſeaux de Terre de Mer & de Riviere, tant de nos Climats que des Pays étrangers; Ouvrage traduit du Latin, du Synopſis Avium de Ray, augmenté d'un grand nombre de Deſcriptions & de remarques hiſtoriques ſur le Caractere des Oiſeaux, leur induſtrie & leurs ruſes, par Mr. Salerne, enrichie d'un nombre de figures deſſinés d'après nature, 4. *Paris* 1767.

Hiſtoire Naturelle de l'Homme, conſiderée dans l'Etat de Maladie; ou la Medecine Rapellée dans ſa premiére ſimplicité par Mr. le Clercq, 8. 2 *vol. Paris* 1767.

Hiſtoire Secrette de Henri IV. Roi de Caſtille, 12. *à Ville Franche* 1765.

Hiſtoire de Tancrede de Rohan, avec quelques autres Pieces concernant l'Hiſtoire de France & l'hiſtoire Romaine, 12. *Liege* 1767. *en veau.*

Memoires de H. C. de la Tremouille Prince de Tarente, 12. *Liege* 1767. *en veau.*

Hiſtoire de l'Academie Royale des Sciences, Année 1755. 12. 3 *vol. Amſt.* 1767.

Hiſtoire de France depuis l'établiſſement de la Monarchie juſqu'au Regne de Louis XIV. par Mrs. Velly, Villaret & continué par Mr. Garnier, 12. *Tom. XVII. XVIII. Paris* 1767.

Homme (l') d'Etat, par Nicolo Donato, Ouvrage traduit de l'Italien en François, avec un grand nombre d'Additions conſiderables, extraites des Auteurs les plus Celebres, qui ont écrit ſur les Matiéres Politiques, 12. *ol. Liege* 1767.

Ico-

Iconologie tirée de divers Autheurs, Ouvrage Utile aux Gens de Lettres, aux Poëtes, aux Artiſtes, & generalement à tous les Amateurs des beaux Arts, par J. Boudard, 8. 3 *vol. Vienne* 1766.

Iliade (l') & l'Odyſſée d'Homere avec des Remarques par Madame Dacier Nouv Ed. Corrigée augmentée, avec quelques Reflections ſur la Preface Angloiſe de M. Pope, 12. 8 *vol. Paris* 1756. *en veau.*

Imitation (l') de Jeſus-Chriſt, trad. Nouv. avec une Pratique & une Prière a la fin de chaque Chapitre, & l'ordinaire de la Meſſe en Latin & en François, par le R. P. de Gonnelieu Nouv. Ed. *avec fig.* 12. *Paris* 1766.

——— idem 12. petit format. *fig.*

——— idem 24.

Ingénu (l') Hiſtoire Veritable tiré des Manuſcrits du Pere Queſnel, 8. 1767.

Inſtitutions au Droit Publicq d'Allemagne, 8. *Leipſic* 1766.

Inſtructions ſimples & Aiſées ſur les maladies de l'Urethre & de la Veſſie, Miſes a la portée des Perſonnes, qui en ſont & pour l'avantage des jeunes Chirurgiens, par George Arnaud. 12. *Amſt.* 1764.

Juge (le) Prevenu, 12. 5 *part. Paris* 1754.

Leçons ſur l'Economie Animale par Mr. Sigaud de la Fond, 12. 2 *vol. Paris* 1767.

Lettres de C. Drelincourt au Prince Erneſt, Landgrave de Heſſe, ſur ſon Changement de Religion Nouv. Edit. Retouché corrigé & augmentée de Notes par L. Courtonne, 8. *Francfort* 1765.

Lettres, Memoires & Negociations de Mr. le

le Comte d'Eſtrades, 12. 9 *vol. Londres* 1743.

Lettres hiſtoriques & Galantes par Madame du Noyer N. Ed. conſiderablement augmentée, 12 6 *vol. Amſt.* 1760.

Lettres Critiques ſur Divers Sujets de Litterature ou Nouvelles Litteraires critiques & Amuſantes, 12. 2 *vol.* 1761.

Lettre a Mr. Fréron ou Apologie d'un petit ouvrage du Pere Jouveney Intitulé, *Appendix de Diis & Heroibus Poeticis*, 8, 1766.

Manuel d'un honnête homme, ou maximes neceſſaires en tous Lieux & en tous Temps, 8. *Amſterdam* (*Lauſanne*), 1762.

Melanges Intereſſans & Curieux ou abregé d'hiſtoire Naturelle, Morale, civile & politique, de l'aſie l'afrique & des terres Polaires, Sec. Ed. rev. & corrigée, 8. *Tverdon* 1767. *tom, XII. ou Dernier,*

Melanges de Litterature d'hiſtoire & de Philoſophie, par Mr. d'Alembert quatrieme Edition, 12. 5 *vol, Amſt.* (*Paris*) 1767.

Memoires de Milady Worthon. Trad. de l'Anglois par Mr. d'Eſtrade, 8. *Londres* 1767.

Memoires de Madame du Noyer, 12. 2 *vol. Amſt.* 1760.

Memoires pour ſervir a l'Hiſtoire de la Maiſon de Brandenbourg, par Main de Maître, nouvelle Edition, conſiderablement Augmentée & continuée juſqu'à la Mort du Feu Roi, 12. 3 *vol. fig. Londres* 1767.

Metamorphoſes (les) d'Ovide Nouvelle Traduction par Mr. Fontanelle, 8. 2 *vol, Paris* 1767. *fig tres belle Edition.*

Methode (nouvelle) Courte & facile pour apprendre à lire aux Enfans, 12. *Amſt.* 1767.

Nour-

Nourriture de l'ame, ou Recueil de Prieres pour tous les jours de la Semaine, pour les principales Fetes de l'année & sur Differens Sujets Interreſſans par I. R. Oſterval, 8. *Geneve* 1764.

Obſervations ſur un Ouvrage traduit de l'Italien, qui a pour Titre Traité des Delits & des Peines, 8. *Amſt.* 1767.

Oeuvres de St. Evremond par des Maizeaux, 12. *XII. vol.* 1743.

——— de Mad. la Marquiſe de Lambert, 12. *Lauſanne* 1748.

Oeuvres d'Horace en Latin & en François avec des remarques critiques & hiſtoriques par Mr. Dacier, 12. *X. vol. Hambourg* 1733.

Oeuvres Dramatiques de Mr. de Marin, 8. *Paris* 1767.

Parfaite (la) Connoiſſance des Chevaux, par Saunier, *folio Haye* 1734.

Paſteur (le) Inſtruit des ſes Obligations Eclairé ſur ces Fonctions de ſon Miniſtere fixé ſur tous les Droits qui en dependent ou Inſtitutions des Curés, 12, 3 *vol Paris* 1767.

Petit Santuaire, ou ſe Couſomme le Sacrifice des Prierres Choiſies, *Paris* 1696.

Plan of the Cyty of Exeter, *en* 2 *feuilles.*

——— of York-Schire, *en* 2 *feuill.*

——— of the Park and Gardens at Wilton ſeat of Earl of Pembroke.

——— du Jardin & vue des Maiſons de Chiswich a deux Lieux de Londres.

——— of the City and Caſtle of Cheſter, *en* 2 *feuill.*

——— de la Ville de Halifax.

——— of Richemond Gardens, *en* 2 *feuill.*

——— of Kinſington Gardens.

Plan of Schrensbury.
—— de la Ville de Lyon.
—— de la Ville de Londres.
—— de la Ville de Paris.

Porte-Feuille du R. P. Gillet, ci devant ſoi diſant Jeſuite ou Petit Dictionaire, dans lequel ou n'a mis que des Choſes eſſentielles, pour Servir de Supplement aux gros Dictionaires, qui renferment tant d'inutilités, 12. *Madrid*, 1767.

recis de l'Hiſtoire du Palatinat du Rhin depuis que le Maiſon regnante le poſſede juſqu'a nos jours, par Mr. Collini. 8. *Franc. & Leypſig*, 1766.

Principes generaux & Particuliers de la Langue Françoiſe confirmés par des Exemples choiſis, Inſtructifs, agreables, & tirés des bons Autheurs, avec des Remarques ſur les Lettres, la Prononciation, la quantité les Accens, la Ponctuation, l'ortographe & un Abregé de la verſification françoiſe, par Mr. de Wailly Troiſieme Edition Revue & conſiderablement augmentée, 12. *Paris* 1767.

Rechutes (ſur les) & ſur la Contagion de la Petite Verole, deux Lettres de Medicus à Mr. Petit, 8. *Manheim* 1767.

Recreations (les) des Demoiſelles, 12. *Liege* 1765.

Recueil d'Opuſcules litteraires, avec un Diſcours de Louis XIV. à Monſeigneur le Dauphin, tirés d'un Cabinet d'orleans & publiés par un Anonime, 12. *Amſt.* 1767.

Reflections Politiques ſur l'Etat & les Devoirs des Chevaliers de Malthe par le Marquis d'Argens, 12. *Haye* 1739.

Roman

Roman Comique par M. Scarron N. Ed. 12. 3 *part. Amſt.* 1766.

Science Hieroglïphique, ou Explication des figures Symboliques des Anciens, avec differentes Deviſes Heroïques, 4 *Haye* 1746.

Sermons ſur Divers Textes de l'Ecriture Sainte par Mr. A. Lullin, 8. *tom.* 2. *Geneve* 1767.

Tableau hiſtorique des Gens de Lettres, ou abregé Chronologique & critique de l'hiſtoire de la Litterature Françoiſe, conſiderée dans ſes diverſes Revolutions, depuis ſon Origine, juſqu'au dix-huitième Siecle, par Mr. l'Abbe de L**, 12. 2 *vol. Paris* 1767.

Toinon & Toinette Comédie en deux actes en proſe, meſlée d'ariettes, repreſentée pour la première fois par les Comediens Italiens ordinaires du Roi le 20. Juin 1767. 8. *Paris* 1767.

Theatre (nouveau) Anglois ou Choix des meilleurs Pieces de Theatre repreſentées a Londres depuis que quelques Années, 12. 2 *vol. Londres* 1767.

Traité (nouveau) de Geographie, 8. tom. I., qui comprend le Dannemark, la Nouwegue, l'Iſland, le Groenland, & la Suede, trad: de l'Allemand de Mr. le D. Aut, Fred: Büſching, *la Haye* 1768.

Traité du Gouvernement de l'Egliſe & de la puiſſance du Pape par Rapport a ce Gouvernement, trad. du Latin de Juſtin Febronius, 12. 3 *vol. Veniſe* 1766.

Traité de la paix de l'Ame & du Coutentement de l'Eſprit, ſuivant les principes de la Raiſon & de la foi trad: de l'allemand de feu Mr. J. A. Hoffmann par Godef. Auſeran de Beniſant, 8. 2 *vol. Francfort & Leypſic* 1765.

Verité (la) de la Religion Chretienne prouvée par l'Etat preſent du Peuple Juif, en trois ſermons, aux quels on à joint deux autres l'un ſur l'Epoque de l'Avenement de la Meſſie l'autre ſur le lieu de la Naiſſance, 8. *Amſt.* 1756.

Vocabulaire (le Grand) Francois contenant,
1. L'explication de Chaque mot conſideré dans ſes Diverſes acceptions Grammaticales, propres, figurées, ſynonimes & relatives.
2. Les Loix de l'orthographe; celles de la Proſodie, ou prononciation, tant familiere qu'oratoire; les principes generaux & particuliers de la Grammaire; les Regles de la verſification, & generalement tout ce qui a rapport à l'Eloquence & la Poëſie.
3 La Geographie ancienne & moderne, le Blaſon ou l'Art héraldique; la Mythologie, l'hiſtoire naturelle des animaux, des Plantes & des Mineraux, l'Expoſé des Dogmes de la Religion, & des Faits principaux de l'hiſtoire Sacrée, Eccleſiaſtique & Profane.
4. Des Details raiſonnées & Philoſophiques ſur l'Economie le Commerce, la Marine, la politique, la Juriſprudence civile, Canonique & Beneficale; l'Anatomie, la Medecine, la Chirurgie, la Chymie la Phyſique les Mathematiques, la Muſique, la Peinture la Sculpture, la Gravure, l'Architecture, &c. &c. par une Societé des Gens de Lettres, 4. tom. 1. 2. 3. *Paris* 1767.

Voyageur (le) François ou connoiſſance de l'Ancien & du nouveau monde, mis au jour par Mr. l'Abbé Delaporte, 12. *tom.* 5, & 6 *Paris* 1767.

Livres

Livres Latin.

Amyraldi (*M.*) *Excertitationes duæ altera in Orationem Dominicam, in Symbolum Apostolorum altera, Edit: Secund. priori nitidior, correctior & emendatior*, 8. Ultrajecti 1767.

Ausonii (*D. Magn*) *Opera in usum Delphini*, 4. 2 *vol.* Paris 1730.

Baver (*F.*) *Dissertatio experimentalis de Electricitatis Theoria & usu*, 8. Vindobonæ 1767.

Beddei (*S. S.*) *Dissertatio Inauguralis medica de Verme Tænia*, 8. Vienna 1767.

Benvenuti (*P. C.*) *Dissertatio de Lumine*, 4. 1766.

Boehmeri (*G. L.*) *Electa Juris Civilis*, 4. Gottingæ 1767.

Boscovich (*P. R. J.*) *Dissertatio de Lumine*, 4. Vindobonæ 1766.

Boscovich de Lunæ atmosphæra, 4. Vindobonæ 1766.

Brusati (*Valentini*) *Dissertatio Inauguralis Medica de morbis Feminarum*, 8. Vindobonæ 1766.

Capeli (*J. A.*) *Dissertatio medica de Cortice Peruviano*, 8. Viennæ 1767.

Chanot (*B.*) *Tractatus de Peste*, 8. Vindobonæ 1766.

Crantz. (*H. J. N.*) *Classis Umbelliferarum emendata cum generali Seminum Tabula & figuris æneis*, 8. fig. Lipsiæ 1767.

Dispensatorium pharmaceuticum austriaco Viennense in quo hodierna die usualiora medicamenta Secundum artis regulas componenda visuntur, fol. Vindobonæ 1765.

Dompierre (*P. P. H. de*) *Specimen de Restitutionibus in Integrum sive Commentarius ad*

Titulos Pandectarum qui ad Illam materiam pertinent VII. priores Libri IV & VI. Lib. XXVII. Lugd. Bat. 1767.

Ernesti (*Jo. Aug.*) *Opuscula Oratoria, Orationes, prolusiones & Elogia accessit Narratio de J. M. Gesnero ad D. Rhunkenium*, 8. Lugd. Bat. 1767.

Flora Friderichsdalina sive methodica descriptio plantarum in agro Friderichsdalensi sponte que per Regnum Daniæ excrescentium, 8. Argentorati 1767.

Gmaidler. (*Car.*) *Dissertatio inauguralis Medica de Chlorosi*, 8. Vindobonæ 1766.

Gregori (*Sancti*) *Papæ I. Opera Omnia Studio & Labore Megachorum Sancti Benedicti*, fol. 4 vol. Paris 1705.

Haan (*A. L.*) *Libellus in quo Demonstratur quod non solum vegetabilia, Animalia, & Mineralia Menstrua simplici paucis horis possint Salvi, verum etiam Extracta purissima & salia Essentialia educi*, 8. Vindobonæ 1766.

Havern (*J. J. de*) *Dissertatio Apologetica, qua usui & Usnea Vespasia Polla nuper everses argumentis*, 4. Vindobonæ 1766.

Hell (*M.*) *de Satellite veneris*, 8. fig. Viennæ 1765.

Hell (*Maxi*) *Ephemerides Astronomicæ, Anni 1766. ad meridianum Vindobonensium jussu augustorum calculis definitæ, adjectis Observationibus astronomicis, An.* 1764. *cum appendice de Satelliti Veneris*, 8. Viennæ 1765.

Hennert (*J. F. Elementorum Matheseos puræ Volumen III. Analysin infinitorum sive calculum Differentialem & Integralem complectens*, 8. Ultrajecti 1768. tom. 3.

Historia & Commentationes Academiæ Electoralis Scientiarum & Elegentiorum Literarum Theodoro Palatinæ, 4. Tomus I. Manheim 1766.

Jonstoni (*Joanni*) *historiæ naturalis de Piscibus & cetis Libri V. Tabulis quadraginta Septem abillo celeberrimo, M. Meriano æri incisis ornati & scriptoribus tam antiquis quam recensioribus maxima cura collecti quos ob raritatem denuo inprimendos suscepit*, fol. Heilbrun. 1767.

Jonstoni (*Joann.*) *Historiæ Naturalis de Exanguibus aquaticis Libri IV. Tabulis Viginti abillo celeberrimo Math. Meriano Aeri incisis Ornati ex Scriptoribus*

tibus tam antiquis quam recentioribus, maxima cura collecti, fol. fig. Heilbrunni 1767.

Khell (J.) Epistola duæ de Totidem Numis Æneis Numophylacii Haveriani, 4. Viennæ 1767.

Khell (J.) Epicrisis Observationum CL. Belley, in numum magniæ Urbicæ Aug. 4. Vindobonæ 1767.

Lambecii (Petri) Commentariorum de Augustissima Bibliotheca Cæsarea Vindobonensis, Editus in Lucem auspicio ac Liberalitate Sacratissimi, Glorioſissimique Principis & Dn. N. Imp. Cæſ. Leopoldii Pii Felicis, Inclyti Victoris ac Triumphatoris semper Augusti, Editio altera Opera & Studio Ad. Francisi Kollarii fol. Tomus I. Vindobonæ 1766.

M. Manilii Astronomicon ex recensione Richardi Bentleii cum Selectis Variorum ac propriis Notis præfatione subjuncta Varia de Manilio Judicia ex Julii Ponte de re Epistola de Manilii Astronomia & Anno Cælesti cura & Studio M. Eliæ Stoeber, 8. Argentorati 1767.

Meyer (Chr.) Pantometrum Paccecianum, seu instrumentum novum pro elicianda ex una statione distantia Loci in accessa anno 1762. ab illustrissimo comite Raphaele Paceeco ab Ucedes inventum & Augustæ vindelicorum primum constructum postliminio Seren. ac Potent. Electori Palatino, ab Authore oblatum nunc calculis & Observationibus examine subjectum quod una cum selectis ex matheſi & Physica experimentis positionibus, Defendet Stephanus de Stengel, 4. Mannhemii 1767.

Abereidii (Jac. Herm.) Universalis confortativa medendi methodus disquisitio nova, 8. Carolsruhæ 1767.

Obormay (Franc. Ant.) Dissertatio inauguralis Chemica de Sale Sedativo Homberg, 8. Vindobonæ 1766.

Observationes clinicæ ad ductum Medicationum in Nosocomio Generali Varsavienſi, 8. Varsaviæ 1767.

Palma (F. C.) Heraldica Regni Hungariæ specimen Regia provinciarum nobiliumque scuta complectens, 4. Vindobonæ 1766.

Patinii (C.) Numismata Imperatorum Romanorum, fol. Argent. 1671.

Pervigilium Veneris, cum notis Variorum, 8. Hagæ Com 1712.

Pharmacopœa Palatina seu Dispensatorium Medico

Pharmaceuticum Jussu Clementissimo Serenissimi ac Potentissimi Principis Electoris Caroli Theodori, Succinctum in ordinem congestum una cum Taxa, ex Justo & aquo statuta, in Lucem Emissum a Concilio Electorali Palatino, fol. Manheim 1764.

Polyti (Pauli) Dissertationes Selectiores sub Magistratibus Tractatibus ejusdem auctoris aureisque quæstionibus academicis & Forensibus ad Pandectas Titulorum, fol. 6 vol. Lucæ 1759.

Porphyri Philosophi de abstenentia ab Esu animalium Libri quatuor cum notis integris Petri Victorii & Joan. Valentini & Interpretatione latina Joan. Bernardi Feliciani, Editionem curavit & suas itemque Joan Jacob Reisbii notas adjecit Jac. de Rhoer, accedunt IV. Epistolæ de Apostasia porphyrii, 4. Ultr. 1767.

Pray (Georgii) Annales Regum Hungariæ ab. anno Christi CMXCVII ad annum MDLXIV Deducti ac maximam partem ex Scriptoribus coævis, diplomatibus tabulis publicis & ad genus litterarius instrumentis congesti Pars III. fol. Vindobonæ 1766.

Putteri (J. S.) Elementa Juris publici Germanici Editio Legitima IV. tanto Librorum ad paratu Instructa ut vel simul Bibliotheca Juris publici inservire possit, 8. Gottinguæ 1768.

Ratio facilis atque tuta, narium curandi Polypos, 8. Viennæ 1763.

Rega (Henr. Joseph) de Sympathia seu Consensu partium corporis humani, ac potissimum Ventriculi, in statu morboso, Dissertatio medica, 8. Harlemi 1765.

Schluga (J. B.) primæ lineæ cognitionis Insectorum, 8. fig. Viennæ 1767.

Schœpflini (J. D.) historia Zaringo Badensis, 4. Carolsruhæ 1767. Tomus Septimus.

Schwandtneri (J. G.) Scriptoris rerum Hungaricarum veteris ac germini, partim primum ex tenebris eruti partem ante hac quidem editi nunc vero ex Mſi. codicibus & rarissimis editionibus Bibliothecæ Augustæ Vindobonensis ab innumeris mendis vindicati plurimis variantibus lectionibus & necessariis hinc inde quibusdam Notis illustrati cum amplissimum præfectione Mathiæ Belii, 4. Vindobonæ 1766. Pars I.

Senecæ (L. Annæi) Tragœdiæ cum notis J. F. Gronovii;

vii, Recenſuit, Jo C. Schroderii, 4. Delphis 1728.

Simonis (Joh.) Biblia Hebraïca manualia ad præſtantiones Editiones accurata; acceſſerunt, Analyſis & Explicatio variantium lectionum, quas KETHIBH & KRI *Vocant. 2. Interpretatio* EPICRISEON MASORETHICARUM *ſingulis Libris Biblicis ſubjectarum. 3. Explicatio Notarum Marginalium textui ſi hinc inde additarum, 4. Dictionarium omnium vocum veteris Teſtamenti hebraicarum & Chaldaïcarum denuo emendatius editum*, 8. Halæ 1767. Editio ſecund. emendatior.

Storck (M.) Diſſertatio inauguralis medica exhibens Febris inauguralis hiſtoriam, 8. Viennæ 1767.

Struvi (G. A.) Jurisprudentia romano Germanica forenſis Editio Decima octava obſervationibus practicis jam primum editis illuſtrata a J. O. Heineccio, 8. Bambergæ 1767.

Tartreaux Epiſtola Apologetica Viri celebris Balth. Lud. Traile adverſus Autori de Haen in Cauſa de Cicuta uſu, 8. 1767.

Tractatus de Pyrotechna & Baliſtica, 8. Vindobonæ 1766.

Werniſcheck (Jacobi) Genera plantarum ad facilius conſequendam earum notitiam ſecundum numerum Laciniarum coroliæ diſpoſita, 8. Vindobonæ 1766.

Würdtwein (S. A.) Dioceſis Moguntina in Archidiaconatus diſtincta commentationibus deplomaticis illuſtrata, 4. Manhemii 1767.

Livres Italiens.

Decameron (il) di M. Gio. Boccaccio tratto dall' Ottimo teſto Scritto da F. d'Amaretto Manelli ſull' originale dell' Autore MDCCLXI, 4. fig.

Opere inedıti in proſa e in verſo di Niccolo Machiavelli Ricavate da Codici a penna delle Bib oteche Laurenſiana Malchiabechnia, Strozziana Ed altre celebri di Firenſe Goll' Aggiunta dialcune edite rariſſime deviſe induc parti, 4. 2 part. Amſt. 1763.

Livres

Livres Hollandois & Allemands.

Gellners (S.) Shriften, 12. 4 Theil, Wien 1765, gedrucht mit Lateiniſche Caracter Schöne Edition.

Gezigten van 's Haage en omleggende Dorpen by Scheurleer uytgegeven 25 ſtuks geheel Compleet.

Grandmaiſon der kleyne Krieg oder Abhandlung vom den Dienſte der Leichte Truppen im Felde, 8. *Kuppenh.* 1764.

Handveſten en Previlegien, Keuren en Ordonhantien der Stad Haarlem, *fol.* 3 *vol. met 't vervolg Haarlem*, 1751 - 1755.

Holberg die Däniſche Schaubühne, 8. 5 *vol. Leipſig* 1765.

Klinkenberg (Dirk) Verhandeling over 't vinden van de Parallaxis der Zon, zynde een beſchryving hoe de afſtand tuſſchen de Zon en de Aarde kan gevonden worden door de ſchynbaaren weg der Planeten, Venus en Mercurius over de Zon, 8. *Haarlem* 1743.

Klopſtock der Messias in Zehn gezangen, Salomo Trauerſpiel, der Tod Adams Trauerſpiel, 12. 3 *Theill. Wien* 1765.

Leland (J.) Beſchouwing van de voornaamſte Schriften der Deiſten, die in deze en voorgaande Eeuwen in England zyn uytgekoomen, in eenige Brieven aan een Vriend, uyt 't Engelſch vertaald door Engelbr. Nootehoom, 8. 2*de Deel* 2*de ſtuk. Utrecht* 1767.

Ontleed en heelkundige verhandelingen over de Uytzakkingen en uytwaſſen der Lyfmoeder en ſcheede, uytgegeeven door een geſelſchap van Utrechtſche Heelmeeſters, 8. *Utrecht* 1767.

Rabeners (Gottlieb Willhelm) Satiren, 12. 4 *Theill.* neuerte auflagen, *Wien* 1765.

Uytmuntende verhaalen van Merkwaardige gebeurteniſſen voorgeſteld door den Heer Marmontel en volmaakt door den Schryver van de Berlyniſche Wysgeer, ten eynde al ſpeelende, Wysheid, Deugd en Eere, in eene gelukkige en beſchaafde Zamenleeving

ving aan te kweeken, *verciert met Konſtplaaten*, 8. 3 *deelen Amſt.* 1768.

Verhandelingen uytgegeven door de Hollandſche Maatſchappye te Haarlem, 8. XIde *Deel* 3de *ſtuk. Haarlem* 1767.

Voet (Joan. Euſeb.) Stichtelyke Gezangen, Gedigt op voornaame Lotgevalle der Chriſtelyke Kerke en geſchikt naar derzelver Tydorder, 8. *Dordrecht* 1767. *met Muſiek.*

——— idem 8. *Zonder Muſiek.*

Zacharia (Fred. Wilh.) Poetiſche Schriften, 12. 2 *Theill. Wien* 1765.

F I N.

BIBLIOTHEQUE
DES
SCIENCES
ET DES
BEAUX ARTS,
POUR LES MOIS
DE
OCTOBRE, NOVEMBRE, DECEMBRE,
MDCCLXVII.
TOME VINGT-HUITIEME.
SECONDE PARTIE.

A LA HAYE,
Chez PIERRE GOSSE JUNIOR,
ET DANIEL PINET,
Libraires de S. A. S.
M. DCC. LXVIII.

TABLE DES ARTICLES.

ART. I. RECHERCHES SUR L'ESPRIT HUMAIN, *d'après les principes du sens commun, par Mr.* REID. Second Extrait. page 263.

II. HISTOIRE *de la Réformation, par* JEAN SLEIDAN, *Trad. par le Docteur* LE COURRAYER, Tome I. Second Extrait. . . 289.

III. HISTOIRE DE TAMERLAN, traduite de l'Arabe par Mr. MANGER. . . . . 327.

IV. DISSERTATIONS *de Mr.* MICHAELIS, Seconde Partie. . 336.

V. HISTOIRE DE FRANCE, *par Mrs.* VILLARET *&* GARNIER, Tomes XVII. & XVIII. . 365.

VI. *Les Quatre Livres du Philosophe* PORPHYRE, *de l'abstinence de la Chair des Animaux*, nouvelle Edition publiée par Mr. DE ROER. . . . 390.

VII. DISSERTATION *sur l'Authenticité des Livres du N. Teſtament, par Mr.* J. L. DES ROCHES. 407.

VIII. HISTOIRE *de* TANCREDE DE ROHAN &c. . . . 422.

IX. LETTRE *de l'Auteur de l'Eſſai Analytique ſur l'Ame, aux Auteurs de la Biblioth. des Sciences.* . 450.

X. NOUVELLLES LITTÉRAIRES. 463.

BIBLIOTHEQUE
DES
SCIENCES
ET DES
BEAUX ARTS,
POUR LES MOIS
DE
OCTOBRE, NOVEMBRE, DECEMBRE,
MDCCLXVII.

ARTICLE PREMIER.

AN INQUIRY INTO THE HUMAN MIND, *&c.*

C'est-on dire.

es

RECHERCHES SUR L'ESPRIT HUMAIN, &c. par Mr. REID.

Second Extrait.

LA vue fait le sujet du VI. Chapitre de cet Ouvrage, qui occupe plus des deux tiers du Livre. L'Auteur y traite de l'excellence de ce sens & des secours qu'il tire du tact, pour juger des figures & des distances. Il passe de là aux couleurs & prouve de nouveau qu'aucune de nos sensations ne ressemble aux qualités des corps. Il explique ensuite plusieurs phénomènes de la vision, & finit par l'examen de la perception en général, du procédé de la nature dans cette opération de l'ame, des signes par le moyen desquels l'œil apprend à juger des distances, de ceux auxquels nous avons égard dans d'autres perceptions acquises, & de l'analogie qu'il y a entre la perception & la créance que nous donnons

nons au témoignage humain. L'étendue de cette matière & la liaison de ses parties ne nous permettant pas de les analyser sans passer les bornes que nous nous sommes prescrites, nous nous contenterons de rapporter quelques-unes des principales observations de Mr. Reid relativement aux sensations & aux perceptions. Elles suffiront pour achever de remettre le Lecteur au fait de sa Métaphysique.

Jusqu'ici toute la fertilité de l'esprit inventif des Philosophes n'a produit qu'une hypothèse, pour expliquer la manière dont les sens nous font connoître les objets extérieurs. Ils ont conçu l'ame comme un miroir qui reçoit par le moyen des sens les images des objets extérieurs. Cette hypothèse est commune à tous les systêmes; soit qu'on donne à ces images le nom de *formes sensibles*, avec les Peripatéticiens; soit qu'on les appelle *idées de sensation* comme Locke, soit enfin qu'avec quelques Philosophes modernes on distingue les *sensations* qui nous sont transmises immédiatement

par les ſens, des *idées de ſenſation* qui n'en ſont que de foibles copies, que la mémoire & l'imagination retiennent. Dès qu'il eſt prouvé que les ſenſations & les idées de ſenſation n'ont aucune reſſemblance avec les objets extérieurs, l'on voit tout d'un coup combien cette hypothèſe eſt contraire à la nature des choſes, & combien les conſéquences en ſont dangereuſes. „Elle n'eſt fondée", dit Mr. REID, „ ni ſur les faits, ni ſur aucune obſervation. De tous les organes des ſens il n'y a que l'œil, autant que nous pouvons le découvrir, qui forme une eſpèce d'image de ſon objet, & ces images ne ſont point dans le cerveau; mais au fonds de l'œil, & l'ame ne les ſent, ni ne les apperçoit. En 2d. lieu, il eſt auſſi difficile de concevoir comment l'ame apperçoit des images dans le cerveau, qu'il l'eſt de concevoir comment elle appercevroit des choſes plus éloignées. Si quelqu'un veut faire voir comment l'ame peut appercevoir des images dans le cerveau, j'entrepren-

„ drai

„ drai de lui montrer comment elle
„ peut voir les objets les plus éloignés.
„ Car ſi nous lui donnons des yeux
„ pour voir ce qui ſe paſſe dans le ſom-
„ bre appartement où on la place, pour-
„ quoi ne pas étendre la portée de ſa
„ vue? & qu'aurions-nous à faire alors
„ de ces images dans le cerveau? En
„ un mot nous ne ſaurions comprendre
„ de quelle manière & par quel méca-
„ niſme ſe forment nos perceptions, &
„ l'hypothèſe des images tracées dans
„ le cerveau paroît fondée ſur des no-
„ tions fort groſſières de l'ame & de ſes
„ opérations. Elle ſuppoſe en effet que
„ ces images par une eſpèce de contact
„ en forment de ſemblables ſur l'ame
„ elle-même, qui en a la conſcience ou
„ le ſentiment. "

Mais, dira-t-on, on ſait que la viſion dépend du tableau ou de l'image qui ſe peint ſur la rétine. A quoi ſervira ce tableau & comment opérera-t-il la viſion s'il ne produit ſur le cerveau ou le *ſenſorium*, & par-là ſur l'ame, aucune impreſſion qui reſſemble à l'objet qu'il repréſente?

„ Avant que de répondre à cette ques-
„ tion, " dit Mr. REID; „ il eſt à
„ propos d'obſerver que dans les opé-
„ rations de l'ame auſſi bien que
„ dans celles des corps, nous ſom-
„ mes ſouvent obligés de nous conten-
„ ter de ſavoir qu'il eſt des choſes qui
„ ont entr'elles une liaiſon conſtante,
„ ſans que nous puiſſions découvrir la
„ chaîne qui les unit. C'eſt à ces ſortes
„ de liaiſons, ou de connexions, que
„ nous donnons le nom de *Loix de la*
„ *Nature*; & lorſque nous diſons qu'une
„ choſe en produit une autre en vertu
„ de quelqu'une de ces loix, tout ce que
„ cela ſignifie, c'eſt qu'une certaine cho-
„ ſe que nous appellons *cauſe* dans le
„ langage ordinaire, eſt ſuivie conſtam-
„ ment & invariablement d'une autre
„ choſe que nous appellons ſon *effet*,
„ quoique nous en ignorions la raiſon.—
„ Dans l'enchaînement des cauſes natu-
„ relles le plus haut chainon eſt une pre-
„ mière Loi de la Nature, & le dernier
„ auquel nous pouvons parvenir par une
„ juſte induction eſt, ou, cette première

„ loi

„ loi, ou une conséquence nécessaire de
„ cette loi. Tout ce que se propose la
„ vraie Philosophie, & tout ce à quoi
„ elle peut atteindre, c'est de déduire
„ ces loix des phénomènes. "

Ce principe posé, l'Auteur examine quelles sont les loix de la vision, & répond à l'objection qu'on a rapportée ci-dessus. D'après ces loix il explique comment nous voyons droits les objets dont l'image est renversée sur la rétine, & comment nous les voyons simples quoique nous ayons deux yeux. Il passe ensuite à d'autres phénomènes de la vision, & sur-tout il entre dans des détails curieux sur le strabisme ou le défaut des yeux louches. Mr. REID rapporte sur ces différens sujets des observations intéressantes, sur lesquelles il raisonne avec beaucoup de justesse, & dont il tire des conséquences importantes & même neuves à plusieurs égards. Il combat quelquefois le sentiment des meilleurs Auteurs qui ont écrit sur l'optique & sur la vision, & la manière dont il le fait annonce un homme qui possede très

bien cette matière. Le réſultat de tout ce qu'il en dit eſt, que nos yeux ſont conſtitués de façon que les objets peints ſur les centres des deux rétines ou ſur des points ſemblablement ſitués par rapport à ces centres, paroiſſent à la même place viſible; que l'on ne ſauroit donner une raiſon plauſible de cette propriété des yeux, & qu'ainſi elle doit être une loi première de notre nature, ou la conſéquence d'une autre loi plus générale qu'on n'a pas encore découverte.

La figure des corps eſt ou viſible ou tangible; c'eſt-à-dire que nous la connoiſſons par la vue ou par le tact: ſans le tact la vue ne jugeroit ni de la ſolidité des corps extérieurs, ni de leur diſtance, elle ne nous en montreroit que la longueur, la largeur, & la couleur. Comme la nature a deſtiné l'œil à nous avertir auſſi de la forme tangible des objets qu'il nous importe infiniment de connoître, ſans avoir toujours beſoin de l'intervention du tact, l'ame parvient par une certaine habitude à voir dans les objets que lui préſente l'œil, leurs trois dimen-

dimenſions & leur diſtance, & paſſe rapidement de leur forme viſible à leur forme tangible. Pour expliquer cet acte de l'ame il faut bien diſtinguer entre la ſenſation, la perception, & la connoiſſance que nous acquérons des objets extérieurs par le raiſonnement. L'on confond ordinairement les deux premières, & il n'en réſulte aucun inconvénient dans la vie commune; mais il n'en eſt pas de même quand il s'agit d'expliquer les opérations de l'ame: cette diſtinction eſt alors d'une grande importance. Nous déſignons la ſenſation & la perception par la même forme d'expreſſion; ainſi l'on dit *je ſens une douleur*, comme on dit *je vois un arbre*: mais ſi nous faiſons attention aux choſes ſignifiées par ces deux expreſſions, nous verrons que dans la première la diſtinction entre l'acte & ſon objet n'eſt pas réelle, mais grammaticale, & que dans la ſeconde elle eſt l'un & l'autre. En effet *ſentir une douleur*, c'eſt être *affecté douloureuſement*, & la ſenſation & la douleur ſont une ſeule & même choſe. Il eſt difficile d'expliquer

cela plus clairement parce que la plupart des ſenſations n'ayant point de nom, & celles qui en ont ne l'ayant point d'une manière qui leur ſoit propre, l'on ne ſauroit éclaircir cette matière par des exemples. Mais ſi l'on ſe donne la peine de porter toute ſon attention ſur la ſenſation en écartant les acceſſoires que l'imagination y joint, on verra qu'elle ne peut exiſter que dans un être ſentant, & qu'on ne peut pas la diſtinguer de l'acte même de l'ame par lequel elle l'éprouve.

La perception au contraire, telle qu'on la conçoit ici, a toujours un objet diſtinct de l'acte par lequel l'ame l'apperçoit, & qui peut exiſter ſoit qu'il ſoit apperçu ou qu'il ne le ſoit pas. Je vois un arbre. Mon ame ne confond point cet acte par lequel elle voit avec l'objet qui lui eſt préſenté. C'eſt ce que chacun ſent, quoiqu'on ne puiſſe pas analyſer cette opération de l'ame. Cet acte eſt encore accompagné de la croyance ou de la perſuaſion de l'exiſtence actuelle de l'objet; & cette croyance n'eſt point l'effet du raiſonnement, elle eſt pour

ainſi

ainſi dire inſtructive. Envain dira-t'on qu'on doit la rejetter parce qu'elle n'eſt pas fondée ſur la raiſon. Pourquoi devons-nous croire plutôt à celle-ci qu'à celle-là? Ne les tenons-nous pas également de la nature, & quelqu'un pourra-t'il prouver que cela n'eſt pas contre l'opinion & le ſentiment intime de tous les hommes? Perſonne n'a jamais pu parvenir à ſe défaire de cette perſuaſion & à la ſéparer de la perception. L'expérience nous a appris & nous apprend tous les jours, qu'il n'y auroit rien de ſi dangereux pour nous, que de nous en défaire ſi nous le pouvions, & nous devons la regarder comme un des préſens les plus utiles de la nature.

Il y a des perceptions que nous tenons immédiatement de la nature, comme celles de la dureté, de l'étendue, de la figure des corps &c. Il y en a d'autres que nous acquérons & qui ſont le fruit de l'expérience, comme celles par leſquelles nous rapportons telle ſaveur, tel ſon à tel ou tel objet. Les perceptions de cette eſpèce ſont plus nombreuſes que celles

les de la première, ſur-tout par rapport à la vue. Ce n'eſt pas ſeulement l'homme qui en acquiert par l'habitude; les animaux ſont dans le même cas; & parmi les hommes chacun en a d'acquiſes qui lui ſont particulières ſuivant les objets dont il s'occupe le plus. Ainſi le Berger connoit chaque brebis de ſon troupeau; le Fermier juge aſſez exactement à l'œil de la quantité de bled qui eſt dans un monceau; le Matelot reconnoît à une grande diſtance la forme & le port d'un Vaiſſeau, &c. Cette diſtinction que fait Mr. REID entre les perceptions originales & les perceptions acquiſes a été faite depuis long-temps, avec cette différence qu'on n'a point conſidéré ces dernières comme des perceptions, mais comme le réſultat d'un raiſonnement que l'habitude rend ſi rapide, que le plus ſouvent nous nous trouvons à la concluſion ſans avoir preſque fait attention aux prémiſſes. Cela nous paroit plus juſte que ce qu'avance l'Auteur, & s'il ne donne le nom de perception qu'à l'acte par lequel l'ame apperçoit ſans que la raiſon

y intervienne, nous ne voyons pas comment ce qu'il appelle *perceptions acquiſes* peut porter ce nom.

Enfin il faut diſtinguer la perception de la connoiſſance des objets ſenſibles, que nous acquérons par le raiſonnement. Telle eſt celle qu'ont les Philoſophes de la figure ſphérique de la Lune, qui eſt le réſultat des raiſonnemens faits ſur ſes différentes phaſes. La ſimple perception eſt à ces concluſions ce que les axiomes ſont aux propoſitions mathématiques. Le raiſonnement ſe fonde ſur les perceptions & ſur les axiomes, mais il ne ſauroit les établir ni les renverſer. Il y a des propoſitions qui tiennent de ſi prés aux axiomes, qu'il eſt difficile de dire ſi on doit les regarder comme telles, ou ſi elles ont beſoin de demonſtration. Il en eſt de même des perceptions & des conſéquences que nous en tirons. Quelques-unes de ces conſéquences ſuivent de ſi près & avec tant de rapidité nos perceptions, qu'il eſt difficile de fixer le terme qui les ſépare. Ceci peut ſervir à appuyer la remarque que nous avons faite ſur ce

que

que l'Auteur appelle des *perceptions acquises*. Les Hommes faits, les Enfans, les Idiots & les Bêtes ont tous des perceptions. Les conclusions les plus apparentes & les plus faciles que la raison en tire, constituent ce qu'on appelle le *sens commun*, qui sert de règle aux hommes dans la conduite ordinaire de la vie, & qui les distingue des Idiots. Les conclusions plus éloignées & amenées par une longue suite de raisonnemens & d'observations constituent la *Science*.

La perception que nous avons des objets est le résultat de plusieurs opérations, dont quelques-unes affectent le corps & d'autres l'ame. Nous connoissons très peu la nature de quelques-unes de ces opérations, mais nous savons quelles sont étroitement liées ensemble, & que par les loix de notre constitution nous n'avons aucune perception de objets que d'une certaine façon. L'ame ne voit point quelle est l'impression qu'un objet fait sur les organes des sens, sur les nerfs & sur le cerveau, mais cette impression lui fait éprouver en vertu des loix

loix de la nature une ſenſation à laquelle ſuccède rapidement la perception de l'objet. Les ſenſations ſont donc des eſpèces de ſignes des objets extérieurs. Il n'eſt pas néceſſaire que le ſigne reſſemble à la choſe ſignifiée, mais il faut qu'il y ait entre lui & l'autre une connexion conſtante, & que dès que le ſigne ſe préſente à l'ame il y excite la conception & la perſuaſion de la choſe ſignifiée. Cela peut ſe faire ou en vertu des principes de notre conſtitution, ou par la coutume, ou par le raiſonnement. C'eſt de la coutume dont l'Auteur dérive les perceptions acquiſes dont nous avons parlé ci-deſſus. Pour comprendre donc comment nous avons, par le moyen de la vue, des perceptions qui ſont du reſſort du tact, il faut faire voir quels ſont les ſignes que nous tranſmet la vue, & quelle connexion ils ont avec les choſes ſignifiées. Il faut enſuite conſidérer comment cette connexion étant établie par l'expérience, produit dans l'ame l'habitude de paſſer ſans réflexion du ſigne à la conception & à la perſuaſion de la choſe.

ſe ſignifiée. C'eſt ce que fait Mr. REID dans deux ſections qui renferment encore des détails & des obſervations très curieuſes ſur cette matière. La dernière ſection qui termine ce Chapitre, traite de l'analogie qui eſt entre la perception & la créance que nous donnons au témoignage humain. Le ſujet eſt important, mais nous ne ſaurions nous y arrêter. Il ſuffit d'avertir le Lecteur que Mr. REID l'a traité d'une façon auſſi judicieuſe qu'intéreſſante.

Nous voici parvenus au VII. Chapitre de cet Ouvrage qui en fait la concluſion, & qui contient des réflexions ſur les opinions des Philoſophes ſur l'Entendement humain, & une hiſtoire abrégée de ces opinions. Nous croyons qu'on ne ſera pas fâché d'en voir ici une partie. On verra par-là ce qu'on a fait & ce qui reſte à faire ſur cette matière. Il y a, dit Mr. REID, deux routes que l'on peut prendre pour parvenir à la connoiſſance de l'ame & de ſes facultés. La première eſt celle de la *réflexion*, la ſeconde & la plus commune eſt celle de l'*a-*

na-

nalogie. Ce n'eſt que par une attention ſoutenue & réfléchie ſur ce qui ſe paſſe en nous quand nos facultés agiſſent, que nous pouvons nous en former des notions juſtes & exactes; mais cette attention eſt très pénible pour la plupart des hommes. L'analogie au contraire flatte également leur pareſſe & leur curioſité, en offrant à l'imagination un grand nombre de rapports & d'argumens, qu'elle n'a pas de peine à combiner & à multiplier. Nous ſommes tous portés à juger des choſes qui ne nous ſont pas familières d'après l'analogie qu'elles ont avec celles qui nous le ſont davantage. De-là vient que les ſyſtêmes des Anciens ſur le monde phyſique & ſur l'homme n'ont d'autre fondement que l'analogie: & encore aujourd'hui l'hypothèſe reçue ſur la nature de l'ame, & les termes tirés d'objets ſenſibles, qui ſervent à déſigner ſes opérations, en portent l'empreinte.

L'on peut diſtinguer les ſentimens des Philoſophes ſur l'ame, en ſentimens de l'ancienne & de la nouvelle Philoſophie.

Celle-ci a commencé par Des Cartes, dont on a perfectionné & étendu les principes. Suivant les anciens Philoſophes, une matière plus ou moins ſubtile faiſoit la ſubſtance de l'ame ; & tous les objets des ſens conſiſtoient dans la *matière* & dans la *forme*. Platon croyoit que les formes éternelles de toutes les choſes poſſibles ſubſiſtoient indépendamment de la matière, & il leur donnoit le nom d'*Idées*, qu'il a le premier introduit. Quelques-uns de ſes Sectateurs ont prétendu que ces *idées* ou formes éternelles ne ſubſiſtoient pas par elles-mêmes, mais dans l'Entendement Divin ; opinion qui a beaucoup de reſſemblance à celle de Malebranche. Ariſtote au contraire croyoit que la matière pouvoit exiſter ſans la forme, mais non la forme ſans la matière. Il enſeignoit auſſi que nous ne pouvons rien appercevoir que par le moyen de certaines images les unes ſenſibles, les autres intelligibles. Ses diſciples ont parlé plus clairement en diſant que ces images ſenſibles & intelligibles procèdent des objets & font ſur l'entendement paſſif des impreſ-

preſſions que l'entendement actif y apperçoit. La doctrine d'Epicure a beaucoup de rapport à cet égard avec celle des Péripatéticiens, quoiqu'elle en diffère extrêmement à d'autres. Ce Philoſophe penſoit qu'il ſe détachoit de tous les corps des parties fort déliées, qui en étoient les images & qui ſe répandoient de tous côtés. La ſubtilité de ces parties faiſoit, ſelon lui, qu'elles pénétroient facilement nos corps, & parvenant à l'ame y excitoient la penſée & l'imagination.

Des Cartes abandonnant l'analogie fit uſage de la réflexion, & partant de ce principe *je penſe, donc je ſuis*, il prit pour baſe de la certitude la conſcience des opérations de ſon ame, & conclut qu'il ne pouvoit y avoir de certain dans l'exiſtence des objets extérieurs, que ce qu'il pourroit déduire de-là ſuivant les loix les plus rigoureuſes du raiſonnement. En conſéquence ayant obſervé que la penſée, la volonté &c. ne reſſembloient en rien à l'étendue, à la figurabilité &c. il en inféra que la ſubſtance penſante n'avoit aucun rapport avec la ſubſtance étendue, & que nous ne pouvons connoître la première

que par la réflexion. Il eſt le premier qui ait fait ces obſervations.

Le ſyſtême des Péripatéticiens tendoit à matérialiſer l'ame; celui de Des Cartes tend à ſpiritualiſer les corps. Une erreur commune aux deux ſyſtêmes les conduit à des conſéquences ſi différentes: cette erreur c'eſt que nous ne connoiſſons rien des corps & de leurs qualités, qu'autant que nous avons des ſenſations qui reſſemblent à ces qualités. Les Péripatéticiens poſoient pour principe la réalité des corps & de leurs qualités. Des Cartes au contraire vouloit qu'on n'admît rien ſur cette réalité que ce que le raiſonnement peut déduire de nos ſenſations. Il montra le premier que les ſenſations qui répondent aux qualités ſecondaires ne peuvent reſſembler à aucune qualité des corps. De-là lui, & Locke après lui, ont inféré que le ſon, les ſaveurs &c. n'étoient pas des qualités des corps, mais de pures ſenſations de l'ame. Berkeley venant enſuite & examinant de plus près la nature des ſenſations, a démontré qu'il n'y en a aucune qui puiſſe reſſembler à quelque qualité d'un

d'un être matériel; & il en a conclu avec raiſon que les qualités premières auſſi bien que les ſecondaires ne ſont que de pures ſenſations. Par-là la matière s'eſt trouvée dépouillée de ſes qualités, & le corps a commencé à ſe ſpiritualiſer. Pour éviter les extrêmes du Péripatétiſme & du Cartéſianiſme il faut admettre l'exiſtence des objets de nos ſens pour premier principe, auſſi bien que l'exiſtence de ce dont nous avons la conſcience, & tirer nos notions des qualités des corps du témoignage de nos ſens avec les Péripatéticiens, & celles de nos ſenſations du ſentiment intérieur avec les Cartéſiens.

L'ancien ſyſtême admettant comme principes les déciſions du ſens commun, n'a point penſé à prouver la réalité du monde matériel, & ne tendoit point au ſcepticiſme. Au contraire les Cartéſiens ſe ſont vus obligés à prouver cette réalité, & n'ont pas ceſſé d'y travailler juſqu'à ce que Berkeley a clairement démontré la foibleſſe & l'inſuffiſance de leurs argumens, & a fini par établir qu'il n'y avoit

point de matière. Cette conſéquence découloit naturellement de leur ſyſtême, qui n'a pour fondement que les idées dont nous avons la conſcience. Ces idées ſont les matériaux de toutes nos connoiſſances, & le pouvoir que nous avons de les compoſer, de les ſéparer & de les comparer, eſt le conſtructeur qui les met en œuvre. Ainſi par une autre conſéquence de ce ſyſtême nos idées, qui ſont les uniques objets de la penſée, ne pouvant exiſter que lorſque nous en avons la conſcience, aucun objet de la penſée ne peut avoir une exiſtence continue ou permanente. Ce ſyſtême mène donc tout droit au ſcepticiſme; mais Des Cartes & Locke ne s'en ſont pas apperçus. Berkeley qui l'a vu le premier, & qui convenoit que le monde matériel, l'eſpace & le temps n'étoient que de ſimples idées qui n'exiſtoient que dans notre entendement; Berkeley, diſons-nous, a cru avoir évité cet écueil en ſoutenant que quoique nous n'eûſſions point d'idée des eſprits, nous pouvions penſer à leur exiſtence & à leurs attri-

attributs & en raiſonner avec certitude. Mais ſi l'on avoit demandé à l'Evêque pourquoi nous ne pouvions pas auſſi penſer & raiſonner ſur les corps ſans en avoir d'idée; cette queſtion à laquelle il n'a pas ſongé, ou dont il n'a eu garde de parler, l'auroit jetté dans un terrible embarras. L'Auteur du *Traité de la Nature humaine* a admis, comme il le devoit, toutes ces conſéquences, & s'eſt jetté ſans balancer dans le gouffre du ſcepticiſme.

La Philoſophie moderne ne nous donne qu'une connoiſſance imparfaite des matériaux que l'entendement tient de la nature & non du raiſonnement. Ces matériaux ſont 1°. les notions ou perceptions que nous avons des choſes, & 2°. le jugement, ou la perſuaſion qui les accompagne. Cette Philoſophie les réduit aux *idées de ſenſation* & aux *idées de réflexion*. Les premières ſont les images ou les copies de nos ſenſations, & les ſecondes ſont les copies des opérations de l'ame dont nous avons la conſcience. Les unes & les autres ſe dépoſent & ſe conſervent dans la mémoire & dans l'i-

magination; & ce ſont ſuivant les Philoſophes modernes les ſeuls matériaux que la nature fourniſſe à l'entendement; car quant au jugement ils prétendent que nous ne le tenons pas directement d'elle, mais de la raiſon qui compare les idées & prononce ſur leur convenance ou leur diſconvenance. Or cette idée qu'ils donnent du jugement eſt fauſſe, ſi comme on l'a fait voir toute ſenſation implique le jugement ou la perſuaſion auſſi bien que la perception. Ces jugemens ſont donc partie des matériaux que l'entendement humain tient immédiatement de la nature. Ce ſont eux qui nous guident dans mille circonſtances de la vie où le raiſonnement ne ſauroit nous éclairer, & qui ſervent de fondement aux découvertes de la raiſon. Ils conſtituent ce qu'on appelle le *ſens commun*, & nous appellons *abſurde* tout ce qui eſt en contradiction avec eux. Si cette contradiction eſt trop fréquente ou continuelle, on la nomme *folie*, ou aliénation d'eſprit. Il nous manque en logique une énumération exacte & une bonne explication des principes du ſens commun.

Enfin

Enfin Mr. REID remarque que le ſyſtême moderne qu'on prétend être fondé ſur la réflexion & non ſur l'analogie, a cependant conſervé quelques-unes des notions analogiques de l'ancien ſyſtême relativement aux opérations de l'ame. Telle eſt celle-ci, que nous ne pouvons appercevoir, rappeller ou imaginer une choſe que par le moyen des images qui en ſont reſtées dans l'ame. L'on voit que ce principe dérive de l'opinion où étoient les Anciens, que les objets extérieurs faiſoient des impreſſions ſur l'ame comme un cachet ſur la cire. Locke, Berkeley & Hume placent dans l'ame les idées des objets ſenſibles, & le dernier part de-là pour prouver que l'ame n'eſt pas une ſubſtance, ou qu'elle eſt une ſubſtance diviſible & étendue, parce que les idées de l'étendue ne ſauroient exiſter dans un ſujet inétendu & indiviſible.

Nous terminerons ici cet Extrait, & nous ſerons ſatisfaits s'il donne envie à quelque perſonne éclairée & judicieuſe de lire cet Ouvrage avec attention, d'en examiner les principes & les raiſonne-

mens & d'en donner une traduction en François. Nous avons déjà témoigné le cas que nous en faisons, & nous desirerions que Mr. REID, dont la modestie lui fait regarder un Traité complet sur l'ame comme au dessus de ses forces, voulut au moins nous en donner un sur le *sens commun*. Nous sommes persuadés que personne n'est plus en état de le faire que lui, & qu'il rendroit par-là un service important à la Philosophie. Ses *Recherches sur l'esprit humain* méritent l'attention & les éloges de ceux qui s'intéressent à ses progrès. Nous y aurions souhaité seulement plus de précision dans les termes, & plus d'art à rapprocher différentes parties qui peuvent se donner mutuellement du jour.

A R-

ARTICLE SECOND.

HISTOIRE DE LA RE'FORMATION, ou Mémoires de JEAN SLEIDAN, sur l'état de la Réligion & de la République sous l'Empire de Charles Quint, traduit de nouveau en François, par PIERRE FRANÇOIS LE COURRAYER, Docteur en Théologie. Avec des Notes. *La Haye*, chez *Frédéric Staatman* 1767. in 4°.

Second Extrait (1).

NOUS devons à présent, selon l'engagement que nous en prîmes le Trimestre dernier, rapporter quelques-unes des Notes dont Mr. LE COURRAYER a enrichi cette excellente Traduction.

(1) Le premier se trouve dans la Partie précédente de cette *Bibliothèque*, Art. VI.

Traduction. C'eſt-là ſans doute tout ce qu'on attend de nous, car pour ce qui eſt de l'Ouvrage même de SLEIDAN, il eſt ſi connu, & les faits qu'il narre ont été rapportés, d'après lui, dans tant d'autres Hiſtoires, qu'il ſeroit très ſuperflu d'en donner des Extraits. Il faudra cependant que pour faire entendre les Notes, nous tranſcrivions quelquefois les paſſages du Texte auxquels elles ſe rapportent; mais cela même ſervira à donner une idée de la manière dont Mr. LE COURRAYER a traduit, & l'on verra que cette Traduction n'eſt en rien inférieure à celle qu'il donna il y a quelques années de *Fra-Paolo*, & qui a été ſi univerſellement applaudie.

Dès la première Note on reconnoît cet eſprit de modération, de droiture & d'équité, qui a rendu le Dr. LE COURRAYER ſi reſpectable & ſi aimable. „ Quelques Ecrivains, *dit-il*, ont accuſé Luther de ne s'être élevé contre les Quêteurs que par jalouſie de ce que les Dominicains avoient été préférés aux Auguſtins pour la prédication des Indul-

„ gences,

„ gences. Si ce motif a été vrai ou non,
„ c'eſt de quoi Dieu ſeul peut être Juge.
„ Mais il me ſemble qu'il y a de la témé-
„ rité & de la malignité à vouloir at-
„ tribuer ſans preuves, à un motif crimi-
„ nel, une conduite qui peut en avoir
„ eu un fort innocent. On peut voir
„ d'ailleurs dans l'*Hiſtoire du renouvelle-*
„ *ment de l'Evangile*, de Mr. *Gerdes*,
„ Tom. I. p. 95. des preuves de la fauſ-
„ ſeté de cette imputation, dont il n'y
„ a pas le moindre indice dans les E-
„ crits de Luther". Nous avons eu oc-
caſion de réfuter cette calomnie dans le Tome I. de cette *Bibliothèque*, Part. *II. pag.* 67.

Sur ce que les Quêteurs diſoient, que les pécheurs après avoir acheté les Indulgences ne devoient plus avoir aucun doute de leur ſalut, qu'ils ne pouvoient avoir commis aucun crime dont ils ne reçuſſent le pardon par leur moyen, & qu'auſſi-tôt qu'ils avoient mis leur argent dans les Troncs, les Ames tourmentées dans le Purgatoire étoient délivrées de leurs peines, & s'envoloient immé-

immédiatement au Ciel ; notre judicieux Docteur observe que rien n'est plus absurde qu'une pareille opinion. „ Les Indulgences n'étant de leur nature „ qu'une relaxation des peines Canoniques, comment peut-on s'imaginer „ que les morts puissent en retirer aucune utilité? On dit, à la vérité, qu'elles leur sont appliquées par voie de „ suffrage. Mais c'est justifier une absurdité par une autre. Car comment la „ rémission, faite à un pécheur repentant des peines que ses péchés méritent, peut-elle servir de motif pour „ procurer la même délivrance à un „ autre? C'est comme si l'on disoit que „ la grace qu'un Souverain fait à un „ criminel en lui accordant la vie, est „ une prière de ce même criminel „ pour en faire absoudre un autre. Ne „ sent-on point le ridicule d'un pareil „ raisonnement? "

Nous allons recueillir tout de suite les Notes où Mr. LE COURRAYER s'explique sur quelques autres Doctrines de l'Eglise Romaine ; après quoi nous rap-

rapporterons ce qu'il dit de la conduite que la Cour de Rome tint, pour s'oppoſer à la Réformation; enfin nous verrons les jugemens qu'il porte des principaux Réformateurs, & de quelques autres hommes célèbres du XVIe. ſiècle. Cette méthode nous coûtera quelque peine, parce qu'il faudra parcourir trois fois le Volume que nous avons ſous les yeux, mais nous croyons qu'elle ſera plus ſatisfaiſante pour nos Lecteurs.

I. Dans une diſpute qu'il y eut à Leipſick entre *Luther* & *Eckius*, celui-ci dit que ceux qui ſoutenoient qu'avant le temps du Pape Sylveſtre l'Egliſe Romaine n'avoit pas été la première & la principale de toutes, étoient dans l'erreur, parce que celui qui avoit eu la foi de S. Pierre, le Prince des Apôtres, & avoit occupé ſon Siège, avoit toujours été reconnu pour Succeſſeur de S. Pierre, & Vicaire de J. C. ſur la terre. A cette propoſition, Luther en oppoſa une toute contraire, en ſoutenant que ceux qui attribuoient la principauté à l'Egliſe Romaine, ne s'appuyoient que ſur de froids Décrets

Décrets des Papes, qui avoient été faits depuis 400 ans; & que ces Décrets étoient contraires & à toutes les Hiſtoires écrites il y avoit plus de mille ans, & à l'Ecriture ſainte, & même au Concile de Nicée, qui avoit été le plus célèbre de tous. Là-deſſus le Dr. LE COURRAYER obſerve que Luther ſe trompoit certainement en ſoutenant que la primauté des Papes n'étoit appuyée que ſur des Décrets faits depuis 400 ans; mais qu'Eckius ne ſe trompoit pas moins en prétendant que la Monarchie des Papes étoit de Droit Divin. „ On voit par-là, *ajoute-t-il*, comment les diſputes ne ſervent qu'à faire porter les choſes à des excès contraires. Car pour peu qu'on ſoit inſtruit de l'antiquité, il eſt aiſé de faire voir d'un côté, que les Evêques de Rome ont obtenu dès le commencement une ſorte de prééminence ſur les autres Egliſes; & de l'autre, que cette prééminence a été plutôt l'effet du reſpect qu'on a eu pour S. Pierre, & des égards qu'on a cru devoir avoir pour la première Ville du Monde, telle que Rome

me l'étoit alors, que d'aucune autorité établie ſur le Droit Divin. —— L'Egliſe de Rome ne fut pas certainement la première dans l'ordre du temps. Mais l'on voit dès le commencement, qu'elle a toujours été regardée comme la principale par rapport au rang & à la dignité. La queſtion eſt de ſavoir à quel titre; & il me ſemble que la probabilité eſt du côté de ceux qui ne fondent la primauté de l'Egliſe de Rome que ſur le Droit Eccléſiaſtique (2) ". Sur la fin de ce Volume notre Auteur revient encore à cette queſtion, à l'occaſion de ce que SLEIDAN dit d'un Livre que le Cardinal *Polus* écrivit ſous le titre de *Défenſe de l'Unité Eccléſiaſtique*. Ce Cardinal s'y adreſſoit au Roi Henri VIII., & le reprenoit fortement pour s'être fait Chef de l'Egliſe, puiſque cet office n'appartenoit uniquement qu'au Pape Vicaire de J. C. & Succeſſeur de S. Pierre, que J. C. avoit fait Prince des Apôtres. " Il y obſervoit que c'étoit cet Apôtre

(2) *pag.* 48. 49.

Apôtre, qui seul avoit répondu que J. C. étoit le Fils de Dieu, que c'étoit sur lui que J. C. avoit fondé son Eglise, comme sur la pierre, & que c'étoit pour l'affermissement de sa foi que le Sauveur avoit prié, afin qu'étant revenu à soi il servît à ramener ses frères. Il ajoutoit qu'après la mort de J. C., Jean avoit toujours déféré à Pierre, & que lorsqu'ils coururent l'un & l'autre au tombeau de J. C., Jean n'avoit pas voulu entrer le premier, mais qu'il avoit déféré cet honneur à Pierre. Il disoit de plus, que c'étoit à lui principalement que J. C avoit commis le soin de paître ses brebis, & que c'étoit lui seul qui avoit tiré à terre le filet rempli de poissons, que plusieurs autres ensemble n'avoient pu y faire aborder ". Nous avons rapporté tous ces beaux raisonnemens du Cardinal *Polus*, pour montrer quelle étoit la Logique des Controversistes Catholiques Romains de ce temps-là. Ceux de notre siècle n'argumenteroient pas de la sorte, si ce n'est peut-être le P. *Hayer* & quelques Capucins Allemands. Mais il semble

ſemble que le Cardinal Polus, qui n'étoit pas un Moine mendiant, n'auroit pas du ſe permettre de tels raiſonnemens. Quoiqu'il en ſoit voici la remarque du Dr. LE COURRAYER: " Il falloit que le Cardinal *Pole* fut peu délicat en matière de preuves, pour s'imaginer que les Proteſtans ſeroient convaincus par la plupart de celles qu'il apporte pour prouver la primauté de droit divin de S. Pierre & de ſes Succeſſeurs. Quoi! parce que S. Pierre avoit répondu que J. C. étoit le Fils de Dieu, qu'il étoit entré avant S. Jean dans l'endroit où J. C. avoit été inhumé, qu'il avoit tiré à terre le filet rempli de poiſſons, & autres faits de cette nature, étoit-ce une preuve que l'Egliſe de Rome, où il avoit prêché & étoit mort, dût être la première? Cela reſſent beaucoup plus le ſtyle d'un Rhéteur que d'un Théologien ſenſé. Auſſi paroît-il dans ſes Ouvrages beaucoup plus Orateur que ſenſé Controverſiſte. Mais rien ne nuit plus à la défenſe d'une cauſe, que la foibleſſe des raiſons qu'on emploie pour

la soutenir; & lors même qu'une proposition est vraie, rien n'affoiblit plus sa certitude que les mauvais argumens dont on sert pour la soutenir (3) ".

Prierius, Dominicain, & Maître du sacré Palais, publia un Ecrit, où il avançoit, entr'autres choses, que l'*Ecriture tiroit toute sa force & toute son autorité de l'Eglise & du Pape, qui étoient la règle la plus certaine de la foi.* Sur quoi Mr. LE COURRAYER observe qu'on ne conçoit pas bien quel a pu être en ceci le sens de Prierius, si ce n'est qu'il ait voulu faire entendre que c'est au Pape seul ou à l'Eglise à interpréter & à déterminer le sens de l'Ecriture. „ Car d'ailleurs il est bien certain, que l'autorité de l'Ecriture ne peut venir ou que de celle de Dieu qui l'a inspirée, ou, par rapport à nous, que de la Tradition qui nous l'a transmise. Et pour ce qui est de son sens, sans vouloir ôter aux Papes le droit de proposer leurs interprétations, elles ne peuvent servir de loi,

(3) *pag.* 446.

loi, qu'autant qu'ils y ſuivent eux-mêmes les règles de critique, & la doctrine générale des Egliſes, qui nous a été transmiſe de main en main depuis les Apôtres (4) ".

On ne ſera pas fâché de voir quelle idée notre Docteur ſe fait du ſacrifice de la Meſſe: nous doutons fort qu'elle ſoit du goût de ſon Egliſe. SLEIDAN dit que dans un Ecrit que l'Evêque de Conſtance adreſſa au Sénat de Zurich, il prouvoit par beaucoup de témoignages des Papes & des Conciles que la Meſſe étoit une Oblation & un Sacrifice. „ C'eſt-à-dire, *remarque le Traducteur*, que ce Sacrement avoit été inſtitué pour ſervir de Mémorial de l'Oblation & du Sacrifice de J. C., & qu'en le célébrant on prie Dieu d'accepter cette Oblation & ce Sacrifice; & d'accorder en ſa faveur aux fidèles les graces qu'ils lui demandent en l'offrant. Mais ſi ces Evêques entendoient par-là ce qu'on entend ordinairement par le mot de Sacrifice, c'eſt-

(4) *pag.* 6.

c'eſt-à-dire, une nouvelle immolation réelle & actuelle, ils ſe trompoient groſſièrement, & entendoient mal certainement les témoignages des Pères & des Conciles (5) ". Ailleurs Mr. LE COURRAYER dit que *Zwingle* avoit tort de traiter la Meſſe d'impie: " Dans ces commencemens de Réformation, où l'emportement paſſoit pour zèle, on ne s'épargnoit aucune qualification odieuſe. La doctrine Romaine paſſoit pour impie aux yeux des Zwingliens, & celle des Zwingliens ne l'étoit pas moins à ceux des Romains. Les uns ou les autres étoient certainement dans l'erreur, & peut-être les uns & les autres à différens égards, & ſur différens points. Mais de l'erreur à l'impiété il y a une grande diſtance, & je ne vois pas bien à quel titre Zwingle pouvoit traiter la Meſſe d'impie; puis qu'aſſurément les Catholiques ne prétendoient autre choſe (6) en la célébrant, que d'y rappeller la mémoire de la mort de J. C., &

(5) *pag.* 161.

(6) Si les Catholiques ne prétendent autre choſe

& demander que Dieu leur en appliquât le

fe que ce que dit ici Mr. LE COURRAYER, il faut avouer que leurs plus habiles Théologiens s'expliquent bien obscurément sur cette matière. Mr. *Nicole*, par ex., après avoir dit que le sacrifice de l'Autel est le même sacrifice en substance que celui de la Croix, se fait demander: *Ne faut-il pas pour un véritable sacrifice que la victime soit immolée; & ainsi J. C. n'étant point immolé sur l'Autel, comment peut-on dire qu'il y est sacrifié?* A cela Mr. *Nicole* répond: „ L'immolation ou la destruction de la victime n'est pas nécessaire à tout sacrifice, il suffit qu'il lui arrive quelque changement, & le changement qui arrive dans la Messe suffit pour cela —— Mais de plus il n'est pas nécessaire que l'immolation & l'oblation de la victime se fassent en un même temps; & la diversité des temps auxquels les actions se passent, ne fait pas que ce soient de différens sacrifices. Le grand Prêtre après avoir égorgé la victime emportoit le sang dans le sanctuaire où il entroit une fois l'an: cette oblation & cette immolation ne composoient qu'un même sacrifice, quoique fait en des temps différens; & c'est ce qui arrive dans le grand sacrifice dont tous les autres ne sont que des figures. L'immolation de la victime s'en est faite une fois sur le Calvaire; mais l'obla-

le fruit, ce qui ſans doute eſt bien oppoſé à l'impiété dont Zwingle traite cette obſervance (7)."

Mr. LE COURRAYER blâme auſſi les Théologiens Proteſtans d'avoir appellé les Meſſes privées *une grande impiété*." On ne peut nier, *dit-il*, qu'on n'ait fait de ces Meſſes un aſſez grand abus, en les célébrant ſouvent ſans Communians, en en faiſant une ſorte de métier & de trafic pour l'entretien de pluſieurs Prêtres tout-à-fait inutiles d'ailleurs, & en tournant en une action privée de dévotion, *une obſervance uniquement*

tion de la victime a commencé dès l'entrée de J. C. au monde, & continuera dans toute l'éternité. C'eſt auſſi ce qui ſe fait dans le ſacrifice de l'Autel; car on y offre à la vérité J. C. préſent ſur nos Autels; mais on l'y offre comme immolé ſur la Croix. *Paſſio eſt Domini*, dit S. Cyprien, *ſacrificium quod offerimus*; c'eſt une continuation de l'oblation que J. C. y a commencée. Ainſi c'eſt le même ſacrifice". *Inſtructions Théologiques & Morales ſur les Sacremens, par Mr. Nicole.* Tom. II. pag. 113 *& ſuiv.*

(7) *pag.* 145.

quement instituée pour former un lien de charité entre tous les fidèles en les admettant à une même Table, & à participer en commun au Corps & au Sang de J. C. Cette dévotion d'ailleurs est aussi contraire à l'ancienne pratique qu'à la première institution. On pouvoit donc bien qualifier d'abus, ou de dévotion peu solide cette coutume. Mais pour d'impiété je n'y en trouve aucune, puisqu'il ne s'y rencontre pour l'ordinaire d'autre différence d'avec les Messes solemnelles, qu'un plus ou moins grand concours d'assistans, & peut-être le défaut de Communians; ce qui ne suffit pas pour faire regarder ces Messes privées comme impies, mais simplement comme un abus, qui s'éloigne des vues & des intentions de la première institution (8) ".

Sur le sujet des Images, notre judicieux Docteur s'exprime d'une manière que tous les Protestans raisonnables approuveront sans doute. „ Si elles étoient, *dit-il*, une occasion de superstition

(8) *pag.* 108.

tion & d'abus, on ne doit pas héſiter à décider qu'il étoit plus à propos de les ſupprimer, quoique d'ailleurs elles n'euſſent rien de mauvais en elles-mêmes. Le bon ou le mauvais uſage qu'on en peut faire, eſt ce qui doit déterminer les Paſteurs à les conſerver ou à les détruire, & s'il y a plus d'abus à en craindre que d'édification à en recevoir, on ne doit pas héſiter ſur leur ſuppreſſion. Je crois que ſi on vouloit s'entendre, il n'y auroit pas ſur ce point de grandes diſputes entre les Catholiques éclairés & les Proteſtans; & que ceci eſt une affaire de prudence plutôt que de Religion. Peut-être que le parti le plus raiſonnable & le plus modéré, ſeroit de permettre pour l'ornement des Egliſes & l'inſtruction des ſimples, les peintures des actions & des évenemens hiſtoriques, mais de ſupprimer les Images ou les Statues des Saints particuliers, pour prévenir par-là le culte ſuperſtitieux des peuples, qui ſouvent s'adreſſent à eux comme aux auteurs des faveurs qu'*ils* demandent (9)". Dans un autre endroit,

(9) *pag.* 160.

droit, à l'occaſion de ce que les Suiſſes Catholiques Romains déclaroient qu'ils vouloient venger le nom & la gloire du Dieu Tout-puiſſant, de la Vierge Marie, & des Saints, & ſacrifier pour cela leurs biens, leur ſang, & leur vie, Mr. LE COURRAYER dit qu'apparemment les Suiſſes Catholiques entendoient prendre les armes pour venger l'honneur de Dieu & de ſes Saints, comme ſi la guerre étoit un moyen fort propre à procurer cet effet. "D'ailleurs, *ajoute-t'il*, c'étoit avoir une idée bien fauſſe, & bien peu digne de la piété & de la Réligion que de croire, que l'honneur de Dieu & des Saints étoit bleſſé par la deſtruction de leurs Images & de leurs Statues, puiſque ceux qui les détruiſoient ne le faiſoient que par la crainte que leur culte ne dégénérât en idolâtrie & en ſuperſtition. Enfin c'étoit une Religion bien mal entendue que de vouloir mettre l'honneur de Dieu & de ſes Saints au même niveau. C'étoit-là cependant ce que faiſoient les Suiſſes Catholiques, qui par-là faiſoient éclater

une

une ſorte de zèle pour leurs idées de Religion; mais qui en même temps donnoient une bien pauvre idée de leurs lumières (10). ".

Notre Docteur croit que ſur l'interceſſion des Saints les Théologiens Catholiques, qui ſont inſtruits, ſont d'accord avec les Proteſtans, quelques reproches que ceux-ci leur faſſent. „ Car, *dit-il*, quoique les premiers reconnoiſſent une ſorte d'interceſſion dans les Saints, comme cependant ils n'entendent par cette interceſſion que la charité qui leur fait joindre leurs prières à celles des fidèles vivans pour les rendre plus efficaces, ils croient que cela ne déroge pas plus à la qualité d'Avocat unique attribuée à J. C., ni au privilège qu'il a d'être proprement notre unique Médiateur auprès de Dieu, que les prières que les fidèles vivans font les uns pour les autres. Il faut avouer néanmoins que les ſimples parmi les Catholiques pouſſent ſouvent cette confiance aux Saints beaucoup plus loin

(10) *pag.* 153.

loin qu'ils ne devroient, & qu'ils les regardent en quelque ſorte comme les auteurs des faveurs qu'ils ſollicitent, ou qu'ils obtiennent. Mais c'eſt en eux abus & ſuperſtition, & non la doctrine de leur Egliſe (11) ".

Il eſt certain que la plupart des Docteurs Catholiques penſent aujourd'hui comme Mr. LE COURRAYER ſur l'intercеſſion des Saints, mais nous doutons fort qu'ils ſoient de ſon avis, ou que du moins ils voulûſſent s'expliquer comme il le fait ſur le Purgatoire. *Guillaume du Bellay-Langey*, Ambaſſadeur de François I. à l'Aſſemblée de Smalcalde, dit un jour que le Roi ayant donné aux Théologiens de France quelques mois pour lui prouver par l'Ecriture la doctrine du Purgatoire, ils lui avoient répondu enfin qu'ils ne devoient pas fournir à leurs adverſaires des traits, qu'ils pûſſent enſuite lancer contre eux-mêmes. Or voici là-deſſus la remarque de Mr. LE COURRAYER. " Je ne

(11) *pag.* 155.

ne suis point surpris de l'embarras des Théologiens sur ce point. S'ils s'étoient contentés d'enseigner comme quelque chose de probable, qu'après cette vie ceux qui se trouveroient coupables de quelques fautes légères, pourroient passer par quelque épreuve, qui serviroit à les purifier avant que d'entrer dans le Ciel, ils n'eûssent dit que ce qu'avoient enseigné avant eux quelques Anciens, qui avoient trouvé raisonnable cet état de purgation. C'étoit même une opinion assez communément reçue parmi les Juifs avant la venue de J. C. Mais d'un autre côté l'Ecriture n'a rien de bien précis sur cette matière; & le seul passage du second Livre des Maccabées, sur lequel s'appuyent les Théologiens Catholiques, n'étant point reconnu pour Canonique par les Protestans, ne peut faire autorité contr'eux, quoi qu'il puisse servir à montrer ce que pensoient les Juifs de ces temps-là sur cet article. Est-il étonnant après cela que ces Théologiens ne pûssent satisfaire le Roi sur toutes les imaginations qu'ils débitoient sur

le

le Purgatoire, sur lequel ils ne pouvoient tout au plus que donner de pures conjectures, loin d'en pouvoir faire un article de foi (12)?"

L'Ambassadeur de France déclara aussi que le Roi son Maître s'étoit entretenu avec Clement VII. sur l'article de la Communion entière, ou sous les deux espèces, comme on l'appelle, & qu'il espéroit qu'on pourroit obtenir du Pape de donner un Décret, par lequel il seroit libre à chacun de la recevoir sous une ou deux espèces, selon que lui dicteroit sa conscience. Sur quoi le Dr. LE COURRAYER observe qu'on l'obtint en effet quelques années après pour quelques Provinces d'Allemagne, mais avec tant de difficultés & de limitations, que la concession en devint presque inutile. „ Je ne vois pas cependant, *ajoute-t'il*, pourquoi toutes ces difficultés. Car puis que l'on convient à Rome, que ceci n'est qu'un point de discipline, que l'Institution est favorable à la réception des deux

(12) *pag.* 395.

deux eſpèces, & qu'elles ont été adminiſtrées dans l'ancienne Egliſe, pourquoi toute cette oppoſition, & quelle néceſſité même de s'adreſſer pour cela aux Papes, puiſque chaque Egliſe Nationale a ſur cela tout le pouvoir néceſſaire pour ordonner ce qui lui paroît le plus raiſonnable & le plus utile à ſes Peuples (13)? "

Mr. LE COURRAYER n'eſt pas plus favorable à la défenſe qu'on a faite aux Prêtres de ſe marier, & quoiqu'il croie qu'un Célibat chaſte convient mieux & a moins d'inconvéniens pour le Clergé que le Mariage (14), & qu'il n'y a rien à cenſurer dans ceux qui ſe vouent au Célibat avec liberté & avec connoiſſance, après s'être éprouvés auparavant & avoir bien connu leur tempérament (15), il reconnoît cependant qu'on doit condamner ceux qui forcent les autres à ſe ſoumettre au joug de la continence, & que pluſieurs de ceux qui font ce vœu ſont

(13) *pag.* 396.
(14) *pag.* 158.
(15) *pag.* 141.

ſont coupables d'imprudence & de préſomption (16). Il ne laiſſe pas de blâmer Zwingle d'avoir dit, que le *précepte du Célibat a eu le Diable pour auteur.* „ S'il s'étoit contenté de dire, qu'il y avoit eu de l'imprudence à impoſer une telle obligation au Clergé, il eût pu juſtifier ſa propoſition par les abus qui en étoient nés, & qui avoient occaſionné tant de concubinages & de ſcandales. Ou ſi la loi du Célibat avoit été faite pour condamner le Mariage comme mauvais, il eût eu raiſon de traiter cette Doctrine de Manichéenne, *qui par conſéquent avoit le Diable pour auteur.* Mais Rome ne condamne point le Mariage comme mauvais, elle le regarde même comme une Inſtitution ſainte & légitime; & ſi elle l'interdit au Clergé, ce n'eſt pas comme mauvais, mais uniquement dans la vue de tenir les Eccléſiaſtiques plus appliqués à leur Miniſtère, & moins occupés des ſoins & des plaiſirs du ſiècle. Une loi faite par ce

(16) *ibid.*

ce motif, quelque pieux qu'il puisse être, peut n'être pas prudente & sage vu les circonstances, & le penchant naturel des hommes. Mais c'est passer les bornes de la modération, que de lui donner le Diable pour auteur (17)".

II. On juge bien que notre judicieux Docteur, pensant comme il le fait sur la plupart des points controversés entre les Catholiques Romains & les Réformés, n'a garde d'approuver la conduite que les premiers, & particulièrement les Papes, tinrent lors de la Réformation. Il reconnoît d'un côté qu'ils auroient du accorder sur bien des articles les redressemens qu'on leur demandoit, & de l'autre qu'ils s'y prirent très mal pour arrêter le progrès des nouvelles Doctrines. Quoique selon Mr. LE COURRAYER les Protestans allâssent trop loin, & qu'ils imputâssent aux Catholiques des erreurs que ceux-ci n'avoient pas (18), il avoue cependant qu'ils avoient raison sur divers points, " que les désordres

(17) *pag.* 112.
(18) *pag.* 157.

sordres du Clergé avoient occasionné en partie la naissance, & le progrès de la Réformation, que le Mariage est préférable à un Célibat impur, que les revenus Ecclésiastiques étoient souvent mal appliqués & plus mal dépensés, que les prières en Langue inconnue sont contraires à la raison & ne peuvent servir à l'édification, que les Ordres Monastiques sont d'une institution humaine &c. (19) ". Il auroit donc fallu accorder la réforme sur tous ces articles & sur quelques autres; & s'il faut en croire *Guillaume du Bellay Langey*, le Pape Paul III. avoit promis au Roi de France qu'il auroit beaucoup d'égards au temps, & qu'il se relâcheroit en plusieurs choses pour le bien de l'union commune (20). Cette résolution étoit sans doute fort raisonnable. " Mais, *dit le Dr.* LE COURRAYER, pourquoi Paul III. n'en vint-il jamais à l'exécution? Pourquoi n'offrit-il jamais de rien relâcher en matière de loix positives indif-

(19) *ibid.*

(20) *pag.* 388.

indifférentes? Pourquoi tant de roideur ſur la Communion ſous une eſpèce, ſur le ſervice en Langue étrangère, ſur la diſtinction des viandes, ſur le Célibat du Clergé, & ſur autres choſes de cette nature, qui intéreſſoient peu le fond de la Religion, comme ſur quelque choſe de fort néceſſaire? Je ne ſai quelles étoient ſur tout cela les idées particulières de Paul III. Mais comme Pape, il a voulu maintenir tout ce qui étoit établi quoique peu eſſentiel, & c'étoit-là le vrai moyen de ne jamais procurer l'union & la concorde (21)". Il auroit fallu au moins tolérer les Proteſtans *c'eût été le parti le plus propre à rétablir la paix* (22): mais on ne parloit que de les excommunier & de les exterminer. Dès le 23. d'Août 1518., *Leon* X. ordonna que ceux des Eccléſiaſtiques qui embraſſeroient les nouvelles Doctrines fûſſent dépouillés non ſeulement de tous les biens qu'ils poſſédoient, mais encore de toute eſpérance & capacité d'en pouvoir acqué-

(21) *ibid.*

(22) *pag.* 291.

acquérir d'autres dans la ſuite ; & que les Séculiers qui poſſédoient des charges civiles fûſſent déclarés infames, qu'ils fûſſent dégradés de leurs honneurs, & privés de la ſépulture eccléſiaſtique, & qu'ils fûſſent dépouillés de tous les Priviléges, & de toutes les Charges qu'ils ſe ſeroient procurées, ou qu'ils auroient reçues des autres. " C'étoit, *remarque notre Docteur*, tout ce que Léon auroit pu ordonner de plus ſévére, ſi la cauſe eût été diſcutée ſelon les Loix, & décidée par un Jugement Canonique contre Luther. Mais rien ne paroiſſoit plus contraire à la juſtice, que de décerner de pareilles peines avant un jugement régulier, & avant d'avoir écouté les défenſes de l'accuſé. Auſſi n'eut-on aucun égard à ce Bref, qui ne ſervit qu'à révolter les eſprits, & à prévenir encore davantage le monde en faveur de Luther (23) ". Une autre choſe qui irrita tous les gens ſenſés, c'eſt que le 9 de Novembre de la même année Léon s'aviſa

(23) *pag.* 12.

s'aviſa de publier de nouvelles Indulgences. " Rien n'étoit plus imprudent, dans les circonſtances où ſe trouvoit l'Egliſe, que cette conduite de Léon. Car après le ſcandale qu'avoit occaſionné la prédication des Indulgences précédentes, que devoit-on attendre de la publication de ces dernières, qu'un plus grand ſoulevement des eſprits, en fourniſſant à Luther de nouvelles raiſons pour combattre l'abus que faiſoit en ceci Léon de ſon pouvoir (24) ".

En 1520. Luther écrivit au Pape une Lettre où il diſoit entr'autres, *qu'il étoit au pouvoir de S. S. de terminer cette affaire*, ſi elle vouloit en évoquer la connoiſſance à elle-même, & impoſer également ſilence aux deux parties. „ Le parti que propoſoit Luther eût été ſans doute le plus prudent, *dit Mr.* LE COURRAYER, & ſi Léon eût fait en cette occaſion ce que firent depuis ſes Succeſſeurs dans les diſputes ſur la Grace, il eût prévenu bien des maux. Mais l'intérêt l'emporta alors ſur la prudence; &

(24) *pag.* 27.

& les profits que la Cour de Rome tiroit des Indulgences, lui firent tout excuſer dans les Quêteurs, & tout cenſurer dans ceux qui ne pouvoient en tolérer les ſcandales & les excès (25)".

III. Il ne nous reſte, pour remplir le plan que nous nous ſommes fait, qu'à produire quelques exemples des jugemens que l'habile Traducteur porte des hommes célèbres dont SLEIDAN parle, & particulièrement des Réformateurs. Il n'eſt pas trop favorable à *Luther*, & l'on ne doit pas en être ſurpris: le caractère impétueux de ce Réformateur étoit trop oppoſé à la douceur & à la modération de Mr. LE COURRAYER. Celui-ci croit que Luther alla trop loin, qu'il attribua aux Catholiques Romains bien des erreurs qu'ils n'avoient pas, & que s'étant déclaré l'ennemi de Rome & des Papes, il ſuffiſoit qu'ils approuvâſſent quelque choſe pour qu'il le condamnât, ſans prendre pour règle de ſes jugemens que ſon reſſentiment & ſa

(25) *pag.* 54.

ſa paſſion (26). Sa violence & celle de la plupart de ſes adverſaires, rendirent toute conciliation impoſſible. " Si Eraſme & Mélanchton en eûſſent été crus, la paix eût pu aiſément ſe rétablir. Mais les gens modérés ſont ceux qui ſont les moins écoutés, parce qu'ils n'ont pas cet eſprit d'enthouſiaſme qui agit ſi puiſſamment ſur les imaginations des hommes. *Luther* d'un côté, & *Eckius*, & *Cochlée* de l'autre, firent plus par leur chaleur & leur emportement, que les autres par leurs lumières, & leur modération (27) ". Du reſte Mr. LE COURRAYER avoue que Luther avoit raiſon ſur bien des points, & que s'il y avoit des choſes condamnables dans ſes Livres, il s'y en trouvoit auſſi quantité d'excellentes. Sur-tout il déſaprouve fort qu'on aît cenſuré ſes Livres comme impies & dignes du feu. " Des opinions, *dit-il*, qui n'attaquoient ni l'honneur de Dieu, ni celui de J. C., pouvoient n'être pas vraies ſans être impies.

(26) *pag.* 143.
(27) *pag.* 291.

impies. Il y a une différence très eſſentielle entre l'erreur & l'impiété, & c'eſt tout outrer que de confondre l'une avec l'autre (28) ".

Le Dr. LE COURRAYER parle toujours avec plaiſir d'*Eraſme*, & de *Mélanchton:* auſſi leurs caractères étoient-ils fort analogues au ſien. Voici une des Notes où il parle du premier " Comme Eraſme avant Luther s'étoit élevé fortement contre quantité d'abus & de ſuperſtitions qui s'étoient gliſſées dans l'Egliſe, il n'eſt pas étonnant qu'on le ſoupçonnât de penchant pour le Luthéraniſme. Peut-être même qu'en pluſieurs points il n'étoit pas éloigné de penſer comme Luther. Du moins il ne pouvoit ſouffrir qu'on fît des articles de foi de quantité d'opinions, qu'il ne croyoit ni certaines ni néceſſaires. Cela ſuffiſoit à pluſieurs Théologiens pour le décrier comme peu Catholique. Les cenſures d'ailleurs que firent les Théologiens de Paris de ſes Ouvrages, fortifiè-

rent

(28) *pag.* 60.

rent encore ces soupçons. Mais les excès & les emportemens de Luther contribuèrent plus que toute autre chose à le retenir dans l'Eglise Romaine, sans cependant qu'il se soit jamais cru obligé de se déclarer l'approbateur de tout ce que les Théologiens se hazardoient à soutenir comme de foi — Il est évident par ses Ecrits & par sa conduite, qu'il étoit fort éloigné d'adopter en tout la doctrine de Luther, & qu'au contraire il condamnoit ses emportemens & son schisme: & que s'il convenoit avec lui dans la censure des superstitions, & de trop de confiance en des observances de pure cérémonie, il ne s'accordoit nullement avec lui dans la profession de quelques doctrines spéculatives censurées dans Luther (29)".

„ *Mélanchton* est si connu par son érudition, sa modération, & le grand rôle qu'il a joué dans le Luthéranisme, & dans les affaires de Religion de son temps, qu'il est inutile de s'étendre sur ce

(29) *pag.* 47.

ce qui le regarde. Il ſuffira de remarquer, qu'il naquit dans le Palatinat en 1497, & qu'il mourut à Wittemberg dans ſa 64e année. Quoique toujours ami de Luther, jamais il n'y eut deux caractères plus oppoſés; l'un plein de chaleur & de violence, l'autre rempli de douceur & toujours porté pour les partis modérés. Mélanchton n'approuva pas même toutes les opinions de ſon Maître; & on a raiſon de croire que ſur l'article de l'Euchariſtie il penchoit plus pour le ſentiment de Zwingle, que pour celui de Luther. Mais ſoit par timidité, ſoit par crainte de produire de nouvelles diviſions dans ſon parti, il ſe renferma dans le ſilence. Il fut fort calomnié par les Luthériens rigides, pour ne s'être pas oppoſé à la pratique de quelques cérémonies indifférentes preſcrites par l'*Intérim*; & ſa modération à cet égard fut regardée par eux comme une ſorte d'apoſtaſie & de retour au Papiſme. Mais l'eſtime des gens de bien & des perſonnes modérées, le dédommagea du crédit qu'il avoit perdu chez les autres; &

la postérité lui a rendu la justice de le regarder comme le plus sage, le plus pieux, & le plus aimable, de tous ceux qui dans le commencement des troubles se déclarèrent pour la nouvelle Réformation (30)".

„*Oecolampade* avoit d'abord étudié le Droit. Mais son inclination l'ayant ensuite tourné du côté de la Théologie, il y fit des progrès considérables. Après être entré dans les Ordres, il exerça quelque temps la fonction de Prédicateur. Mais la timidité, & la foiblesse de sa voix, jointes à son amour pour la retraite, le firent renoncer à cette fonction pour entrer dans un Monastère de l'Ordre de Ste. Brigitte, près d'Augsbourg. Il y étoit à peine resté deux ans, que sollicité par ses amis, & craignant d'être poursuivi pour quelques-unes des nouvelles opinions, sur lesquelles il s'étoit expliqué trop librement, il se retira à Bâle, où il fut employé dans le Ministère Ecclésiastique, & composa plusieurs Ouvra-

(30) *pag.* 416.

Ouvrages. Il défendit l'opinion des Sacramentaires avec tant d'art & de force, qu'Eraſme déclare dans quelques-unes de ſes Lettres, *qu'il eût pu même induire les élus en erreur.* Affligé à l'excès de la mort de Zwingle, il ne lui ſurvécut que peu, & il mourut lui-même le 1er. de Décembre 1541, âgé de 49 ans, environ ſept ſemaines après Zwingle. Il laiſſa après lui des enfans, & une veuve, qui ſe remaria à *Capiton.* C'étoit un homme ſavant, modéré, & naturellement porté à la piété (31)".

„ *Jean Eckius*, né en Suabe en 1486, étoit Docteur & Profeſſeur en Théologie à Ingolſtad, & fut un des plus grands Antagoniſtes de Luther avec lequel il diſputa dans la Conférence de Leipſick en 1519. Il mourut le 10 de Février de l'an 1543. On ne peut nier qu'il n'eût du ſavoir; mais il paroît par ſes diſputes & par ſa conduite, qu'il étoit violent, rempli de préjugés pour la doctrine commune des Ecoles, & qu'il avoit en même

(31) *pag.* 171.

même temps une trop haute opinion de lui-même, & trop de mépris pour ſes Adverſaires (32)".

„ Le nom du Cardinal *Cajetan* étoit *Thomas de Vio.* Il étoit de l'Ordre des Dominicains, homme de ſavoir & fort habile pour le temps; mais plein de préjugés en faveur de l'autorité & de l'infaillibilité des Papes, & plus inſtruit dans la Science de l'Ecole, que dans la manière de traiter avec un homme (*Luther*) qui ne tenoit aucun compte de cette ſorte de ſavoir, & qui ne vouloit pour juge que l'Ecriture, dont il ſe croyoit auſſi bon Interprète que qui que ce fût, & ſans doute meilleur même que le Pape (33)".

„ *Jerôme Aléandre*, né dans la Carniole en 1580., ſe diſtingua par ſon ſavoir & ſon habileté dans les Langues Grecque & Hébraïque, & fut employé avec diſtinction par pluſieurs Papes en différentes affaires & Nonciatures. Il fut fait Archevêque de Brindes par Clément

(32) *pag.* 5.
(33) *pag.* 15.

ment VIII., & Cardinal par Paul III, qui le deſtinoit pour un de ſes Légats au Concile de Trente. Mais la mort d'Aléandre prévint ce deſſein. Eraſme & lui avoient été fort amis, juſqu'à n'avoir qu'une même table & qu'un même lit. Mais ſur des ſoupçons réciproques ils ſe brouillèrent, & malgré différens éclairciſſemens & raccommodemens ils furent toujours ſuſpects l'un à l'autre, Eraſme à Aléandre comme penchant pour le Luthéraniſme, & Aléandre à Eraſme comme lui rendant de mauvais offices, & ne cherchant qu'à le décrier. Peut-être y avoit-il trop de prévention des deux côtés. Peut-être auſſi y avoit-il quelque choſe de trop oppoſé dans leur caractère & dans leur manière de penſer, pour pouvoir être long-temps amis. Car au lieu de l'eſprit de tolérance & de modération, qui ſe remarque dans Eraſme, Aléandre, ſi nous en croyons l'autre, étoit un homme fier, jaloux, & violent, & ſa conduite à l'égard de *Luther* juſtifie aſſez ce jugement, qui peut ſe confirmer encore

re par une Lettre, que le Sécretaire même de ce Cardinal écrivit après sa mort, & dont on trouve un extrait dans Bayle (34)".

Au reste dans toute la Note que nous venons de transcrire, & dans tous les autres endroits de ce Volume, où il est parlé d'*Aléandre*, on a toujours imprimé *Alcandre*. C'est indubitablement une faute d'impression; mais nous avons cru devoir en avertir parce qu'elle revient constamment. D'ailleurs ce Volume est très exactement corrigé, & le Libraire n'a rien négligé pour que la partie typographique, le papier, & le caractère, répondissent à l'importance & à la beauté de l'Ouvrage.

(33) *pag.* 82.

AR-

ARTICLE TROISIEME.

Ahmedis Arabsiadæ *Vitæ & Rerum gestarum* Timuri, *qui vulgò* Tamerlanes *dicitur*, Historia *Latinè vertit, & adnotationes adjecit* Samuel Henricus Manger. Tom. I.

C'est-à-dire,

Histoire de Tamerlan, écrite en Arabe par Ahmed & traduite en Latin & enrichie de Notes par Mr. S. H. Manger. Tome I. *in Quarto*, 643 *pages*. A *Franeker* chez *G. Coulon*, Imprimeur des Etats de Frise & de l'Académie de Franeker; 1767. Et à *Leuwaerde* chez *H. A. De Chalmot*.

Cet Ahmed, qui a écrit en Arabe l'Histoire de Tamerlan, est célébré

par l'Illustre D'HERBELOT. *Ahmed Ben Mohammed, plus connu sous le nom de Ben Arabschach, Docteur célèbre de la Loi Musulmanne, étoit*, dit-il, (1) *natif de Damas, où il mourut l'an* 854 *de l'Hégyre* & *de J. C.* 1450. *Il est Auteur des Livres suivans. Le premier porte le nom de* FAHEKAT AL KHOLEFA, *ou, l'utilité qu'on peut recueillir de l'Histoire. Le second est*, AGIAIB ALMACDUR FI AKHBAR TIMUR, *les merveilleux effets du décret divin dans le récit des faits de Timur; c'est l'Histoire de Tamerlan. Le troisième est*, ERSCHAD AL MOFID BIL TAOUHID, *Traité de l'Unité de Dieu.* D'Herbelot auroit du ajoûter à cette Liste un autre Ouvrage d'Ahmed, Ouvrage de morale sous le titre de MERAT AL ADHAB, ou le *Miroir des Mœurs.*

Dans un Manuscrit de cette Histoire de Tamerlan, on trouve à la tête un titre beaucoup plus détaillé, qui contient un éloge d'AHMED tracé dans un goût tout-à-fait Arabesque;

(1) D'Herbelot, *Biblioth. Orient.*

que ; il porte, *Livre d'Ahmed fils d'Arabſia Anſaride Préſident, très ſavant Docteur, le plus équitable des Juges, Etoile brillante de la Religion, le ſeul & l'incomparable de ſon ſiècle, qui réunit toutes les eſpèces de ſciences & de qualités morales, qui tient les rênes de l'éloquence d'Abulabbaze.* Il paroît par ce titre qu'AHMED préſidoit au ſervice divin & aux prières publiques du peuple, qu'il étoit revêtu de la charge de Cadi ou de Juge, qu'il jouiſſoit d'une grande autorité, & qu'il étoit eſtimé pour ſon éloquence. On ignore qui étoit cet *Abulabbaze* dont il fut le Maître dans l'art de bien parler ; mais pour ce qui eſt du nom d'*Anſaride* dont il eſt décoré, on ſait qu'il indique qu'Ahmed étoit iſſu de quelqu'un de ces anciens habitans de Medine, qui prirent les premiers le parti de Mahomet, qui le protégèrent & qui méritèrent par-là le titre de *Protecteurs*.

Pour ce qui eſt du temps où AHMED publia cette Hiſtoire, il nous apprend lui-même que ce fut l'an 846 de l'Hégyre, & de J. C. 1436, ſeulement trente-trois

ans après la mort de Tamerlan. Il put donc être très bien informé de tous les Evenemens de cette Hiſtoire, puiſque non ſeulement il en appelle au témoignage des contemporains de Tamerlan, mais qu'il rapporte bien des choſes dont il avoit été lui-même témoin oculaire.

C'eſt le ſavant *Golius* qui le premier a rendu cette Hiſtoire publique en Hollande, & de-là dans toute l'Europe; il en fit imprimer le Texte Arabe, & il ſe propoſoit d'en donner une Verſion avec des Notes dans un Volume ſéparé, mais une mort trop prompte l'empêcha d'exécuter un deſſein ſi utile, & ce qu'il avoit déjà préparé n'a jamais vu le grand jour.

Hottinger, dans ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, en a traduit quelques endroits, & a même fait une eſpèce d'Abregé de l'Hiſtoire de Tamerlan, qui mérite auſſi des éloges, quoiqu'il n'ait pas toujours bien ſaiſi la penſée de l'Auteur.

Pierre Vattier Médecin & Conſeiller de *Gaſton* Duc d'Orléans a publié une Traduction

duction Françoiſe de cette Hiſtoire, qui parut pour la première fois à Paris en 1658, & dont la ſeconde Edition fut augmentée de la Verſion d'un morceau conſidérable de cette Hiſtoire, qui ſe trouva dans le Texte Arabe de l'Edition de *Golius*, & que *Vattier* avoit laiſſé à l'écart dans ſa première Edition. Cette Traduction eſt fort eſtimée; elle n'eſt cependant pas ſans défaut, comme l'a obſervé d'*Herbelot*, dans ſa *Biblioth. Orient.*; il y a même des paſſages où l'on ne reconnoît ni le ſtile figuré d'AHMED, ni ſes penſées. Pour vouloir éviter des façons de parler trop éloignées du génie de la Langue Françoiſe, *Vattier* s'eſt trop écarté, ſur-tout dans les endroits les plus difficiles, du vrai ſens de l'Original. On lui doit cependant rendre cette juſtice, qu'il a ſurmonté ou tout au moins diminué beaucoup les difficultés qu'il y avoit à bien entendre l'Auteur.

AHMED s'exprime ſouvent de manière à n'être pas facilement compris, ſoit à cauſe du fréquent uſage qu'il fait

des *Proverbes* uſités parmi les Arabes ; ſoit à cauſe des alluſions, dont il abonde, à certaines cérémonies, à certaines coutumes, à certains évenemens plus anciens ; ſoit à cauſe des tours figurés qu'il emploie & qui rendent ſes propos ambigus & énigmatiques ; ſoit enfin à cauſe des paſſages des Ecrivains ou des Poëtes célèbres qu'il inſère dans ſes narrations ou qu'il imite pour orner ſon diſcours. Ces difficultés ſont encore augmentées par la grande quantité de fautes d'impreſſion qui ſe trouvent dans l'Edition de *Golius*.

Toutes ces difficultés n'ont point rebuté Mr. le Profeſſeur MANGER (2). Connoiſſant la grande utilité que pouvoient tirer d'une Edition correcte & d'une Traduction exacte de cette Hiſtoire, ceux qui deſirent de parvenir à l'in-

(2) Il eſt fils de Mr. *S. G. Manger*, ſavant & pieux Théologien, ci-devant Profeſſeur à Maſtricht, depuis bien des années Paſteur à Delft, & connu par quelques Ouvrages qui ont été bien reçus du Public.

l'intelligence de la Langue Arabe, il a bien voulu conſacrer ſes heures de loiſir à leur procurer l'une & l'autre. Il entreprit ce travail lorſqu'il exerçoit encore la Profeſſion des Langues Orientales dans l'Académie de Franeker, & il n'a pas cru devoir y renoncer en paſſant à celle de Théologie. Au contraire comme l'intelligence de la Langue Arabe peut ſervir beaucoup à éclaircir bien des paſſages du Texte Hébreu du Vieux Teſtament, il s'eſt perſuadé qu'il rendroit un bon office à la Théologie elle-même, en facilitant l'étude des Auteurs Arabes, & ſur-tout d'un Auteur qui pour l'élégance du ſtyle, la variété des images, le choix & la force des expreſſions, la connoiſſance de l'hiſtoire, des mœurs, des uſages & du génie des Peuples Orientaux & enfin l'érudition, ne le céde à aucun autre.

Pour réuſſir dans cet important deſſein, Mr. MANGER, qui joint à une connoiſſance profonde des règles de la Langue Arabe, une patience inépuiſa-

ble & une ardeur pour le travail qui ne s'effraye de rien, s'eſt donné la peine de comparer divers Manuſcrits de cette Hiſtoire & d'en examiner les différentes Leçons ſelon les règles d'une ſage Critique; il a profité habilement des Remarques ſavantes que le célèbre *A. Schultens* avoit communiquées à pluſieurs de ſes Diſciples, & qu'il a eu le bonheur de ſe procurer. Enfin il s'eſt utilement ſervi des Papiers du ſavant *Hemſterhuis*, qui contiennent quantité de Notes & de diverſes Leçons que certain Commentateur avoit envoyées d'Orient à *Golius*. Aidé de ces ſecours, il nous donne ici une Edition de l'Hiſtoire de Tamerlan exempte de quantité de fautes qui ſe trouvoient dans les Editions précédentes. Au Texte Arabe il joint une Traduction fidèle & exacte, où ſans faire perdre à ſon Auteur l'air étranger, le caractère Arabe qui le diſtingue, il rend ſes penſées & peint ſon génie avec clarté, avec préciſion & d'une manière à ſe faire lire avec fruit. Enfin au deſſous du Texte, ſoit Arabe,

be, ſoit Latin, il ajoute un grand nombre de Notes, tantôt pour exprimer les différentes Leçons & les raiſons du choix qu'il a fait entr'elles; tantôt pour marquer la ſituation & la nature des lieux dont il eſt parlé; tantôt pour montrer les alluſions que fait l'Auteur à des paſſages de l'Alcoran ou d'autres Ouvrages, à des coutumes ou à des traits d'hiſtoire; tantôt pour faire ſentir l'énergie des expreſſions de l'Original. &c. En un mot Mr. MANGER n'a rien négligé pour porter ſon Ouvrage au plus haut degré de perfection dont il fût ſuſceptible; il en aquerra la réputation de marcher ſavamment ſur les traces des *Schultens* & des *Schroeder*, comme il a déjà celle de Théologien docte & modéré.

ARTICLE QUATRIEME.

JOHANNIS DAVIDIS MICHAELIS *Syntagma Commentationum, Pars Secunda, Goettingæ 1767.*

DISSERTATIONS de *Monſr.* MICHAELIS, Seconde Partie. Vol. *in* 4to. de 293. *pages.*

CE Volume eſt de la même nature que celui dont nous donnâmes l'Extrait dans le XIIIe. Tome de cette *Bibliothèque*, (1) ainſi on peut appliquer à ce ſecond Recueil ce que nous dîmes alors du premier. Il renferme XIV. Pièces de différens genres; en voici la ſuite.

I. *Diſſertation ſur l'eſprit & les motifs de la Loi de Moyſe qui défend l'Uſure.* Seconde Edition corrigée & augmentée.

Moyſe a défendu l'Uſure en trois endroits

(1) *pag.* 426. & ſuiv.

droits du Pentateuque, *Exode* XXII: 24. *Levitique* XXV: 35-37. & *Deuteron.* XXIII: 20. 21. Il s'agit de juſtifier l'équité de cette défenſe. M. MICHAELIS la fonde ſur deux raiſons; la première c'étoit la répartition égale des terres établie dans le XXV. Chapitre du Levitique: & la reverſion de ces terres à leurs premiers poſſeſſeurs dans l'année du Jubilé, quand ils avoient été contraints de les aliéner. Par cette diſpoſition les riches ne ſe faiſoient aucun tort en prêtant aux pauvres ſans intérêt, car également ils ne pouvoient placer leur argent à profit ni dans l'achat des terres, puiſqu'elles étoient reverſibles, ni dans le commerce qui n'étoit point exercé dans la Paleſtine: ils ne couroient non plus aucun riſque de perdre leur capital, car le plus pauvre poſſédant un champ, ſon Créancier pouvoit toujours s'en faire adjuger les fruits, & avoit même le droit de l'aſſervir juſqu'à ce que le prêt fût entièrement acquitté. Quant aux Veuves & aux Pupilles, qui parmi nous ne peuvent ſouvent vivre que des rentes

tes de leur argent, à moins de consumer leur capital, ils n'y étoient point exposés chez les Juifs, puisque chacun avoit son fonds de terre qui fournissoit à sa subsistance. La seconde raison qui porta Moyse à défendre l'Usure, selon notre Auteur, c'est qu'il vouloit empêcher les Israélites de faire un commerce étendu au dehors, & les obliger de s'adonner tout entiers à l'agriculture; on comprend qu'il ne pouvoit pas mieux parvenir à ce but qu'en interdisant toute usure. On sent aussi les raisons que Moyse pouvoit avoir de détourner sa Nation du Commerce, elle avoit trop de penchant à l'idolâtrie pour n'être pas tenue isolée dans un siècle où tous les autres Peuples étoient idolâtres.

II. *Deux Dissertations sur Marc X*: 42. *& sur XV*: 25. *avec Jean XIX*: 14. troisième Edition.

Voici le sens que notre savant Professeur donne au passage de S. Marc cité le premier, *Vous savez, & comme sujets des Romains vous ne pouvez pas ignorer, quels ont ceux qui veulent passer pour Princes des*

des Peuples, & qui sous le nom de Principauté paroissent conserver une ombre de liberté, car ils ne sont Princes que de nom & en apparence, mais ils sont en réalité des Despotes impérieux & cruels, & eux-mêmes sont maîtrisés par les Grands qui les environnent. Cette explication est fondée sur l'opposition des idées que les Romains attachoient aux mots *Princeps* & *Dominus*, sur l'affectation du Tyran Tibère à ne vouloir que le titre de *Princeps*, & sur l'ascendant que Sejan avoit su prendre sur cet Empereur; le tout est appuyé & éclairci par divers passages de Suétone dans la vie de Tibère. Pour les deux autres Textes où S. Marc & S. Luc semblent se contredire sur l'heure de la Passion du Sauveur, notre Savant adopte la conciliation que Mr. *Le Clerc* en a donnée dans ses additions à *Hammond* sur S. Jean, & il la fortifie de nouvelles preuves.

III. *Dissertation sur la Battologie dont J. C. parle, Matth. VI: 7.* imprimée pour la première fois en 1753.

Quand Mr. MICHAELIS donna son explica-

explication de ce terme au public en 1753., il la croyoit nouvelle, & ne savoit pas que la Version Syriaque l'avoit indiquée, & que Stolberg l'avoit établie dans une de ses Dissertations (2). Il l'a découvert dans la suite & il le reconnoît à présent : on ne laissera pas de lire avec plaisir ce qu'il a écrit sur ce sujet.

IV. *La Loi de Moyse Deut. XXII: 6. 7. éclaircie par l'Histoire naturelle & par les mœurs des Egyptiens.* Dissertation publiée en 1757.

Le but de Moyse dans cette Loi, selon notre savant Professeur, étoit d'empêcher qu'on ne détruisît les espèces d'oiseaux nuisibles qui fréquentoient la Palestine, parce que ces oiseaux faisoient encore plus de bien que de mal, ce que le Vulgaire ignore communément. Parmi les exemples que l'Auteur en cite nous rapporterons celui-ci; les Moineaux s'étant extrêmement multipliés en Allemagne, causoient beaucoup de dommage dans les campagnes, on leur déclara donc

(2) *Extrait.* &

donc & on leur fit une guerre cruelle, qui les extermina preſqu'entièrement depuis 1745. juſqu'en 1750. Qu'en arriva-t-il? c'eſt que les chenilles, beaucoup plus nuiſibles que les moineaux, qui s'en nourriſſent, fourmillèrent à un tel point, qu'on fut obligé de conclurre une trève avec ces derniers, en épargnant ceux qui reſtoient.

V. *Supplément contre la Polygamie.* Adreſſé en 1757. à Mr. *Charles Magnus Wrangel de Saga* Chapelain du Roi de Suède.

Mr. *De Prémontval* a preſque épuiſé les argumens qu'on peut alléguer en faveur de la *Monogamie.* Mr. MICHAELIS a cru pourtant qu'il lui en étoit échappé quelques-uns, & il a voulu y ſuppléer par cet Ecrit; comme ce qu'il dit ſur cette matière nous a paru neuf & intéreſſant, nous allons en donner une analyſe un peu étendue.

Une queſtion qu'on n'a point encore traitée, c'eſt de ſavoir ſi la Polygamie eſt contraire au Droit naturel proprement ainſi nommé? c'eſt-à-dire ſi les hommes

hors

hors de l'état civil & dans l'état de pure Nature, ont reçu de cette Nature un droit qui ſoit tellement léſé par un Polygame, qu'ils puiſſent avec juſtice employer la force pour l'empêcher d'être Polygame? Notre Auteur eſt pour l'affirmative, & voici comment il la prouve.

Il ſuppoſe quatre garçons & quatre filles jettés par un naufrage dans une Ile déſerte, d'où ils n'eſpèrent pas de ſortir jamais, voilà ces huit perſonnes dans l'état de pure Nature: il demande enſuite ſi au cas qu'un de ces garçons voulût prendre pour femme plus d'une des filles, les autres garçons ne ſe trouveroient pas léſés dans leurs droits, & n'emploieroient pas la violence pour les faire valoir? Un Turc même, un Barbare conſulteroit dans ce cas & ſuivroit l'impulſion de la Nature, & non la coutume de ſon Pays: or ce cas ſuppoſé dans une Ile déſerte, exiſte réellement dans le monde entier, puiſqu'il naît par-tout 13. garçons pour 12. filles, ou, ſelon d'autres, 21. des premiers pour 20. des autres, & que comme il

meurt

meurt un peu plus d'enfans mâles que de filles, les deux ſexes avant l'âge de 20. ans ſe trouvent être en nombre à peu près égal. Il eſt donc clair que ſi quelqu'un épouſe deux femmes il ravit celle qui appartenoit à quelqu'autre, que tout le corps des Polygames fait injure à tout le corps des Célibataires, & que par conſéquent ces derniers, dans l'état de ſimple nature, ſont en droit de ſe faire juſtice à force ouverte, & de réclamer leurs femmes à main armée.

Voilà donc les Hongrois, dira-t-on, autoriſés à déclarer la guerre aux Turcs, & les Moſcovites aux Perſans, aux Chinois & aux autres Peuples voiſins qui admettent la Polygamie? car les droits reſpectifs des Nations ſont préciſément les mêmes que ceux des particuliers dans l'état de ſimple nature. Il faut diſtinguer; une Nation Monogame étant toujours ſuffiſamment pourvue de femmes par la proportion qui règne entre les deux ſexes, n'eſt point léſée par la Polygamie des Peuples voiſins & n'a rien à leur demander;

Mais ſi ces Voiſins Polygames venoient acheter ſes filles pour en garnir leurs Serrails, le Souverain de cette Nation ſeroit en droit de les revendiquer par la voie des armes, pour ne pas voir ſon pays ſe dépeupler ſenſiblement, comme il eſt arrivé aux Géorgiens & aux Mingreliens: ſurquoi l'on peut conſulter ce qu'en dit Chardin.

On a prétendu que la Monogamie convenoit à l'Europe & la Polygamie à l'Aſie, où il naît plus de filles que de garçons, on a même été juſqu'à dire que la défenſe d'avoir pluſieurs femmes étoit cauſe que le Chriſtianiſme n'avoit pu s'établir dans cette dernière partie du Monde. Comme ſi l'on ne ſavoit pas qu'il y a eu des Egliſes très nombreuſes & très floriſſantes en Orient pendant pluſieurs ſiècles, & qu'elles n'ont dû leur chûte qu'aux armes des Turcs & des Sarrazins. Mais, ſans inſiſter là-deſſus, il eſt faux que la différence de climat en mette dans la proportion des deux ſexes: on dit qu'au Japon il naît beaucoup plus de filles que de garçons,

çons; pourquoi n'en eſt-il pas de même dans les parties Méridionales de la Grèce, de l'Eſpagne & de l'Italie, qui ſont ſous le même climat? à Minorque, par exemple, qui eſt ſous le 40e. degré, on comptoit en 1742. quinze mille perſonnes de notre ſexe & ſeulement 12000. de l'autre ſexe (3). Dans la plupart des Colonies Angloiſes de l'Amérique, qui ſont auſſi ſous le même climat que le Japon & la Perſe, la proportion eſt encore la même qu'en Angleterre: Mr. *Porter*, qui a réſidé long-temps à Conſtantinople, nie expreſſément qu'il naiſſe plus de femmes que d'hommes en Orient (4). Comment donc peut-on ajouter foi aux vagues relations qu'on nous a données de ces Pays Orientaux, quand on connoît l'exactitude des tables dreſſées en Europe & en Amérique ſous les mêmes climats? On objecte encore que dans les grandes Villes d'Aſie il ſe trouve beaucoup plus de femmes que

(3) Armſtrong *Hiſtory of Minorca* Ep. 15.
(4) *Philoſoph. Tranſactions* Vol. 49. art. 21.

que d'hommes, mais il ſeroit étrange qu'il en fût autrement dans un pays où les hommes peuvent épouſer pluſieurs femmes. On ne peut pas en conclurre qu'elles ſoient toutes nées dans ces Villes, on ſait qu'on y en amène de la Campagne & des Pays étrangers.

On ne peut pas douter que la Polygamie ne ſoit préjudiciable à la propagation & multiplication de l'eſpèce humaine ; mais à quel degré & juſqu'à quel point l'eſt-elle? le nombre des hommes en décroît-il chaque année? ou en retarde-t-elle l'accroiſſement ? ou en maintient-elle l'égalité? C'eſt ce qu'on ne ſauroit bien décider juſqu'à ce qu'on aît des obſervations & des tables exactes faites chez diverſes Nations Polygames; en attendant voici quelques concluſions ſur cette matière, que les Hiſtoires du V. T. fourniſſent à notre ſavant Auteur. Il poſe d'abord deux principes reconnus pour vrais, l'un c'eſt que la moitié des Enfans qui naiſſent meurent avant que de parvenir en âge de ſe marier; l'autre c'eſt que les mariages Monogames produiſent

duiſent communément 7. enfans. Raiſonnons à préſent là-deſſus. Il eſt dit (1. *Rois XI*: 3.) que Salomon eut 1000. femmes, il força donc 999. hommes à vivre dans le Célibat & à mourir ſans poſterité; pour prévenir la diminution de l'eſpèce il devoit procurer à la génération ſuivante 2000. perſonnes nubiles, il falloit, en conſéquence du premier principe, que ſes 1000. femmes lui donnâſſent au moins 4000. enfans, & cependant on ne voit pas qu'il en aît eu un grand nombre. L'Auteur du Livre des Chroniques, qui a ſoin de relever les Rois qui laiſſoient de nombreuſes familles, garde le ſilence ſur Salomon; ce Prince lui-même en faiſant dans ſon Eccléſiaſte l'énumération des avantages & des douceurs dont il jouiſſoit, ne fait point mention de la multitude de ſes enfans. Cet exemple fera mieux ſentir encore combien la Polygamie eſt nuiſible, ſi l'on prend garde que ſelon le ſecond principe ces mille femmes auroient du donner 7000. enfans dont 3500. ſeroient parvenus à l'adoleſcence.

Roboam ſon fils n'eut que 88. enfans de 78. femmes qui en auroient donné 546. ſi chacune eût eu ſon mari. Abija eut 38. enfans de 14. femmes, elles en devoient avoir 98. On pourroit faire une ample collection de ſemblables faits en parcourant l'hiſtoire des Sarrazins.

Mais ne peut-il pas arriver qu'après une guerre longue & meurtrière, une Nation ſe trouve tellement épuiſée d'hommes que, ſelon l'expreſſion d'Eſaïe *ſept femmes en prennent un ſeul*? Un Légiſlateur dans ce cas ne pourra-t-il pas permettre, ordonner même à ſes ſujets la Polygamie? Mr. MICHAELIS croit qu'en mettant même la Religion à part, la Politique ne l'exigeroit pas, parce qu'elle l'exigeroit vainement, & que très peu voudroient profiter de la permiſſion ou obſerver l'ordre, à cauſe des obſtacles qu'ils rencontreroient & des inconveniens qui en réſulteroient & que notre Auteur détaille, mais auxquels nous ne nous arrêterons pas, chacun pouvant aiſément les imaginer. Mais, dira-t-on, Moyſe a bien permis la Polygamie, faudra-

dra-t'il donc l'accuſer d'imprudence ou de négligence? Mr. *de Prémontval* a nié que la Polygamie fut permiſe du temps de Moyſe, mais il y a d'autres manières de juſtifier ce Légiſlateur; outre la *dureté de cœur* des Juifs qui le forçoit à cette indulgence, il faut remarquer que les Loix de la guerre dans ces temps-là étoient différentes des nôtres; quand les Iſraélites étoient victorieux, ils paſſoient au fil de l'épée tous les mâles & les femmes mariées, mais ils conſervoient en vie les vierges pour en faire leurs épouſes ou leurs concubines. (Voyez *Nomb.* XXXI: 15-18. 35. *Deut.* XX: 13. 14. & XXI: 10-14.) Moyſe ne faiſoit donc aucun tort à ſa Nation en tolérant la Polygamie, elle n'étoit nuiſible qu'aux Nations voiſines, joignez à cela qu'il gênoit & réfrenoit l'incontinence des Iſraélites par d'autres Loix qu'il avoit portées, comme *Exode* XXI: 10. *Lev.* XV: 18. &c.

Il n'y a que la Polygamie de David, cet homme ſelon le cœur de Dieu, dont la juſtification paroiſſe impoſſible;

Mr. *de Prémontval* trouvoit l'imputation incroyable & fauſſe, & avoit promis de réſoudre la difficulté dans ſon 4e. Tome, mais il l'a brûlé, prenant trop à cœur les mauvaiſes Critiques qu'on avoit faites des trois premiers. Mr. MICHAELIS avoue que David étoit coupable; mais qu'il a péché par erreur, il croyoit permis ce qui ne l'étoit nullement, on n'avoit pas alors ſur la Religion, ſur la Politique, ſur la proportion des ſexes, les lumières que nous avons, ſa faute lui doit bien moins être imputée, qu'à ſon temps & à ſa Nation.

Les Défenſeurs de la Polygamie prétendent que quoique le nombre des deux ſexes ſoit à peu près égal en naiſſant, il y a toujours beaucoup plus de filles à marier que d'hommes pour les épouſer, ceux-ci étant enlevés en grand nombre par la guerre, la navigation, & cent autres accidens auxquels les femmes ne ſont pas expoſées. Mr. *de Prémontval* a répondu en général que les femmes courent auſſi des périls dont les hommes ſont exemptés, les groſſeſſes, les couches

couches, les années critiques &c. Pour pouvoir répondre quelque chose de plus précis là-dessus notre habile Auteur a consulté Mr. *Roederer* célèbre Professeur en Médecine à Gottingue; il lui a demandé combien il mouroit de femmes en couche? & il a reçu pour réponse qu'il en mouroit ordinairement une sur 50. couches, & que tout l'art des Accoucheurs ne pouvoit pas empêcher qu'une seule couche n'enlevât au moins une mère sur 500. ou 1000; supposons à présent que toutes les femmes mariées aient seulement quatre couches chacune, l'une portant l'autre, 100. femmes auront 400. couches, & puisqu'il en meurt une sur 50. couches, il s'ensuit qu'il mourra huit femmes des cent, c'est-à-dire 1. sur 12. ou 13., car les habiles Accoucheurs sont bien rares & employés en bien peu de lieux; or se persuadera-t-on que la navigation & la guerre enlèvent plus que la 12e. ou 13e. partie des hommes? c'est ce qui n'est nullement probable.

On devroit du moins, a-t-on dit, ad-

mettre la Polygamie en faveur des maris qui ſont encore en état d'avoir des enfans, lorsque leurs femmes ne ſont plus en état de leur en donner, ce qui n'eſt point rare; mais y penſe-t-on? il faudroit alors néceſſairement donner de jeunes femmes à de vieux maris & en priver les jeunes hommes, & quel tort cela ne feroit-il pas à la multiplication de l'eſpèce? car enfin le nombre des hommes qui peuvent devenir pères eſt de beaucoup ſupérieur à celui des femmes qui peuvent devenir mères, & pour 3. de ceux-là à peine en trouvera-t-on deux de celles-ci; la preuve en eſt aiſée, une femme ne peut devenir mère que depuis l'âge de 12. ans juſqu'à 50. c'eſt-à-dire pendant 38. ans; un homme peut devenir père depuis l'âge de 14 ans juſqu'à 70 ou pendant 56. ans; ainſi la proportion de ceux-ci à celles-là, dans l'égalité de nombre qui règne entre les deux ſexes, eſt de 56. à 38. c'eſt-à-dire d'environ 3 à 2, & le bien de l'eſpèce n'exige-t-il pas que ces deux femmes tombent en partage aux deux

plus

plus jeunes maris qui peuvent avoir plus d'enfans, & non aux deux plus âgés qui naturellement en auront le moins?

VI. *Second Supplément contre la Polygamie.* Adreſſé à Mr. *Walchius* Profeſſeur en Théologie à Gottingue.

Mr. Michaelis ayant communiqué à Mr. *Walchius* la Diſſertation précédente, & l'ayant prié de lui en dire ſon ſentiment, ce dernier y répondit par un Ecrit, dans lequel il propoſe trois difficultés contre les raiſonnemens du premier.

1°. Mr. Michaelis avoit dit qu'un Polygame fait tort à autant d'autres hommes qu'il épouſe de femmes outre la première, le nombre des deux ſexes étant égal; Mr. Walchius objecte que ce raiſonnement prouve trop parce-qu'il ſuivroit de-là qu'un Veuf ne peut pas convoler légitimement à de ſecondes & troiſièmes noces, puiſqu'à chaque fois qu'il ſe remarie il enlève une femme qui devoit écheoir à quelqu'autre. On peut repliquer, il eſt vrai, que s'il y a des Veufs qui cherchent à ſe remarier, il y a auſſi des Veuves prêtes à

les

les épouser. Mais la partie est-elle égale? Mr. Walchius ne le croit pas, il soupçonne qu'il y a plus de Veufs que de Veuves, parce que les hommes vivent communément plus long-temps que les femmes, & parcequ'il a connu un Collège assez nombreux, dont deux membres seulement avoient laissé leurs femmes veuves & tous les autres avoient survécu aux leurs. Cette question en renferme deux différentes, y a-t-il plus de Veufs que de Veuves? & y a-t-il plus de maris qui deviennent Veufs que de femmes qui deviennent Veuves? Car quand le dernier seroit vrai, il pourroit se faire que le premier seroit faux, & que le nombre des Veuves surpasseroit le nombre des Veufs, si comme le croit Mr. Walchius, il y a plus de Veufs que de Veuves qui se remarient. Pour résoudre ces deux questions, notre Auteur a consulté les tables de naissances & de morts publiées par Mr. *Süsmilch* dans de tout autres vues, & il y a trouvé que pour 4. femmes qui deviennent Veuves il n'y a que 3. maris qui deviennent Veufs, & cela

cela doit être par la raiſon que les hommes ſont communément plus âgés d'environ 10. ans que leurs femmes. Il y a trouvé de plus que la proportion du nombre des Veufs à celui des Veuves eſt plus grande encore; dans certains lieux elle s'eſt trouvée comme de 3 à $4\frac{11}{17}$., dans d'autres comme de 3. à $7\frac{1}{17}$. & cela doit être encore, parce que les Veufs trouvent plus de facilité à ſe remarier que les Veuves: ces obſervations, comme on voit, font tomber entièrement l'objection de Mr. Walchius.

2. Mais en voici une ſeconde; ſi ceux qui avoient droit ſur les femmes que les Polygames épouſent outre la première, ſe déſiſtent volontairement de ce droit, on ne peut pas dire qu'on les leur enlève, on ne leur fait par conſéquent aucun tort; or combien n'y a-t'-il pas de Religieux, de Soldats, de Marins qui renoncent au mariage de leur plein gré? Voila donc la Polygamie diſculpée de l'injuſtice dont on l'accuſoit; & qu'on ne diſe pas qu'il y a auſſi des Religieuſes qui font vœu de célibat, car leur nombre

bre eſt très inférieur à celui des Religieux; en France, par exemple, il eſt comme d'un à ſept, ainſi l'objection ſubſiſte toujours. Mr. MICHAELIS répond d'abord que ni les Soldats ni les Matelots ne renoncent pas pour toujours à ſe marier, puiſqu'on en voit un grand nombre qui ſe marient les uns plutôt les autres plus tard; quant aux Moines ils ne font rien à notre queſtion, puiſqu'on raiſonne ici ſur les principes du Droit naturel, & que la Nature déſavoue leurs vœux & les autoriſe à les rompre, comme Mr. Walchius en doit convenir. Leur droit donc ſur les femmes ſubſiſte quoiqu'ils y renoncent, & reſte toujours léſé par les Polygames. Mais il y a plus; ſuppoſons, ſi l'on veut, que tous les jeunes hommes qui veulent ſe marier étant pourvus de jeunes femmes, il reſte, par les renonciations & les vœux dont nous venons de parler, une multitude de filles qui cherchent parti; ces filles auront encore à choiſir entre les Veufs qui ſeront contens d'une femme, & les Polygames qui en voudront deux ou davan-

vantage, & à qui croit-on que la préférence ſera donnée? N'eſt-il pas plus naturel d'ailleurs, pour le benefice de l'eſpèce humaine, qu'un Veuf épouſe une jeune fille qui peut lui donner pluſieurs enfans, plutôt qu'une Veuve déja âgée qui ne lui en donnera que très peu ou point? Que ſi, malgré tout cela, il ſe trouvoit encore un certain nombre de filles à marier, & qu'il pût y avoir ainſi un certain nombre de Bigames qui ne feroient tort à perſonne, reſteroit encore à ſavoir ſi la propagation de l'eſpèce n'en ſouffriroit pas, car y ayant peu d'hommes qui puiſſent ſuffire à deux femmes, & la Nature ne diſtinguant point ſes privilégiés par des marques claires & certaines, les uns n'auroient point de droit manifeſte de s'approprier ces filles plutôt que les autres.

3. Mais enfin, avoit encore objecté Mr. Walchius, ſi la Polygamie eſt défendue par la loi de Nature, elle ne peut donc jamais être licite, car cette loi eſt immuable & ne ſouffre point d'exception;

ce-

cependant ſi dans l'Ile déſerte dont vous avez parlé ci-devant il n'étoit échappé du naufrage qu'un garçon & deux filles, vous ne déſapprouveriez pas ſans doute qu'il les épouſât toutes deux? Mr. MICHAELIS nie que la loi de Nature ſoit immuable, elle règle ſes decrets ſur l'état actuel & ordinaire des choſes, mais dans les cas extraordinaires & rares elle y déroge & en forme d'autres aſſortis aux circonſtances; ſi parmi les habitans de la Lune il naît conſtamment deux femelles contre un mâle, ce ne ſera plus-là tout comme ici, la Bigamie y ſera la loi de Nature; or notre Ile déſerte eſt une Lune par rapport au reſte du Monde. Les mariages entre frère & ſœur ſont prohibés par la loi naturelle, & cependant ils ont du être permis aux Enfans d'Adam; cette loi défend d'uſurper le territoire d'un peuple, mais ſi un autre peuple eſt chaſſé de ſon pays par quelque inondation permanente, il a droit de s'établir dans le pays du premier.

VII. *Harangue ſur l'heureuſe Union des Arts*

Arts & des Sciences avec la Philologie Orientale.

Mr. MICHAELIS prouve ici par induction qu'il n'eſt point de Science ni d'Art dont la connoiſſance ne ſoit utile & néceſſaire pour bien expliquer une multitude de textes du V. T. Il n'en excepte pas même l'Art d'accoucher, qu'il faut avoir pratiqué pour bien entendre ce qui eſt dit *Genèſe* XXXVIII: 27-30., & *Eſaïe* XXVI: 18. Sur ce dernier paſſage notre Auteur conſulta un ſavant Médecin, qui lui dit qu'il s'agiſſoit-là d'une eſpèce de maladie cauſée par des ventoſités, qui imitent parfaitement une véritable groſſeſſe & dont on eſt délivré par les mêmes voies; on en trouve pluſieurs exemples dans les Ouvrages des Praticiens.

VIII. *Eloge funèbre de Mr. Jean Matthias Geſner.*

Mr. *Geſner* célèbre Littérateur étoit né le 9. Avril 1691. à Roth, petite Ville du Marquiſat d'Onolzbach en Franconie, où ſon Père étoit Paſteur; en 1715. il fut fait Recteur du Collège de

Weimar & Bibliothécaire du Duc; en 1728., il fut appellé à régir le Collège d'Onolzbach, & en 1730. celui de Leipſic; enfin en 1734. l'Académie naiſſante de Göttingue le choiſit pour un de ſes Profeſſeurs, & il y eſt mort le 3. d'Août 1761 (*).

IX. *Deux Programmes compoſés durant la Guerre.*

„ J'ai publié ces deux Programmes, „ *dit Mr.* MICHAELIS, pour apprendre „ à la Poſtérité que nous avons eu „ à faire à un Ennemi équitable & doux; „ (les François) j'avoue que les bruits „ & les plaintes injuſtes de ceux qui „ trouvoient mauvais que les loix de „ la Guerre fûſſent différentes des loix „ de la Paix, annonçoient tout le contraire, mais l'équité & l'intérêt de „ l'Académie m'obligeoient à les contredire, ce que j'ai fait d'autant plus „ volontiers, que je ne crois pas qu'on „ doive refuſer même à un Ennemi „ les

(*) On peut voir diverſes particularités de ſa vie dans le Tome XIX. de cette *Biblioth.* Part. I. *Art.* VI.

„ les louanges que ſa juſtice, ſa modé-
„ ration & ſa diſcipline militaire lui
„ ont méritées; je n'y ai rien dit a-
„ lors qui ne partît du fonds du cœur,
„ rien qui me fût dicté par la crainte
„ ou la flatterie, & à préſent encore je
„ reconnois & j'atteſte que tout ce que
„ j'ai dit étoit vrai, ou, pour contenter
„ les plaintifs, qu'il m'a paru & me pa-
„ roit tel, ce 2. Avril 1767 ". Le pre-
mier Programme eſt daté du 2. Janvier,
& le ſecond du 3. Juillet 1762.

X. *Programme ſur le Principe des Indiſcernibles.*

Notre ſavant Profeſſeur prétend que ce fameux principe des Leibnitiens, qu'il n'y a pas deux choſes qui ſe reſſemblent parfaitement, n'eſt point nouveau, qu'il a été connu de tout temps, & qu'il eſt reconnu du vulgaire même dans les choſes auxquelles il a intérêt de faire attention; qui a jamais cru que deux perſonnes ſe reſſemblaſſent exactement ſoit par la voix, ſoit par le viſage, ſoit par l'écriture? Nous diſtinguons la voix d'un chien, que nous chériſſons, de

toute autre, & lui-même nous distingue dans une foule à l'odeur qui s'exhale de notre corps; on peut remarquer la même différence entre les esprits, entre les évenemens, les histoires, les faits &c. comme l'Auteur le fait voir au long.

XI. *Harangue prononcée en 1762. sur la grandeur de la Guerre qui se faisoit alors.*

Mr. MICHAELIS se propose ici de prouver que la dernière Guerre a été la plus grande de toutes celles qui se sont faites depuis la Création du Monde; pour cet effet il la compare aux trois plus célèbres que l'on connoisse, savoir la seconde Guerre Punique, les Croisades, & la Guerre pour la Succession d'Espagne, & il considère successivement le nombre & la puissance des Peuples qui étoient en armes; l'étendue des Pays qui en ont été le théâtre; la force des Armées; l'habileté des Généraux; les actions éclatantes & les évenemens singuliers. „ On suspectera quelque jour „ la fidélité de l'Histoire, (dit notre Ora- „ teur,) quand nos Descendans liront ce

que

„ que nous avons vu de nos yeux,
„ que les Ruſſes, les Suédois, les Hon-
„ grois, les Allemands, & les François
„ aient réuni toutes leurs forces con-
„ tre le ſeul Electeur de Brandebourg,
„ dépouillé de ſes Etats de Pruſſe &
„ de Weſtphalie, trahi par la fortune,
„ aſſailli de revers imprévus & fré-
„ quens; qu'ils lui aient fait la Guerre
„ pendant cinq années, aient gagné
„ ſur lui plus d'une Bataille, lui aient
„ enlevé pluſieurs Places fortes, &
„ n'aient pu cependant parvenir à l'ab-
„ battre ".

XII. *Témoignage rendu ſur l'Inoculation de la petite Verole.*

La Faculté de Médecine de Paris, croyant que Mr. MICHAELIS étoit Médecin, lui avoit adreſſé les mêmes queſtions qu'elle avoit adreſſées à d'autres ſur l'Inoculation: elle n'a pas bien réuſſi à Göttingue & aux environs, parce qu'elle n'étoit pas adminiſtrée ſelon la méthode reçue ailleurs.

XIII. *Diſſertatiou ſur les indices de la Philoſophie Gnoſtique qu'on trouve dans la*

Verſion des LXX. & dans les Ecrits de Philon, publiée pour la première fois.

XIV. *Diſſertation de Mr. Chr. Guil. Franç. Walchius, où l'on prouve que les Syſtêmes des Gnoſtiques tiroient leur origine & leur ſource de la Philoſophie des Orientaux.* Lue dans l'Aſſemblée de la Société Royale des Sciences de Göttingue en 1764.

Les titres de ces deux dernières Diſſertations indiquent ſuffiſamment les ſujets qui y ſont traités, ainſi nous ne nous y arrêterons pas, & nous terminerons cet Extrait en avertiſſant qu'outre la diſcuſſion des matières principales, on trouvera, dans les Ouvrages dont nous venons de faire l'énumération, des digreſſions ſavantes & curieuſes ſur divers ſujets, & des explications nouvelles de paſſages de l'Ecriture. Nous en aurions rapporté un plus grand nombre que nous n'avons fait, ſi les bornes de nos Extraits nous l'avoient permis.

AR-

ARTICLE CINQUIEME.

HISTOIRE DE FRANCE depuis l'Etabliſſement de la Monarchie juſqu'au Règne de LOUIS XIV. *Tome* XVIIe. commencé par Mr. VILLARET & achevé par Mr. GARNIER Profeſſeur Royal, & de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres : *in* 8°. *pp.* 489. *Tome* XVIIIe. 486. *pag. Paris*, chez *Saillant* & *Deſaint*. 1767.

IL n'eſt preſque jamais arrivé qu'un Ouvrage important, interrompu par la mort de ſon Auteur, ait été continué avec le même ſuccès qu'auparavant. Le Public a donc lieu de ſe féliciter de ce que cette Hiſtoire de France, dont les premiers Volumes, compoſés par Mr. *Velly*, étoient ſi eſtimés, a trouvé un auſſi habile Continuateur que Mr. *Villa-*

ret, & de ce que celui-ci, dont le décès mérite les regrets de la République des Lettres, a encore trouvé, dans la perſonne de Mr. GARNIER, un ſucceſſeur qui ne fera rien perdre à cet Ouvrage de la brillante réputation dont il jouït. Le travail du nouveau Continuateur lui aſſurera de plus en plus les ſuffrages du Public. Attaché au plan des deux Auteurs qui l'ont précédé dans la même carrière, Mr. GARNIER, en évitant avec ſoin les détails trop minucieux, & en choiſiſſant avec goût les matériaux dignes d'entrer dans cette Hiſtoire, donne une juſte étendue au récit des faits; il en développe les reſſorts & les cauſes; il fait connoître le caractère des perſonnages qui y ont eu part, & s'applique ſur tout à inſtruire ſes Lecteurs de l'origine des loix, des coutumes & des uſages reçus en France, en ſe tenant toujours, pour le ſtyle, à la noble ſimplicité de la nature.

Mr. *Villaret*, qui a publié neuf Volumes de cette Hiſtoire, en étoit à la page 348 de ce XVIIe. Tome, lorſque la mort l'a

l'a enlevé aux Lettres. Il le commence par une description de l'état où se trouvoit la France dans les premières années du Règne de LOUIS XI.

Après le recouvrement de ses Provinces & l'expulsion des Anglois, le Royaume, délivré de ses plus redoutables ennemis, rétabli dans ses anciennes limites, réparant journellement ses pertes passées par le retour du commerce, de l'agriculture, de la population, paroissoit devoir jouïr d'une sécurité appuyée sur des fondemens inébranlables. Le bonheur public ne dépendoit plus que du concert des parties qui composoient la Monarchie; mais l'esprit de domination absolue, le desir immodéré de l'indépendance, la jalousie, l'ambition, fomentoient secrètement dans les cœurs du Roi & des Grands, des germes de discorde qui produisirent bientôt de nouvelles guerres civiles. LOUIS XI. vouloit être maître absolu, & dès l'entrée de son Règne, il avoit fait un nombre prodigieux de mécontens, à la tête desquels se trouvoient la plus grande partie des Seigneurs & des Princes, qui

n'aſpiroient qu'au moment de donner un libre eſſor à leur reſſentiment. Inquiet, jaloux, ſoupçonneux, il ignoroit l'art de ſe faire aimer; il n'aimoit perſonne, on le haïſſoit, & s'il réuſſiſſoit à ſe faire redouter, ce n'étoit que pour éprouver à ſon tour les craintes qu'il inſpiroit aux autres. Tout l'allarmoit, & il étoit ſans ceſſe occupé à chercher les moyens de prévenir les orages dont il ſe croyoit menacé.

On formoit effectivement contre lui des aſſociations dangereuſes. Les Maiſons de Foix, de Bretagne & de Bourgogne ſentoient trop bien leur grandeur & leur puiſſance pour ſubir ſans réſiſtance le joug qu'il auroit voulu leur impoſer. Cette oppoſition d'intérêts produiſit ces longs démêlés & ces guerres ſanglantes dont les détails forment le Tableau hiſtorique de ce Règne. LOUIS XI. vint à bout de ſoumettre les Princes ligués, mais ce ne fut pas tant à ſes intrigues ou à ſa valeur qu'il fut redevable de ſes ſuccès, qu'à des conjonctures inopinées qui le favoriſèrent, & aux imprudences du

du dernier Prince de la Maiſon de Bourgogne, qui hâta lui-même ſa propre ruine.

La puiſſance des Ducs de Bourgogne égaloit celle du Roi. Leur Maiſon étoit alors parvenue au dernier dégré de ſon élévation. La proſpérité, fruit d'une longue paix & d'un gouvernement modéré, règnoit dans leurs Etats. Les arts, l'induſtrie, le commerce faiſoient circuler, dans toutes les Provinces, l'abondance & les richeſſes. On reſpiroit à la Cour de Bourgogne la volupté, la molleſſe, le faſte de l'Aſie. Le luxe des ſujets égaloit en proportion celui du Prince. Tous à l'envi s'efforçoient de ſe ſurpaſſer par la magnificenee des meubles, des habits, par la ſomptuoſité des feſtins, par l'excès & la variété des plaiſirs. Les mœurs étoient corrompues, & la dépravation générale faiſoit qu'on ne rougiſſoit plus des déſordres particuliers. Tel étoit l'état des Peuples ſoumis à la domination du dernier Duc ſouverain de Bourgogne, qui détruiſit lui-même ſa Maiſon par ſes fautes accumulées. „ Un „ Prince imprudent, *dit notre Auteur*, „ eſt

„ eſt l'inſtrument dont Dieu ſe ſert pour „ châtier les hommes qui oſent abuſer „ de ſes bienfaits".

Notre deſſein n'eſt point de ſuivre tous les Evenemens de l'Hiſtoire de LOUIS XI., cela nous meneroit trop loin, quand nous n'en donnerions qu'une legère eſquiſſe. Nous nous bornerons à quelques traits ſinguliers qui caractériſent les mœurs de ce tems-là, ou qui ont en eux-mêmes quelque choſe de frappant & de propre à intéreſſer nos Lecteurs.

LOUIS XI., ayant mis fin à la guerre *du bien public*, exigea des Seigneurs qu'il reçut en grace, de nouveaux engagemens à le ſervir, & ces promeſſes étoient conſacrées par des ſermens conçus en termes ſinguliers; on juroit *ſur la foi du corps, ſur l'honneur, ſur le baptême, ſur la damnation de l'ame, ſur le ſaint Evangile de Dieu, ſur les reliques de la ſainte Chapelle &c.* Quoique dans ce ſiècle plus pervers encore que ſuperſtitieux, on mépriſât le ſerment, il y avoit pourtant telle relique par laquelle on n'auroit pas

vou-

voulu jurer, lorsqu'on n'avoit pas deſſein de tenir parole. LOUIS XI., par exemple, ſe ſeroit obligé par devant tous les Crucifix de l'Univers, plutôt que de jurer *par la Croix de ſaint Lo.* On étoit alors en même temps crédule & de mauvaiſe foi. On auroit voulu jouer Dieu & les hommes. De-là ces infidélités multipliées où l'on ajoutoit le parjure & le ſacrilège à l'injuſtice.

La France fut affligée en 1466. d'une maladie épidémique qu'on ne manqua pas d'attribuer à l'influence d'une Comète qui avoit paru quelque temps auparavant. Cette peſte emporta, dans la ſeule Ville de Paris, pendant les mois d'Août & de Septembre, plus de quarante mille perſonnes. Le Roi toujours ſinguller ſe ſervit, l'année ſuivante, pour réparer cette perte, d'un moyen bien étrange, & tel que jamais on n'avoit imaginé un pareil expédient depuis la fondation de Rome. Ce fut d'ouvrir un aſyle à toute ſorte de perſonnes indiſtinctement: gens perdus de dettes, notés d'infamie, chargés de crimes, voleurs, aſſaſſins, ſacrilè-

criléges: les criminels de leze-Majesté furent seuls exceptés de cette faveur générale. N'étoit-ce pas substituer une peste à une autre? Quel avantage ces gens-là pouvoient-ils procurer à leur imprudent Protecteur & à la Société dans laquelle on les introduisoit? Mais LOUIS estimoit peu les hommes, il les comptoit & ne les appréciait pas par leurs vertus.

Après l'avanture de Péronne où Louis prisonnier avoit été obligé de signer un traité honteux avec le Duc de Bourgogne, il ne pouvoit se résoudre à venir à Paris; il croyoit à tout moment entendre répéter autour de lui le nom de Péronne. Il connoissoit l'humeur des Parisiens qui, toujours portés à la plaisanterie, chansonnent leurs Souverains dès que l'occasion s'en présente. Soit pour détourner leur attention sur d'autres objets, soit qu'il eût la bizarre curiosité d'être instruit des railleries qui pouvoient leur échapper, Louis fit prendre dans toutes les maisons les pies, les geais, & autres oiseaux, & l'exécuteur de

de cette ridicule commiſſion eut ordre d'inſcrire dans un regiſtre les noms des Citoyens à qui ces animaux appartenoient, ainſi que les paroles qu'on les avoit inſtruits à répéter. Quelques jours après, on enleva encore par ſes ordres les cerfs, les biches & les gruës, que les Bourgeois ſe faiſoient alors un plaiſir d'élever comme animaux domeſtiques.

Le Cardinal *Balue* exerçoit les fonctions de premier Miniſtre, dont le nom n'étoit pas encore connu. Le Roi, tout défiant qu'il étoit, permettoit qu'il diſpoſât de tout, & l'avoit comblé de faveurs. Pour prix de tant de bontés, Balue trahiſſoit ſon Maître, & avoit pour complice l'Evêque de Verdun. Leurs intrigues furent découvertes, on les arrêta, mais la crainte de ſe brouiller avec la Cour de Rome, leur ſauva la vie. LOUIS ſe borna à les faire renfermer chacun ſéparément dans une cage de fer, de huit pieds en quarré. Ces affreuſes priſons étoient fort en uſage ſous le Règne de Louis XI. Ce Monarque avoit fait conſtruire, dans le Château

Château de Plessis-lès-Tours, un cachot voûté, placé immédiatement sous son Cabinet, d'où il pouvoit entendre les gémissemens des malheureux qu'il y tenoit renfermés. Cet horrible séjour ne recevoit de lumière que par un soupirail fort étroit. Il subsistoit encore il y a trente ans.

L'Ordre de l'*Etoile*, institué par *Jean* II., paroissoit entièrement tombé dans l'oubli; il étoit plus aisé d'en créer un nouveau que de rappeller la splendeur de l'ancien qui s'étoit évanouïe. Louis XI. sentoit l'utilité de ces sortes d'établissemens pour animer le courage & la vertu de la Noblesse; il résolut donc de créer un nouvel Ordre de Chevalerie, & comme il avoit beaucoup de dévotion pour *St. Michel*, il le choisit pour Patron de cette Confrairie guerrière, qu'il institua en 1469. Le nombre des Récipiendaires ne devoit pas excéder trente-six Chevaliers, dont le Monarque étoit le Chef ou le *Souverain*, outre quatre Officiers, savoir un *Chancelier*, revêtu d'une Dignité Ecclésiastique, un

un *Greffier*, un *Tréſorier* & un *Héraut* nommé *Mont-Saint-Michel*, auxquels le Roi ajouta ſept ans après un *Prévôt*-Maître des Cérémonies. D'abord Louis XI. ne nomma que quinze Chevaliers choiſis dans les principales Maiſons du Royaume, & déclara qu'on procéderoit à l'élection des autres au premier Chapitre. L'Election devoit ſe faire à la pluralité des voix, le Souverain s'en réſerva deux & une troiſième en cas de partage. Pour être admis dans cet Ordre, il falloit être Gentilhomme *de nom & d'armes*. Le Récipiendaire juroit qu'il défendroit de tout ſon pouvoir les Droits de la Couronne, l'autorité du Souverain & l'honneur de l'Ordre; qu'il ſe ſoumettroit ſans réſerve à la correction de ſes Confrères, & même à la dégradation ſi malheureuſement il venoit à la mériter. L'on étoit dégradé pour trois crimes, l'héréſie, la trahiſon, la lâcheté; mais la correction s'étendoit à un bien plus grand nombre de cas, & le Souverain lui-même s'y étoit aſſujetti. A chaque *Chapitre* on faiſoit ſortir ſucceſſivement tous les

valets, en commençant par le dernier; & on leur donnoit les éloges, ou on leur faisoit les réprimandes qu'ils avoient mérités. Quelque différence qu'on suppose entre les mœurs du quinzième siècle & les mœurs présentes, on se persuadera difficilement qu'un Règlement pareil ait pu s'observer jamais à la rigueur; à peine eut-il été praticable parmi d'humbles Cénobites voués par état à l'abaissement, comment espérer qu'il se maintiendroit dans une Confrairie de Guerriers excessivement délicats sur le point d'honneur? Et Louis XI., qui avoit fait cette Loi & s'y étoit assujetti, étoit-il homme à souffrir des réprimandes ou à n'en mériter jamais?

Louis XI. s'appliquoit sans relâche à miner sourdement l'autorité des grands Vassaux de la Couronne, mais il ne négligeoit point les détails de l'administration intérieure. En faisant de fréquens pélérinages dans tous les lieux de dévotion, il se proposoit sur-tout de connoître plus exactement les besoins du Peuple, & de réformer les abus qui se commettoient

mettoient quelquefois sous son nom. Des Ministres intelligens, répandus dans les Provinces, lui communiquoient leurs découvertes & leurs projets, il les examinoit avec attention, & en conséquence il publioit d'utiles réglemens. Il en fit pour augmenter le Commerce, pour encourager la Marine naissante, pour diminuer les péages, pour attirer des étrangers qui exploitassent les Mines d'or, d'argent & de cuivre renfermées dans le sein du Royaume, & que les François ne savoient point encore mettre en valeur; il en fit enfin pour empêcher les excès des Usuriers. Il gênoit quelquefois la volonté des Magistrats & du Parlement, & les faisoit plier sous l'autorité du Sceptre, mais quelquefois aussi il donna des exemples de modération, en faisant plier ses caprices sous le joug des Loix, sur-tout lorsqu'il avoit sur les bras des affaires plus embarrassantes. Etant allé en 1470. sur les Côtes de Normandie, sous prétexte d'un Pélerinage au Mont-Saint-Michel, il établit à perpétuité dans la Ville de Caen deux

Foires franches, où toutes les monnoies étrangères auroient cours, & il renonça à son *Droit d'Aubaine* en faveur de tous les Marchands étrangers qui s'y rendroient. Il fit dans la Ville d'Avranche la revue des Gentilshommes de sa Maison, appellés autrement les *Pensionnaires du Roi.* Comme il les trouva mal équipés pour des gens de guerre, il s'avisa d'acheter un grand nombre d'écritoires qu'il leur distribua, en disant que, *puisqu'ils étoient si peu en état de le servir de leurs armes; ils eûssent du moins à le servir de la plume.*

Pendant son séjour en Normandie, une pauvre femme vint se jetter à ses pieds, & se plaignit amèrement qu'on refusât d'inhumer son mari en terre sainte, parce qu'il étoit mort insolvable: LOUIS répondit qu'*il n'avoit pas fait les Loix & qu'il ne pouvoit en dispenser*; puis s'informant de la valeur de la dette, il l'acquitta de ses propres deniers, & ordonna qu'on rendît au corps les derniers devoirs.

Pour récompenser la valeur & la fidélité que les Bourgeois de Beauvais avoient mon-

montrée dans la défense de leur Ville, LOUIS XI. leur permit de tenir des fiefs & arrière-fiefs sans payer de finance, il les dispensa du service du ban & de l'arrière-ban, il les exempta de toute sorte d'impôts, excepté ceux qu'ils établiroient eux-mêmes pour l'entretien & la réparation de leurs murailles, & il leur laissa une entière liberté dans l'élection de leurs Officiers municipaux. Comme les femmes ne s'étoient pas moins distinguées que les hommes dans ce Siège mémorable, le Roi imagina, en faveur des Beauvaisiennes, une récompense d'un genre singulier. Il ordonna que dans une fête qui se célébreroit tous les ans à Beauvais, en l'honneur de Ste. Angadresme dont on avoit porté les reliques sur les murailles, les femmes, soit à la procession, soit à l'offertoire, auroient le pas sur les hommes; qu'elles pourroient porter à cette cérémonie, & toutes les fois qu'elles le jugeroient à propos, des étoffes de soie, des fourrures & des ceintures d'or; ornemens alors réservés par les loix aux Dames & aux Demoiselles,

que les Bourgeoiſes ambitionnoient, & avoient déjà uſurpés dans quelques Villes municipales. Enfin il accorda à *Jeanne Fourquet*, jeune héroïne qui avoit gagné un Etendart ſur l'ennemi, & à *Colin Pilon* qu'elle venoit d'épouſer, une exemption totale d'impôts dans toute l'étendue du Royaume.

Rien ne peint mieux l'excès de corruption qui régnoit du temps de Louis XI., que le détail des perfidies & des cruautés, qui s'y commettoient fréquemment. Nous en allégueron's un exemple qui fait frémir. Le Comte d'Armagnac, un des grands Vaſſaux mécontens, s'étoit enfermé dans Lectoure & y avoit déjà ſoutenu un ſiège de deux mois. Voyant que la ſaiſon s'avançoit, Louis envoya ordre à ſes Généraux d'entrer en négociation avec le Comte. On convint des Articles de l'accommodement; on dit même que le Cardinal d'Albi, qui commandoit le ſiège, rompit une hoſtie conſacrée, en donna une moitié au Comte & prit l'autre pour mieux aſſurer l'exécution des Articles accordés

dés... Déjà on commençoit à les effectuer, lorsque les troupes du Roi, profitant de la sécurité des assiégés, s'introduisent dans la Ville, vont investir la maison du Comte, entrent dans son appartement & le tuent à coups de poignard. On ne douta point que Louis n'eût ordonné cette trahison, lorsque l'on vit Gorgias, l'assassin du Comte, recevoir pour récompense une tasse d'argent remplie d'écus, & devenir Archer de la Garde. Après la mort du Comte, la Comtesse & ses femmes furent dépouillées par des mains insolentes, les maisons abandonnées au pillage, les filles & les femmes exposées à la brutalité du Soldat effréné, les vieillards & les enfans égorgés impitoyablement, la Ville entière livrée aux flammes. Un fait plus horrible encore, termina cette horrible scène. La Comtesse, qu'on avoit traînée au Château de Buzet, étoit enceinte; on la força d'avaler un breuvage qui fit périr l'enfant qu'elle portoit dans son sein. Ce dernier trait de barbarie la délivra elle-même du fardeau de

la vie; deux jours après elle expira.

LOUIS XI. avoit formé le plan de tromper l'Héritière de Bourgogne par des démonstrations d'amitié & des propositions de mariage, tandis qu'il la dépouilleroit de ses Provinces. Il envoya à Gand, en qualité d'Ambassadeur, Maître *Olivier* son barbier & son favori. Cet homme étoit originaire d'un Village de Flandres & se nommoit *Olivier le Diable*; le Roi qui trouvoit ce nom mal sonnant, l'avoit changé en celui d'*Olivier le Daim*.

Ce barbier Ambassadeur parut à Gand avec un cortège magnifique, & ne se hâta point de demander audience: mais comme il étoit éclairé de près & qu'on s'apperçut qu'il pratiquoit secrètement les Gantois les plus séditieux pour nouer des intrigues, on conseilla à la jeune Ducheſſe de lui donner promptement audience, & de le congédier. Dès la première audience, on le pria de déclarer l'objet de sa mission; il dit qu'il avoit ordre de ne le déclarer qu'à la Ducheſſe en particulier. On lui répondit que la bienséance ne permettoit pas qu'un homme

homme de ſa ſorte eût des entretiens ſecrets avec une jeune Princeſſe. Olivier s'obſtina à ſe taire, on le tourna en ridicule, on le hua, on cria même qu'il falloit le jetter dans la rivière. Olivier eut peur & s'enfuit. Cet affront retomboit ſur le Roi; mais comme il s'étoit expoſé lui-même à cette inſulte, en ſe faiſant repréſenter par un ſi vil perſonnage, il prit le ſage parti de ne point s'en plaindre.

Au milieu de la corruption qui règnoit en Europe, le Portugal donna au monde un ſpectacle bien touchant. *Alfonſe* Roi de Portugal étoit venu en France, ſolliciter des ſecours pour faire valoir les droits de Jeanne ſa Nièce ſur la Caſtille. Les froideurs qu'on lui fit eſſuyer à la Cour de Louis XI., lui ôtèrent toute eſpérance de ſuccès, il craignit même qu'on ne le livrât à Ferdinand Roi de Caſtille. Pour éloigner le péril dont il ſe croyoit menacé, il publia que ſon deſſein étoit de renoncer au monde, & de ſe conſacrer aux exercices de la pénitence. Il écrivit au Prince Dom Juan

ſon fils pour lui dire un éternel adieu, & lui ordonna de ſe faire couronner Roi ſans perdre un ſeul inſtant. Après avoir fait partir cette Lettre, il ſe déroba ſans rien dire, & alla ſe cacher dans une ſolitude. Le bruit ſe répandit qu'il avoit paſſé les mers, & qu'il étoit allé en pélérinage à Jéruſalem, mais on le chercha avec tant de ſoin qu'on le découvrit dans un Village près d'Honfleur. LOUIS XI., ſe trouvant intéreſſé à protéger Alfonſe pour l'oppoſer à Ferdinand & Iſabelle qui négocioient avec Maximilien, devenu maître des Pays-bas par ſon mariage avec l'Héritière de Bourgogne, Louis XI. preſſa Alfonſe de retourner dans ſes Etats, & fit contribuer la Province de Normandie aux frais de l'embarquement. Cependant Dom Juan, conformément aux ordres de ſon Père, avoit aſſemblé les Etats de Portugal & venoit d'être proclamé Roi. A peine la cérémonie de ſon couronnement étoit-elle achevée, qu'on vient lui annoncer que le Roi ſon Père eſt débarqué. N'écoutant plus que les ſentimens de la nature,

ture, il abdique la souveraineté, se dépouille des ornemens royaux & vole dans les bras de son Père. Envain Alfonse lui ordonne de reprendre la couronne, son fils, pour la première fois, osé lui désobéir, & ne veut d'autre titre que celui du plus fidèle de ses Sujets. Le contraste est parfait entre le caractère de LOUIS XI. & celui de Dom Juan.

Ce fut en 1477., que LOUIS, effrayé des complots, vrais ou supposés, dont il croyoit sa tête menacée, porta cette Loi fameuse qui ordonne de regarder comme complices tous ceux qui, ayant eu connoissance d'une conspiration contre la personne du Roi, de la Reine ou du Dauphin, n'en ont pas dénoncé les auteurs, & qui les soumet aux peines décernées par les Loix contre les criminels de Lèze-Majesté. Il fit cette Loi à l'occasion du procès intenté au Duc de *Nemours*. Ce Duc étoit dans la Ville de Carlat, lorsque le Roi, qui le soupçonnoit, le fit investir par une armée commandée par le Sire de Beaujeu. Nemours auroit pu se défendre pendant long-

temps

temps dans une Ville qui paſſoit pour imprenable & qui étoit approviſionnée pour deux ou trois ans. Cependant il traita avec Beaujeu à condition qu'on lui ſauveroit la vie, & qu'il auroit la liberté de ſe juſtifier. Mais il fut auſſitôt conduit à Vienne; enſuite renfermé au Château de Pierre Enciſe, où dans peu de jours ſes cheveux devinrent tout blancs; de-là on le transféra à la Baſtille où il fut renfermé dans une cage de fer. Le Roi commit pour inſtruire le procès & pour prononcer la ſentence, des Juges qui lui étoient affidés. On n'avoit aucune pièce autentique qui prouvât que Nemours eût agi de concert avec les ennemis de l'Etat. Les plus graves dépoſitions ne le chargeoient que d'avoir été inſtruit des complots formés contre le Souverain. Cependant malgré ſes proteſtations, il fut condamné à être décapité, & tous ſes biens furent confiſqués au profit du Roi. Louis ſe porta dans cette affaire avec une paſſion, une perfidie, une violence qui révoltent. Il voulut que le Duc fut exécuté

executé aux halles, & on plaça ſous l'échafaud ſes malheureux enfans, afin que le ſang de leur Père ruiſſelât ſur leurs têtes. Il diſtribua la plus grande partie des Terres & des biens de cet infortuné Seigneur, aux Juges qui l'avoient condamné. Sans forme de procès, il priva de leurs offices trois Conſeillers qui avoient opiné à civiliſer cette affaire; & ſur les remontrances que le Parlement lui fit, il donna aux Députés la réponſe la plus odieuſe. Son procédé dans toute cette affaire fut ſi violent & ſi injuſte, que, quoique la dévotion ne le rendît pas ſcrupuleux, aux approches de ſa dernière heure, il ſe reprocha hautement la mort du Duc de Nemours.

Louis ne perdoit pas le temps que lui laiſſoient la Guerre & les Négociations; il l'employoit à former des projets & des règlemens utiles. C'eſt ainſi qu'il ſe propoſa d'introduire un Code de Loix claires, préciſes, & uniformes pour tous les ſujets de la Monarchie, mais ce projet ne fut point exécuté de ſon vivant, non plus que celui d'établir les mêmes

poids

poids & les mêmes mesures dans toute l'étendue du Royaume. Le grand objet qu'il eut toujours en vue, fut la ruine du Gouvernement féodal: il lui porta pour ainsi dire le dernier coup par le Règlement qu'il fit en 1479, sur le Guet & la Garde des Châteaux. Il ne supprima pas entièrement le droit de Guet & de Garde; mais il ordonna que tous ceux qui étoient sujets à ce droit, en seroient exempts en payant à leur Seigneur cinq sols par an. Il n'excepta de cette Loi générale que les Châteaux qui étant situés sur les frontières du Royaume, pouvoient servir d'asyle aux Villages circonvoisins.

Les seules troupes qu'eût alors la France consistoient en des Compagnies d'Ordonnance établies par Charles VII, & en Francs-Archers fournis & entretenus par les paroisses, & qui en temps de paix, retournoient dans leurs Villages où ils commettoient bien des désordres. Louis XI. résolut de les supprimer; il évalua la dépense que chaque paroisse faisoit pour l'entretien d'un Franc-Archer,

Archer, & il employa ce produit à soudoyer un corps de six mille Suisses. Il voulut que cette Infanterie, auxiliaire, jointe à une partie des Compagnies d'Ordonnance, formât un corps d'armée toujours subsistant. Et pour mieux discipliner cette nouvelle armée, il fit faire à la manière des anciens Romains, un camp retranché où les troupes seroient journellement occupées à faire les évolutions militaires & assujetties aux mêmes exercices que si elles eussent été en présence de l'ennemi.

Ces deux Tomes qui continuent l'Histoire de LOUIS XI. depuis 1462., ne la poussent pas plus loin que l'an 1480.

ARTICLE

ARTICLE SIXIEME.

ΠΟΡΦΥΡΙΟΥ ΦΙΛΟΣΟΦΟΥ ΠΕΡΙ ΑΠΟΧΗΣ ΕΜΨΥΧΩΝ ΒΙΒΛΙΑ ΤΕΣΣΑΡΑ.

PORPHYRII PHILOSOPHI DE ABSTINENTIA AB ESU ANIMALIUM, *Libri Quatuor. Cum Notis integris* PETRI VICTORII *&* JOANNIS VALENTINI, *& Interpretatione Latina* JOANNIS BERNARDI FELICIANI. *Editionem curavit & suas itemque* JOANNIS JACOBI REISKII *notas adjecit* JACOBUS DE RHOER. *Accedunt IV. Epistolæ de Apostasia Porphyrii.* Trajecti ad Rhenum *apud* Abrahamum a Padenburg *Bibliopolam.* MDCCLXVII.

C'est-à-dire,

Les quatre Livres du Philosophe POR-

PORPHYRE, *de l'Abſtinence de la Chair des Animaux.* &c. Vol. 4to. *pp.* 397. ſans les Préfaces & les Indices.

PORPHYRE a rendu ſon nom célèbre par ſa haine envénimée contre l'Evangile & ſon divin Auteur. Les quinze Livres dans lesquels il l'avoit exhalée ont péri. Les Ouvrages que divers Ecrivains Eccléſiaſtiques y avoient oppoſés ont eu le même ſort. Les fragmens des premiers que nous ont conſervés Euſèbe, St. Jérome, St. Auguſtin & d'autres, en réfutant, en paſſant, quelques objections de PORPHYRE, ſont ſi peu conſidérables, qu'on ne ſauroit ſe faire, d'après eux, une idée complette du fameux Traité de PORPHYRE *contre les Chrétiens*; c'étoit le titre général des XV. Livres. Ce que l'on peut néanmoins en conclurre ſans crainte de ſe tromper, c'eſt qu'il ne s'y montre ni Philoſophe, ni Critique, & que jamais Auteur n'attaqua la Religion Révélée avec plus d'emportement & de fureur. Les Chrétiens, de leur côté, trop irrités peut-être de cet excès de paſſion,

n'ont presque vu dans PORPHYRE que l'ennemi & le déserteur de leur foi, & l'ont traité en conséquence. Ils ne le citent guére sans lui prodiguer les épithètes les plus injurieuses. Ce zèle outré, contraire à l'esprit de l'Evangile plus encore qu'à ses intérêts, est sans doute très blâmable. Plus fidèles à la Doctrine de leur Divin Maître, les Chrétiens auroient du y voir que ce n'étoit pas ainsi qu'il vouloit qu'on la défendit, lui qui leur fait une loi si claire & si précise, *d'aimer leurs ennemis; de benir ceux qui les maudissent; de prier pour ceux qui les persécutent.* Nous ne craignons cependant pas de l'avancer, ceux qui aujourd'hui les condamnent le plus sévèrement à cet égard, ne sont pas ceux qui les imitent le moins. Qu'on jette les yeux sur les Ecrits de quelques Philosophes de nos jours, (c'est le nom qu'ils se donnent) trop semblables à PORPHYRE par la haine dont ils sont animés contre la révélation, & qu'on juge, par la manière dont ils traitent ceux qui font profession de la respecter, s'ils prennent pour guide & pour

règle

règ'e cet eſprit de modération dont ils reprochent tant aux Apologiſtes de la Religion d'avoir manqué?

Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain toujours que les invectives des Ecrivains Eccléſiaſtiques ont nui beaucoup à la réputation de PORPHYRE, & qu'il eſt infiniment plus connu comme ennemi de la Religion que comme Philoſophe. Il mériteroit pourtant bien de l'être auſſi ſous le dernier titre.

Diſciple d'abord du ſavant *Origène*, il paſſa enſuite dans l'Ecole du célèbre Rhéteur *Longin*, & de celle-ci dans celle du Philoſophe *Plotin*, où il trouva un compagnon digne de lui, & à quelques égards un maître dans la perſonne d'*Amelius*. Né avec les plus heureuſes diſpoſitions, un eſprit vif & pénétrant, beaucoup d'imagination, une mémoire prodigieuſe, une ardeur extrême de ſavoir, une application infatigable au travail, il profita ſi bien des leçons & des exemples de ces grands hommes, qu'il fut univerſellement regardé comme un des plus ſavans & des plus conſommés Philoſophes de

ſon temps. Il eſt vrai néanmoins qu'avec toute ſa Science il ne ſçut ſe garantir ni de la ſuperſtition, ni du faux goût d'allégorie, ni du fanatique enthouſiaſme, vices communs de la Secte Philoſophique qu'il avoit embraſſée & auxquels d'ailleurs ſon tempérament propre le portoit peut-être plus fortement encore. Les nombreux Ouvrages qu'il avoit laiſſés, dont il n'eſt venu juſqu'à nous qu'une très petite partie, fourniſſoient tous des preuves de ce que nous venons de dire en bien & en mal.

Ce Philoſophe nâquit l'an de J: C: 233., le 12e. d'Alexandre Sevère; il vécut au moins 70. ans & mourut vers la fin du règne de Dioclétien. Il étoit de Phénicie, peut-être même de Tyr, où il eſt certain qu'il paſſa les premières années de ſa vie. Le ſavant *Fabricius*, ſuivi en cela par Mr. *Brucker* dans ſon excellente *Hiſtoire de la Philoſophie*, T. 2. p: 240., conjecture qu'il avoit pris naiſſance à Batanée Ville de Syrie, où peut-être les Tyriens avoient fondé une Colonie. Et par-là il explique fort ſimplement l'épithète

pithète de *Batanéotes* que lui donnent St. Chryſoſtome & St. Jerôme (1). Le nom de *Malchus*, qu'il porta aſſez long-temps, prouve toujours au moins qu'il étoit de Phénicie, où ce nom étoit fort commun. Ce fut Longin, qui le lui fit quitter & lui donna celui de PORPHYRE, faiſant alluſion à la dignité Royale (dont la pourpre eſt l'emblême) exprimée auſſi par le nom Phénicien de *Malchus*.

On a prétendu qu'il avoit, dans ſa jeuneſſe, embraſſé le Judaïſme & fait enſuite profeſſion de la Religion Chrétienne, qu'il abandonna pour retourner au Paganiſme. De-là l'accuſation d'apoſtaſie, plus d'une fois intentée contre lui, mais avec aſſez peu de fondement ſuivant Mr. *Brucker* (2). On trouve dans les endroits

(1) Cette épithète a fort exercé la critique de pluſieurs Savans. Voyez les différens ſens qu'ils lui ont donnés, dans *Fabr: Bibl: Gr.* T: IV. p. 181. *Luc: Holſtenii de Vita & Scriptis Porphyrii Philoſophi Diſſertatio*, ibid: p: 227 & ſeqq. & ſurtout *Brucker*, ubi ſup. p. 237 & ſuiv:

(2) *ubi ſup:* p: 237. 251. 253. *& ſuiv.*

droits cités en marge une analyse raisonnée des quatre Lettres sur ce point de critique, que Mr. DE RHOER a jointes à son Edition du Traité de PORPHYRE, qui fait l'objet de cet article. Mr. *Thomas*, Recteur du Collège de Schweidnitz, avoit dessein de le publier avec une dissertation sur la vie & les écrits de l'Auteur. Il croyoit qu'il n'avoit jamais été Chrétien. Il soumit les raisons de son opinion à l'examen de Mr. *Siber*, Professeur en Antiquités Sacrées dans l'Université de Leipsick. Ce savant Théologien les combattit avec force, & Mr. *Thomas* ne se rendant pas, il appuya le sentiment qu'il avoit embrassé de tous les argumens que son vaste savoir pût lui fournir. Nous ignorons s'il convainquit son docte Correspondant, qui n'a jamais publié l'Edition qu'il avoit projettée; mais il n'a pas persuadé Mr. *Brucker*, qui examine ses argumens avec cette impartialité, cette sage & savante Critique dont il a donné tant de preuves dans tout le cours de l'important Ouvrage cité plus haut. Ajoutons, pour ne pas revenir à ces Lettres

tres, que Mr. DE RHOER les a tirées du Tome I. des *Nouveaux Mélanges de Leipsick.*

Entre les Traités de PORPHYRE qui ont échappé à l'injure du temps, celui de l'*Abſtinence de la Chair des Animaux*, étoit ſans doute un des plus dignes d'être conſervé. S'il n'a pas droit de nous intéreſſer beaucoup aujourd'hui par la nature du ſujet, on ne peut nier au moins, qu'il ne ſoit pourtant agréable & utile à plus d'un égard. Sans parler de l'érudition qui y règne, il nous fait très-bien connoître la manière de philoſopher de PORPHYRE en particulier, & celle des nouveaux Platoniciens en général: il y répand beaucoup de jour, & contribue par cela même à nous faciliter l'intelligence de leurs ſentimens & de leurs ſyſtèmes, ainſi que de ceux de Pythagore & de Platon, qu'ils faiſoient profeſſion de ſuivre. On doit convenir auſſi, que ſi PORPHYRE ne raiſonne pas toujours avec juſteſſe, & pouſſe ſouvent ſes principes trop loin, il expoſe néanmoins ſi bien les avantages de la tempérance &

de la modération, qu'on ne peut guère ne pas les sentir & reconnoître avec lui l'importance & l'utilité de ces vertus.

Castricius, ami de PORPHYRE, & comme lui disciple de Plotin, séduit par les argumens de quelques Philosophes, comme l'Epicurien *Hermachus Heraclide* de Pont, & sur-tout *Claude* de Naples, avoit abandonné le système de Pythagore sur l'abstinence. Ce fut pour l'y ramener que PORPHYRE composa & lui adressa l'Ouvrage dont nous annonçons la nouvelle Edition. Dans les deux premiers Livres, il expose & refute les argumens sur lesquels les Philosophes, dont on vient de parler, & en général les Péripatéticiens, les Stoïciens & les Epicuriens, tous également contraires, en ce point, à Pythagore, fondoient leur sentiment. Il tâche, dans le troisième & le quatrième Livres, d'établir la vérité de son opinion sur des raisons philosophiques, tirées de la nature des animaux & de celle de l'homme; sur l'utilité & les avantages de l'abstinence; enfin sur l'autorité & les exemples des premiers Législateurs & Mi-

Miniſtres de la Religion, de quelques anciens Philoſophes, même de pluſieurs Peuples entiers, qui tous recommandoient ou obſervoient l'abſtinence de la chair des animaux. Sans entrer dans des détails ultérieurs ſur l'Ouvrage même, nous allons rendre compte en peu de mots du travail de MR. DE RHOER, d'après ce qu'il en dit dans ſa Préface.

On déſiroit depuis long-temps une nouvelle Edition de ce Traité de PORPHYRE. Pluſieurs célèbres Littérateurs dans ce ſiècle-ci & dans le précédent avoient annoncé ou fait eſpérer qu'ils préparoient ce préſent à la République des Lettres. Mr. *Thomas*, dont nous avons parlé plus haut, eſt celui de tous qui, ſelon les apparences, eût pu le faire avec le plus de ſuccès. Occupé long-temps & très ſérieuſement de ce deſſein, il avoit fait de ſavantes recherches, raſſemblé des matériaux qui en auroient aſſuré l'exécution, comme on peut le voir dans la ſeconde de ſes Lettres à Mr. *Siber*. Mr. *La Croze* lui avoit, en outre, communiqué ſes obſervations & celles de *Petit*; il avoit ob-

tenu auſſi celles que *Thomas Gale* avoit écrites à la marge de ſon exemplaire de cet Auteur. MR. DE RHOER ne pouvoit compter ſur tant de ſecours, mais au moins, dit-il, la connoiſſance qu'il en avoit, le mettoit ſur les voies des ſources où il pourroit puiſer. Celles ſur leſquelles le ſavant Editeur paroiſſoit devoir le plus compter, d'après les indications de Mr. *Thomas*, ſavoir la Bibliothèque du Vatican, celle de Vienne & celle du Roi de France, lui ont cependant manqué. Quelques recherches qu'on ait fait faire dans les deux premières, on n'y a découvert aucun Mſs. de PORPHYRE, & celle de Paris, mandoit-on à MR. DE RHOER, ne contient, outre la Verſion de *Felicien*, rien qui pût lui être d'uſage ou qu'il n'eût déjà. Plus heureux en Hollande, il y a trouvé ce qu'il avoit vainement cherché en France. Mr. *Meerman*, ſi diſtingué par ſes vaſtes connoiſſances, par ſon amour pour les Lettres, par ſon zèle toujours actif à concourrir à tout ce qui peut contribuer à leur avancement, & à faire part, à ceux qui les cul-

cultivent, de ſes tréſors Littéraires, a, dans ſa riche Bibliothèque, un Mſs. du Traité de PORPHYRE *de l'Abſtinence*. Il l'offrit généreuſement à MR. DE RHOER. Ce Mſs. écrit ſur papier, petit *in folio*, quoiqu'il ne ſoit pas fort ancien, eſt bon cependant, & il a été très utile au ſavant Editeur. Il s'accorde ſouvent & dans le texte, & même dans les ſcholies, avec celui de Leipſick, que Mr. *Reisk* a pris la peine de conférer avec les imprimés, & dont il a tiré pluſieurs bonnes leçons, qu'il a communiquées à MR. DE RHOER. Ce Savant n'a pas borné-là ſa complaiſance; non content de recueillir ces *leçons*, il les a examinées en Critique, il y a ajouté un grand nombre de conjectures & de corrections de ſa façon, qui répandent beaucoup de jour ſur des endroits obſcurs ou corrompus de PORPHYRE; auſſi ſon nom paroît-il ſouvent dans les notes, dont pluſieurs ſont même entiérement de lui.

MR. DE RHOER a eu auſſi des Collations de deux Mſs. de PORPHYRE, qui ſe trouvent dans la Bibliothèque Bod-

Bodleienne, dont l'un moderne & fautif ne contient que le premier Livre, l'autre plus ancien & plus correct, n'a que le second; il n'a donc pu tirer grand parti ni de l'un ni de l'autre. Les remarques que Mr. *Albrecht* avoit écrites à la marge de son Exemplaire, & qu'il lui a communiquées, lui ont été plus utiles; il en a enrichi ses notes.

Quant aux Editions de ce Traité, MR. DE RHOER en cite trois, celle de *Victorius* publiée à Florence en 1548: Celle que *Fougerolles* donna à Lyon, en 1620, avec une Version Latine de sa façon, dont Lucas Holstenius parle avec le dernier mépris, *ineptissima versione*, dit-il, *vel delirio potius perpetuo optimum opus pessime contaminavit.* La dernière Edition est celle de *Jean Valentin*, qui parut à Cambrige en 1655., accompagnée d'une nouvelle Version Latine. MR. DE RHOER ne paroît pas faire grand cas de cette Edition; il l'a suivie néanmoins, en se permettant toutefois de s'en écarter dans les endroits manifestement fautifs, mais jamais sans s'appuyer de l'au-

l'autorité des Mſs. Il a eu ſans doute de bonnes raiſons de la préférer à celle de *Victorius*, qu'il ſemble pourtant eſtimer davantage, mais il ne les dit pas. On peut compter pour une quatrième Edition la Traduction Latine de *Feliciен*, imprimée à Veniſe en 1547. Quoique très eſtimée des Savans, elle étoit devenue ſi rare depuis long-temps, que *Valentin*, dont nous venons de parler, n'en put jamais recouvrer un Exemplaire, quelques ſoins qu'il ſe donnât & quelques recherches qu'il fît pour y réuſſir. C'eſt donc une nouvelle obligation qu'on a à MR. DE RHOER de la faire reparoître ici à côté de l'original, d'autant plus qu'elle ſemble avoir été faite ſur un Mſs. plus correct que ceux d'après leſquels ce Traité de notre Philoſophe a été imprimé.

Le nouvel Editeur a tâché, à l'aide de ces matériaux & de ces ſecours, de préſenter le Texte de PORPHYRE le plus exactement & le plus correctement qu'il pouvoit. Il a fallu pour cela s'écarter aſſez ſouvent de la leçon que préſentoit

l'E-

l'Edition de *Valentin*; quelquefois les Mſs. ont ſervi de guides, quelquefois auſſi l'on a été dans le cas de recourir aux conjectures, & alors on a toujours rendu raiſon, dans les notes, des changemens qu'on ſe permettoit, excepté de ceux qui n'avoient pour objet que la ponctuation & l'accentuation, ſur leſquels on a été moins ſcrupuleux. Cette tâche de rétablir le Texte n'étoit aſſurément pas facile; elle exigeoit une profonde connoiſſance de la Langue Grecque en général, & une étude particulière du ſtyle & des ſentimens de PORPHYRE, ainſi que de ceux des Philoſophes de ſon temps. On ſait qu'ils adoptoient le ſyſtème de Pythagore & celui de Platon; qu'ils les mêloient, les confondoient tellement enſemble, qu'ils les dénaturoient en quelque ſorte, de façon qu'il eſt très difficile de diſtinguer ce qui appartient à l'un d'avec ce qu'on avoit adopté de l'autre. Il falloit auſſi connoître les anciens Philoſophes, & les Auteurs dont PORPHYRE fait ſouvent uſage, tels que *Platon*, *Plutarque*, *Joſephe*

Sepbe, & d'autres: il falloit recourir souvent aux sources où il puisoit: conférer avec les originaux les passages auxquels il fait allusion ou qu'il en emprunte. Il a fallu enfin consulter souvent *Eusèbe*, *Cyrille*, *Théodoret*, *St. Jérome*, & d'autres anciens Ecrivains Ecclésiastiques, qui citent les Ouvrages de PORPHYRE, soit pour réfuter ses sentimens, soit quelquefois aussi pour les adopter. Ce dernier travail a été à la vérité très utile au savant Editeur; il lui a souvent indiqué la vraie leçon qu'il auroit vainement cherchée dans les précédentes Editions & dans les Mss. On en trouvera plus d'un exemple dans les notes.

Mr. DE RHOER a ajouté à son Edition les Préfaces que *Victorius*, *Valentin*, & *Felicien* avoient mises à la tête des leurs, ainsi que deux vies de PORPHYRE, tirées, l'une d'*Eunapius*, & l'autre de *Suidas*. On auroit vu sans doute avec plus de plaisir reparoître ici la Dissertation de *Luc de Holstein sur la vie & les écrits de* ce Philosophe; mais Mr. DE RHOER a craint qu'elle ne grossît trop le Volume,

me; on la trouve d'ailleurs dans le IV. T. de la *Bibliothèque Grecque* de *Fabricius*, qui eſt entre les mains de tous les Savans.

Les notes, nous l'avons déjà inſinué, ſont la plupart purement critiques ou grammaticales, & deſtinées à rendre raiſon des changemens qu'on a faits dans le Texte, ou à propoſer des conjectures ſur d'autres qu'on pourroit y faire encore. Elles annoncent beaucoup de lecture, d'érudition, & de connoiſſance de la Langue Grecque. Elles confirment & l'opinion avantageuſe que le ſavant Editeur avoit donnée de lui dans un Ouvrage dont nous avons parlé ci-devant (3), & celle qu'en ont eue MM. les Curateurs de l'Académie de Groningue, qui viennent de l'appeller comme Profeſſeur en Grec dans leur Univerſité. Ajoutons que l'Edition paroît généralement belle, exacte & bien ſoignée. Elle eſt dédiée à MM. les Magiſtrats

(3) *Ferie Daventrienſis* &c. V: Bibl. des Sc. T. XI. p. 104 & ſuiv.

gistrats de Deventer, où MR. DE RHOER étoit ci-devant Professeur en Belles-Lettres, par une Epitre en vers, qui montre, au moins, que les leçons de PORPHYRE sur l'abstinence ont fait une grande impression sur son esprit.

ARTICLE SEPTIEME.

DISSERTATIO *Theologica* DE AUTHENTIA LIBRORUM NOVI TESTAMENTI.

C'est-à-dire.

DISSERTATION Théologique, sur L'AUTHENTICITE' DES LIVRES DU NOUVEAU TESTAMENT, par Mr. JEAN LOUIS DE ROCHES; *in* 4°. A *Genève*, chez *P. Pellet & Fils*. 1767.

NOus ne donnons pas ordinairement place dans ce Journal aux Dissertations Académiques; leur multitude

nous oblige à les laiſſer à l'écart, ou à ne les indiquer que par une ſimple annonce. Il en eſt pourtant qui méritent d'être diſtinguées ſoit par l'importance de leur objet, ſoit par la ſolidité lumineuſe avec laquelle cet objet y eſt développé. C'eſt à ces deux titres que nous inſérons ici volontiers l'Extrait ſuivant qui nous a été communiqué.

Nous vivons dans un ſiècle où les vrais Philoſophes ſont bien rares, & où néanmoins on voit une infinité de gens qui s'arrogent ſans façon le titre de Philoſophes. Aujourd'hui il n'eſt pas néceſſaire d'avoir beaucoup de bon ſens & de grandes lumières ; pourvû qu'on aît quelques idées ſuperficielles des ſciences, qu'on aît le talent d'écrire avec hardieſſe & avec feu, qu'on aît quelque peu de littérature, & qu'on oſe ſans ménagement fronder la Religion Chrétienne, on ſe croit duement qualifié pour être mis au rang des Sages. C'eſt pour obtenir ce nom glorieux qu'on voit depuis quelque temps une foule d'Ecrivains qui ſemblent avoir conjuré

la

la ruine du Chriſtianiſme, & qui déploient tout ce qu'ils ont de hardieſſe & de ſubtilité pour en renverſer, s'il étoit poſſible, les fondemens. Les uns l'attaquent par des plaiſanteries, d'autres par des raiſonnemens ſophiſtiques, d'autres par des traits d'érudition, qui ont un air de recherche & de vérité, & qui pourtant ne ſont que frivolité & qu'impoſture.

C'eſt dans ce dernier goût qu'eſt écrit un Ouvrage qui a paru depuis peu & qui porte le nom de *Freret*, ſous le titre de *Examen critique des Apologiſtes de la Religion Chrétienne par Mr. Freret.* L'Auteur, quel qu'il ſoit, de ce mauvais Ouvrage, ne néglige rien pour détruire l'autorité des ſaints Livres du Nouveau Teſtament & pour en rendre ſuſpecte l'authenticité. Vous diriez qu'il a fouillé dans les ſources les plus pures & les plus profondes de l'Antiquité, & qu'il en va faire ſortir la lumière; mais, qu'on examine de près ce vain étalage d'érudition, on s'apperçoit bientôt que, ſelon l'uſage des nouveaux prétendus Phi-

loſophes, l'Ecrivain ne cite preſque point les Anciens dont il emprunte les témoignages, ou qu'il les cite mal, qu'il les fait parler lorſqu'ils n'ont dit mot, qu'il tronque les paſſages qu'il en tire, ou qu'il leur prête un ſens qu'ils n'ont point; deſorte que tout cet appareil de recherches & de ſavoir n'eſt qu'un artifice imaginé pour jetter de la poudre aux yeux, & pour tromper les gens foibles & ſans défiance.

Cette ſupercherie de l'Ecrivain qui ſe donne le nom de *Freret*, a frappé Mr. J. L. DE ROCHES Etudiant en Théologie (1). Devant ſoutenir des Thèſes pour l'examen néceſſaire avant que d'être reçu Miniſtre, il a choiſi pour ſujet de ſa Diſſertation, la Défenſe de l'*Authenticité des Livres du Nouveau Teſtament*,

(1) Jeune homme de grande eſpérance qui marche dignement ſur les traces de Mr. FRANÇOIS DE ROCHES ſon Père, célèbre Profeſſeur en Théologie à Genève, dont les Ouvrages ont été reçus du Public avec applaudiſſement; l'Egliſe & l'Académie déplorent le triſte état où l'a réduit une paralyſie invétérée.

ment, pour réfuter *l'Examinateur critique des Apologiſtes de la Religion Chrétienne*; & il a ſoutenu ces Thèſes avec honneur ſous la préſidence de Mr. *Claparède* Profeſſeur en Théologie reſpecté pour ſes grandes lumières, ſon éloquence, ſa douceur, & pour l'excellent Ouvrage qu'il a donné *ſur les Miracles de Jéſus-Chriſt*.

Dans cette Diſſertation Mr. DE R. poſe d'abord l'état de la queſtion & montre quelles ſont les eſpèces d'argumens qu'on doit employer pour décider une queſtion de cette nature. Enſuite il prouve directement l'authenticité des Livres du N. Teſtament; & enfin il réſout quelques objections des Incrédules.

Quand on affirme d'un Livre qu'il eſt *authentique*, on entend ordinairement qu'il n'eſt ni ſuppoſé ni falſifié ou corrompu. Mr. DE R. donne ici à ce terme un ſens plus reſtreint, & il nomme *Authentiques* les Livres qui ont véritablement pour Auteurs ceux auxquels on les attribue & dont ils portent les noms.

Il s'agit donc ici d'une question de fait, savoir si les quatre Evangiles, le Livre des Actes, les Epitres des Apôtres & l'Apocalypse ont été réellement écrits & publiés par les saints Hommes auxquels nous les attribuons. Pour éclaircir ce fait, il faut suivre la même méthode qu'on suivroit pour démontrer que l'Enéide est véritablement l'Ouvrage de Virgile & que les Odes d'Horace sont certainement une production de ce Poëte. On en croiroit à cet égard la Tradition; on se rendroit aux lumières que fourniroit une foule de témoignages, de monumens, de faits publics; on s'éclaireroit par la considération des caractères distinctifs du Livre même; & l'on regarderoit comme décisif l'aveu des adversaires. Or tous ces divers moyens de preuves concourent ici à démontrer que tous les Livres, qui composent le Canon du N. Testament, ont été écrits par les Evangelistes & les Apôtres que nous soutenons en avoir été les Auteurs; c'est donc-là un fait certain & indubitable.

Mr.

Mr. DE R. déduit toutes ces preuves dans le détail le plus lumineux; il fait voir qu'en remontant de nos jours jusqu'au premier siècle de l'Eglise, la Tradition constante & une multitude de témoignages des Docteurs les plus célèbres assurent non seulement que les Livres du N. Testament existoient dès la naissance de l'Eglise, mais encore que nous n'avons point été trompés sur leurs véritables Auteurs. Il produit divers Monumens, divers faits publics qui le confirment. Il le prouve par les caractères intérieurs de nos Livres sacrés. Il l'affirme enfin en vertu des aveux formels des plus fiers adversaires du Christianisme.

On ne sait quelle épithète donner à la hardiesse du prétendu *Freret* qui, s'élevant contre les Apologistes de la Religion Chrétienne, ose affirmer (2) „ Que „ les plus anciens Pères de la Secte do„ minante ne paroissent pas avoir con„ nu les quatre Evangiles qui nous res- tent.

(2) *pag.* 9.

„ tent: (3). Que juſqu'à *Juſtin*, on ne
„ trouve que des Livres Apocryphes ci-
„ tés (4). Que c'eſt une choſe digne de
„ grande attention que, quoique les
„ premiers Pères fâſſent fréquemment
„ uſage des faux Evangiles, jamais ils
„ ne nous parlent de ceux qui nous reſ-
„ tent; *Matthieu*, *Marc*, *Luc* & *Jean*
„ ne ſont cités ni dans *Barnabé*, ni dans
„ *Clément*, ni dans *St. Ignace*, ni enfin
„ dans aucun des Ecrivains des pre-
„ miers ſiècles. Il eſt vrai que *Victor*
„ *de Capoue* allègue quelques paſſages de
„ *Polycarpe*, où il eſt parlé des quatre
„ Evangéliſtes; mais on convient que
„ ces fragmens ſont faux, & indignes
„ de celui à qui ils ſont attribués. Il eſt
„ étonnant que l'Evêque de Londres aît
„ oſé avancer dans ſa troiſième *Lettre*
„ *Paſtorale*, pag. 19., que *Clément*, le Diſ-
„ ciple des Apôtres, a cité l'Evangile ſe-
„ lon *St. Matthieu* & l'a nommé, puis-
„ que rien n'eſt plus faux". Un tel lan-
gage ſemble annoncer que l'Ecrivain a lu

(3) *pag.* 12.
(4) *pag.* 13.

lu & relu attentivement tous les Ouvrages des Pères de l'Eglise & qu'il s'est convaincu à n'en pouvoir douter, qu'on n'y trouve rien qui rende seulement probable l'authenticité des Livres du N. Testament. A l'entendre on croiroit que c'est la force de la Vérité elle-même qui l'oblige d'affirmer que la plus respectable Antiquité n'est point favorable à l'opinion des Chrétiens à cet égard. Quelle surprise, quelle indignation ne doit-on donc pas éprouver, lorsqu'on vient à découvrir que toutes ces assertions si hardies ne sont qu'un tissu de mensonges formels, dont on peut démontrer la fausseté papiers sur table? Notre Etudiant fait voir par des passages exactement cités des Pères de l'Eglise des trois premiers siècles, 1°. Que dans le IIIe. siècle, *Cyprien* Evêque de Carthage, *Denis* Evêque d'Alexandrie, *Methodius*, *Gregoire* de Neocesarée, *Minutius Felix* & sur-tout *Origène*, ont rempli leurs Ouvrages de la Doctrine & des termes mêmes de nos Livres sacrés, & qu'ils citent nommément les E-

vangelistes & les Apôtres; ce qui prouve qu'ils admettoient le même Canon que nous. 2°. Que dans le 2d. siècle, *Tertullien* loue l'Eglise de Rome de son temps, de ce qu'elle puisoit la foi dans la Loi & dans les Prophètes, en les joignant aux Evangiles & aux Epitres des Apôtres; & il tire des Autorités de nos saints Livres en les citant comme nous le faisons. C'est ce que fait aussi *Clément* d'Alexandrie. *Irenée* de même témoigne expressément qu'il n'y a point d'autres Evangiles que les quatre que nous admettons, & il emprunte ses preuves de tous les Livres que nous reconnoissons pour divins. *Ignace* Evêque d'Antioche n'en use pas autrement dans ses Epitres, où il loue & il cite les Evangiles & plusieurs Ecrits des Apôtres. Enfin *Papias* Evêque de Jerusalem fait mention expresse des Evangiles de *St. Matthieu* & de *St. Marc*, de la Ire. Epitre de *St. Pierre* & de la Ire. de *St. Jean*. Il est donc faux que *jusqu'à Justin Martyr on ne trouve que des Livres Apocryphes cités*, comme le prétend *Freret*. 3°. Que même dès le Ier.

siè-

siècle, les Hommes Apostoliques font hommage à nos Auteurs sacrés, en citant leurs propres paroles comme des Autorités divines. *Polycarpe* Evêque de Smirne, qui avoit long-temps conversé avec l'Apôtre *St. Jean*, écrivit une Epitre aux Philippiens qui nous a été conservée & dans laquelle il allègue divers passages de *St. Matthieu*, de *St. Luc*, des *Actes* & des Epitres aux *Romains*, aux *Corinthiens*, & aux *Ephésiens*. *Hermas*, dans son Livre intitulé *le Pasteur*, fait allusion à plusieurs endroits du N. Testament dont il emprunte les idées. *Clément Romain*, dans son Epitre aux Corinthiens, écrite vraisemblablement avant la ruine de Jerusalem, rappelle plusieurs sentences mémorables de Jésus-Christ, & quoiqu'il ne cite pas nommément chacun des Evangélistes, il cite pourtant leurs propres paroles, & il fait des allusions fréquentes à divers endroits des Evangiles, des Actes, des Epitres de *St. Paul* & des Epitres Catholiques. Enfin l'Epitre de *Barnabé* est remplie, sinon des termes, du moins de la Doctrine des Apôtres. Que

s'il

s'il ne cite pas leurs Ecrits, cela vient uniquement de ce qu'ils n'avoient pas encore été recueillis en un seul corps, & de ce que lui-même avoit été instruit de la Doctrine Chrétienne, moins par les Ecrits des Apôtres que par leurs entretiens & par leurs prédications. Ce que Mr. *Freret* avance que les plus anciens Pères n'ont ni cité ni connu les quatre Evangiles qui nous restent, est donc encore manifestement faux, puisque les plus anciens Pères citent formellement nos Auteurs sacrés, ou en tirent des autorités & des preuves, ou font fréquemment allusion à leurs paroles. 4°. Que quand même on supposeroit avec *Cotelier* & *Freret* que les *Fragmens* attribués à *Polycarpe* ne sont pas de lui, le témoignage de Polycarpe n'en seroit ni moins réel ni moins respectable, puis qu'on ne le tire pas de ses *Fragmens*, mais de son *Epitre aux Philippiens* dont l'authenticité n'est point contestée. Mr. *Freret* joue donc sur une misérable équivoque ou par malice ou par ignorance. 5°. Enfin, que *Clément*, le Disciple des Apôtres, a réel-

le-

lement cité les Evangeliſtes & les Apôtres, & que par conſéquent *Freret* accuſe fauſſement l'Evêque de Londres d'avoir avancé une fauſſeté.

Voila un échantillon des traits par leſquels les Philoſophiſtes de nos jours attaquent la Religion Chrétienne. Comptant qu'on les croira ſur leur parole, qu'on ne ſe donnera pas la peine d'examiner de près leurs aſſertions, & qu'ils auront déjà fait des impreſſions déſavantageuſes au Chriſtianiſme ſur l'eſprit de bien des gens, avant qu'on aît pu les convaincre de menſonge, ils hazardent ſans ſcrupule tout ce qu'ils croïent propre à ébranler la foi des Chrétiens. Plus hardis que les Juifs anciens, que les Philoſophes du Paganiſme, tels que *Celſe*, *Porphire*, *Hiéroclès*, *Julien l'Apoſtat*, qui, quoiqu'ennemis déclarés de l'Evangile, quoique plus près de l'origine de nos Livres ſacrés & plus à portée de découvrir leur véritable ſource, n'ont jamais témoigné qu'ils doutâſſent de leur authenticité; plus hardis que les Mahométans, qui attribuent comme nous le N. Teſtament aux Evangéliſtes & aux Apôtres,

nos

nos Philosophistes modernes osent maintenant contredire ce que toute l'Antiquité a reconnu pour vrai; & nier un fait que les plus grands Ennemis de l'Evangile ont avoué. Tout leur est bon, & les mensonges les plus odieux ne leur coûtent pas plus que des railleries profanes, pour répandre le poison de l'irréligion dans l'ame de ceux qui ne se défient pas de leurs vues. Mr. *Freret* objecte que dès le 1^r. siècle il y eut des Hérétiques qui avoient des opinions directement contraires à la Doctrine de nos Livres sacrés, & qui par conséquent les rejettoient comme des Ecrits supposés. Notre Etudiant lui répond, 1°. que les Hérétiques dont il fait l'énumération, n'étoient pas du 1er. siècle, mais du second & même du troisième; 2°. que ces Hérétiques n'ayant rien de commun avec les Chrétiens ni dans leur Doctrine ni dans leurs Mœurs, nous ne les comptons point au nombre de nos témoins, & que quel qu'ait été leur jugement sur notre Canon, on n'en peut tirer aucune conséquence contre nous; 3°. que ces

ces Hérétiques ne rejettoient point tous les Livres du N. T. mais uniquement ceux qui condamnoient leurs erreurs; 4°. que les Gnoſtiques eux-mêmes tâchoient de ſoutenir leurs opinions par des paſſages de nos quatre Evangéliſtes & des Apôtres, & que par conſéquent ils reconnoiſſoient l'authenticité de leurs Ecrits; & 5°. enfin, que s'ils rejettoient quelques-uns de nos Livres ſacrés, ce n'étoit pas qu'ils les crûſſent ſuppoſés ou fauſſement attribués aux Auteurs dont ils portent les noms, mais par des raiſons de toute autre nature.

AR-

ARTICLE HUITIEME.

HISTOIRE DE TANCREDE DE ROHAN, avec quelques autres Pièces concernant l'Hiſtoire Romaine. A *Liège*, chez *J. F. Baſſompierre*, Imprimeur de Son Alteſſe, & Libraire; 1767. grand *in* 12. de 498 *pp.*

L'Auteur de ce bon Ouvrage eſt le R. P. H. G., le même à qui l'on doit la publication des *Mémoires du Prince de Tarente*; dont nous avons donné un Extrait le Trimeſtre dernier (1). Il paroît avoir fait une étude particulière de l'Hiſtoire Romaine & de celle de France. On voit qu'il a lu la plume à la main les meilleurs Ecrivains qui en ont traité, & que dans ſes momens de loiſir il a compoſé quelques Diſſertations ſur divers points

(1) *Art.* IV.

points intéressans de ces Histoires. Il est à souhaiter qu'il les publie successivement. Il écrit bien, sans affectation, sans prétentions, sans épigrammes, mais avec clarté, avec méthode, & sur-tout avec un ton d'impartialité & d'amour pour la vérité, qui ne peut que lui concilier l'estime & la confiance de ses Lecteurs.

La première Pièce de ce Recueil est *l'Histoire de Tancrède de Rohan*, Fils légitime ou supposé du Duc de Rohan, ce grand Capitaine dont nous avons les Mémoires, & qui pendant plusieurs années fut le Chef des Réformés de France. Il n'y a point eu d'enfant dont l'état ait été contesté avec tant de chaleur & d'opiniâtreté que celui de TANCREDE. Tous les Historiens de ce temps-là ont parlé de ce fameux Procès, mais la plupart ne l'ont fait qu'en passant & avec trop peu de détails. Celui qui s'est le plus étendu, & qui a répandu le plus de jour sur toute cette affaire, paroît n'être pas connu du R. P. H. G. C'est *Bénoist* dans son *Histoire de l'Edit de Nantes*. On y

trouve, à l'endroit que nous indiquons à la marge (2), un morceau assez étendu & très curieux sur les avantures & le procès de TANCREDE. La plupart des Réformés le croyoient légitime; cependant Mr. *Benoist*, quoique Ministre Réformé, ne décide rien, & se contente de rapporter le pour & le contre avec beaucoup d'impartialité. „ Si les parties, *dit-il*, „ avoient voulu prendre le Peuple Réformé pour juge de cette affaire, il est certain que TANCREDE eût gagné sa cause, „ soit que la mémoire du père fît souhaiter qu'il eût un fils; soit que l'inconstance & la foiblesse de la sœur (*elle „ avoit épousé le Marquis de Chabot, Catholique Romain*) eût prévenu les esprits en „ faveur d'un frère. Il n'y avoit personne „ qui ne reconnût en lui quelque chose „ du Duc de Rohan. Sa taille, ses traits, „ son air, ses manières, la facilité qu'il „ avoit à apprendre tous les exercices „ convenables à sa qualité, la vivacité de „ ses reparties, le témoignage du vieux „ Gentil-

(2) *Tom.* III. pag. 55-61.

„ Gentil-homme qui l'avoit nourri, la „ vertu reconnue de la Ducheſſe, qui le „ diſoit ſon fils, perſuadoient aiſément que „ c'étoit le légitime héritier de la Maiſon, „ parce que tout le peuple vouloit que „ cela fut vrai: mais il y manquoit deux „ choſes eſſentielles. On ne pouvoit „ donner la moindre preuve que le père „ eût eu connoiſſance de la naiſſance de „ ce fils; & on ne pouvoit s'imaginer qu'il „ y eût eu de bonnes raiſons de lui faire „ un myſtère d'une choſe qui le touchoit „ de ſi près". Cette double objection ſe trouve levée par le R. P. H. G. Il montre, que bien loin qu'on ait fait myſtère au Duc de Rohan de l'exiſtence de ſon Fils, il en étoit parfaitement inſtruit, & que c'étoit lui-même qui, pour des raiſons très fortes, avoit voulu que TANCREDE fût élevé dans l'obſcurité. Cela paroît par un Mémoire écrit & ſigné de la main du Duc, & qui n'avoit pas encore été imprimé, & par une Lettre, que peu de jours avant ſa mort il écrivit à ſa Femme. Les copies de ces deux Pièces importantes & de divers autres

Actes qui constatent la légitimité de TANCREDE, ont été communiquées à notre Auteur. „ Les originaux, *dit-il*, „ avoient été mis entre les mains du „ Comte de Béthune, & ils devroient se „ trouver parmi les Manuscrits de la Bi„ bliothèque du Roi, qui portent son „ nom. Il est cependant vrai qu'ils ne „ s'y trouvent pas, soit qu'on les ait sup„ primés, soit par quelque autre raison „ qu'on ignore. Les parens, qui avoient „ pris le parti de TANCREDE, en prirent „ des extraits qui nous ont été commu„ niqués". Il seroit à souhaiter que le R. P. H. G. nous eût appris de qui il tient ces Extraits, & sur-tout le Mémoire & la Lettre du Duc de Rohan: il faut avouer pourtant que ces Pièces portent un caractère de vérité & d'authenticité auquel il est difficile de se refuser. Voici le précis de cette Histoire: on y verra avec surprise l'un des premiers Seigneurs du Royaume, qui étoit en même temps un des plus grands hommes de son siècle, obligé de cacher la naissance de son Fils unique, pour ne pas l'exposer aux per-

sécu-

ſécutions du Premier Miniſtre.

Henri, Duc *de Roban*, après avoir long-temps défendu les Proteſtans de France, fut enfin obligé de faire un Traité avec la Cour, par lequel le Roi conſentit à lui rendre tous ſes biens, qui avoient été confiſqués, à condition qu'il ſortiroit du Royaume, & demeureroit à Veniſe, juſqu'à ce qu'il plût à S. M. de le rappeller. Le Duc ſe rendit à Veniſe ſur la fin de l'année 1629. Il y trouvá *Marguerite de Bethune*, ſa femme, qui y étoit arrivée avant lui, & ils y vécurent enſemble, pendant 14 ou 15 mois, dans la plus parfaite intelligence, couchant dans la même chambre, & ſouvent dans le même lit.

Le zèle infatigable du Duc de Rohan pour les intérêts de la Religion Proteſtante, ne demeura pas oiſif pendant ſon ſéjour à Veniſe. Se trouvant à portée d'avoir des correſpondances à la Cour de Conſtantinople, il fut bientôt en relation avec le Patriarche Cyrille, qui avoit donné une Confeſſion de Foi aſſez ſemblable à celle de Genève. Ce Patriarche lui

proposa d'acheter du Grand Seigneur le Royaume de Chypre, pour la somme de deux cents mille écus, à la charge de payer tous les ans, à la Porte, un tribut de vingt mille écus. On prétendoit que par ce marché l'Isle de Chypre rapporteroit plus, au Grand Seigneur, qu'il n'en tiroit de revenu. Le Patriarche en fit faire la proposition au Sultan, qui l'accepta.

Nous observerons ici que cette singulière anecdote, que le R. P. H. G. rapporte, n'est pas absolument nouvelle. En 1758. Mr. le Baron *de Zurlauben* publia des Mémoires & Lettres du Duc de Rohan sur la Guerre de la Valteline. Dans la Préface l'Editeur fait mention de cette négociation du Duc de Rohan avec le Grand Seigneur, & il en parle d'après un Mémoire écrit en 1645. par la Duchesse de Rohan. Pour confirmer ce fait, la Duchesse cite le témoignage de Mr. de Sancy, Ambassadeur à Constantinople, & elle ajoute que l'Empereur des Musulmans préféroit le Duc de Rohan à des Princes Catholiques, qui auroient

pu

pu se joindre aux Papes & à d'autres Souverains pour lui faire la guerre, ce qu'il ne craignoit pas du Duc, qui auroit peuplé ce Royaume de familles Protestantes de France & d'Allemagne.

Pour trouver les 200000 écus que le Sultan demandoit, le Duc de Rohan se résolut à vendre une partie des biens qu'il avoit en France; & pour cet effet il y envoya sa femme, quoiqu'elle fût grosse de sept mois, parce qu'il n'y avoit qu'elle qui fût en état de suivre & de consommer une affaire de cette importance. Un vieux Sénateur Venitien, en qui le Duc avoit beaucoup de confiance, lui représenta que si sa femme ne prenoit pas les précautions nécessaires pour que la Cour & le Public n'eussent aucune connoissance de l'accouchement de la Duchesse, le Cardinal de Richelieu ne manqueroit pas de donner des ordres pour que l'on se saisît de l'enfant, sur-tout si c'étoit un garçon, & de le faire élever dans la Religion Catholique, afin d'ôter aux Huguenots l'espérance de retrouver en lui un Chef capable de marcher un

jour sur les traces de son Père. Le Duc fut frappé de cette réflexion, convint avec la Duchesse qu'elle arriveroit & accoucheroit à Paris le plus secrètement qu'il seroit possible, qu'elle ne confieroit son enfant qu'à des mains sûres & fidèles, & qu'elle ne se montreroit en public qu'après qu'elle seroit relevée de ses couches.

La Duchesse partit de Venise le 8. Octobre 1630., & vint droit à Paris en litière, menant avec elle la Princesse *Marguerite*, sa fille unique, qui étoit alors âgée de 14 ans, & une seule Fille-de-chambre. La Duchesse avoit tellement réglé sa marche, qu'elle arriva pendant la nuit; & au lieu de descendre à l'Hôtel de Rohan, elle se logea chez une de ses amies, que l'on avoit mise dans le secret. Elle y demeura cachée pendant quelque temps sans se faire voir à personne, pas même à ses plus proches parens; & les neuf mois de sa grossesse étant expirés, elle y accoucha d'un fils, le 18 Décembre 1630, en présence de la Dame Milet, sa Sage-Femme, de

l'a-

l'amie chez qui elle étoit logée, d'une autre femme qui demeuroit dans la maiſon, & de ſon Apothicaire ordinaire. Marguerite de Rohan étoit pendant ce temps-là dans une chambre voiſine, avec la Fille-de-chambre qu'on avoit amenée de Veniſe, & l'on ne lui cacha point que Madame ſa Mère venoit de lui donner un frère, en lui recommandant, comme aux autres, un ſecret inviolable. L'Apothicaire fut chargé de faire nourrir l'enfant & d'en prendre ſoin. Peu de jours après, la Ducheſſe alla s'établir à l'Hôtel de Rohan, où elle demeura un mois ſans ſortir, feignant qu'elle étoit nouvellement arrivée, & qu'elle ſe reſſentoit de la fatigue du voyage.

Sept jours après la naiſſance de ſon fils, la Dame Milet la vint avertir qu'il étoit à l'extrêmité. Il n'avoit pas encore reçu le Baptême: la Ducheſſe, allarmée de cet accident, dit à la Sage-Femme, qu'il falloit ſe hâter de le faire baptiſer; & qu'il n'y avoit qu'à le porter à la Paroiſſe de S. Paul, où

l'on le baptisa sous un nom faux & supposé. Sa santé se rétablit.

Sur la fin de l'année 1631., le Roi par le conseil du Cardinal de Richelieu, chargea le Duc de Rohan de traiter avec les Suisses & les Grisons, que l'on vouloit faire entrer dans le grand projet qu'on avoit formé de déclarer la guerre à l'Espagne. Le Duc, qui n'étoit pas moins propre à réussir dans le Cabinet qu'à la tête des Armées, conduisit cette affaire avec tout le succès, que l'on pouvoit désirer; & pour le récompenser le Roi lui permit de revenir à la Cour, & l'invita même à se rendre auprès de lui. Il vint à Paris sur la fin de l'année 1634.; il y vit plusieurs fois son fils, qui étoit alors dans sa quatrième année; mais il persista toujours à ne pas permettre que l'on divulguât le mystère de sa naissance. Quoique le Cardinal le comblât alors de caresses, il ne crut pas pouvoir se fier à lui: il fut toujours persuadé que s'il venoit à savoir qu'il avoit un fils, il employeroit tous les moyens imaginables pour s'en rendre maître. Si l'achat du Royaume de Chypre,

pre avoit réussi, le mystère auroit été bientôt découvert: le jeune Prince y auroit été conduit; & le Duc, son Père, se seroit empressé de le montrer aux Peuples de cette Isle comme le fils & l'héritier légitime de leur Souverain. Mais la mort du Patriarche Cyrille, qui arriva sur ces entrefaites, & d'autres difficultés qui survinrent, ayant fait échouer ce projet, le Duc résolut d'attendre quelque heureuse circonstance, où il pût reconnoître son fils sans le mettre en péril. Cette circonstance ne vint point. Le Duc se brouilla de nouveau en 1637. avec le Cardinal, au sujet des affaires de la Valteline, & se retira à Genève, d'où il écrivit au Roi pour demander la permission d'y rester.

On conçoit aisément que, dans de pareilles circonstances, il ne fut pas question de tirer TANCREDE de son obscurité. La Duchesse de Rohan l'avoit envoyé en Normandie, chez le père de son Maître-d'Hôtel, qui s'étoit chargé de le garder dans son Château de Prefontaine. Mr. *Benoist*

dit

dit qu'il fut confié à un Gentilhomme, nommé la Metairie, qui demeuroit dans une extrêmité de la Normandie, près du Bourg d'Ecouché, dans une espèce de desert, où on n'auroit pas soupçonné qu'il élevât un Seigneur de cette importance. Mais Marguerite de Rohan, sœur de TANCREDE, en étoit informée, & elle résolut de le faire disparoître, dans la crainte que s'il étoit quelque jour reconnu pour son frère, il ne lui enlevât les biens immenses dont on la croyoit seule & unique héritière. Cette hardie résolution lui fut inspirée par quelques jeunes Officiers entreprenans, qui venoient lui faire leur cour à l'Hôtel de Rohan: entr'autres Ruvigny, de Matras, & les deux frères Taillefer, dont l'un se nommoit Barrière, & l'autre La Sauvetat. Barrière étoit Capitaine au Régiment de la Marine, & La Sauvetat servoit en Hollande, où il avoit le même emploi que son frère dans un Régiment qui étoit au service des Etats-Généraux. Ce fut avec eux que Mademoiselle de Rohan délibera sur les moyens d'enlever TANCREDE,

DE, & de le mettre hors d'état de nuire à ſa fortune.

La Compagnie de Barrière étoit alors en Normandie; il fut réſolu qu'il enverroit quelques Soldats choiſis pour le tirer des mains du Sieur de Prefontaine, & qu'enſuite on le remettroit à La Sauvetat, qui le conduiroit en Hollande, où Mademoiſelle de Rohan payeroit ſa penſion, juſqu'à ce qu'on pût l'envoyer aux Indes ſur un Vaiſſeau de la Compagnie, lorſqu'il ſeroit plus avancé en âge. La choſe ſe fit comme elle avoit été projettée, & Prefontaine ayant été gagné, écrivit à la Ducheſſe de Rohan qu'une violente maladie avoit mis TANCREDE au tombeau. Elle en donna auſſitôt avis au Duc de Rohan, qui étoit alors au Camp de Rhinfeld, dans l'Armée du Duc de Weymar. Il paroît cependant qu'il ne tarda pas à ſavoir que ſon Fils avoit été enlevé: il crut même qu'on l'avoit tué, & voici ce qu'il en dit dans un Mémoire écrit & ſigné de ſa main, qui fut envoyé à ſa femme, &

qui

qui n'avoit point encore été imprimé (3).

„ Etant arrivé au Camp devant Rhinfeld, j'appris que des gens armés & masqués avoient, par violence, enlevé mon fils unique, nommé Tancrède, que je faisois nourrir secrètement en Normandie, dans la maison du père du Maître-d'Hôtel de ma femme; elle & moi ayant pris cette résolution à Venise, en 1630, lors qu'elle se trouva grosse, & que nonobstant sa grossesse, je fus obligé par la nécessité de mes affaires, de la faire passer en France, où sachant le dessein qu'on avoit de me perdre, je jugeai bien que si ma femme accouchoit d'un fils en public, il seroit mal aisé qu'il échappât à la violence de mes ennemis. Cette pensée de faire élever mon fils secrètement, me fut fournie par un vieux Sénateur Venitien, en qui j'avois entière con-

(3) Ce Mémoire, dont nous ne pouvons rapporter qu'un morceau, est très curieux. Le Duc s'y plaint amèrement des persécutions du Cardinal de Richelieu, qui avoit entrepris plusieurs fois de le faire enlever ou assassiner.

confiance, & qui me proposa l'exemple de deux illustres Familles de la Romagne, qui, durant la tyrannie du Duc de Valentinois, fils du Pape Alexandre, firent élever ainsi leurs enfans, qui n'échappèrent pourtant pas, non plus que le mien, à la cruauté du Tyran. Je n'entre pas plus avant, en cette matière, attendant d'être informé des particularités & de la suite d'un accident si étrange, qui acheva de combler mes jours d'amertume".

La Bataille de Rhinfeld, où le Duc de Rohan combattit en qualité de Volontaire, se donna le 20. Février 1638. Il y fut dangereusement blessé, & il se fit transporter à l'Abbaye sécularisée de Kunisfeld, au Canton de Berne. Il y vécut encore jusques au 13. Avril; & le 8. il écrivit à sa femme la Lettre suivante, qui prouve qu'il espéroit encore pouvoir guérir de ses blessures:

Mon cœur, je m'efforce de vous écrire de ma main, mais en peu de mots. Ma balle m'a été tirée du pied sans douleur; je commence d'apprendre à marcher, & je m'en irois au grand galop à ma santé, sans le cha-

chagrin qui me ronge de la perte de mon cher fils, lequel j'ai jour & nuit devant les yeux; mais loué ſoit Dieu de tout, il ne fait rien à l'aventure, ſa volonté ſoit faite.

De Kunisfeld, ce 8 *Avril* 1638.

Cette Lettre & le Mémoire précédent montrent que le Duc de Rohan mourut perſuadé, non ſeulement que ſon fils avoit été enlevé, mais qu'il étoit mort par *la cruauté du Tyran*, c'eſt le nom qu'il donnoit au Cardinal de Richelieu; & il étoit ſi éloigné de ſoupçonner ſa fille Marguerite d'avoir fait enlever ſon frère, qu'il la nomma, par ſon teſtament, ſeule & unique héritière de tous ſes biens.

Pendant ce temps-là TANCREDE étoit élevé en Hollande dans un Village, où La Sauvetat l'avoit mis en penſion chez un Maître d'Ecole, nommé Simon Cernolle. On l'appelloit *Monſieur Charles*; & ceux qui avoient ſoin de lui ignoroient abſolument ſon nom & ſa naiſſance: il vivoit avec les enfans des Payſans du Village, & il étoit nourri comme eux. Lorſqu'il eut atteint l'âge de onze ans, La Sau-

Sauvetat le mit en penſion chez un Marchand Mercier de la Ville de Leyden, auquel il fit promettre de garder cet enfant avec ſoin, & de ne le livrer à perſonne ſans ſon ordre ou ſon exprès conſentement.

TANCREDE alloit au Collège avec un autre Ecolier qui demeuroit chez ce Marchand, & il continuoit tranquillement ſes études dans l'Univerſité de Leyden, lorſque la Ducheſſe Douairière de Rohan apprit qu'il vivoit encore, & reçut à ſon ſujet des lumières qui la mirent en état de le tirer de ſon obſcurité, & de le reconnoître pour ſon fils. Notre Auteur dit qu'elle fut inſtruite de la vie de TANCREDE, & du lieu où il étoit par une perſonne qu'elle ne nomme pas dans le *Factum* qu'elle publia quelque temps après. Nous apprenons de Mr. *Benoiſt* que celui qui lui donna cet important avis étoit le Marquis de Ruvigni, qui fut depuis Député des Egliſes Réformées. Nous avons vu plus haut qu'il étoit un de ces jeunes Officiers, qui avoient conſeillé à Marguerite de Rohan

de faire enlever TANCREDE. *Benoist* dit qu'il étoit à la tête de l'entreprise & qu'il avoit toute la confiance de la jeune Princesse. Il se flattoit même de l'épouser, & n'étoit-là ce qui le rendoit si zélé pour ses intérêts. Mais ses espérances furent trompées. Le Comte de Chabot, jeune Seigneur fort bien fait, & qui dansoit en perfection, gagna le cœur de *Mademoiselle* de Rohan, & fut si habile ou si heureux, que quoique sa fortune & son rang ne fussent pas proportionnés à l'état de cette Princesse, & qu'il fût très bon Catholique, elle se résolut de l'épouser. Ni les oppositions de sa Mère, ni les remontrances des Ministres, ni les reproches de Ruvigni, qui prétendoit qu'elle s'étoit engagée à lui, ne purent la faire changer de dessein. Chabot épousa Marguerite le 6 Juin 1645., & prit le nom de Rohan Ruvigni, au désespoir de cette infidélité, se vengea en découvrant à la Duchesse Douairière de Rohan où étoit TANCREDE. Elle envoya d'abord en Hollande son Secretaire, nommé Jean Rondeau, Sieur de Montville, avec une procuration en

bonne

bonne forme qui l'autoriſoit à réclamer cet enfant au nom de ſa Mère.

D'un autre côté la jeune Ducheſſe de Rohan & ſon mari, avoient auſſi envoyé en Hollande un Domeſtique affidé, nommé La Coſſe, pour le tirer des mains du Sieur Potenicq, ſans qu'on puiſſe dire avec certitude ce qu'ils en auroient fait, s'ils euſſent été les maîtres de ſon ſort. Potenicq refuſa de livrer TANCREDE, & il réſiſta avec une fidélité inviolable à toutes les inſtances & à toutes les promeſſes de La Coſſe. Cela donna le temps à Rondeau d'arriver à Leyden, & de préſenter requête au Magiſtrat pour revendiquer au nom de la Ducheſſe Douairière de Rohan, la perſonne de TANCREDE. Il obtint une ſentence qui ordonnoit au Sieur Potenicq de lui remettre l'enfant qu'il étoit venu réclamer au nom de ſa mère. Rondeau revint à Paris avec TANCREDE, & y arriva le 16 Juillet 1645. Les manières du jeune homme ſe reſſentoient un peu de la baſſeſſe de ſon éducation; A cela près, il avoit l'air noble, le viſage beau, &

quelques traits de reſſemblance avec le feu Duc de Rohan. Il prit en fort peu de temps des idées convenables à ſa naiſſance, & l'on s'apperçut qu'il avoit de l'eſprit, du courage, & de l'élévation dans les ſentimens.

La Ducheſſe Douairière de Rohan n'héſita pas à le reconnoître pour ſon fils. Le bruit ſe répandit bientôt à la Ville & à la Cour, que la jeune Ducheſſe de Rohan avoit un frère en état de lui diſputer ſa qualité d'héritière du dernier Duc de Rohan: elle ſoutint que ce TANCREDE étoit un enfant ſuppoſé, que ſa mère faiſoit paroître pour ſe venger de ce qu'elle avoit épouſé malgré elle le Comte de Chabot. Toute la Cour prit parti dans cette grande affaire: quatre vingts Seigneurs, parens ou alliés de la Maiſon de Rohan, conteſtoient la filiation, & ſe déclarèrent contre TANCREDE. D'un autre côté Hercules de Rohan, Duc de Montbazon; Louis de Rohan, Prince de Guimené; Hippolite, Comte de Béthune; Simon de Béthune, Comte d'Orval; quarante-deux autres parens ou alliés ſolli-

sollicitèrent hautement pour lui; & le suffrage des deux premiers, qui étoient plus intéressés que personne à ne pas laisser introduire dans leur Maison un enfant supposé, formoit une présomption très forte en faveur de TANCREDE: mais si le droit & la justice étoient de son côté, tout le crédit & toute la faveur étoient de l'autre. Le Duc d'Orléans & le Prince de Condé, qui avoient approuvé le mariage du Comte de Charbot, vouloient soutenir leur ouvrage: le Cardinal Mazarin, qui affectoit en ce temps-là d'être dans une parfaite intelligence avec eux, n'avoit garde de s'opposer à leurs desirs, & le suffrage de ce Ministre entraînoit celui de la Reine Régente, qui suivoit aveuglément ses avis. La contestation, selon le cours ordinaire de la Justice, devoit être jugée à la Chambre de l'Edit, où la mère & la fille, qui professoient toutes deux la Religion Protestante, avoient leurs causes commises. Mais la jeune Ducheſſe de Rohan, s'appercevant que la cause de TANCREDE prenoit un tour favorable à la Chambre

de l'Edit, toute composée de Magistrats Protestans, obtint un Arrêt du Conseil, qui sans ôter à la Chambre de l'Edit la connoissance d'une affaire qui étoit de sa compétence, ordonnoit qu'elle seroit jugée par cette Chambre, conjointement avec la Grand' Chambre & la Tournelle. Cet Arrêt allarma la Ducheſſe Douairière de Rohan, qui comprit que, par cette augmentation des Juges, la Cour n'avoit cherché qu'à favoriſer les prétentions de ſa fille. Après avoir pris l'avis d'une aſſemblée de parens, elle réſolut donc de laiſſer rendre à ce nouveau Tribunal un Arrêt par défaut, contre lequel TANCREDE, qui étoit encore mineur, auroit toujours la liberté de ſe pourvoir. Ainſi, lorſque les trois Chambres s'aſſemblèrent pour juger ce fameux Procès, aucun Avocat ni Procureur ne ſe préſenta pour défendre la cauſe de TANCREDE. L'Arrêt qui fut prononcé le 26. Février 1646., lui fit défenſe de prendre le nom & les armes de la Maiſon de Rohan, mais cet Arrêt n'étoit que proviſoire, TANCREDE étant mineur,

&

& n'ayant point été défendu.

Pendant la Guerre Civile de Paris, en 1649., la Duchesse Douairière, qui avoit assemblé une suite de Pièces qui portoient la légitimité de TANCREDE jusqu'à l'évidence (4), crut qu'il ne pouvoit trouver une occasion plus favorable pour s'attirer la bienveillance de ses Juges, qu'en prenant parti dans les Troupes du Parlement. Il y fut reçu en qualité de Volontaire, & il se pourvut en même temps par une nouvelle Requête, contre l'Arrêt qui l'avoit condamné par défaut. Il avoit tout lieu d'espérer un heureux succès, lorsque dans un Combat qui se donna près du Château de Vincennes, & où il montra le plus grand courage, il fut blessé, pris & conduit à Vincennes, où il mourut de ses blessures le lendemain, premier Février 1649., à l'âge de 19. ans. Ce que notre Auteur dit que si TANCREDE avoit vécu, il auroit vraisemblablement gagné son

(4) Ces Pièces se trouvent à la fin de cette Histoire.

ſon procès, nous le trouvons confirmé par Mr. *de Larrey* dans ſon *Hiſtoire de Louis XIV.* (5). Il y aſſure d'après une Lettre Manuſcrite de Wicquefort du 13. Mars 1648., que le ſentiment de la Cour étoit que TANCRÈDE ſe ſeroit fait réhabiliter contre l'Arrêt. „ Car, *dit-il*, le Sécretaire d'Etat Le Tellier, ayant expédié par ordre de la Reine une commiſſion au jeune Duc de Rohan, pour lever un Régiment de Cavalerie, laiſſa le nom & les qualités en blanc, en diſant à celui qui vint prendre la Commiſſion, qu'il ſavoit écrire, & qu'il la rempliſt ainſi que bon lui ſembleroit. *C'étoit* un tour du Sécretaire d'Etat, pour ne point commettre la Cour, qui ne vouloit pas encore ſe déclarer, mais dont il étoit aiſé par-là de connoître les intentions ".

Tout le monde plaignit le ſort de ce jeune Seigneur. On étoit ſi perſuadé dans le public, qu'il étoit véritablement fils du Duc de Rohan, que les Poëtes de ce temps-

(5) Tome I. *pag.* 157.

temps-là ne firent aucune difficulté de lui donner ce nom dans des Pièces de Vers, qui furent généralement applaudies. Scudery, entr'autres, osa présenter les Vers suivans à la jeune Ducheſſe de Rohan, qui ne pouvoit les recevoir, comme elle fit, sans avouer, en quelque sorte, qu'elle regardoit TANCREDE comme son frère, & qu'elle ne commençoit à le reconnoître, que parce que cette reconnoissance ne pouvoit plus préjudicier à ses intérêts :

Olimpe, le pourrai-je dire,
Sans exciter votre courroux?
Le grand cœur que la France admire,
Semble déposer contre vous.
L'invincible Rohan, plus craint que le tonnerre,
Vit finir ses jours à la Guerre,
Et TANCREDE *a le même sort,*
Cette conformité qui le couvre de gloire,
Force presque chacun à croire,
Que la belle Olimpe avoit tort,
Et que ce jeune Mars, si digne de mémoire,
Eut la naissance illustre, aussi bien que la mort.

La Ducheſſe Douairière de Rohan voulut

lui avoit le corps de son fils, qui lui fut envoyé; elle le fit déposer dans le Temple que les Réformés avoient à Charenton, & elle voulut ensuite qu'il fut enterré à Genève auprès de son Père. On mit sur le tombeau une épitaphe, où il étoit qualifié de fils du Duc de Rohan, du consentement même de sa fille. Mais la Duchesse Douairière étant morte en 1660., le Roi écrivit à Messieurs de Genève, que, comme ce n'avoit été que pour ne pas désobliger la Douairière de Rohan, qu'il avoit bien voulu que le corps de TANCREDE fut mis dans le lieu qu'elle avoit demandé, à quoi la Duchesse, sa fille avoit consenti par respect pour sa mère, ils feroient une chose agréable à Sa Majesté de faire effacer l'épitaphe de TANCREDE. La voici:

TANCREDUS
Rohani Ducis filius,
Hic situs est,
Qui paternæ virtutis
Et tanti nominis
Verus Hæres;

Pro

Pro Parisiensibus obsessis,
Anno 1649., *Ætatis suæ* 19.,
Fortiter dimicans;
Globo plumbeo transverberatus
Cecidit,
Gentis suæ fato potius quam sua,
Offensus terris tantum.
Posuit
Margarita Bethuniæ,
Rohani Duciſſa,
Vidua dolorosa, Mater inconsolabilis,
Æternum æterni luctûs sui monumentum,
Quod manes cineresque diu testetur amatos.

Nous parlerons dans un second Extrait des autres Pièces qui composent cet intéressant Recueil.

ARTICLE NEUVIEME.

LETTRE de l'Auteur de *l'Eſſai Analytique ſur l'Ame*, aux Auteurs de la *Bibliothèque des Sciences*, ſur le Livre des *Inſtitutions Leibnitiennes* (1).

IL vient, Meſſieurs, de paroître en France un Livre ſous le titre d'*Inſtitutions Leibnitiennes, ou précis de la Monadologie*, A *Lyon* chez les Frères *Périſſe* 1767. *in* 4°. L'Auteur anonyme de cet Ouvrage reconnoît à chaque page le tenir de feu Mr. *Cantz*, célèbre Profeſſeur de Philoſophie à Tubinge. Ce ſont des Lettres où il raconte les entretiens qu'il

a

(1) Au moment que nous avons reçu cette Lettre, nous étions ſur le point d'annoncer les *Inſtitutions Leibnitiennes*, & d'y relever ce qui a ſi juſtement déplu au célèbre & reſpectable Philoſophe de Genève. Du reſte un Homme comme lui eſt bien au deſſus de tout ſoupçon de plagiat.

a eus avec ce ſavant Profeſſeur en 1750., & dans leſquels il lui avoit ouvert tous les tréſors de la Philoſophie *Leibnitienne*.

Mon Libraire m'a envoyé ce Livre il n'y a que peu de temps: je me ſuis mis d'abord à le parcourir: quelle n'a point été ma ſurpriſe à la lecture du paſſage ſuivant, page 127 & 128.

„ Vous avez vû que ce n'eſt pas l'im-
„ preſſion qui ſe fait ſur l'Organe qui dé-
„ termine immédiatement la perception
„ de l'Ame; qu'il faut que cette impreſ-
„ ſion paſſe juſqu'au Cerveau, juſqu'à la
„ dernière ramification des Nerfs renfer-
„ mée dans le Corps calleux, pour y
„ tracer une image ou peinture maté-
„ rielle, qui eſt la cauſe déterminante
„ immédiate de la ſenſation de l'Ame qui
„ répond à cette peinture. Or c'eſt cet
„ Organe immédiat des opérations de
„ l'Ame, qui eſt le vrai corps de notre
„ Ame, dont l'autre n'eſt, pour ainſi di-
„ re, que l'enveloppe. C'eſt à ce corps
„ infiniment ſubtil, & que ſa ſubtilité
„ même ſouſtrait à l'action des cauſes
„ qui opèrent la diſſolution du corps

groſſier

„ groſſier, que l'Ame demeure unie après la mort. Par-là, elle ne change „ pas de cerveau; elle conſerve le type „ de ſes repréſentations précédentes, „ garde la mémoire de ſon état paſſé & „ ſa perſonnalité. En même temps que ce „ corps ſubtil renferme des organes qui „ exercent ici leurs fonctions, il peut „ en renfermer d'autres qui ne doivent „ point ſe développer ſur la terre, mais „ qui le feront d'une manière très rapide au jour de la manifeſtation. De-là „ la comparaiſon *du grain ſemé en terre*, „ dont ſe ſert la Révélation. De-là la ré„ vélation qu'elle nous fait que le *corrup„ tible* revêtira l'incorruptibilité. De-là „ l'abolition des Sexes; ce corps *ſpirituel* „ oppoſé au corps *animal* qui n'en eſt que „ l'appareil; ce corps glorieux dans la „ compoſition duquel n'entreront point „ *la chair & le ſang*. De-là enfin ce qui „ eſt dit, que ceux qui ſeront vivans, ſe„ ront *transformés*; & ceux qui ſeront „ morts, *reſſuſcités*. Il eſt donc poſſible, „ me dit-il, que le ſiège de l'Ame renfer„ me actuellement le germe de ce corps

„ in-

„ *incorruptible* dont parlent les Ecritures;
„ qu'après la mort elle lui demeure unie,
„ jusqu'à ce que par un développement
„ rapide il se transforme au grand jour de
„ la manifestation, ou dans ce corps glo-
„ rieux dont les bons seront revêtus".

Personne au monde ne respecte & n'admire plus que moi le grand LEIBNITZ. Sa *Théodicée* est un de mes Livres de *dévotion*. J'ai intitulé mon Exemplaire *le Manuel du Philosophe Chrétien*. Mais si LEIBNITZ a dit *précisément* sur notre *Etat futur* ce que l'Anonyme lui fait dire ici d'après ses entretiens avec Mr. Cantz, il se trouveroit que je n'aurois été que le *Copiste* de cet Homme immortel, & qu'on pourroit m'accuser de *Plagiat*.

Veuillez, Messieurs, prendre la peine de comparer ce passage avec ce que j'ai exposé en détail sur notre *Etat futur* dans le Chapitre XXIV. de mon *Essai Analytique sur les Facultés de l'Ame*, publié à Copenhague en 1760. Lisez, je vous prie, depuis le paragraphe 726. jusqu'au paragraphe 754. Vous serez étonné comme

moi

moi de la singulière conformité des idées & des expressions.

L'Anonyme parle du *Corps calleux* comme du véritable *siège de l'Ame*: or, vous n'ignorez pas, que LEIBNITZ est mort en 1716., & que c'est le célèbre Mr. de la PEYRONNIE qui est l'Auteur de cette Opinion sur le *Corps calleux*, qu'il publia en 1741., dans les *Mémoires* de l'Académie Royale des Sciences de Paris. Je l'avois empruntée de lui & je l'avois désigné très clairement dans le §. 28. J'avois insinué dans le §. 29. ce que je pensois du sentiment de cet habile Anatomiste. J'y suis revenu *dans le Chapitre* XIII. de la Partie IV. de ma *Contemplation de la Nature*, que je publiai en 1764., & où j'ai retracé en abrégé mon Hypothèse sur l'*Etat futur* de l'Homme. Je demande donc à ceux qui ont le plus étudié LEIBNITZ, s'il a pensé que le *Corps calleux* étoit le *siège de l'Ame*? Il y a plus; l'Anonyme se sert çà & là d'expressions qui sont *précisément* les mêmes que les miennes: *Organe immédiat des opérations de l'Ame. Vrai corps de notre Ame dont l'autre n'est, pour ainsi dire, que l'enveloppe.* Corps

Corps infiniment ſubtil & que ſa ſubtilité ſouſtrait à l'action des cauſes qui opèrent la diſſolution du Corps groſſier.

En même temps que ce Corps ſubtil renferme des Organes qui exercent ici leurs fonctions, il peut en renfermer d'autres qui ne doivent point ſe développer ſur la terre, mais qui le feront d'une manière très rapide au jour de la manifeſtation.

De-là la comparaiſon du Grain ſemé en terre, dont ſe ſert la Révélation.

De-là le corruptible qui revêtira l'incorruptibilité.

De-là l'abolition des Sexes.

Ce Corps ſpirituel oppoſé au Corps animal.

Ce Corps glorieux dans la compoſition duquel n'entreront point la chair & le ſang.

De-là enfin ce qui eſt dit, que ceux qui ſeront vivans ſeront transformés, & ceux qui ſeront morts, reſſuſcités.

Il eſt donc poſſible, me dit-il, que le Siège de l'Ame renferme actuellement le Germe de ce Corps incorruptible dont parlent les Ecritures.

Après la mort l'Ame lui demeure unie,

jusqu'à ce que par un développement rapide il se transforme &c.

LEIBNITZ avoit-il dit tout cela dans la *même suite* & dans les *mêmes termes*? On sçait que son idée sur la *Mort* étoit plutôt celle d'un *Enveloppement*, que celle d'un *Développement*. Sa Métaphysique l'avoit conduit à penser, que tous les Esprits finis étoient unis à un *Corps*. En conséquence, il admettoit, que l'Ame humaine demeureroit unie après la mort à un petit *Corps organique*, qui serviroit de *Raison suffisante* aux idées de l'Ame depuis la *Mort* jusqu'à la *Résurrection*.

Mais LEIBNITZ n'avoit point dit ce qu'étoit ce petit *Corps organique*. Il n'avoit point envisagé ses *liaisons* avec le *Corps grossier*. Il ne l'avoit point considéré dans son double *Rapport* à l'état *actuel* de l'Homme & à son état *futur*. Il n'avoit point expliqué comment la *Personnalité* se conservoit à l'aide de ce petit *Corps organique*. Il n'avoit point non plus entrepris d'expliquer *physiquement* la *Résurrection*. Il n'avoit point songé à

se

se servir de la comparaison du *Grain semé en terre*. Il n'avoit point du tout imaginé les diverses *applications* que j'ai tenté de faire de mes Principes, à l'explication *philosophique* de tout ce que l'Ecriture nous a révélé sur les *circonstances* & sur les *suites* de la *Résurrection*. Enfin, il n'avoit point parlé de la *Transformation* des vivans &c. Je puis ajouter, que les plus illustres Disciples de ce grand Homme n'ont pas été plus loin que lui dans ce sujet intéressant: je veux parler surtout de Wolf & de Bulfinger.

Il seroit bien peu vraisemblable que notre Anonyme se fût rencontré si juste avec moi, & dans la suite des idées, & dans les termes mêmes, sans avoir eu aucune connoissance de mon *Essai Analytique* ou de ma *Contemplation de la Nature*. Plus j'abhorre le *Plagiat*, & plus j'ai de répugnance à reprocher à notre sçavant Anonyme de s'en être rendu coupable. Mais, il m'a mis dans la nécessité de me justifier, & de prévenir l'accusation qui pourroit m'être intentée à moi-même. Il aura peut-être mal

saisi les explications de Mr. Cantz, & aura cru trouver dans mon Livre l'exposition du système Leibnitien ; il s'en sera saisi comme d'un bien qui appartenoit au grand Homme qu'il vouloit faire connoître à la France, & selon toutes les apparences, il m'aura soupçonné de m'être approprié ce système. Mais du moins devoit-il me citer, dès qu'il empruntoit jusqu'à *mes propres termes* & à la *série* de mes Propositions.

Le prodigieux LEIBNITZ est si riche de son propre fonds, que ce n'étoit pas la peine de lui attribuer mes petites idées. Si je les avois puisées chez lui, je me serois satisfait moi-même en reconnoissant que je les lui devois Elles n'étoient pas sans doute assez familières à l'Anonyme; car après avoir essayé de les encastrer dans le système de son Maître, il paroît les abandonner quelques lignes plus bas. Vous en jugerez, Messieurs, par le Passage suivant de cet Auteur, *page* 129.

„ Lors même, *dit-il*, de la séparation „ de l'Ame d'avec le Corps, la limita-

„ tion

„ tion de ſa force & ſon développement „ ſe trouvent avoir un fondement dans „ le Corps auquel elle a été unie, par la „ liaiſon de ſon état après la mort avec „ ſon état pendant la vie; de manière „ que, quoiqu'il ne ſe faſſe plus actuel- „ lement de peinture dans ſon Cerveau, „ cependant ce ſont les images qui s'y „ ſont peintes pendant la vie, qui règlent „ encore après la mort le développe- „ ment de ſa force repréſentative. Par- „ là il arrive qu'après la mort & juſqu'à „ la réſurrection, l'Ame ſe trouve dans „ une ſorte d'état violent ou d'attente „ & de deſir ".

Dans mes Principes, non plus que dans celui de LEIBNITZ, on ne peut pas dire, comme le fait l'Anonyme, *que l'Ame ſe ſépare du Corps*; puis qu'elle demeure toujours unie à un Corps. Il répondra apparemment qu'il entend ici le *Corps groſſier*: mais, ſi telle eſt ſa penſée, pourquoi ajoute-t-il, *qu'il ne ſe fait plus de peinture dans ſon Cerveau?* Comment *les images qui ſe ſont peintes dans ce Cerveau pendant la vie*, peuvent-elles *règler encore*

core après la mort le développement de la force représentative de l'Ame? L'Auteur ne paroît-il pas abandonner les Principes qu'on trouve répandus dans le premier Paſſage que j'ai tranſcrit, & que je ſuis fondé à penſer qu'il a tirés de mon *Eſſai Analytique?* En effet, la ſuite de mes Principes conduit à admettre, qu'il peut *ſe faire des peintures* dans ce *petit Cerveau* que l'Ame conſerve *après ſa ſéparation du Corps groſſier*: ce ſont même ces *Peintures*, qui conſtituent, dans mes idées, le fondement *phyſique* de la *Perſonnalité*, & qui lient *l'Etat futur* avec *l'Etat paſſé*. &c. Ce n'eſt donc pas *dans le Corps auquel l'Ame a été unie*, que gît le *fondement de la limitation de ſa force & du développement de cette force*, comme le dit ici l'Anonyme.

Quoi qu'il en ſoit; rien de plus embarraſſé que tout ce Paſſage; rien de moins clair ni de moins harmonique avec le ſyſtême expoſé en raccourci dans le premier Paſſage: c'eſt que l'Anonyme enchaſſoit dans le ſyſtême *Leibnitien* une Pièce détachée d'un autre ſyſtême, qu'il n'avoit

n'avoit pas ſans doute autant manié que celui de ſon Maître.

Je répugne toujours à accuſer de *Plagiat* notre ſçavant Anonyme : mais, quel nom donner, Meſſieurs, à ce qui réſulte de la comparaiſon des deux Paſſages que je vais mettre ſous vos yeux ?

Inſtitutions Leibnitiennes, pag. 15. & 16. „ Ces rapports ſous leſquels ces ſubſtances ſe montrent à nous, quoique différens de ceux ſous leſquels elles ſe montreroient à des intelligences plus „ perçantes, ne laiſſent pas d'être très „ réels, & n'en découlent pas moins de „ l'eſſence même de ces ſubſtances, „ combinée avec la nôtre, & avec notre faculté d'appercevoir. Si ces attributs ne ſont pas en eux-mêmes préciſément ce qu'ils me paroiſſent être, „ néanmoins ce qu'ils me paroiſſent „ être réſulte néceſſairement de ce „ qu'ils ſont en eux-mêmes, & de ce „ que je ſuis par rapport à eux ".

Eſſai Analytique, Préface, pag. XIV. & XV. „ Tous les rapports ſous leſquels „ les ſubſtances ſe montrent aux diffé-

„ rens Etres, ſont très réels, parce „ qu'ils découlent de l'Eſſence même des „ ſubſtances combinée avec celle des „ Etres qui les apperçoivent. . . . . „ Mais, aſſurément, ce qu'ils me pa- „ roiſſent être réſulte néceſſairement „ de ce qu'ils ſont en eux-mêmes, & „ de ce que je ſuis par rapport à eux".

Ne pourroit-on pas ſoupçonner que j'ai puiſé ces idées & ces expreſſions dans LEIBNITZ, ou dans quelqu'un de ſes Diſciples? Combien un tel procédé ſeroit-il éloigné de ma manière de ſentir & de penſer! Combien me reprocherois-je à moi-même une pareille réticence!

Je ſuis avec reſpect,

MESSIEURS,

A Genthod, près de Genève.

Votre très humble & très obéiſſant Serviteur.

L'Auteur de l'*Eſſai Analytique.*

NOU-

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

ROME. Un Ouvrage très important, & qui sera sans doute recherché dans toute l'Europe, est sorti cette année des presses de *Marc Pagliarini*, Libraire de cette Ville; *Monumenti antichi inediti spiegati ed illustrati da* GIOVANNI WINCKELMANN, *Prefetto della Antichità di Roma* 1767. grand *in folio*, deux Volumes, dont le 1r. est de 128. *pp.* & le 2d. de 368. Deux cent & huit anciens Monumens, Bas-reliefs, Tableaux, Statues, Bustes, Pierres gravées &c. sont représentés & expliqués dans ce bel Ouvrage. Les explications ne seront pas toutes également goûtées, non plus que le sens que le célèbre Auteur donne à plusieurs passages des anciens Ecrivains Grecs & Latins, qu'il prétend éclaircir par les monumens antiques. Il faut avouer qu'il se laisse quelquefois séduire par sa brillante imagination. Mais sur le tout on trouvera que tant à l'égard de la Critique & de la belle

Littérature, qu'à l'égard du goût & de la profonde connoissance des Beaux Arts, cette nouvelle production de Mr. WINCKELMANN est très digne de celles qui lui ont fait une si grande réputation.

BOLOGNE. On apprendra avec plaisir que l'Académie de cette Ville vient de publier un nouveau Tome de ses Mémoires: *De Bononiensi Scientiarum & Artium Instituto atque Academia Commentarii.* Tomus Quintus *Typis* Lælii a Vulpe, *Instituti Scientiarum Typographi.* 1767. *in* 4°. deux Vol. dont le 1r. est de 373. *pp.* & le 2d. de 353.

PARME. *Carmignani* a imprimé *Theoria Cochleæ Archimedis a* JACOBO BELGRADO, *S. J.* 1767. Vol. *in* 4o. de 158. *pp.* Cet Ouvrage, quoique profond, est très agréablement écrit. Le P. BELGRADO y traite de *la Vis d'Archimède*, il la décrit, il en explique le méchanisme, il indique les moyens de la perfectionner, il rapporte diverses expériences curieuses qu'il a faites à ce sujet, il prouve qu'Archimède est effectivement l'inventeur de cette machine &c.

LUCQUES. *In Th. Dempsteri Libros de Etruria regali Paralipomena, quibus tabulæ eidem operi additæ, illustrantur. Accedunt Dissertatio de re numaria Etruscorum, de nominibus*

minibus Etruſcorum, & nate in tabulas engubinas. Auctore J. B. BASSERI. 1767. Cet Ouvrage a beaucoup de ſuccès: il eſt imprimé chez *Venturini.*

FRANCE.

PARIS. *Médecine Rurale & pratique, tirés uniquement des Plantes uſuelles de la France, appliquées aux différentes maladies qui règnent dans les Campagnes, ou Pharmacopée végétale & indigène, contenant les formules tirées du règne végétal, enſemble l'explication ſommaire des vertus de chaque plante & les définitions ſymptomatiques des maladies: Ouvrage également utile à un Seigneur de Campagne, aux Curés, & aux Cultivateurs, par Mr.* BUCHOZ 1767. *in* 8°. chez *la Combe.* L'*Avis au Peuple ſur ſa Santé*, Ouvrage ſi accueilli & qui a déjà fait tant de bien dans l'Europe, a encore le mérite d'avoir ſervi de modèle à divers autres Ecrits plus ou moins utiles. Celui que nous annonçons eſt un des meilleurs dans ce genre, & comme il y eſt principalement queſtion des vertus des plantes, on fera bien de le joindre à celui de M. *Tiſſot*, qui n'a pas été compoſé dans cette vue.

„ Nous annonçons, *dit Mr.* BUCHOZ, dans cette

cette Médecine rurale, les propriétés des Plantes, & nous faisons voir que les Pharmacies peuvent devenir inutiles pour les Campagnes, puis qu'on y trouve dans toutes les saisons, soit parmi les racines, soit parmi les feuilles & les fleurs, des médicamens simples, que la nature a mis par-tout à la portée des plus pauvres habitans; pourvu qu'on sache l'endroit où naissent les Plantes & qu'on les connoisse, *il est facile de pouvoir se les procurer.* Nous n'entreprenons pas *ici* d'apprendre aux habitans de la Campagne la méthode de les connoître *par la* Botanique; l'exposé des noms François & vulgaires leur est plus profitable que de grandes & pompeuses descriptions. Aussi nous en sommes-nous tenus aux noms François les plus usités, & nous avons banni toutes les phrases botaniques, qui deviendroient pour eux une véritable algèbre. A la simple inspection, par un certain je ne sai quoi, qu'on peut appeller usage parmi nous, & qui seroit instinct chez les animaux, nous connoissons très souvent les Plantes, & nous avons quelques pressentimens de leurs vertus".

Leçons sur l'Economie Animale, par M. SIGAUD DE LA FOND, *Maître de Mathématiques,*

ques, Démonſtrateur de Phyſique expérimentale de la Société Royale des Sciences de Montpellier, de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres d'Angers, &c. chez *Delalain* 1767. grand *in* 12. deux Vol. dont le 1r. eſt de 358. *pp.* & le 2d. de 402. Cet Ouvrage eſt utile & très bien fait. L'Auteur l'a principalement deſtiné à ceux qui inſtruits des principes de la Phyſique, veulent ſe former une idée de l'Economie Animale.

Didot, fils, débite un grand & bel Ouvrage, que nous avons annoncé il y a quelque temps, & que le Public accueille très bien: *Traité des Plantes & Animaux, tant des Pays étrangers que de nos Climats, qui ſont d'uſage en Médecine, repréſentés en ſept cents trente planches gravées en taille-douce, ſur les deſſeins d'après nature de Mr.* DE GARSAULT; *par MM.* de Fehrt, Prevoſt, du Clos, Martinet &c. *avec leurs deſcriptions, vertus, & uſages, ſuivant l'ordre du Livre intitulé:* Matière médicale de M. Geoffroy, Médecin: *Ouvrage utile à toutes matières médicales, aux amateurs d'Hiſtoire Naturelle, aux Artiſtes, aux perſonnes charitables, & à tous ceux qui préparent eux-mêmes leurs médicamens*, 1767. ſix Vol. *in* 8o.

Eſſai ſur les Moulins à ſoie, & deſcription d'un

d'un Moulin propre à ſervir ſeul à l'Organſinage, & à toutes les opérations du tord de la ſoie; ſuivis de cinq Mémoires relatifs à la ſoie & à la culture du Mûrier, par *Mr.* LE PAYEN, *Procureur du Roi au Bureau des Finances de la Généralité Royale de Metz & d'Alſace, de la Société des Sciences & Arts de la même Ville.* A *Metz*, chez *Antoine & Bouchard*; à *Paris*, chez *Barbou*, 1767. *in* 4°. *pp.* 200, avec figures en taille-douce. Rien ne ſauroit donner une idée plus avantageuſe de cet Ouvrage, que le jugement qu'en porte le Cenſeur, Mr. *Du Hamel du Monceau*, l'homme de France le plus en état de juger de ces ſortes de matières. *Il règne dans ce Livre*, dit-il, *un ordre admirable, une bonne Phyſique, & une clarté qui le fait lire comme une hiſtoire, qu'on trouvera ſeulement trop courte.*

Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences, Année 1764., *avec les Mémoires de Phyſique & de Mathématiques pour la même année, tirés des Regiſtres de cette Académie.* De l'Imprimerie Royale, & ſe trouve chez *Panckouke* 1767. 206. *pp.* pour l'Hiſtoire, & 579. pour les Mémoires, avec 16. planches.

Cours de Mathématiques, à l'uſage des Gardes du Pavillon & de la Marine; par *Mr.* BE-

BEZOUT, *de l'Académie Royale des Sciences, Examinateur des Gardes du Pavillon & de la Marine, & Cenſeur Royal. Quatrième Partie, contenant les principes généraux de la Méchanique, précédés des principes de calcul qui ſervent d'introduction aux Sciences Phyſico-Mathématiques.* Chez *Muſier*, fils. 1767. *in* 8o. *pp.* 423. Cet Ouvrage eſt peut être le meilleur qui ait paru dans ce genre.

Grammaire générale ou Expoſition raiſonnée des élémens néceſſaires du langage, pour ſervir de fondement à l'étude de toutes les Langues. Par Mr. BEAUZE'E, *de la Société Royale des Sciences & Arts de Metz, des Sociétés Littéraires d'Arras & d'Auxerre, Profeſſeur de Grammaire à l'Ecole Royale Militaire.* Chez *Barbou* 1767. *in* 8o. deux Vol. dont le 1r. eſt de 620. *pp.* & le 2d. de 664. Cet Ouvrage, où il s'agit des principes généraux qui ſont communs à toutes les Langues, doit avoir beaucoup coûté à ſon Auteur. On y trouve de l'érudition, des recherches, de la philoſophie; mais quelquefois un peu d'obſcurité, trop d'imagination, & beaucoup de penchant à donner pour des vérités des conjectures tout au plus probables. Suivant Mr. BEAUZE'E on trouve par-tout les mêmes

vues,

vues, les mêmes principes généraux, la même universalité dans les loix communes du langage. „ J'ai vu, *dit-il*, que les différences des langues, que les Idiotiſmes ne ſont que des aſpects différens des principes généraux, ou des applications différentes des loix communes & fondamentales; que ces différences ſont limitées, fondées en raiſon, réductibles à des points fixes, qu'en conſéquence tous les Peuples de la Terre, *malgré la diverſité des Idiômes, parlent* abſolument le même langage, ſans anomalie & ſans exception, & qu'enfin on peut réduire à un aſſez *petit* nombre les élémens néceſſaires du langage, & à une méthode ſimple, courte, uniforme & facile, l'enſeignement de toutes *les* Langues".

L'Origine des Dieux du Paganiſme, & le ſens des Fables, découvert par une explication ſuivie des Poéſies d'Héſiode, par Mr. BERGIER, *Docteur en Théologie, Principal du Collège de Beſançon, Aſſocié à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de la même Ville*; Chez *Humblot* 1767. quatre Parties *in* 12. Nous n'avons pas encore vu cet Ouvrage, mais celui que M. BERGIER publia il y a quelque temps pour défendre les preuves du

du Chriſtianiſme contre les attaques de feu M. *Freret* (*a*), prévient avantageuſement en faveur de cette nouvelle production. Il tâche d'y prouver que les Dieux d'Héſiode ſont des perſonnages purement allégoriques.

Mr. l'Abbé LAUGIER a publié depuis peu les Tomes X, XI, & XII. de ſon *Hiſtoire de la République de Veniſe, depuis ſa fondation juſqu'à préſent*, grand *in* 12. chez la Veuve *Ducheſne* 1767. Le Tome XIIe. & dernier de cet eſtimable Ouvrage s'étend juſqu'en 1750.

La Décence en elle même, dans les Nations, dans les Perſonnes, & dans les Dignités, prouvée par les faits. Par M. CHARPENTIER.

Cui pudor, & juſtitiæ ſoror
Incorrupta fides.... HORACE.

Chez *Des Ventes de Ladoué* 1767. grand *in* 12. de 293. *pp.* Il a paru tant de Traités ſur la Morale, & ſur ſes différentes parties, qu'il eſt difficile d'y rien trouver de neuf. Cependant M. CHARPENTIER ne croit pas

(*a*) *Biblioth. des Sc.* Tom. XXVII. Part. I. *pag.* 201.

pas qu'on ait encore parlé de la Décence, du moins expressément ; & surpris que les *la Bruyère*, les *la Rochefoucault*, les *Nicole*, n'aient pas enrichi la République des Lettres d'un Traité aussi essentiel, s'il ose entrer dans cette carrière, c'est, dit-il, moins dans la vue d'atteindre le but, que de le montrer de loin, & d'inspirer aux Philosophes qui éclairent notre siècle, le desir d'achever ce qu'il n'aura qu'ébauché. Voici la définition, ou *plutôt la description* qu'il donne de la Décence. „ Elle est l'expression d'une ame vertueuse, une pratique du bien constante, mais attentive à ne rien exiger de la Société, à n'y rien introduire qui en trouble les agrémens. C'est un composé charmant & bien entendu de vertu, de mérite & de condescendance. C'est l'art de parler & d'agir d'une manière qui plaise d'elle même, & qui se répande comme un doux parfum, sur toute la personne. La Décence, sévère pour elle seule, voit avec bonté & compassion les foiblesses & les égaremens de l'esprit & du cœur. Elle brille d'un éclat si doux, qu'elle ramène ceux qui s'échappent, ou les éclipse sans paroître y prétendre. Elle est dans les mœurs ce que l'atticisme étoit au langage chez les Grecs. L'homme décent réunit l'hom-

l'homme vertueux & l'homme aimable; il fait le charme des cercles. Peut-on ne pas plaire avec de la douceur ſans baſſeſſe, de la complaiſance ſans flatterie, avec une amé, nité naturelle, & une gaieté pure & facile? La Décence ne ſignifie ſouvent que l'art d'exprimer avec dignité & convenance ce qui eſt propre au caractère des perſonnes. En ce ſens elle dépend du Gouvernement, des Loix & du rang. Nous la conſidérerons donc en elle même, dans les Nations, dans les Perſonnes, & dans les Dignités". Tout cela n'eſt guère précis, mais la préciſion n'eſt pas le caractère de cet Ouvrage.

Les Délaſſemens Champêtres, ou Mélanges d'un Philoſophe ſérieux à Paris, & badin à la Campagne. Chez *La Combe* & *Durand*, & à *Lille* chez *Henry*, 1767. *in* 12. deux Tomes dont le 1r. eſt de 372. *pp.* le 2d. de 356. Ces Délaſſemens de l'Auteur pourront amuſer, & quelquefois utilement, ſes Lecteurs. Ils y trouveront de l'eſprit, de la gaieté, des idées originales, des vues qui ne ſont point à mépriſer ſur la police, l'économie, l'éducation, & parmi tout cela force plaiſanteries, qui ne ſont pas toujours du meilleur goût. Ce qu'il y a de plus intéreſſant dans ces deux Tomes,

c'eſt une eſpèce de Roman, qui a pour titre : *L'eſprit & la choſe.*

L'Eſprit des Poéſies de M. de la Motte, de l'Académie Françoiſe ; avec quelques Notes, la Vie de l'Auteur, & des Remarques hiſtoriques ſur quelques uns de ſes Ouvrages. A *Genève*, & ſe vend à *Paris*, chez *Lottin*, le jeune 1767. *in* 12. *pp.* 350. Cet Extrait eſt très bien fait, & contient tant de choſes propres à former l'eſprit & le cœur, que divers Profeſſeurs de l'Univerſité de Paris en font uſage & le recommandent à leurs Elèves.

La Danſe, Chant Quatrième du Poëme de la Déclamation, précédée de Notions Hiſtoriques ſur la Danſe, & ſuivie d'une Réponſe à une Lettre écrite de Province. Avec une très belle Eſtampe. Chez *Jorry* 1767. grand 8o. de 67. *pp.* „ La Danſe, *dit Mr.* DORAT, peut être regardée comme une Déclamation muette. Ses mouvemens, quand ils ſont expreſſifs, deviennent auſſi intelligibles à l'eſprit & à l'ame, que les articulations même de la parole. Qu'importe les inſtrumens dont les arts ſe ſervent, s'ils ſe rapprochent dans leur but & dans leurs effets ? Peindre, émouvoir, voilà le point où tout ſe réunit. Le ſentiment, dans un certain degré de chaleur,

leur, ſe crée des organes inconnus aux autres hommes; & peut-être exiſte-t-il encore des moyens innombrables & tous variés, de produire les mêmes émotions. *Préville* jouant un rôle de Criſpin, *Dauberval* danſant un pas de Matelot, me cauſent une égale ivreſſe; avec cette différence que Dauberval a un organe de moins; différence qui ne m'eſt point ſenſible, tant que mon plaiſir dure, parce que le plaiſir interdit la réflexion. Qu'on entreprenne de me faire rire, ou pleurer, par quelque organe que ce ſoit, ſi l'on y parvient je ſuis content, & je remercie la nature d'avoir ſu multiplier à l'infini les ſecrets de ſe reproduire. Tous les talens ſe tiennent; ce ſont autant d'anneaux qui forment une même chaîne. D'après ce principe, on ne ſera pas étonné que j'aſſocie la Danſe aux autres parties de la Déclamation". Quoi qu'il en ſoit, il eſt heureux que l'aimable Poëte aît conſidéré la Danſe ſous ce point de vue, puis que cela nous a valu ce quatrième Chant, qui ne le cède en rien aux autres, & qui leur eſt peut-être ſupérieur, parce qu'il y a eû plus de difficultés à vaincre. On y trouve une foule de tableaux charmans, qui ne ſont pas moins de plaiſir que ceux dont on a été ſi délicieuſement af-

fecté dans les Chants précédens. Voici comment Mr. DORAT peint Mlle. *Alard*:

Jamais Nymphe des bois n'eut tant d'agilité:
Venus, Venus jamais n'eut tant de volupté.
Que tu mêlanges bien, ô belle enchantereſſe,
La force avec la grace, & l'aiſance & l'adreſſe!
Tu fais avec tant d'art entremêler tes pas,
Que l'oeil ne peut les ſuivre & ne les confond pas.
Le Papillon s'envole avec moins de viteſſe,
Et pèſe plus que toi ſur les fleurs qu'il careſſe.

Mr. DORAT caractériſe avec la même juſteſſe, les mêmes graces & le même feu, les plus célèbres Danſeurs & Danſeuſes de Paris; mais il ſemble préférer les Fêtes ruſtiques de la Provence à tout le brillant de l'Opera:

Venez: tranſportons-nous dans ces belles contrées,
Des rayons d'un Ciel pur en tout temps colorées.
Déjà l'air eſt plus frais: Phébus vers l'Occident
Précipite ſa courſe & ſon char moins ardent.
Les mobiles ſillons de ſa pourpre brillante
Font reſplendir au loin la Mer étincelante.
Sous des boſquets rians qu'embaume l'Oranger,
Chaque jeune Bergère a conduit ſon Berger.
Les uns de joncs treſſés compoſent leur coëffure:

D'au-

D'autres avec des fleurs nattent leur chevelure.
On s'anime à l'envi de l'œil & de la voix :
Le tambourin résonne, & tout part à la fois.
Je ne sais quel instinct règle chaque attitude :
La grace, ailleurs captive, ici naît sans étude.
Les gestes & les pas, d'un mutuel accord,
Peignent la même ivresse & le même transport.
Sur des bras vigoureux on soulève une Belle :
On s'enlace, on s'élève, on retombe avec elle.
Que de baisers reçus, ou ravis, ou donnés !
Combien de criminels aussitôt pardonnés !
L'ombre n'interrompt pas cette douce démence.
Lors qu'un plaisir s'envole, un plaisir recommence.
Pour s'occuper la nuit, l'Amante, en ce moment,
Recueille dans son cœur les traits de son Amant ;
Et le lendemain même, alors qu'elle s'éveille,
Répète encor les airs qu'ils ont dansé la veille.
PROVENCE fortunée, asyle aimé des Cieux,
Que j'aimerois ton Ciel, ton délire & tes jeux !
Ici, tout est glacé, tout est morne, ou fantasque :
Du bonheur qui te vit nous n'avons que le masque ;
Les Temples de nos Arts sont de tristes réduits,
Où nous courons en pompe étaler nos ennuis.
Sans perdre nos défauts, perdant nos avantages,
Nous briguons en hâtant le beau titre de Sages.
La jeunesse elle même, éteinte dans sa fleur,
S'agite sans ivresse & jouit sans chaleur.
Ce fleuve, qui jadis arrosoit la prairie,

N'eſt plus qu'un filet d'eau dont la ſource eſt tarie.
Et l'on voit de ſon or le luxe dégoûté
Gager des malheureux, pour rire à ſon côté.
Vous ténébreux & vains, qui n'aimant que vous mêmes,
Des rêves de vos nuits compoſez vos ſyſtêmes,
Catons prématurés, qui, froids calculateurs,
Cherchez des vérités dans l'âge des erreurs;
Vous qui, dans vos boudoirs, ſur l'ouate & la ſoie,
Savourez les langueurs où votre ame ſe noie,
Et changez chaque jour, pour ſeuls amuſemens,
De chiens, de perroquets, de magots, & d'Amans;
Compilateurs peſans; toi cruel Moraliſte,
Qui crois conſoler l'homme, en le rendant plus triſte;
Peuple immenſe de ſots, de molleſſe bébété,
Poëtes ſans eſprit, & Catins ſans beauté,
Honoraires Bouffons; toi, Frélon inutile,
Qui dévores le miel que l'Abeille diſtile;
Vous tous, qui variant vos lugubres travers,
Chacun, pour votre compte, ennuyez l'Univers;
Danſez.....

A la ſuite du Poëme vient une Lettre, où Mr. DORAT répond à quelques critiques. Dans les trois premiers Chants il avoit plus ou moins loué les plus célèbres Acteurs de Paris, & s'étoit tu ſur les autres: il y a eu des

des mécontens parmi ceux même qui ont été loués, & cela ne pouvoit guère être autrement. L'ingénieux Auteur fait à ce ſujet une réflexion, qu'en qualité de Journaliſtes nous n'avons eu que trop ſouvent occaſion de faire nous mêmes. „ Tout homme qui écrit ſe doit à la vérité, trop heureux ſeulement (je parle ici en général) s'il ne ſe fait pas des ennemis irréconciliables de tous ceux dont il oſe hazarder l'éloge! Il faudroit, je le ſais, pour louer certaines gens à leur gré, connoître la meſure de leur amour propre, & c'eſt un abyme qu'il eſt impoſſible d'approfondir. Si par malheur vous êtes en deça de l'opinion qu'ils ont d'eux, les voilà très mécontens de vous. Ils oublieront ce que vous avez dit, pour ſonger à ce que vous auriez pu dire; & ſeront très ſcandaliſés que vous n'ayez pas pénétré plus avant dans la confidence de leur ſupériorité; mais tout cela ne doit point empêcher de rendre juſtice. Ennemis pour ennemis, il vaut mieux s'en faire par des louanges que par des ſatyres. On en eſt quitte pour bien rire en ſoi même des miſères de l'eſprit humain, & s'envelopper dans cette indifférence profonde, qui apprécie à ſa juſte valeur la haine ou l'eſtime des hommes".

Mr. DORAT juſtifie enſuite la préférence qu'il a ſemblé donner à Mlle. *Dumeſnil* ſur Mlle. *Clairon*. En faveur de ceux qui ont vu jouer ces deux célèbres Actrices, nous rapporterons ce qu'il en dit. „ Je ſuis, *plus qu'on ne croit*, admirateur de Mlle. *Clairon*. L'étude, les combinaiſons, les recherches, l'intelligence la plus prompte, un tact d'une extrême délicateſſe, en ont fait une Actrice ſupérieure; mais la Nature, en ſe jouant, éclipſe *les beautés laborieuſes* de l'Art. L'irrégularité eſt quelquefois ſublime, & *ſouvent* il ſe gliſſe de la froideur dans ce qu'on appelle la perfection. On ſait plus de gré au talent acquis, le talent d'inſtinct *fait* plus de plaiſir. L'un plaît à la Raiſon, l'autre l'égare, & va chercher ſon juge dans l'ame des ſpectateurs. Tel eſt l'aſcendant de Mlle. Dumeſnil, elle entraîne, elle tranſporte. Il ſemble que ſes défauts même ne ſervent qu'à la rapprocher encore plus de la vérité. Ses geſtes ſont bruſques, dit-on, ſes mouvemens *trop* abandonnés, ſes inflexions dures; *à la bonne heure*: mais tout cela forme un enſemble qui m'échauffe. Je pleure, je frémis, j'admire, & ne ſonge plus aux imperfections qu'il faut pardonner. Quelques perſonnes refuſent la ſenſibilité à Mlle. Clairon: *c'eſt*, je

je crois, très injuſtement. Elle a celle qui tient à la force, à l'énergie, à l'orgueil, à toutes les paſſions qui raiſonnent avec elles mêmes, & ſe rendent compte de leurs emportemens; mais a-t-elle cet égarement, ces cris de douleur, cet étouffement d'une voix qui ſe perd dans les ſanglots, cette éloquence foudroyante de ſa rivale? L'une, par l'élégance des attitudes, la nobleſſe du maintien, l'arrangement de ſon déſordre, & les graces de ſon déſeſpoir, plaira toujours à ce Public inſtruit des fineſſes de nos mœurs & de nos uſages. C'eſt, pour ainſi dire, une Actrice Nationale; l'autre plaira au Public de tous les Pays. Quelques petites Maîtreſſes diront que Mlle. Dumeſnil *fait peur*, & que ſon jeu eſt *d'un ton qui ne reſſemble à rien*; les Etrangers, qui en ſavent moins que ces Dames, diront tout bonnement qu'elle eſt l'Actrice de la Nature, & leur ſuffrage provincial l'emportera à la longue ſur une admiration de mode, & un enthouſiaſme d'étiquette".

Sur la fin de la Lettre il y a un mot, qui doit bien faire plaiſir à M. *Aufreſne*, excellent Acteur, qui pendant quelques mois a été applaudi à Paris de tous les gens de goût, mais qu'une cabale a obligé de ſe retirer.

tirer (1). „ Le vice radical de la Scène Françoise, *dit Mr.* DORAT, eſt moins la diſette des bons *ſujets*, que la foule des médiocres. J'en nommerois cinq ou ſix qui ſont d'une triſteſſe mortelle dans le Comique, & ne font rire que dans les Tragédies. Cela ne laiſſe pas que de refroidir l'intérêt, & de déranger l'*enſemble*. Ces Meſſieurs nous perſécutent à Paris, & *Aufreſne* court la Province".

ALLEMAGNE.

BERLIN. *Mylius* a imprimé : *Algemeine Biographie von* JOHANN MATTHIAS SCHROECKH, *Profeſſor zu Leipzig*, c. à. d. *Biographie Univerſelle par Mr.* SCHROECKH, *Profeſſeur à Leipſick*. Tome I. grand 8°. de 386. *pp.* Ce premier Volume contient la Vie de *Hannibal*, celle de *Caton*, celle d'*Othon le Grand* & celle de *Henri IV.* Pour donner la plus haute idée de la manière dont ces Vies ſont écrites, il ſuffira de dire que l'Auteur eſt le même qui, ſans ſe nommer, publia il y a deux ans un excellent Ouvrage du même genre intitulé: Abbildungen &c. c. à. d. *Portraits & Vies de Savans célèbres.*

On

(1) Il eſt actuellement à Vienne.

On regrette fort Mr. JEAN MEINHARD, mort ici le 15. Juin de cette année. On lui devoit les excellens *Eſſais ſur le caractère & les Ouvrages des meilleurs Poëtes Italiens*, que nous annonçâmes il y a quelques années (2).

FRANCFORT *ſur l'Oder*. On trouve chez *Braun* une nouvelle Edition conſidérablement augmentée de J. FREDERICI CARTHEUSERI *Fundamenta Materiæ Medicæ* 1767. grand 8°. deux Volumes.

BRESLAU. Notre célèbre Mr. TRALLES fut invité l'année dernière par le Roi de Pologne, à ſe rendre à Varſovie pour y être ſon Médecin. Quelque glorieuſe que fût cette invitation, Mr. TRALLES ne s'y rendit point, parce qu'on ne pouvoit alors lui accorder le libre exercice de ſa Religion. Senſible cependant à l'honneur que le Roi lui faiſoit, & voulant lui en témoigner ſa reconnoiſſance, il a compoſé une excellente Diététique à l'uſage de ce Prince. En voici le titre: *Vera Patrem Patriæ ſanum & ingœvum præſtandi methodus*, 1767. chez *Meier*. Vol. *in* 4°. de 412. *pp.*

HALLE. Après tant d'Ouvrages que nous avons

(2) *Biblioth. des Sc.* Tom. XIX. *pag.* 450.

avons sur l'Histoire Ecclésiastique, il n'étoit pas à espérer qu'on pût la traiter encore d'une manière nouvelle & originale. C'est pourtant ce que le célèbre Mr. SEMLER vient de faire dans le Livre suivant: J. SAL. SEMLERI, *Prof. Theolog. P. O. in Regia Friderica. Historiæ Ecclesiasticæ Selecta Capita, cum epitome canonum, excerptis dogmaticis & tabulis Chronologicis.* Tomus Primus. *Sex Seculorum. 1767. in 8vo. pp. 487.* Dans cet excellent Ouvrage l'Histoire Ecclésiastique n'est plus uniquement une affaire de mémoire: elle sert à perfectionner l'entendement & la volonté; à rendre les hommes non seulement plus savans, mais aussi & sur-tout plus sages & meilleurs. L'habile Auteur possède l'Histoire Ecclésiastique comme la sienne propre. Il caractérise chaque siècle avec la dernière justesse; il montre quel étoit l'état des sciences, & des mœurs, il fait connoître avec toute l'impartialité possible les Hommes célèbres & leurs principaux Ouvrages; la célébrité des noms ne lui en impose point; il développe le jeu des passions, les ruses humaines, les intrigues, l'ambition & la mauvaise foi de plusieurs Pères de l'Eglise; il fait voir comment on a successivement altéré par de nouveaux dogmes la pureté & la sim-

simplicité de l'Evangile, les moyens dont on s'est servi pour cela, la violence avec laquelle on a traité ceux qui s'opposoient à ces innovations &c. Tous ceux qui connoissent Mr. SEMLER s'attendent bien que dans cet Ouvrage, de même que dans tous les autres qu'il a publiés, il se sera montré l'ennemi de la persécution, de l'intolérance, des fraudes pieuses, des fausses imputations faites à de prétendus Hérétiques, qui souvent étoient plus éclairés & meilleurs Chrétiens que les soit-disans Orthodoxes. &c. Ce premier Tome contient l'Histoire des six premiers siècles. Nous attendons avec impatience les suivans, & peut-être que nous rendrons un compte détaillé du tout.

Mr. G. A. TELLER, l'un des plus habiles & des plus judicieux Théologiens de ce siècle, a publié une nouvelle Version Allemande des dernières paroles de Jacob & de celles de Moyse, aussi bien que du Cantique des Israélites & de celui de Débora. Ces morceaux sublimes, mais quelquefois obscurs, sont fort heureusement éclaircis dans cette nouvelle Traduction. Mr. TELLER y donne un sens très naturel & très beau aux passages les plus difficiles, & il justifie sa Version dans un Ouvrage Latin plein d'érudition & de

de goût, qui a pour titre: GUIL. ABRAH. TELLERI *Notæ criticæ & exegeticæ in* Gen. XLIX. Deut. XXIII. Exod. XV. Jud. V. *cum var. lect. interpretat. multorum aliorum locorum V. T. Excurſibus tribus & quatuor indicibus.* Halæ & Helmſtadii *impenſis* C. H. Hemmerde. *in* 8o.

J. C. D. SCHREBERI *Med. Doct. Acad. Imp. Nat. Cur. & Societ. Oecon. Lipſiens. Sod. bujusque Secretar. Acad. Reg. Sc. Helm. Correſpond. Icones & Deſcriptiones Plantarum minus cognitarum*, Decas I. *Halæ*, typis & ſumtibus J. J. *Curt.* in folio, *pp.* 48. L'Auteur, très habile Botaniſte, décrit dans ce premier Cahier les Plantes ſuivantes : 1. *Stæbelina.* 2. *Campanula tridentata.* 3. *Phaca veſicaria.* 4. *Androſace odoratiſſima.* 5. *Cucubalus Saxifragus.* 6. *Buphtalmum ſpecioſum.* 7. *Daphne oleoides.* 8. *Rubus ſanctus.* 9. *Teucrium ſalicifolium* 10. *Polygala ſupina.*

Diſſertatio de Statu Reipublicæ Germanicæ ſub Ottone primo. Pars prima --- ſub præſidio CAROLI RENATI HAUSEN, *Hiſtoriarum P. P. Acad. Mogunt. & Hiſtoricæ Gotting. Socii ordinarii. Reſp.* F. C. Vogel. *in* 4o. *pp.* 25. Dans cette ſavante Diſſertation, qui ſera ſuivie de trois autres ſur le même ſujet, Mr. HAUSEN donne de nouvelles preu-

preuves de la profonde connoiſſance qu'il a de l'Hiſtoire, & particulièrement de celle de l'Allemagne.

De lectione Poëtarum recentiorum Pictoribus commendanda diſputat — JOANNES GEORGIUS JACOBI, A. M. 1766. *in* 4°. Feu Mr. le Comte *de Caylus* conſeilloit aux Peintres de ne chercher les ſujets de leurs Tableaux que dans les anciens Poëtes, dans Homère, ſurtout, & dans Virgile, qui fourniſſent le plus d'actions intéreſſantes. Dans la Diſſertation pleine d'eſprit & de goût que nous annonçons, M. JACOBI fait très bien voir que les Poëtes modernes ne ſont pas à négliger, & que le célèbre *Klopſtock*, par ex., offre une multitude de Tableaux que les Peintres devroient exécuter.

LEIPSICK. Un des meilleurs Ouvrages qui aient paru dans ce ſiècle, eſt ſans contredit l'*Hiſtoire Critique de la Philoſophie*, par Mr. BRUCKER. Les cinq Volumes *in* 4°. qu'on en avoit, ſont regardés, par tous ceux qui les connoiſſent, comme un tréſor d'érudition ſolide, de bonne Philoſophie, & de Littérature exquiſe. On apprendra donc avec plaiſir que les Libraires *Weidmann* & *Reich* en ont donné une nouvelle Edition, augmentée, par le célèbre Auteur, d'un ſixième Volu-

gne, qui se distribue à part à ceux qui ont les précédens. Ce supplément contient une multitude d'additions considérables tant pour l'Histoire ancienne que pour l'Histoire nouvelle de la Philosophie. On y trouve surtout des morceaux extrêmement curieux sur la Philosophie des Perses, sur celle des Egyptiens, sur celle des Pères de l'Eglise, sur la Philosophie Ecclésiastique, sur celle des Juifs, des Esséens, des Orientaux, des Chinois &c. sur *Descartes*, sur *Cardan*, sur *Campanella*, sur *Hobbes*, sur *Thomasius*, sur *Wolff* &c. A la fin du Volume Mr. Brucker n'a pas dédaigné de répondre aux injustes imputations de l'Auteur de l'*Histoire Critique de l'Eclectisme*, dont nous relevâmes, il y a quelque temps (3), l'étrange & presque inconcevable mépris. Ce sixième Tome est intitulé : *Histor. Crit. Philos. Appendix &c. Operis integri Volumen sextum.*

Mannheim. *Dissertation Historique & Critique sur le prétendu Cartel, ou Lettre de défi envoyée par* Charles Louis, *Electeur Palatin, au Vicomte de* Turenne. *Par M.* Golini. *De l'Imprimerie de l'Académie* 1767.

(3) *Bibliothq. des Sc.* Tom. XXVI. Part. II. *pag.* 341.

1767. *in* 8°. *pp.* 135. Si l'anecdote du Cartel qu'on dit avoir été envoyé par l'Electeur Palatin au grand Turenne, eſt fabuleuſe, il faut avouer que jamais fable n'a fait tant de fortune. Depuis qu'un Hiſtorien, fort romaneſque à la vérité, *Gatien de Courtilz, Sieur de Sandras*, a parlé de ce défi (4), en rapportant la prétendue Lettre de *Charles Louis*, & la réponſe de *Turenne*, une multitude d'Ecrivains, le Marquis *de Beauvau*, par ex., *Basnage*, le Marquis *de Quincy*, Mr. *de Larrey*, le P. d'*Avrigny*, Mr. *de Ramſey*; les Hiſtoriens même les moins crédules & les plus célèbres, Mr. le Préſident *de Hainaut* & Mr. *de Voltaire*, n'ont paru avoir aucun doute ſur la vérité du fait. Voici pourtant Mr. COLINI, Hiſtoriographe du Palatinat, qui prétend qu'il eſt abſolument faux, & que les Auteurs qui en ont parlé ne l'ont fait que d'après *Gatien de Courtilz*, Ecrivain qui ne mérite abſolument aucune créance, comme Mr. COLINI le montre très bien. Il examine enſuite les Lettres même qu'on prétend avoir été écrites par l'Electeur & par le Vicomte, & fait voir qu'elles ont des caractères manifeſtes de

(4) Dans la *Vie du Vicomte de Turenne* qu'il publia en 1685, ſous le nom ſuppoſé de *Du Buiſſon*.

de ſuppoſition. Il relève les contradictions où ſont tombés les Ecrivains qui ont parlé de ce Cartel. Il s'appuie de l'autorité de *Reiger*, Auteur contemporain, & Juriſconſulte célèbre, qui avoit été au ſervice de Charles Louis pendant plus de 30. ans, en qualité de Sécretaire de la Guerre, de Conſeiller, & de Protonotaire. Cet homme, qui devoit aſſurément être bien inſtruit, déclare qu'*il eſt entièrement faux que* l'Electeur ait fait un appel à *Turenne*. Enfin dans les Archives de la Maiſon Palatine, & au *Dépôt* de la Guerre en France, on n'a trouvé ni les Lettres prétendues, ni aucune trace qui pût conſtater l'anecdote du Cartel.

BUTZOW & WISMAR. *Sammlung vermiſchter kleiner Schriften. Drittes Stuck*, c. à. d. *Recueil d'Opuſcules mêlés, troiſième Partie* 1766. *in* 8o. *pp.* 116. chez *Berger* & *Boedner*. On retrouve dans cette troiſième Partie l'eſprit philoſophique, le ſavoir & le goût qui ont fait ſi bien accueillir les deux premières (5). Celle ci contient cinq Articles. I. *Penſées ſur la Doctrine de la Providence.* Il y a d'excellentes choſes dans ce morceau.

Mr.

(5) *Biblioth. des Sc.* Tom. XXIII. Part. I. *Art.* VI. Tom. XXIV. Part. II. *pag.* 532.

Mr. le Conseiller REINHARD y montre que la Raison, laissée à elle même, ne peut nous apprendre rien de certain ni de satisfaisant touchant la Providence, puisqu'elle ignore les fins que Dieu se propose, principalement le rapport de cette vie à la vie future, la destination de l'homme & sa dignité dont l'œuvre de la Rédemption nous donne une si haute idée. Il remarque que l'on peut aussi peu savoir par la seule Raison sans une Révélation, la Constitution & les Loix de la Cité de Dieu, qu'on peut déterminer la Constitution & le Gouvernement d'un Etat par le seul Droit de la Nature, sans la connoissance de ses Loix positives. II. *Continuation des Réflexions sur la Religion Naturelle & Révélée.* Cet Article ne contient presque que des Extraits d'Ouvrages qui ont traité de l'insuffisance de la Raison, & de la nécessité du secours de la Révélation. Après un passage de Puffendorf, où ce grand Homme déduit de la Révélation la connoissance des Loix Naturelles, vient l'analyse d'un Sermon du Dr. *Isaac Barrow*, où l'on prouve que le consentement des Nations à croire une Divinité vient d'une Tradition aussi ancienne que le Genre Humain. Ensuite M. REINHARD fait l'éloge du Livre de

Mr. *Leland* sur *l'utilité & la nécessité de la Révélation Chrétienne*, & après en avoir présenté une idée succinte, il donne un extrait un peu plus détaillé du Discours préliminaire sur la Religion Naturelle & Révélée. Enfin l'Auteur fait l'analyse de l'Ouvrage du Dr. *Archibald Campbell* sur *la nécessité de la Révélation*. Il en tire plusieurs témoignages importans d'anciens Auteurs en faveur de la Tradition comme source de la connoissance de Dieu & des grandes vérités de la Religion Naturelle. Le Livre du Dr. CAMPBELL donne lieu à notre Auteur de faire diverses remarques philosophiques & littéraires, qu'on verra avec plaisir. Sur ce que le Docteur dit qu'aucun des Philosophes Payens n'a reconnu l'immatérialité de l'ame, M. REINHARD remarque qu'il faut en excepter les nouveaux Platoniciens, puisque Plotin a proposé une des meilleures preuves que nous ayons de l'immatérialité de l'ame. III. *Du Beau.* L'ingénieux Auteur expose ce que les Anciens, Mrs. *de Crousaz*, *Hutcheson*, *Wolf*, le P. *André*, l'Auteur du *Philosophical Enquiry into the origin of our Ideas of the Sublime and Beautiful*, & les Encyclopédistes à l'Article *Beau*, ont dit sur ce sujet, & il en fait la critique. Après quoi il propose son idée qui re-

revient à ceci: *Le Beau est ce qui nous plaît dans une chose, en tant qu'il nous est présenté comme actuellement inhérent à la chose, & que nous nous le représentons vivement & intuitivement.* IV. *Ode à un Ami.* V. *Ode à un Ami sur sa Convalescence.* Cette Pièce est très belle. On nous en a communiqué une Traduction; mais comme la Langue Françoise est moins familière au Traducteur que l'Allemande, nous craindrions que l'Original n'y perdît trop si nous insérions ici cette Traduction.

GRANDE-BRETAGNE.

LONDRES. *An Essay on the Life of Jesus Christ. By* WILLIAM CRAIG, *D. D. one of the Ministers of Glasgow; c. à. d. Essai sur la Vie de Jésus-Christ, par le Dr.* CRAIG 1767. *in* 12. chez *Cadel.* Le dessein de l'Auteur est de tracer le caractère de J. C. d'après les faits qui sont rapportés dans l'histoire de sa Vie. L'Ouvrage est divisé en quatre Sections. Dans la première Mr. CRAIG montre que tout en J. C. annonçoit un personnage extraordinaire, & que dans sa naissance, dans son ministère, dans sa mort, & dans les évenemens qui la suivirent, la Divine Providence intervint d'une

manière ſenſible pour le déclarer l'Envoyé du Ciel & le Fils de Dieu. Cette première Section eſt proprement une Introduction à toute l'Ouvrage. Paſſant enſuite au but principal qu'il ſe propoſe, l'Auteur dans les deux Sections ſuivantes dépeint J. C. d'après ce que les Evangéliſtes nous diſent de ſa conduite, de ſes miracles, & de ſes diſcours. Enfin dans la dernière Section il fait quelques réflexions générales ſur toute la vie de ce Divin Sauveur. Ce plan eſt, comme on le voit, également heureux & nouveau, & nous ne craignons pas d'aſſurer que l'Auteur l'a ſupérieurement rempli. Voici le réſultat de ſes obſervations ſur le caractère de J. C. „ Il y a, *dit-il*, dans chaque caractère, un premier principe, ou une paſſion dominante qui ſe diſtingue particulièrement, & pour voir dans leur vrai jour les différentes parties dont il eſt compoſé, il faut les conſidérer dans leur liaiſon avec ce principe dominant. Or en recueillant ce que l'Evangile nous apprend de J. C. il paroît que le principe dominant de ſa vie étoit la tendre compaſſion qu'il avoit pour les miſères des hommes, & particulièrement pour ces miſères éternelles auxquelles les expoſent l'ignorance où ils ſont de Dieu, leur corruption & leurs crimes : compaſſion accompagnée

guée d'un desir ardent & généreux de les rappeller à cette félicité qui réſulte d'une ſageſſe religieuſe & d'une vie immortelle. Ce deſir étoit animé par la penſée qu'en faiſant le bonheur des hommes il accompliroit la volonté de Dieu, & rempliroit la commiſſion qui lui avoit été donnée par ſon Père". L'Auteur montre que ce principe dominant influa ſur toutes les actions & ſur tous les diſcours de J. C. & conſtitua particuliérement ſon caractère propre & diſtinctif. Nous ne ſaurions paſſer ſous ſilence une obſervation bien judicieuſe, qui fera ſans doute plaiſir à nos Lecteurs. C'eſt que J. C. réuniſſoit deux qualités qui ſe trouvent bien rarement enſemble dans un éminent degré: la force, & l'intrépidité de l'ame; la ſenſibilité & la tendreſſe du cœur. „ Une ame forte & un zèle intrépide à s'oppoſer à la corruption, ſont d'ordinaire accompagnés d'une certaine rudeſſe, d'une ſévérité qui nuit à la tendreſſe du cœur, c'eſt une tache qu'on a remarquée dans le caractère de quelques-uns de nos plus excellens Réformateurs. D'un autre côté des hommes tendres & ſenſibles, ont rarement la force de s'oppoſer avec aſſez de fermeté à l'erreur & au vice. Lors donc que ces deux qualités ſe trouvent

réunies, & que leurs différens extrêmes sont également évités, cela forme le caractère le plus respectable & le plus aimable qu'on puisse concevoir. Cette heureuse réunion montre que la vertu de celui en qui elle se trouve, n'est pas une vertu de tempérament, mais qu'elle est fondée sur un principe raisonnable & moral dont le cœur est animé. Or ces deux qualités se remarquent également & au plus haut degré dans le caractère & dans la vie de J. C.". C'est ce que Mr. CRAIG prouve avec beaucoup de solidité & d'une manière infiniment intéressante.

Il paroît ici une Brochure, qui exciteroit bien des clameurs dans tout autre Pays. L'Auteur entreprend d'y prouver que la distinction qu'on a coutume de faire entre les dons ordinaires & extraordinaires du S. Esprit, n'a aucun fondement dans le N. T., que tous les dons que l'Esprit de Dieu conféra aux Apôtres, & par leur moyen aux premiers Chrétiens, étoient miraculeux, qu'ils furent communiqués à tous les fidèles tant Juifs que Gentils dans le siècle Apostolique; mais qu'ils cessèrent ensuite absolument, qu'il n'y a dans la Bible aucune promesse de quelques dons du S. Esprit pour les temps postérieurs à celui des Apôtres, que

que depuis lors les Chrétiens de tous les siècles sont uniquement instruits & dirigés par les Stes. Ecritures seules, qui ont eu pour Auteurs des hommes, miraculeusement inspirés par l'Esprit de Dieu. Voici le titre de cette Brochure, imprimée chez *Wilkie*, 1767. *in* 8°. *The distinction between the ordinary and extraordinary Gifts of the Holy Spirit proved to have no foundation in the New Testament. In which is made appear that in the Apostolic Age, the Holy Spirit given to every Believer in Christ, in its operation in them, was after a miraculous manner; and therefore the promises of the Spirit, in the New Testament, are confined wholly to them at that time; consequently Believers in Christ, in after Ages, are not included therein.* By an impartial Hand.

The History of the Life of King Henry the second, and of the Age in which he lived, in five Books. By GEORGE *Lord* LYTTLETON. c. à. d. *Histoire de la vie & du siècle de Henri II. Roi d'Angleterre, en cinq Livres, par Mylord* LYTTLETON, 3 Vol. *in* 4°. chez *Sandby* 1767. Donner trois Volumes *in* 4°. sur l'histoire d'un seul siècle d'une Nation particulière, c'est vouloir n'être lu que de ses Compatriotes. Mais l'Historien c'est Mylord

lord LYTTLETON, dont les excellens Ouvrages en divers genres ne ſont pas moins connus dans les Pays étrangers que dans la Grande Bretagne. On lira donc cette Hiſtoire, toute volumineuſe qu'elle eſt, fallût-il même apprendre l'Anglois tout exprès pour cela.

Hibernia Curioſa. A Letter from a Gentleman *in Dublin to his Friend* &c. c. à. d. *Lettre d'un Gentilhomme de Dublin à ſon Ami, contenant un tableau des uſages, des coutumes, des mœurs & du caractère des Habitans de l'Irlande; avec des Obſervations ſur l'état du Commerce & de l'Agriculture dans ce Royaume, & une deſcription de ce qui s'y voit de plus remarquable & de plus curieux; Avec* des *Planches*, chez *Flexney* 1767. *in* 8o. L'Auteur, Mr. BUSH, eſt Anglois: cependant on ne voit dans ſon Ouvrage aucune trace de l'antipathie & de l'injuſte mépris que ſes compatriotes ont pour les Irlandois. Il eſt impartial, ſage, bon obſervateur, & les remarques intéreſſantes & curieuſes dont ſon Livre eſt plein, ne ſauroient manquer de plaire à tous ſes lecteurs, y compris les Irlandois.

Le docte Mr. TOUP a publié le troiſième Tome de ſes *Emendationes in Suidam*, *in qui-*

quibus plurima loca veterum Græcorum, Sophoclis & Aristophanis inprimis, cum explicantur, tum emaculantur : Pars tertia. 1767. grand 8°. de 344. *pp.* chez *Nourse.* Ce que nous dîmes il y a quelques années du premier Volume (6), est également convenable à celui-ci: on y trouve toujours une érudition immense, des conjectures & des corrections très heureuses, le ton important & décisif des Critiques du siècle passé.

Tout cela se remarque encore dans une autre production du même Auteur: *Epistola Critica ad celeb. Virum Gulielmum, Episcopum Gloceſtriensem* 1767. chez *Nourse*, Vol. *in* 8°. de 190. *pp.*

Dodsley a imprimé: *The History and present State of Electricity, with original experiments, by* JOSEPH PRIESTLEY, *L. L. D. F. R. S.* c. à. d. *Histoire & état présent de l'Electricité, avec des expériences originales, par M.* PRIESTLEY 1767. grand *in* 4°. de 736. *pp.* Cet Ouvrage est très estimable, & décèle beaucoup de connoissances, de goût & d'esprit philosophique. L'histoire que Mr. PRIESTLEY fait de l'Electricité auroit pu être plus complette

(6) *Biblioth. des Sc.* Tom. XV. Part. I. pag. 208.

plette ſi divers Livres qui en traitent ne lui avoient manqué : il faut que les Ouvrages étrangers ſoient bien difficiles à trouver en Angleterre, puis qu'il aſſure n'avoir pu parvenir à ſe procurer les *Conjectures* & l'*Eſſai* de M. l'Abbé *Nollet*, les Ecrits de Mrs. *Jallabert*, *Buſſe*, *Bina*, *Veratti*, *J. A. Euler*, *Aſpin*, *Hauſs* &c.

Un des meilleurs Ouvrages qui ait paru ici cette année, c'eſt un *Eſſai ſur le Génie*. Nous nous propoſons d'en rendre un compte détaillé; en voici le titre: *An Eſſay on original Genius and its various Modes of exertion in Philoſophy and the fine Arts, particularly in Poetry.* Nullius addictus jurare in verba magiſtri. HORAT. 1767. *in* 8o. *pp.* 296. chez *Edouard & Dilly.*

The Works of METASTASIO *translated from the Italian, by* John Hoole, c. à. d. *Les Oeuvres de* METASTASIO *traduites de l'Italien, par Mr.* Hoole, Tomes I. & II. *in* 12. chez *Davies* 1767. Mr. HOOLE étoit déjà bien connu par ſon excellente Traduction du *Taſſe*: celle-ci ne lui fait pas moins d'honneur.

Il n'étoit pas à préſumer qu'on traduiſit ici les *Eſſais hiſtoriques ſur Paris*, par Mr. DE SAINT-FOIX. Les graces & la délicateſſe qui caractériſent cet aimable Ecrivain,

ne

ne sont pas précisément ce que l'on recherche le plus dans ce Pays. D'ailleurs ce qu'il dit de *Rapin Thoyras* & des guerres entre la France & l'Angleterre jusqu'à la mort de Henri V., ne devoit pas être du goût des Anglois. On vient d'en publier une bonne Traduction en 3 Vol. *in* 12. chez *Burnet*, mais nous doutons qu'elle soit fort recherchée.

On prépare ici un grand Ouvrage sur les différens Ordres de l'Architecture Grecque : *The Grecian Orders of Architecture delineated and explain'd, to which are added several new designs for publick and private Edifices.* L'Auteur, qui a voyagé dans l'Asie & dans la Grèce, établit, dans cet Ouvrage, d'après les Ruines de la Grèce, les mesures & les caractères des Ordres Dorique, Ionique, & Corinthien, & les met en parallèle avec ceux de *Palladio*, de *Scamozzi*, & de *Vignole*, qui sont ceux des Modernes qui ont profilé avec le plus de netteté. Ce Livre paroîtra sur la fin de cette année, *in folio* ; toutes les Planches, au nombre de XXX., sont déjà gravées. Les Exemplaires se débiteront chez *Dodsley*, & le prix en sera d'une guinée. Plusieurs personnes de la première condition ont souscrit ; & ce qui doit sur-tout donner

une

une idée avantageuse de l'Ouvrage, c'est qu'il a l'approbation de Mr. *Stuart*, qui a si exactement mesuré & décrit les Antiquités d'Athènes.

PROVINCES-UNIES.

FRANEQUER. *Cogitationes de variis Philosophiæ Capitibus, quas* —— *Præside* J. H. VAN SWINDEN, *A. L. M Phil. Doctore, Philosophiæ, Logices & Metaphysices Professore Ordinario, publico examini submittit* G. Coopmans, *Med. Stud. Excudit* G. Coulon *1767. in* 4°. Nous avons lu ces *Pensées* avec un singulier plaisir. Elles nous ont paru solides, lumineuses, vraiment philosophiques; & il est bien à souhaiter que M. le Professeur VAN SWINDEN traite de la même manière tous les sujets de la Philosophie. Ce qu'il dit sur les Loix de la Nature & sur les Miracles est excellent. Nous ne pouvons nous refuser au plaisir d'en rapporter un morceau, qui pourra faire juger du reste. *Ajunt Philosophi quidam, congelationes artificiales, merito miraculosis apparituras Guinensibus v. g. qui nunquam glaciem viderunt, cum tamen fiant secundum Leges Naturæ determinatas, & nobis cognitas: & inde deducunt, ex eo, quod nobis videtur Naturæ vires superare, confici non

non posso, illud esse verum Miraculum. An valida sit consequentia videamus. Ars glaciem conficiendi Guinensibus stupenda videtur, sed ea tantum, quod media adhibita, ac modus, quo inter se combinantur, ipsis sunt incognita. Si eadem, eodem modo ac Physici nostri, adhiberent, quotiescunque luberet, glaciem conficerent: videretur opus illud Naturæ vires non superare. Guinenses illi in eodem statu versantur ac Physici, qui nova detegunt Naturæ phænomena. Hodie stupenda in Electricitate phænomena novimus, quæ ante annos quinquaginta erant incognita. Nemo tamen hæc prima vice inspiciens pro Miraculis habuit. Videbant omnes hæc phænomena oriri ex rerum naturalium nondum tentatâ combinatione, ac a quocunque eâdem ratione produci posse. In genere, phænomena artificialia oriuntur ex rerum naturalium combinatione, quæ pleriſque hominibus ignota est: non mirum ergo si ad ea stupet Vulgus. Sed in veris Miraculis, ad quæ se refert memorata objectio, aliter plane se res habet. Opera miranda peraguntur simplicissimis mediis, quorum combinatio omnibus, quotquot sunt, hominibus apprime nota est, vis ac efficacia vero nunquam talis observata fuit, nec ab ullo homine eadem effectu adhiberi potest. Nemo ab orbe condito nescivit, solâ manuum impositione, na-

turaliter, morbos non ſanari: ope terræ ſalivâ dilutæ, homini cæco videndi facultatem non reſtitui. Semper quivis fruſtra hoc tentaſſet. Iſtorum ac ſimilium mediorum efficacia ab omni ævo nota fuit: de his Legibus Naturæ infimæ plebs judicare poteſt. Quicunque ergo hæc & ſimilia præſtitit, vires adhibuit ſupra Naturæ Leges poſitas, & verum Miraculum patraſſe eſt dicendus.

AMSTERDAM. *Natuurlyke Hiſtorie* &c. c. à. d. *Hiſtoire Naturelle ou Deſcription détaillée des Animaux, des Plantes, & des Minéraux, ſuivant le Syſtême de Mr.* Linnæus, *avec figures.* Tome I. Onzième Partie. *Suite des Inſectes.* 1767. chez les Héritiers de *F. Houttuyn*, grand 8°. de 750. *pp.* C'eſt le troiſième Volume que Mr. le Dr. M. HOUTTUYN, Auteur de cet eſtimable Ouvrage, publie ſur les Inſectes.

E. van Harrevelt débite: *Recueil d'Opuſcules Littéraires, avec un Diſcours de Louis XIV. à Mgr. le Dauphin, tirés d'un Cabinet d'Orléans, & publiés par un Anonyme*, 1767. grand *in* 12. de 349. *pp.* Cet intéreſſant Recueil contient I. *Diſcours de Louis XIV. à Mgr. le Dauphin, par M. Peliſſon.* La minute toute entière de la propre main de Peliſſon, ſe conſerve à Paris dans la Bibliothè-

que

que du Roi. II. *Lettres de Mr. l'Abbé d'Olivet de l'Acad. Franç. à M. le Préſident Bouhier de la même Acad.* Ces ſix Lettres avoient déjà paru, mais on ne les avoit pas encore recueillies. III. *Réflexions ſur le Goût, par M. l'Abbé Gédoyn, de l'Acad. Franç., & par M. le Préſident du Gas, Prévôt des Marchands de Lyon,* Elles n'avoient pas encore été imprimées. IV. *Poéſies Diverſes, par M. l'Abbé Regnier des Marais, Secrétaire de l'Acad. Franç.* [illegible] de ces Poéſies ne ſe trouve dans les Editions qu'on a faites des Oeuvres de l'Auteur. L'Original eſt entre les mains de l'Editeur.

LEYDE. Les Srs. *Luchtmans* viennent d'imprimer: *Amuſemens Dramatiques de Mr. le Baron* DE BIELFELD, grand 8o. deux Vol. qui font enſemble 721. *pp.* Il eſt peu de genres dans leſquels Mr. DE BIELFELD ne ſe ſoit exercé, & preſque toujours heureuſement. La carrière Dramatique eſt celle où il avoit eu le moins de ſuccès. En 1753. il avoit publié quelques Pièces de Théatre ſous le titre de *Comédies Nouvelles.* Elles ne réuſſirent point, d'un côté parce qu'il s'étoit trop hâté de les publier & qu'il n'avoit pas ſuivi le précepte d'Horace; de l'autre parce qu'à ſes propres fautes il s'en étoit joint

une multitude d'autres, qu'on n'auroit pas du mettre ſur ſon compte, & qui s'étoient gliſſées dans l'Edition qui avoit été faite pendant ſon abſence. Dans l'agréable loiſir dont M. DE BIELFELD jouit à préſent, il s'eſt amuſé à retravailler ces productions de ſa jeuneſſe, & à les rendre plus dignes & de lui même & du Public. Il y a ajouté deux nouvelles Pièces, *les Allemands* à Paris & *le Myſtérieux*. Celles qui avoient déjà paru précédemment ſont : *Le Tableau de la Cour*; *Emilie ou le Triomphe du mérite*; *L'Etat du Mariage*; & *La Matrone ou la fauſſe Veuve*. Telles que ces Comédies ſont actuellement nous ne doutons pas qu'elles ne ſoient mieux reçues qu'elles ne l'ont été autrefois. Si l'on n'y trouve pas une parfaite connoiſſance de l'Art du Théatre, on y trouvera au moins une grande connoiſſance du monde & du cœur humain; on y verra de l'eſprit, des traits vraiment comiques, quelques caractères originaux; & nous ne ſerions pas ſurpris que dans la ſuite quelque François ne s'appropriât ces Pièces, ne les accommodât un peu plus au goût de ſa Nation, & n'obtint des applaudiſſemens qui dans le fonds ſeroient dus à Mr. DE BIELFELD. Comme nous ne ſommes pas dans l'uſage d'analyſer des

Piè-

Pièces de Théâtre, nous nous bornerons à avoir donné les titres de celles ci ; mais nous devons dire un mot de la Préface de l'ingénieux Auteur. Il y prend la défenſe du Théatre, principalement contre Mr. *Greſſet*, dont les ſcrupules, & l'eſpèce d'amende honorable firent tant de bruit il y a quelques années. La Lettre que cet aimable Poéte publia alors, éblouit d'abord Mr. DE BIELFELD. Avec un grain de Logique de moins il ſe ſeroit laiſſé ſéduire par les raiſonnemens ſpécieux de Mr. Greſſet, & il auroit ſacrifié les Comédies qu'il avoit déjà compoſées & celles qui étoient encore ſur l'attelier. Mais après y avoir réfléchi plus mûrement, il ſe raſſura & il vit que les argumens du Poëte ſcrupuleux n'étoient pas auſſi ſolides qu'ils lui avoient paru d'abord. Il les examine dans cette Préface, & les réfute très bien. Nous ne le ſuivrons pas dans ce détail : il ſuffira de rapporter une raiſon qu'il allègue en faveur du Théatre, & qui n'avoit pas été ſi bien developpée dans les diverſes Apologies qu'on en a faites dans ces dernières années. Mr. DE BIELFELD obſerve deux attributs naturels à l'homme : 1°. l'ennui, qui ſemble lui être donné par le Créateur comme le plus juſte

& le plus cruel châtiment de la pareſſe & de la fainéantiſe; 2°. l'épuiſement qui ſuit toujours les travaux exceſſifs. Or, *dit-il*, rien n'eſt plus propre que le Spectacle à occuper utilement l'oiſiveté, qui eſt la mère de tous les vices. Rien auſſi n'eſt plus propre que le Spectacle à donner une récréation agréable au corps & à l'eſprit des Citoyens laborieux épuiſés par leurs travaux, bien entendu qu'*il s'agit d'un Spectacle ingénieux, ſage, épuré*, tel enfin qu'eſt la *Scène Françoiſe*. C'eſt à la *Police à défendre* les Pièces qui ſortent des bornes de l'honnêteté & de la décence. On parle de la *Promenade*; Mais elle eſt impraticable la moitié de l'année pendant les courts jours & les frimats, ou durant les grandes chaleurs. Elle fatigue d'ailleurs l'homme appliqué aux travaux du corps. Quant à la *Converſation*, jamais elle ne s'eſt ſoutenue *trois heures de ſuite ſans* quelque diverſion ou ſans *ennui*. *Jamais* converſation n'a été ſi longue, ſans rouler ſur la critique de la Religion, ou ſur celle du Gouvernement, ou ſur la bagatelle, ou ſur le prochain. Ce paſſe-temps eſt-il plus innocent que le Spectacle? pour ne rien dire ni du jeu, ni de la boiſſon, ni du Cabaret, ni de mille amuſemens pernicieux qui s'éleveroient in-

infailliblement ſur les ruines du Théatre". De ces réflexions & de diverſes autres que nous ſommes obligés de ſupprimer, Mr. DE BIELFELD tire les conſéquences ſuivantes:

1°. Qu'on ne voit pas quel mal il peut y avoir, que des gens bien & décemment vêtus, récitent avec grace ſur des planches élevées à trois pieds de terre, des vers faits par les plus beaux Génies du Monde.

2°. Que le Théatre épure à la fois les mœurs, le goût & le langage.

3°. Qu'un travail noble en lui même, qui tend à l'utilité publique & qui fait honneur à l'eſprit humain, ne ſauroit exciter des remords dans une conſcience qui n'eſt pas en guerre ouverte avec la raiſon.

4°. Que de bonnes Pièces Dramatiques peuvent porter le nom de leurs Auteurs tout auſſi bien à la poſtérité & peut-être plus ſûrement que les autres productions de l'eſprit; & que les Sophocle, les Plaute, les Terence, les Racine, les Molière ſont encore aujourd'hui les délices des honnêtes gens.

5°. Que tout Gouvernement ſage doit blâmer ceux qui cherchent à décourager les plus beaux Génies de travailler pour le Théatre; d'où il réſulteroit que bien loin de per-

fectionner un Art si beau & si utile au Genre Humain, nous retomberions dans la barbarie des mauvaises Pièces anciennes ".

LA HAYE. *F. Staatman* a imprimé : *Eugénie, Drame en cinq Actes en prose avec un Essai sur le Drame sérieux. Par M.* DE BEAUMARCHAIS. 1767. petit 8o. de 109. *pp.* sans l'*Essai* qui en a 44. Ce Drame, qui d'abord excita des clameurs, a eu ensuite un succès bien décidé & très mérité. *Nous* n'en parlons que pour *avertir* que dans l'Edition que *Staatman* en a faite, on trouve le beau Discours sur le Drame sérieux, qui avoit été omis, fort mal-à-propos, dans d'autres Editions. Mr. DE BEAUMARCHAIS y prend la défense du Drame *sérieux*, & il montre très bien que ce genre est bon, qu'il offre un intérêt très vif, une moralité directe ; qu'outre les avantages communs avec les autres genres, il a de grandes beautés propres à lui seul ; que c'est une carrière neuve, où le génie peut prendre un essor étendu, puis qu'elle embrasse tous les états ; où l'on peut de nouveau s'emparer avec succès des grands caractères de la Comédie, qui sont à peu près épuisés sous leur titre propre ; enfin qu'il peut sortir de ce spectacle, une source abondante de plaisirs & de leçons pour la société.

TABLE

TABLE DES MATIERES,

Contenues dans le Vingt-Huitième Tome

DE CETTE

BIBLIOTHEQUE.

A.

Académie Roy. des Sc. & Belles Lettr. de Berlin, Extr. du Tom. XVe. de ſon *Hiſtoire* 63.

——— ——— *des Sciences de Paris*, ann. de ſes *Mémoires*, pour l'année 1764. 468.

Adoption par les armes, ce que c'étoit 41.

Agueſſeau, (le Chancelier d') ann. du 5e Tome de ſes *Oeuvres*. 216.

Ahmed, ſon Hiſtoire de Tamerlan, trad. en Latin 327. particular. de ſa vie 328.

Alexandre, (*Père*) ſon caractère 324.
Alouate, deſcript. de cet animal 179.
Ame, ſon Immortalité, voyez *Moyſe*, ſentimens divers des Philoſophes ſur l'Ame 279. & *ſuiv.*
Amuſemens Dramatiques de Mr. le Baron *de Bielfeld*, Ouvr. ann. 505.
Amyrad, (*Moyſe*) Nouv. Edit. de ſon Ouvr. Latin ſur l'Oraiſon Domin. & le Symbole des Apôtres 245.
André, (le P.) ann. de ſes *Oeuvres* 217.
Animaux, voyez *Garſault*.
Archimède, voyez *Vie d'Archimède*.
Architecture Gothique, ann. d'un Ouvr. du *P. Frizi*, ſur ce ſujet 209.
Ardène, (Mr. *d'*) ſes *Oeuvres*, Extr. 194.
Arithmétique & Géométrie de l'Officier, ann. de cet Ouvr. de Mr. *le Blond* 212.
Aufreſne, (Mr.) excellent Acteur 481.
Authenticité des Livres du N. Teſtament 407. & *ſuiv.*

B.

Baboin, deſcript. de cet animal 168.
Ballhorn, (Mr.) ſes notices des *Livres* rares 239.
Bandini, (Mr.) ann. de deux de ſes Ouvr. 208.

Banneret, voyez *Chevalier*.
Barkey, (Mr.) Préface qu'il met à la tête d'un Ouvr. de Mr. *Wegener* 255.
Barthelemi, (St.) voyez *Massacre*.
Basan, (Mr.) ann. de son *Dictionnaire des Graveurs* 213.
Beaumarchais, (Mr. *de*) ann. de son Drame intitulé *Eugénie* 510.
Beausobre, (Mr. *de*) précis de son Mémoire *sur la nature & les causes de la Folie* 72.
Beauzée, (Mr.) ann. de sa *Grammaire générale* 469.
Beckmann, (Mr.) ann. de ses *Principes de l'Hist. Natur.* & de sa *Dissertat. sur l'Hist. Natur. des Anciens* 236.
Beets, (Mr. *van der*) son Ouvr. sur les Sociétés de Prébendes, les Bourses des Veuves &c. 261.
Beger, (Mr.) ann. de son *Corpus Juris Civilis reconcinnatum* 240.
Belgrade, (le P.) ann. de sa *Théorie de la Vis d'Archimède* 464.
Bergier, (Mr.) ann. de son Livre intit. *Origine des Dieux du Paganisme* 470.
Bezout, (Mr.) ann. de son *Cours de Mathématiques* 468.
Bible. Voyez *Ecriture Sainte*.
Bielfeld, (Mr. le Baron *de*) ann. de ses *Amusemens Dramatiques* 505.

Blond (Mr. *le*) ann. de ſon *Arithmétique & de ſa Géométrie de l'Officier* 212.

Bologne, ann. du Tome V. des *Mémoires de l'Inſtitut de Bologne* 464.

Bonnet, (Mr.) Lettre qu'il écrit aux Auteurs de la *Biblioth. des Sc.* 450.

Brucker, (Mr.) nouv Edit. de ſon *Hiſt. Crit. de la Philoſophie* 487.

Bucboz, (Mr.) notice de ſa *Médecine rurale & pratique* 465.

Buffon, (Mr. *de*) voyez *Hiſt. Natur.*

Buſb, (Mr.) ann. de ſes *Lettres ſur l'Irlande* 498.

C.

Cajetan, (le Cardinal) ſon caractère 324.

Camper, (Mr.) ann. de ſa Lettre à Mr. *Albinus* 248.

Carrelet, (Mr.) ann. de ſes *Oeuvres Spirituelles & Paſtorales* 212.

Célibat, ann. d'un Ouvr. Italien contre le Célibat des Eccléſiaſt. 204. ce qu'il faut penſer du Célibat des Prêtres 310.

Charles V. Roi de France, ſon *Eloge* par Mr. *de la Harpe* 225.

Charpentier, (Mr.) ann. de ſon Ouvrage ſur *la Décence* 471.

Chevalerie, ſon origine 29. *& ſuiv.*

Chi-

Chevalier Banneret, ce que c'étoit 32.
Ciceron, ann. d'un Ouvr. intit. *Theologia Ciceroniana* 232.
Clairon, (Mlle) portrait de cette Actrice 486.
Coaita, descript. de cet animal 182.
Colini, (Mr.) notice de sa Dissert. sur le prétendu Cartel envoyé par l'Electeur Palatin à Mr. *de Turenne* 488.
Communion sous les deux espèces 309.
Courrayer, (le Dr. *le*) Ir. Extr. de sa Traduct. Franç. des *Mémoires de Sleidan* 134. IId. Extr. 289. ses idées sur divers Dogmes de l'Eglise Romaine, 293. *& suiv.*
Craig, (Mr.) notice de son *Essai sur la Vie de Jésus Christ* 493.
Crantz, (Mr.) ann. de deux de ses Ouvr. 232.

D.

Danse, (*la*) notice de ce Poëme de *M. Dorat* 474.
Décence, ce que c'est 471. ann. d'un Ouvr. sur ce sujet 470.
Délassemens Champêtres, ann. de cet Ouvr. 473.
Deuteronome XXII: 6, 7. explicat. de ce passage 340.
Dictionnaire des Graveurs, Ouvr. ann. 213.
Dieux du Paganisme, voyez *Bergier*.

Dorat, (Mr.) ann. de ſon Poëme de *la Danſe* 474.
Doue, deſcript. de cet animal 172.
Drame ſérieux, (*Eſſai ſur le*) Ouvr. ann. 514.
Dumeſnil, (Mlle.) portrait de cette excellente Actrice 480.

E.

Echecs, problême ſur ce *Jeu* 67.
Eckius, (*Jean*) ſon caractère 323.
Economie Animale, voyez *la Fond.*
Ecriture Sainte, preuves de l'authenticité des Livres du N. Teſtament 407 & *ſuiv.*
Education des Enfans, Extr. d'un Ouvr. de Mr. *Formey* ſur ce ſujet 107.
Electricité, (*Hiſtoire de l'*) Ouvr. ann. 499.
Elémens de l'Hiſtoire de France, ann. de cet Ouvr. de M. *Millot* 218.
Encyclopédie Juridique, Ouvr. ann. 236.
Enfans, voyez *Education.*
Epernon, (le Duc d') il eſt très vraiſemblable qu'il aſſaſſina Henri IV. 48.
Eraſme, ſon caractère 319.
Eſaie XXVI: 18. explicat. de ce paſſage 359.
Eſprit, (St.) ſi la diſtinction qu'on fait entre ſes dons ordin. & extraord. eſt fondée 496.
Eſprit humain, voyez *Reid.*

Esprit des Poésies de M. de la Motte, Ouvr. ann. 474.
Essai sur le Génie, Ouvr. ann. 500.
Eugénie, ann. de ce Drame de M. *Beaumarchais* 510.
Exquima, descript. de cet animal. 182.

F.

Fables de Mr. *d'Ardène* 197.
Fiel de [illegible] excellent remède pour les maladies des yeux [illegible]
Fièvres, (*Traité des*) Ouvr. ann. 207.
Folie, (Réflexions sur la nature & les causes de la) 72. *& suiv.*
Fond, (Mr. *Sigaud de la*) ann. de ses Leçons sur l'Economie Animale 466.
Formey, (Mr.) notice de son Mémoire sur *les moyens de découvrir l'origine du langage, des idées, & des connoissances des hommes* 69. de son *Ebauche du Système de la Compensation* 72. Extr. de son Ouvr. sur l'Education 107.
Fracassini, (Mr.) ann. de son *Traité des Fièvres* 207.
Freret, (Mr.) réfutation de son Livre intit. *Examen Critique des Apologistes de la Relig. Chrét.* 407. *& suiv.*

Frizi, (le P.) ann. de ſon *Eſſai ſur l'Architecture Gothique* 209.

G.

Garſault, (Mr.) ann. de ſon *Traité des Plantes & Animaux*. 467.
Généroſité du Duc *de Nevers* 46. de *François Gouffier*, *Seigneur de Bonnivet* 49. du Comte *de Fiesque* 54. de *Claude de l'Aubeſpine* 62.
Génie, (*Eſſai ſur le*) Ouvr. ann. 500.
Géométrie, voyez le *Blond*.
Gibbon, deſcript. de cet animal 165.
Grammaire Générale, ann. de cet Ouvr. de M. *Beauzée* 469.
Graveurs (*Dictionnaire des*) Ouvr. ann. 213.

H.

Haerlem, voyez *Mémoires*.
Harpe, (Mr. *de la*) ann. de ſon *Eloge de Charles V*. 225.
Haſſencamp, (Mr.) ſa Diſſert. ſur le Pentateuque des LXX. 234.
Hauſen (Mr.) ann. d'un de ſes Ouvrages 486.
Henri III, R. de France, ſon caractère 42. ſes mœurs n'étoient pas auſſi corrompues qu'on l'a cru 43.

Hen-

Henri IV., il fut vraisemblablement assassiné par le Duc d'Epernon 48.

Histoire Ecclésiastique de M. *Semler*, Ouvr. ann. 483.

——— *de l'Ordre du S. Esprit*, Extr. de cet Ouvr. de Mr. *de Saint-Foix* 27.

——— *la Réformation* par *Sleidan*, &c. Extr. de la Trad. Franç. de cet Ouvr. 134. II^d. Extr. 289.

——— *Grèce*, (*Elémens de l'*) ann. de cet Ouvr. de Mr. *Millot* 218.

——— ——— par Mrs. *Pillot & Garnier* Tom. 17. & 18. Extr. 365.

——— *Venise*, ann. des Tomes X—XII. 471.

——— *Tamerlan*, par *Ahmet*, Extr. 327.

——— *Tancrède de Roban*, Extr. 422.

——— *Henri II. R. d'Angleterre* 497.

——— *de l'Acad. Roy. des Sc. & Belles Lettres de Berlin*, Extr. du Tom. XVe. 63.

——— *Naturelle* de Mrs. *de Buffon & d'Aubenton*, Extr. du Tom. XV. 159.

——— ——— *des Anciens*, ann. d'un Ouvr. sur ce sujet 236.

——— ——— ann. du Tom. XI. de cet Ouvr. Hollandois 504.

Histoire Critique de la Philosophie, par M. *Brucker*, nouv. Edit. 487.

Hiſtoire de l'Electricité, par Mr. *Prieſtley*, Ouvr. ann. 499.

Homme, il agit & juge quelquefois non ſeulement ſans motifs & ſans raiſons apparentes, mais même malgré des motifs preſſans & des raiſons convaincantes, Mémoire de Mr. *Sulzer* ſur ce ſujet 81. *& ſuiv.*

I.

Jacobi, (Mr. *J. G.*) *ann.* d'une de ſes Diſſertat. 487.

Jéſus Chriſt, (*Eſſai ſur la Vie de*) précis de cet Ouvr. de M. *Craig* 493.

Images, s'il ſeroit bon de les permettre dans les Egliſes 304.

Indiſcernibles, (*Principe des*) ce principe n'eſt point nouveau 361.

Inoculation de la petite Vérole, ſes progrès en Suède 238.

Inſtitutions Leibnitiennes, mépriſe de l'Auteur de ce Livre 450.

Interceſſion des Saints 306.

Irlande, (*Lettres ſur l'*) Ouvr. ann. 498.

L.

Langue Françoiſe, (*Remarques ſur la*) Ouvr. de Mr. *d'Olivet* 225.

Léon

Léon X., ſon imprudente conduite du temps de la Réformation 314.
Lettre de Mr. *Bonnet* aux Auteurs de la *Biblioth. des Sc.* 450.
Livres rares, voyez *Ballborn.*
Loix de Lycurgue, ce qu'il faut en penſer 224.
Londres, nombre de ſes habitans 89.
Louanges, il eſt quelquefois dangereux d'en donner 479.
Louis XI., ſon caractère 367. hiſtoire de ſon Règne 368. *& ſuiv.*
Luther, ſon caractère 317.
Lycurgue, voyez *Loix.*
Lyttelton, (Mylord) nouv. Trad. Franç. de ſes *Dialogues des Morts* 249. ann. de ſon *Hiſtoire de Henri II. R. d'Angleterre.* 497.

M.

Magot, deſcript. de cet animal 167.
Manger, (Mr.) ſa Traduct. de l'*Hiſt. de Tamerlan*, Extr. 327.
Marc X: 42., explication de ce paſſage 338.
Marck, (Mr. *van der*) ann. d'un Ouvr. où l'on examine ſon ſentiment ſur le Droit Romain 248.
Marikina, deſcript. de cet animal 186.
Maſſacre de la S. Barthelemi, prodige qu'on

prétend être arrivé peu de jours après 51.
Mathématiques, (*Cours de*) ann. de cet Ouvr. de M. *Bézout* 469.
Mathon de la Cour, (Mr.) ann. de ſa Differt. ſur les *Loix de Lycurgue* 224.
Médecine rurale & pratique, ann. de cet Ouvr. de Mr. *Buchoz* 465.
Medicus, (Mr.) ann. de ſes *Lettres ſur les rebûtes & la contagion de la petite Vérole* 235.
Meinhard, (*Mr.*) ſa mort 483.
Mélanchton, ſon caractère 320.
Mémoires du Prince de Torente, Extr. de cet Ouvr. 90.
——— *de la Société Holland. des Sciences de Haerlem*, Extr. du IXe. Tome de cet Ouvr. 107.
——— *l'Inſtitut de Bologne*, Tome Ve. 464.
Merkelbach, (*Mr.*) ann. d'une Diſſertation de ſa façon 247.
Meſſe, ce que c'eſt que le Sacrifice de la Meſſe 299; ſi les Réformateurs étoient fondés à traiter la Meſſe d'impie 300. ce qu'il faut penſer des Meſſes privées 302.
Michaelis, (Mr.) ann. du IId. Tome de ſes *Diſſertations* 237. Extr. 336.
Mico, deſcript. de cet animal 187.

Millot, (Mr.) anp. de ſes *Elémens de l'Hiſtoire de France* 218.
Momie curieuſe trouvée en Auvergne 191.
Monumens Antiques, annonce de cet Ouvrage de Mr. *Winckelmann* 463.
Motte, (Mr. *de la*) voyez *Eſprit*.
Moulins à ſoie, voyez *Payen*.
Moyſe, (Mr.) éloge de ſon Ouvr. intit. *Phédon, de l'Immortalité de l'Ame* 230.
Murray, (Mr.) ſon Ouvr. ſur l'Inoculation de la pet. Vérole 238.

N.

Nahmacher, (Mr.) anp. de ſon Ouvr. intit. *Theologia Ciceroniana* 232.
Nantes, voyez *Révocation*.

O.

Oberkamp, (Mr.) ſon Recueil de Diſſertations 241.
Odorat, remarques ſur ce ſens 7.
Oeciampade, ſon caractère 322.
Oeuvres du P. André, anp. de cet Ouvr. 217.
——— *du Chancelier d'Agueſſeau*. Tom. V. 216.
——— *de Mr. d'Arcine*, Extr. 194.

Olivet, (Mr. l'Abbé d') ſes *Remarq. ſur la Lang. Franç.* 225.
Optique, voyez *Smith.*
Orang-Outang, deſcript. de cet animal 161.
Ordre naturel & eſſentiel des Societ. Politiq., Ouvr. ann. 216.
Ordre du S. Eſprit, ſon *Hiſtoire*, par Mr. *de Saint-Foix*, Extr. 27.
——— des Chevaliers de *Notre Dame de la Noble Maiſon* 34.
——— *de S. Michel* 35.
——— *de l'Etoile* 374.
Ordres de Chevalerie, leur origine 29.
Origine des Dieux du Paganiſme, Ouvr. ann. 470.
Ouarine, deſcript. de cet animal 179.
Oute, obſervations ſur ce ſens 16.
Ours blanc, deſcript. de cet animal 188.

P.

Papes, leur Primauté n'eſt pas de Droit Divin 293. bizarres raiſonnemens du Cardinal Polus à ce ſujet 295.
Paris, nombre de ſes habitans, 89.
Paſteur inſtruit de ſes obligations, notice de cet Ouvr. 210.
Payen, (Mr.) ann. de ſon *Eſſai ſur les Mou-*

lins

lins à soie 467.
Peintres, ils devroient chercher les sujets de leurs Tableaux non seulement dans les anciens Poëtes, mais aussi dans les modernes 487.
Pentateuque, voyez *Hassencamp.*
Perception, ses différentes espèces 272.
Phædon, éloge de cet Ouvr. de Mr. *Meyse* 230.
Physiologie de Mr. *Sigaud de la Fond*, Ouvr. ann. 466.
Plantes, voyez *Garsault.*
Polygamie, elle est contraire au Droit Naturel 341 *& suiv.*
Porphyre, nouv. Edit. de son Traité *de l'abstinence de la Chair des Animaux* 246. Extr. 390. particularités de la vie de ce Philosophe 393. *& suiv.*
Priestley, (Mr.) ann. de son *Histoire de l'Electricité* 499.
Purgatoire 307.
Putter, (Mr.) ann. de son *Encyclopédie Juridique* 236.

Q.

Quadrupèdes, il n'y en a tout au plus que 200 espèces 191.

R.

Recherches sur l'Esprit Humain, voyez *Reid.*

Recueil d'Opuscules Littéraires, Ouvr. ann. 504.

Réformation de la Silésie, (*Histoire de la*) Ouvr. ann. 231.

Reid, (Mr) Ir. Extr. de son Ouvr. intit. *Recherches sur l'Esprit Humain d'après les principes du sens commun* IId. Extr. 264.

Reinhard, (Mr.) notice de la 3e. Partie de son *Recueil d'Opuscules* 490.

Religion, elle est l'ame d'un Etat, Ouvr. où on le prouve 255.

Remarques sur la Langue Françoise par Mr. d'Olivet, Ouvr. ann. 225.

Retz, (le Cardinal *de*) éloge de ses *Mémoires* 104. d'où viennent les lacunes qui se trouvent dans ces Mémoires 106.

Révocation de l'Edit de Nantes, pensées d'un Ecclésiast. Cath. Rom. sur ce sujet 220.

Rhoer, (Mr. *de*) ann. de son Edition de *Porphyre*, &c. 246. Extr. 390.

Rivière, (Mr. *Mercier de la*) ann. de son *Ordre naturel & essentiel des Sociétés Politiques* 216.

Roches, (Mr. *J. L. de*) Extr. de ſa *Diſſertat. ſur l'authenticité des Livres du N. Teſtament* 407.
Roban, voyez *Tancrède*.
Roſenſtein, (Mr. *de*) Trad. Holland. de ſon Ouvr. *ſur les maladies des Enfans* 258.
Rubens, ſon éloge 214.

S.

Sacrifice, voyez *Meſſe*.
Sagoin, deſcript. de cet animal 177.
Saimiri, deſcript. de cet animal 174.
Saints, (intercession des) 306.
Sapajou, deſcript. de cet animal 175.
Schomaker, (Mr. *Jooſt*) ſa mort 243.
Schreber, (Mr.) ſon Ouvr. ſur les Plantes 486.
Schroeckh, (Mr.) ann. de ſa *Biographie Univerſelle* 482.
Schwencke, (Mr. *Thomas*) ſa mort 259.
Semler, (Mr.) éloge de ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique* 483.
Sens, comment ils nous font connoître les objets extérieurs 265.
Senſation, ce que c'eſt 7. *& ſuiv.*
Sens commun, voyez *Reid*.
Sigaud, voyez *la Fond*.
Siléſie, (*Hiſtoire de la Réformation de la*) Ouvr. ann. 231.

Singes, leurs différentes espèces 160.
Sleidan, Traduct. Franç. de ses *Mémoires*, Ir. Extr. 134. IId. Extr. 289. particularités de sa vie 147. *& suiv.*
Smith, (Mr.) ann. de la Traduct. Françoise de son *Traité d'Optique*, 212.
Suidas, voyez *Toup.*
Sulzer, (Mr.) voyez *Homme.*
Swinden, (Mr. *J. H. van*) notice de sa *Dissertat. sur divers sujets de Philosophie* 502.

T.

Tableau historique des Gens de Lettres, Ouvr. ann. 223.
Tamerlan, son Histoire par *Abmed*, trad. en Latin par Mr. *Manger*, Extr. 327.
Tancrède de Rohan, son histoire 422.
Tarente, (*Mémoires du Prince de*) Extr. de cet Ouvr. 90.
Teller, (Mr. *G. A.*) ann. d'un de ses Ouvrages 485.
Toup, (Mr.) ann. du IIIe. Tome de ses *Emendationes in Suidam* 498.
Tralles, (Mr.) ann. d'un de ses Ouvrages 483.
Turenne, (Mr. *de*) son Epitaphe 106. s'il est vrai que l'Electeur Palatin lui ait envoyé un Cartel 488.

V.

Vérole, (*petite*) voyez *Medicus*.
Vie de Jéſus-Chriſt, notice de cet Ouvr. de M. *Craig* 493.
Vis d'Archimède, ann. d'un Traité ſur cette machine 464.
Viſion, ſes loix 269. divers phénomènes de la viſion 270. *& ſuiv.*
Uſure, pourquoi Moyſe l'a défendue 336.

W.

Wegener, (Mr.) Trad. Holland. de ſon Ouvr. intit. *La Religion eſt l'ame d'un Etat* 255.
Winckelmann, (Mr.) ann. de ſes *Monumens antiques* 463.

Y.

Yeux, voyez *Fiel*.

FIN.

V

VI

VII